

REVUE DE LA
SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE
ET DES AMIS
DU MUSÉE DE BINCHE

N° 20 — 2006

LES CAHIERS BINCHOIS

Illustration de la couverture :
Binche. Le pont dit d'Abouzare.
Carte postale ancienne.

Impr. ILLUSTRATA sprl

C 833
20

THIERRY LEMAIRE

**Les travaux publics et domaniaux
à Binche**

(1363-1413)

Aspects matériels, économiques et humains

2006

THERRY LINAIRE

Les travaux publics et domaniaux
à Binche

(1863-1913)

Aspects historiques, économiques et humains

Université de Liège
Faculté des Sciences
Sociologie

1984

206

PREFACE

Ce vingtième CAHIER BINCHOIS est le mémoire de licence, fortement enrichi, de Monsieur Thierry Lemaire, licencié en philosophie et lettres, section histoire médiévale, de l'ULB et actuellement professeur à l'Athénée Royal d'Enghien.

L'auteur expose, en détails, les travaux publics à Binche aux XIV^e et XV^e siècles, période pour laquelle il a pu consulter des archives jusqu'alors peu ou pas exploitées. Il répond ainsi à moult questions.

- Quels étaient les rôles du Comte de Hainaut et de la Ville à travers les comptes de la massarderie ?
- Quels travaux furent exécutés durant cette période ?
- A quels frais furent exécutés les travaux de construction et de reconstruction des ponts, des routes, des remparts, ... ?
- Comment furent résolus les problèmes d'alimentation en eau potable ?
- Quels impôts alimentaient les caisses de la trésorerie? Saviez-vous qu'un des plus importants revenus de la ville provenait des maltôtes (taxes) sur les boissons : vin, bière, hydromel ?

Les données financières nous donnent un aperçu de la comptabilité sur laquelle la ville et le domaine reposaient. On révèle aussi le souci des autorités urbaines et autres pour l'entretien des voiries.

L'auteur écrit :

"Nous avons la chance de pouvoir observer, entre autres, l'agrandissement de la ville, le traçage de nouvelles rues au cours des années 1363-1413." On constatera que certains problèmes restent d'actualité.

La lecture de ce travail contribuera certainement à une meilleure connaissance de cette tranche d'histoire du moyen âge pour notre ville, période qui, nous le pensons, n'avait pas encore fait l'objet d'une étude sérieuse et approfondie dans ce domaine.

Nous remercions Monsieur Th. Lemaire pour ce travail qui vient enrichir le patrimoine et la mémoire historiques de Binche.

A nos membres qui ont reçu cet exemplaire et à d'autres lecteurs qui pourraient l'acquérir, nous souhaitons une lecture fructueuse.

Nous profitons de cette occasion pour rappeler l'apport de la Société d'Archéologie et des Amis du Musée de Binche à une meilleure connaissance de notre ville, non seulement par les conférences qu'elle organise mais surtout au travers de ses écrits : les bulletins mensuels et les vingt "CAHIERS BINCHOIS" édités depuis 1978.

P. DEMARET
Président

TABLE DES MATIERES

Préface	p.3
Table des matières	p.5
Introduction	p.7
1e Partie : Aspects institutionnels et comptables	p.9
Chapitre 1 : Contexte historique et institutionnel	p.11
A. Un conflit révélateur	p.11
B. Les institutions urbaines et domaniales	p.13
C. Les fonctionnaires du Comte de Hainaut	p.19
D. Les fonctionnaires du Duc de Brabant	p.21
Chapitre 2 : Les sources comptables de la ville : les comptes de massarderie	p.23
A. Description	p.23
B. Aspects monétaires	p.25
C. Les ressources financières de la ville	p.27
D. Les dépenses de la ville	p.36
Chapitre 3 : L'organisation des travaux publics	p.53
Chapitre 4 : Les sources comptables du domaine	p.59
A. Description	p.59
B. Aspects monétaires	p.60
C. Les recettes du domaine	p.62
D. Les dépenses du domaine	p.66
Chapitre 5 : L'organisation des travaux domaniaux	p.71
2e Partie : La ville de Binche aux XIVE et début XVe siècle	p.75
Chapitre 1 : la situation et les dimensions de la ville	p.75
A. Cadre géographique	p.75
B. Contexte démographique	p.79
Chapitre 2 : Esquisse d'un espace urbain	p.83
A. Les remparts	p.84
B. La circulation	p.85
C. Les aménagements hydriques	p.108
D. L'habitat	p.117
E. Les bâtiments remarquables	p.118
1. Hôtel de ville	p.118
2. Eglise	p.120
3. Halle aux draps	p.121
4. Blaverie	p.123
5. Moulins	p.125
6. Draperie	p.126
7. Hôpitaux	p.126

8. Béguinage	p.127
9. Château de la Salle	p.127
10. Auberges	p.137
F. Les zones non bâties	p.138
3e Partie: L'exploitation des ressources matérielles	p.141
Chapitre 1: Le bois	p.143
A. Les lieux d'exploitation	p.143
B. Les modalités d'approvisionnement	p.146
Chapitre 2: La pierre	p.149
A. Les lieux d'exploitation	p.149
B. Les prix	p.152
Chapitre 3: La chaux, le sable, l'argile et le chaume	p.153
Chapitre 4: Les terres cuites	p.159
Chapitre 5: Le métal	p.163
Chapitre 6: L'ardoise	p.165
Chapitre 7: Le transport	p.167
4e Partie: Les hommes et leur travail	p.171
Chapitre 1: Les métiers impliqués dans les travaux	p.173
A. Les charpentiers	p.174
B. Les maçons	p.179
C. Les « plakeurs »	p.181
D. Les couvreurs	p.182
E. Les artisans du métal	p.183
F. Les terrassiers	p.185
G. Les « manouvriers »	p.186
Chapitre 2: Organisation sociale, professionnelle et cadre matériel	p.189
A. Organisation des métiers. Les relations maîtres-compagnons	p.189
B. L'apprentissage	p.191
C. Les salaires	p.191
Conclusion	p.195
Bibliographie	p.199
Annexes	p.217

INTRODUCTION

L'histoire des villes au moyen âge est un sujet inépuisable et fertile en découvertes. Elle occupe une place particulière dans l'historiographie en Belgique notamment grâce au travail d'Henri Pirenne qui en a fait une synthèse incontournable.

Le travail entamé il y a maintenant plus de 10 ans a connu des prolongements d'un intérêt scientifique incontestable à l'occasion des fouilles archéologiques menées à la fin des années 90 et qui se poursuivirent au début du XXI^e siècle. Les constats et les découvertes ainsi effectuées ont pu être confrontés aux observations relevées lors de la rédaction de ce travail (1).

Nous avons voulu qu'interviennent dans ce travail non seulement les apports des documents d'archives si familiers aux historiens mais également les traces inscrites dans le paysage de la ville et de ses environs. "C'est pourquoi le paysage doit surtout être tenu pour un cimetière de signes (...) Ainsi, le pays concentre les tragédies les plus anciennes dont lui-même résulte; il détient les archives les plus denses, puisque le moindre fragment témoigne" (2).

Les travaux publics et domaniaux constituent un champ d'investigation aux multiples facettes. La ville choisie comme cadre de cette étude, Binche, est souvent reconnue pour son côté folklorique. L'histoire y a également laissé sa marque sous la forme d'une enceinte qui entoure encore la ville. Formidable chantier qui en aura peut-être occulté d'autres. C'est pourquoi un des intérêts de ce travail sera de mettre en lumière toutes les activités qui sont reprises dans les différentes rubriques des comptes domaniaux et de massarderie consacrés pour reprendre la dénomination de l'époque aux ouvrages et manouvrages.

Ces comptes constituent nos principales sources. Ils vont nous permettre de découvrir une ville et son économie de même qu'une région à une époque charnière. C'est à un véritable tournant que l'on est en train d'assister entre 1363 et 1413. Cet espace chronologique est lui-même dicté

(1) D. DEHON, *Binche : vue d'ensemble sur la fouille de sa fortification et de ses châteaux*, dans *Actes du LIII^e congrès de la Fédération des cercles d'archéologie et d'Histoire de Belgique. Congrès de Mons du 24 au 27 août 2000*, Mons 2002, p.123-129.

(2) F. DRAGONNET (sous dir.), *Mort du paysage? Philosophie et esthétique du paysage. Actes du colloque de Lyon*, coll. Milieux. Champ Vallon, 1989, p.27-28.

par nos sources. En effet, les premiers comptes de la massarderie binchoise débutent en 1363 alors que les premiers comptes domaniaux commencent en 1372. Tous deux présentent des lacunes mais dans l'ensemble, en superposant les années couvertes par chacun des comptes, ce sont près de quarante années sur cinquante pour lesquelles nous disposons d'un compte.

La deuxième moitié du XIV^e siècle marque pour beaucoup d'historiens le début d'une nouvelle époque. Une succession de crises démographiques, monétaires ou politiques dont nos comptes restituent en partie l'impact, entraîne l'Europe entière dans une période assez sombre. Toutefois, la noirceur de ce tableau n'est pas aussi uniforme et aussi prononcée. Des nuances qui tiennent compte de la spécificité de chaque cas sont à apporter. Une étude même circonscrite à un aspect de la vie économique aussi limitée que sont les travaux, peut apporter des éléments intéressants.

Un des objectifs de ce travail sera de mettre en évidence les structures financières d'une ville hennuyère de moyenne importance en cette fin de moyen âge. Nous disposerons ainsi du contexte financier des travaux publics. Les institutions domaniales seront examinées afin de préciser toutes les implications des travaux qui y sont entrepris. Par le biais de l'impact financier des travaux, nous tenterons d'envisager les enjeux et les conséquences de ceux-ci.

L'organisation des travaux tant publics que domaniaux nous amènera à traiter de l'importance de la zone économique concernée de près ou de loin par l'approvisionnement en matériaux et en main d'œuvre des chantiers binchois. Au delà des données chiffrées, notre horizon s'ouvrira sur une perception d'une réalité humaine que les comptes nous donnent le privilège d'aborder sous divers aspects dont celui de l'anthropologie qui peut être une manière d'appréhender l'origine géographique de certaines familles ou encore leur évolution sociale. Ces hommes du XIV^e siècle se découvrent à notre regard sans pour autant abandonner tout leur mystère.

Entretemps, comme l'annonce notre titre, nous aurons eu l'occasion de définir le cadre matériel et monumental de la ville de Binche au tournant des XIV^e et XV^e siècles.

PREMIERE PARTIE :

Aspects institutionnels et comptables

En posant le cadre d'étude, il n'est nul besoin de rappeler le rôle primordial des sources pour le travail de l'historien. Leur nature, leur présentation, leur nombre, sont autant de paramètres dont il faut mesurer la portée.

Quels travaux étaient réalisés sous l'égide du Magistrat de la ville et des autorités domaniales ? Cette question nous est renvoyée comme un écho par les sources elles-mêmes. Sources comptables, émanant de deux institutions distinctes. Ce regard croisé nous permet d'offrir un panorama de la variété des chantiers ouverts dans la cité binchoise à la fin du moyen âge. La nature des pouvoirs, leurs prérogatives sont ainsi mises en évidence par nos sources. Si la mention de travaux publics dans le titre peut s'appliquer sans trop de difficulté aux ouvrages mentionnés dans les comptes de la ville, par contre, il est plus difficile d'intégrer dans cette catégorie les travaux incombant au domaine comtal. Par conséquent, il nous est apparu plus judicieux de distinguer les travaux publics de ceux du domaine. Ce faisant, nous avons également profité de l'occasion pour effectuer un rapide tour d'horizon institutionnel de l'organisation de ces travaux.

L'autre pan de la problématique des travaux concerne justement l'espace urbain lui-même de la ville, Binche. Sans vouloir en faire l'archétype de la ville médiévale, il est néanmoins important de se soucier d'éléments topographiques, démographiques, politiques ou économiques qui tous auront à des degrés divers une importance pour saisir les caractères des travaux entrepris à cette époque. Le troisième chapitre permet de planter en quelque sorte le décor, celui d'une ville au tournant des XIVe-XVe siècle, dans lequel les acteurs évolueront.

Le dernier chapitre sera l'occasion de mettre en perspective les travaux menés afin d'en retrouver les enjeux implicites ou explicites et de donner une idée de leur véritable importance au delà d'une vision comptable sans doute réductrice sans toutefois être fausse.

La question que l'on peut se poser quant à la nature des travaux effectués trouve sa pertinence par le statut particulier des comptes et des autorités qui les ont produites. Sources comptables mais émanant de deux

institutions distinctes. La spécificité de chacun de ces organes du pouvoir médiéval a une incidence sur le type de travaux qu'ils entreprennent. Si le titre de travaux publics uniquement pouvait s'appliquer aux ouvrages mentionnés dans les comptes de la ville, par contre, il était plus difficile de faire entrer dans cette catégorie les travaux incombant au domaine comtal de Binche. Pour un souci de clarté, il est apparu plus judicieux de distinguer les travaux publics d'avec les travaux domaniaux. La présentation des sources dans les chapitres 2 et 4 sera également l'occasion de faire un rapide tour d'horizon institutionnel de l'organisation des travaux.

La deuxième partie de la question concerne la ville de Binche. Sa topographie, son poids démographique, ses rôles politiques et économiques, pour ne citer que ces éléments, auront une incidence sur les travaux entrepris à Binche. La ville telle qu'elle nous apparaît dans la deuxième moitié du XIV^e et le début du XV^e siècle, sera ainsi l'occasion de planter en quelque sorte le décor dans lequel évolueront les acteurs des travaux publics et domaniaux.

La troisième partie sera l'occasion d'une mise en perspective des travaux menés à Binche au bas moyen âge. En essayant de retrouver les enjeux matériels et humains que ceux-ci véhiculent, nous voulons donner une idée de leur véritable importance sans exagération ou au contraire sans minimisation. Notre perception de l'environnement et de l'exploitation de ses ressources prend un relief particulier lorsque l'on considère le témoignage des comptes. Nous pouvons constater à travers ceux-ci la volonté de gérer ce potentiel avec efficacité. En cela les travaux effectués à Binche nous montrent l'interdépendance de la cité avec sa périphérie proche ou plus éloignée.

La quatrième partie s'attarde sur les hommes que l'on retrouve dans nos comptes au fil des années et qui finissent par nous devenir familiers. À côté de la variété des professions, il est possible de reconstituer l'activité d'une partie de la population binchoise et des environs. C'est une sensation stimulante pour l'historien de retrouver, derrière l'aspect formel ou institutionnel des sources historiques, des traces d'une humanité sortant de l'ombre à travers quelques lignes saisies dans les pages d'un compte.

CHAPITRE 1

CONTEXTE HISTORIQUE ET INSTITUTIONNEL

A. Un conflit révélateur

Les origines de la ville doivent nous amener à comprendre les relations qu'entretiendront par la suite deux forces—autorités en présence, à savoir le comte de Hainaut et le pouvoir communal incarné par le Magistrat. Cela constitue en outre un utile préambule à l'examen de nos sources comptables qui se rattachent directement à ces deux entités.

Les années couvertes par les premiers comptes de la massarderie conservés pour Binche coïncident avec la construction du dernier segment de la seconde enceinte, entre la Sauvenière et la porte à Senevelle (3). On remarquera que ces années correspondent à un conflit opposant le régent du Hainaut Albert de Bavière aux seigneurs d'Enghien, puissants représentants de la noblesse hainuyère. Les rapports entre Albert et Siger II d'Enghien ne furent jamais des plus cordiaux. L'exécution ou devrait-on plutôt dire l'assassinat de ce dernier en 1364 déclencha un conflit menaçant les effets du traité conclu avec la Flandre en 1357 (4). Effectivement, l'irritation du comte de Flandre était telle qu'il n'hésita pas à entamer les hostilités en août 1364. Il entendait sans doute profiter de la faiblesse du régent qui était contesté au sein même de la noblesse hainuyère. Cette faiblesse explique l'attitude d'Albert envers les villes de son comté dont le soutien lui était indispensable. Après une première trêve qui prit fin en décembre 1365, une seconde interruption du conflit négociée en juin 1366 avec le concours du roi de France connût le même sort. Au début de l'année 1367, Albert entouré de ses vassaux et avec l'aide de milices communales affronta les partisans des seigneurs d'Enghien à Hoves. Des Binchois furent engagés dans la bataille comme en témoigne un compte de cette année (5). Malheureusement pour le comte, le rappel des troupes

(3) M. DE WAHA, *Fortifications et sites fossoyés dans le Nord du comté de Hainaut. Aspects archéologiques, historiques et monumentaux*, thèse de doctorat ULB, vol.V, 1983, p.1872.

(4) F. QUICKE, *Les Pays-Bas à la veille de la période bourguignonne (1356-1384)*, p.90.

(5) A.G.R., C.C. 39 348, f°4 v° : « Pour les frais de Jehan Allart et de Williaume le Seller, de lor chevaux, 1 kar de Pierart Katherine et de ses varles, de Lorench Chevallet et de ses varles dou dit kar fais dou dimenche au matin après le jour del an l'an 67 jusques au dimenche après ensivant quil furent en le chevauchie quant on cuida aller devant Ainghien. »

fidèles ne fut pas suffisant pour éviter la défaite. C'est le duc de Brabant Wenceslas qui intervint pour la conclusion d'une paix, cette fois définitive, entre Albert et les seigneurs d'Enghien (6). La défaite eut des conséquences politiques mais elle compromit davantage la situation financière du comté que des guerres précédentes avaient déjà malmenée. Pour couvrir ses dépenses, Albert avait emprunté auprès des villes. Ainsi il permit à Mons qui avait avancé une somme pour payer des troupes allemandes de vendre des rentes viagères (7). Le duc de Brabant était aussi son créancier pour une somme de 50 000 vieux écus. Albert mettra en gage la ville et la prévôté de Binche en même temps que d'autres biens domaniaux (8). Par cette décision, Binche et sa prévôté qui constituaient déjà le douaire de la femme de Wenceslas, Jeanne de Brabant, doivent reconnaître le duc de Brabant comme "sire de la ditte ville" (9).

Cette situation n'était pas du goût du duc de Bavière. Il courait le risque de voir s'échapper un domaine important, qui depuis l'engagement de 1366 ne reviendrait dans le giron du Hainaut qu'à l'extinction de la dette et non plus automatiquement lors du décès de la douairière Jeanne (10). En 1370, Albert obligera les jurés binchois à lui remettre les documents reconnaissant les liens entre le duc et la ville afin d'en briser les sceaux.

Cet épisode de l'histoire hennuyère est révélateur à plus d'un titre. Il éclaire le rôle des villes dans la politique comtale. À la fois acteurs et instruments, elles sont les premières à subir les désagréments causés par une gestion financière comtale désastreuse. Les aides réclamées par le prince les rendent dépendantes des "largesses" fiscales de ce dernier (11). D'un autre côté, le comte ne peut agir sans les consulter car il risquerait de

(6) Voir texte du traité : L. DEVILLERS, *Cartulaire des comtes de Hainaut...*, II, p. 117, n° CCCCLXXXI.

(7) L. DEVILLERS, *op.cit.*, II, p.99, n° CCCCLXX.

(8) *Ibidem*, p. 95-98, n° CCCCLXVIII.

(9) *Ibidem*, p. 96 : « Si mandons et commandons, dès maintenant, bien estroitement as esche viens, jurés et toute le communauté de le ville de Bins et à touz nobles et non-noblez, chevaliers, esculines, hommez de fief, eskeviens, maisniours et tous aultres manans, habitans et subgez de la provosté de Bins et de chastèlerie dessus dictes, de quelconque estat ou condition qu'ils soyent, que, à la requeste de nostre chier cousin, le duc de Luccembourg et de Brabant, dessus nommeit, lui fachent seriment de foy et d'obéissance et de delés lui demorer en tout en tèle manière que ont et doivent à nostre chière ante dessusdicte... » ; C. PIERARD, *Douaires de Jeanne de Brabant*, dans A.P.A.E., t.XII, p.85 note 117.

(10) C. PIERARD, *op. cit.*, p. 86.

(11) C. PIERARD, *Les aides levées par les comtes de Hainaut ...*, dans A.P.A.E., t. LXX, 1977, p. 185-247.

perdre un appui d'autant plus précieux dans le cas présent que la position de régent contraignait Albert de Bavière à donner des gages de sa légitimité. L'impact de cette situation trouve un écho dans les comptes que nous avons dépouillés.

B. Les institutions urbaines et domaniales.

Un bref rappel des origines de Binche permet d'en comprendre l'organisation institutionnelle. Les aléas de l'histoire ont légué à la ville un fabuleux héritage monumental sous la forme de son enceinte. La présence de cette enceinte est significative à plusieurs titres. Nous savons maintenant que celle-ci porte l'empreinte du pouvoir comtal. Elle ne peut être considérée comme une enceinte communale (12). L'intervention du pouvoir comtal est une constante dans l'histoire de Binche. La ville-neuve de Binche apparaît en tant que telle dans un texte narratif de Gislebert qui parle de "Bincium, villam quam mater eius Yolendis instaurauerat" (13). À partir de là, deux interprétations se sont dégagées. La première considérait Binche comme une création ex nihilo de Yolende de Gueldre aux environs de 1120. Elle s'appuyait sur la présence d'un hypothétique donjon comtal qui aurait été le noyau primitif de la ville (14). Les fouilles des années 80 et les travaux de M. De Waha et de C. Billen démentirent cette vision (15).

Binche sort donc de l'ombre à un moment où son développement est déjà nettement amorcé. Mais c'est encore comme dépendance de l'autel de Waudrez (16). Elle est située au sein d'anciens domaines fiscaux dont le comte de Hainaut est le seigneur (17). À cette époque, toute la région semble animée d'un mouvement d'essor économique et démographique dont les comtes de Hainaut veulent profiter. C'est sans doute dans ce cadre qu'il faut replacer la concession de la franchise relatée par

(12) M. DE WAHA, *Fortifications...*, V, p. 1873-1875 ; ID., *Bonnes villes, enceintes et pouvoir comtal...*, p.262-270.

(13) L.VANDERKINDERE, *La chronique de Gislebert de Mons*, Bruxelles, C.R.H., 1904, ch.40, p.72 ; S. GLOTZ, *Les origines de la ville de Binche*, p. 66 ; M. DE WAHA, *op.cit.*, p.1732.

(14) Voir S. GLOTZ, *op. cit.*, p. 66.

(15) C.BILLEN, *Binche et sa campagne : des relations économiques exemplaires (XIIe-XIIIe siècle)*, p.89-91 ; M. DE WAHA, *op.cit.*, p.1758 et pp.1830-1849.

(16) C. BILLEN, *op.cit.*, p.89 ; M. DE WAHA, *op. cit.*, p. 1731.; C. DUVIVIER, *Recherches sur le hainaut ancien...*, p. 532-533, 622-624, 588-589.

(17) M.BRUWIER, *Le domaine des comtes...*, pp.496 et 499 ; M.BRUWIER / M.GYSSELING, *Les revenus, les biens et les droits de Ste Waudru*, dans B.C.R.H., t. CXXI, 1956, p.309 note1 : Les Estinnes et Waudrez sont des seigneuries comtales. Elles étaient peut-être attachées à l'exercice de la fonction comtale.

Gislebert de Mons en 1196. C'est également le moyen pour les comtes de Hainaut de matérialiser leur ancrage dans la région (18).

Au cours du XII^e siècle, un châtelain est mentionné à Binche. Mais il cédera rapidement la place à un autre officier, le prévôt qui administrera une circonscription dont le siège sera Binche. Contrairement à la charge du châtelain, celle du prévôt n'est pas héréditaire. Nommé par le comte, il était son représentant dans la ville. En agissant de la sorte, le comte augmentait son contrôle à la fois sur l'administration de son domaine et sur la ville de Binche (19). En effet, outre ses pouvoirs judiciaires et militaires, le prévôt désignait les jurés de la ville (20). Ces derniers étaient choisis parmi les bourgeois de la ville dont ils représentaient les intérêts. Ils apparaissent pour la première fois en 1194 aux côtés des représentants de Valenciennes, Mons et Le Quesnoy pour garantir un traité conclu entre le comte de Hainaut et le duc de Brabant Henri I^{er} (21). L'origine de la bourgeoisie binchoise est à situer dans la constitution en ville-neuve qui s'est accompagnée de l'octroi de privilèges. Malheureusement, on ne conserve aucun acte de franchise pour Binche (22).

On constate néanmoins la liberté toute relative des jurés puisqu'ils sont désignés par le délégué du comte. Ici intervient un problème de terminologie. Ce mot "juré" semble avoir un sens particulier à Binche. Il offre plus de similitudes avec ce que l'on désigne communément par les échevins (23). Comme ces derniers, les jurés binchois avaient des préroga-

(18) C. BILLEN, *op. cit.*, p. 94 note 36 ; M. DE WAHA / F. JURION - DE WAHA, *Du "bourg" à la ville: les premières enceintes du Hainaut*, p. 103 : "Ce qui importe, c'est la maîtrise que le prince avait sur l'ensemble de l'implantation et donc aussi sur le marché. À Binche, dans son alleu, le comte ne doit partager avec personne, ce qui n'est ni le cas à Mons ni à Maubeuge."

(19) M. BRUWIER, *op. cit.*, p. 509.

(20) T. LEJEUNE, *Les sceaux de la ville de Binche*, dans A.C.A.M., t. II, 1859, p. 97 ; ID., *Histoire de la ville de Binche*, p. 326 et 373, p. 591, pièce justificative n° III : "... notre prévost de Binch (...) est tenu par chacun an (...) desmettre et déporter et descharger les sept jurez (...) et de en icelluy jour de nouvel en créer, établir et faire renouveler en leur lieu aultres sept personnes gens notables et preud'omes, bourgeois..." (1448) ; E. PRUD'HOMME, *Les échevins et leurs actes dans la province de Hainaut*, Mons, 1891, p. 220.

(21) E. de REIFFENBERG, *Monuments ...*, t.I, pp.317-319, et p.784 ; J.NAZET, *Les bourgeois dans les villes du Hainaut au XIII^e siècle*, dans *Revue de l'Université de Bruxelles*, 14,1978, p.442 ; M. DE WAHA, *Fortifications...*, p.1735.

(22) J. NAZET, *op. cit.*, p. 444 signalait néanmoins un acte publié dans la seconde édition de T. LEJEUNE, *Histoire de la ville de Binche*, p. 385-386. Cet acte concerne des garanties liées à la justice ; L. ZYLBERGELD, *Les villes en Hainaut au moyen âge. Origines et premiers développements (XI^e - XII^e siècles)*, p. 167-169.

(23) J. NAZET, *op. cit.*, p.444 ; G.DESPY / C. BILLEN, *Les jurés dans les villes de Basse-Lotharinge au XII^e siècle*, dans *La Revue du Nord*, LX, n°236, 1978, p.11.

tives dans les matières judiciaires, du moins en ce qui concerne la basse et la moyenne justice. D'autre part, au sein du Magistrat, on trouve six conseillers choisis "par les bonnes gens des connestables" (24). Il s'agit de représentants d'une partie de la population dont la particularité était d'avoir des intérêts économiques à défendre (25). Toutefois il est plus qu'hasardeux de présenter les jurés et le conseil comme deux entités nettement séparées aux intérêts divergeants. La frontière institutionnelle n'est pas une frontière sociale, plusieurs exemples semblant montrer une similitude dans la composition sociale de ces deux groupes (26). Nous nous trouvons de toute évidence en face d'un élément important pour décrypter le paysage social de Binche. Ainsi les institutions reflètent une certaine organisation sociale qui nous renvoie à la définition de G. Despy distinguant trois sortes d'aristocraties urbaines auxquels correspondent respectivement trois types de personnages participant au pouvoir. Sans entrer dans les détails, il y a d'abord l'aristocratie du sol dont émanent les échevins, celle de l'argent avec comme représentants les jurés et celle du travail représentée par les dirigeants des corporations (27). Dans le cas de Binche, aristocratie du sol et de l'argent se confondrait. Cela semble se vérifier lorsque l'on prend en compte l'origine sociale des membres du Magistrat. Il s'agit de bourgeois exerçant des activités commerciales ou artisanales et possédant des biens fonciers (28). Les institutions binchoises révèlent une certaine homogénéité dans la composition de sa classe dirigeante qui peut s'expliquer par la dimension de la ville (29). De plus la distinction que l'on peut effectuer à Soignies entre les jurés et les échevins est inopérante à Binche, la situation domaniale y étant différente (30). A Binche, seigneur et prince territorial se confondent. Cette première

(24) T. LEJEUNE, *Les sceaux...*, p. 97.

(25) Ce rôle est celui que G. DESPY attribuait aux jurés bruxellois.

(26) Wibiart Chisaire est conseiller en 1393-1394 et en 1394-1395 (C.C. 39 349 et C.C. 39 350). On le retrouve ensuite comme juré de 1409 à 1412 (C.C. 39 360, 39 361, 39 843). En 1393-1394, Godefroit Mignot est membre du conseil. Il devient juré de 1405 à 1407 (C.C. 39 380, 39 381) puis retourne au conseil dès 1409-1410 (C.C. 39 384). Enfin, on signale Colart de Viviers dans le conseil en 1406-1407 (C.C. 39381).

Il devient juré en 1411-1412 (C.C. 39 361, 39 386).

(27) G. DESPY, *Repères pour une définition de la ville médiévale*, p.16-17.

(28) Le mémoire de F. FOURNIER, *Le commerce des produits alimentaires et ses principaux acteurs dans la ville de Binche...*, confirme cette constatation.

(29) Cette homogénéité a été entretenue comme en témoigne ce règlement de 1654 où l'on interdit l'accès au Magistrat à certaines professions (les paysans, les charretiers, les bûcherons). Voir à ce sujet S. GLOTZ, « Les professions interdites aux membres du Magistrat », dans *Les cahiers Binchois*, n°1, p.45.

(30) Voir J. NAZET qui les distingue par des compétences *ratione suae personae*; L. ZYLBERGELD ; P. GILLARD, p. 152 et suivantes.

approche des institutions urbaines binchoises permet de dégager un premier ensemble de la population de la ville, celle qui se trouve en quelque sorte au sommet de la hiérarchie sociale ou qui du moins semble émerger.

Les compétences du Magistrat englobent des aspects administratifs, politiques et judiciaires. Ce sont les attributions administratives qui vont retenir notre attention. L'origine exacte des pouvoirs de ces représentants urbains est une question délicate à régler (31). D'autant que les premiers pas de ces institutions n'ont guère laissé de traces.

La définition des pouvoirs des autorités urbaines pose également des difficultés. Heureusement la conservation des comptes de la ville pour la deuxième moitié du XIV^e siècle éclaire utilement nos connaissances à ce sujet. Ces comptes étaient rendus par le massard, fonctionnaire chargé de la caisse communale. Il était nommé par le prévôt, les jurés et le conseil. Il ne pouvait pas exercer plus de trois ans, ni être juré ou membre du conseil (32). La durée de ce mandat semble avoir une portée toute théorique au regard des comptes consultés. Simon Venant remit les comptes de 1393 à 1412. Suivant l'exemple de J. Dugnoille à Ath, nous nous sommes mis à la recherche des gages et gratifications payés par le massard ou des personnes avec lesquelles les jurés binchois passaient des contrats (33). On peut ainsi établir un premier état des activités du Magistrat.

Ses membres assuraient d'abord la gestion des biens et des revenus de la commune. Ils avaient ensuite la tutelle des revenus et des propriétés des institutions hospitalières de la ville dont ils contrôlaient aussi la reddition des comptes. Le Magistrat avait le droit de conférer la bourgeoisie (34). L'organisation de cérémonies et de fêtes religieuses auxquelles il prenait part, étaient aussi à sa charge tout comme la tenue de la première puis des deux foires (35). Le paiement des vins offerts aux visi-

(31) En son temps, le Crédit Communal avait organisé un colloque autour de ce thème. Voir en particulier l'article de J.-M. CAUCHIES, « Services publics et législation dans les villes des anciens Pays-Bas. Questions d'heuristique et de méthode », p.639-688 ; *Recueil de la société Jean Bodin, t.VI, La ville. Institutions administratives et judiciaires*, pp. 541 et 543.

(32) C. PIERARD, *op. cit.*, p. 118 ; FAIDER, ..., III, p. 594-595.

(33) J. DUGNOILLE, "Les initiatives des échevins d'Ath dans la gestion de la cité sous l'Ancien Régime", p. 224.

(34) T. LEJEUNE, *Histoire de la ville de Binche*, p. 374.

(35) E. ROLAND, "Deux franchises fêtes marchandes à Binche au moyen âge ", dans A.C.A.M., t. LXI, p. 105-108. Lors de ces foires, les services de charpentiers étaient requis pour dresser l'aigle qui marquait la franchise (C.C. 39 370, f° 27 v°, C.C. 39 371, f° 22 v°, ...).

teurs importants (36) ou lors des différentes adjudications figure dans ses attributions. Certaines mesures concrètes prises en faveur de l'hygiène (évacuation d'immondices, nettoyage des rues,...) ou de la sécurité (prévention des incendies (37), organisation de gardes aux portes de la ville,...) préfigurent ou annoncent certaines réglementations qui commencent à apparaître notamment à Mons (38). Toutefois nous ne possédons pas de traces de règlement d'urbanisme pour Binche à cette époque. On peut enfin mentionner le domaine qui nous retiendra plus particulièrement, les travaux. Ceux-ci peuvent être partagés en trois catégories :

- les travaux liés à l'entretien de l'église paroissiale.
- les travaux publics proprement dit, qui comprennent l'entretien des voiries, des bâtiments publics, des fontaines,...
- les travaux concernant la défense de la ville où l'on peut distinguer les travaux effectués à l'enceinte et les frais consacrés à l'armement.

Il ne faut pas oublier les gages payés par les autorités urbaines à certains personnages.

Nous avons déjà parlé du massard. On retrouve à ses côtés un clerc chargé des écritures, le *sergeant* qui assiste les jurés et les conseillers dans leurs tâches (39). Le sonneur de cloches et l'horloger remplissent une fonction importante dans la ville médiévale. La cloche dite "cloche des ouvriers" marquait le rythme de la vie quotidienne, le temps du travail. Elle servait en d'autres circonstances parfois joyeuses lors de fêtes, parfois solennelles pour annoncer les cérémonies religieuses (40). Enfin elle retentissait pour alerter les riverains lors d'incendies dont on connaît les effets dévastateurs et qui pour cette raison étaient particulièrement craints. Le

(36) C.C. 39 345, f°5 v° : *Pour pluseurs vins que li ville a presentez ou terme de ces comptes a aucuns signeurs qui sont venut a Binch et aussi a aucuns bourgeois des boines villez qui venut y sont le terme de ces compez dont li somme del argent monte si quil appert par le quaeul des dittes partiez 7Lb. 3s. 4d.*

Les montants pour cette rubrique sont très variables. Ils oscillent entre 75 s. 8d. (compte de 1393-1394 C.C. 39 349 f°12 v°) et 33 Lb. 9 s. 10 d. (C.C. 39 347 f°7 v°); J. DUGNOILLE, *op. cit.*, p.227.

(37) E. ROLAND, « Les incendies à Binche (1363-1412) » dans A.C.A.M., t.LXI, 1948-1949, p.220.

(38) C. PIERARD, "L'initiative communale en matière de travaux publics".

(39) Le nom de cet officier n'est pas mentionné sauf dans les comptes suivants : C.C. 39 349 f°10 (*Jehan Pieron* en 1368-69) et C.C. 39 360 f°9 (*Colart le Siellier* en 1410).

(40) La notion de ce temps urbain a été explorée notamment par J. LE GOFF, "Le temps du travail dans la "crise" du XIVE siècle : du temps médiéval au temps moderne", dans *Le moyen âge*, t. LXIX, vol. jubilaire, 1963, p.597- 613 ; voir également J. DUGNOILLE, *op.cit.*, p. 229.

Magistrat entretenait et réparait les cloches qu'abritait la tour de l'église Notre-Dame (41). Gilliard Keutekin et Lorent le Carlier étaient gratifiés de 12 Lb. par an pour sonner les cloches tandis que la charge de la cloche des ouvriers avait été marchandée par recours (ce qui signifie aux enchères) à Obiert Waghet pour la somme de 8 Lb. 10 s. (42). On retrouve Obiert Waghet en train d'accomplir d'autres tâches pour le compte de la ville. Il s'agit de travaux exigeant peu de qualification (43). L'horloge de la ville était entretenue par un des sonneurs de cloches, Lorent le Carlier, pour 16 Lb. par an. Les mesureurs et *vergeurs*, les gardes de nuit (45), les arbalestriers (46), un maître-fontainier, un maître maçon et un maître charpentier constituent le reste du personnel de la ville. On peut encore signaler l'apparition d'un personnage particulier, le "tuekien". Il parcourait les rues de la ville et en éliminait les chiens errants. À Binche, on faisait appel à un montois que l'on payait au nombre de chiens abbatu. En 1405-1406, 45 chiens furent tués et on en dénombra l'année suivante 37 (47). À titre de comparaison, on en tua à Bruges en 1455 plus de 1120 (48) !

La ville s'attache les services des hommes de métiers qu'elle rétribue pour diriger, surveiller les travaux en fonction de leur compétence. Le maître maçon surveillera les travaux de gros-œuvre, quant il n'intervient pas lui-même ce qui est souvent le cas. Le maître charpentier fera de même mais pour tout ce qui concerne sa spécialité y compris le choix des matériaux. Le maître-fontainier est quant à lui responsable de l'adduction d'eau depuis un réservoir situé près du Menu-bois qui alimente la fontaine du château et celles de la ville (49). Par conséquent, ses gages sont pris en charge pour moitié par la ville, l'autre moitié incombant au domaine.

(41) G. DECAMPS, « Les cloches de l'église Notre-Dame et St-Ursmer de Binche » dans A.C.A.M., t. XXXVI, 1907, p. 50.

(42) C.C. 39 356, f° 8 v° ; C.C. 39 357, f° 9 ; C.C. 39 358, f° 8 ; et les suivants.

(43) C.C. 39 382 f°39 v° : ...*pour oster grant plente d'ordure qui est amoncellee devant le montee del attré... ; même compte f° 40 : ...pour sen sollaire de destasser deriere les maisiaus des bouchiers grandes choques de sauls et d'autres bos et de les rentasser a l'autre les... ; f°40 v° : ...pour faire le mortier de 3 muïs de cauch...*

(44) C.C. 39 364, f° 17 : "*A Jehan Poillon et Jehan Brieuet vergeurs sarmenteis de le ville de Binch donnet de courtesie pour y estre plus apparilliet 2 los de vin de 6 s. 8 d.*".

(45) C.C. 39 345 f°5 v° : *A Jehan Biersiaul qui est warte par nuit sairement de par le ville ...qui monte parmy 4d. le nuit 6Lb. 2d. (...)* A Ernoul Mignolet qui est warte par nuit *avoek le dit Biersiaul 6Lb. 2 d.* ; ces mentions se retrouvent dans chaque compte (C.C. 39 346 f°7 r° ; C.C. 39347 f°7 r° ; C.C. 39 348 f°4 r°, ...).

(46) T. LEJEUNE, *Histoire...*, p. 417-423 ; C. HODEVAERE, "Le serment des Archers de St-Sébastien de la ville de Binche", dans A.C.A.M., t. XXXV, 1906, p. 29-36.

(47) C. ; C.39 380 f°53 v° ; C.C. 39 381 f°33 v°.

(48) R. VAN UYTVEN, "Notes sur la vie matérielle dans les villes des Pays-Bas méridionaux à la fin du moyen âge", dans *Flaran*, p. 224.

(49) T. LEJEUNE, *op.cit.*, pp. 246 et 288-289.

Ville affranchie au XII^e siècle avec, par conséquent, une administration particulière, Binche est également au centre d'un domaine comtal. Elle abrite une résidence comtale, le château de La Salle. Le domaine était à l'origine l'ensemble des biens et des revenus qui permettait au prince de vivre (50). Si l'administration d'une ville a pour objectif d'assurer le fonctionnement de certains services, il n'en va pas de même pour la gestion domaniale dont le but est de dégager un profit (51). Parfois, ces revenus sont utilisés comme dot ou comme douaire. Ce sera le cas de la terre de Binche.

En 1345, suite au décès de Guillaume II, Binche intégrera pour plus de soixante ans le douaire de Jeanne future duchesse de Brabant. Cela ne manquera pas d'avoir une incidence sur l'administration du domaine. Ainsi les comptes du domaine seront remis non plus au comte de Hainaut mais à la douairière tandis que le comte conserve un droit de regard sur les comptes urbains (52). Dans la prévôté de Binche, le receveur de Hainaut assiste à la reddition des comptes du massard mais pas à celles des comptes domaniaux qui sont pour leur part remis au rentier de Brabant (53). Malgré cela, le receveur de Hainaut conservera d'importantes prérogatives concernant les réparations à effectuer sur les moulins de la ville. Son accord était nécessaire avant d'entamer les travaux. Sur place, il y avait le receveur de la terre de Binche. Ce dernier surveillait les travaux effectués aux édifices, moulins ou les autres ouvrages domaniaux.

Durant cette période, il faudra distinguer les officiers du duc de Brabant et ceux du comte de Hainaut qui interviennent simultanément à Binche.

C. Les fonctionnaires du Comte de Hainaut

Le bailli de Hainaut était l'officier supérieur de tous les baillis, prévôts et châtelains qui siégeaient à la tête de chaque circonscription du comté. En vertu de ses attributions judiciaires et militaires, il pouvait intervenir dans la prévôté de Binche. Il devait ainsi veiller avec l'aide du prévôt et le cas échéant du sénéchal de Hainaut et du maître artilleur au bon fonctionnement du système défensif de la ville (54). Sur le plan de l'adminis-

(50) M. BRUWIER, "Le domaine des comtes de Hainaut...", p. 491.

(51) G. SIVERY, « L'évolution des documents comptables dans l'administration hennuyère de 1287 à 1360 environ », dans B.C.R.H., CXXI, p. 156.

(52) C. PIERARD, *Les douaires...*, p. 58-59.

(53) *Ibid.*, p. 98. Pour les premiers comptes, le rentier de Brabant et le receveur de la terre de Binche sont en fait une seule et même personne : Godefroit de le Tour.

(54) C. PIERARD, *op. cit.*, p. 97.

tration domaniale, son pouvoir dans le douaire était toutefois limité même si il est intervenu pour un problème domanial en 1394 (55).

L'autre officier au niveau du comté était le receveur du Hainaut. Ses compétences lui permettaient de contrôler le travail des receveurs des domaines et des villes de tout le comté. Mais à Binche, comme nous venons de le voir, son pouvoir se limite aux comptes rendus par le massard (56). Il peut néanmoins intervenir dans l'administration du domaine à certaines occasions. C'est lui qui désigne les arbres à abattre dans les bois domaniaux. La vente de ce bois était soumise à la double autorisation du receveur de Hainaut et de celui de la terre de Binche. Lorsqu'il s'agissait de bois pour des ouvrages militaires, l'autorisation d'abattage devait venir à la fois du comte de Hainaut et du duc de Brabant.

Pour le bois destiné aux édifices et moulins de la terre de Binche, ce sont les officiers domaniaux hainuyers qui interviennent (57).

A l'échelon de la terre de Binche, un receveur local officiait. Il établissait les comptes qu'il remettait à la douairière. De 1372 à 1382, ce receveur était Godefroid de le Tour. Il cumula cette fonction avec celle de rentier de Brabant jusqu'en 1374 (58). On trouvait à cette époque un ou deux délégués du receveur. Ce furent notamment Jean Galopin et le neveu de Godefroid de le Tour, Jacques ou Jauquemart (qui meurt en 1381) (59) ainsi que le propre fils de Godefroid. Lyonesse de Gœgnies remplacera Godefroid de le Tour à sa mort en 1382. Il occupera la fonction jusqu'en 1389. Ensuite on retrouve en 1406-1407 Colart le Fevre et de 1407 à 1419 Allemant le Herut. Le suivi du déroulement des travaux domaniaux lui incombait (60).

Pour accomplir cette tâche, il pouvait compter sur l'aide du maître charpentier qui supervisait et accomplissait un travail pour lequel il recevait 30 Lb. et deux *muids* de blé par an (61). Le maître charpentier nommé par le receveur du domaine, procédait également à l'adjudication des travaux réalisés dans la prévôté (62). Colart de Peronne et Jehan dou Rieu

(55) *Ibid.*, p.98 ; C.C. 39 348 f°10. En temps normal, le bailli avait un pouvoir concernant l'octroi d'établissement de rentes ou pour l'exécution des travaux publics (G.H. GONDROY, *Mémoire historique sur les grands baillis de Hainaut*, 1884, p. 14).

(56) C. PIERARD, *op. cit.*, p. 98.

(57) *Ibid.*, p.100 ; C.C. 8768, f° 15 v°.

(58) *Ibid.*, p. 104 ; A. UYTTEBROUCK, « Notes et réflexions sur la structure des premiers comptes conservés de la recette de Brabant (années 1363-1364 et suivantes) », dans *100 ans du séminaire d'histoire médiévale*, p. 220 note 4 ; ID., *Le gouvernement du duché de Brabant au bas moyen âge (1355- 1430)*, p. 738-739.

(59) C.C.8773

(60) C. PIERARD, *op. cit.*, p. 108.

(61) C. C.8765, f°8 et les comptes pour les années suivantes.

(62) C. PIERARD, *op. cit.*, p. 120.

remplirent ensemble cet office jusqu'à la mort de ce dernier en 1380. L'office fut affermé pendant une année par Colard de Bray (63). Entretemps, l'interim fut exercé par Jehan de le Haye qui récupèrera la fonction à nouveau après l'expiration de l'affermage. En 1388-1389, on accorde 30 Lb. en plus d'une cotte à Jehan le Mousnier pour être "maistre des ouvrages madamme de le carpenterie" (64). Enfin c'est Jehan le Clercq qui occupera le poste jusqu'à la fin de la période qui nous intéresse c'est-à-dire jusqu'en 1413 (65).

L'approvisionnement en eau du château de la Salle était sous la responsabilité d'une personne qui devait y veiller tout au long de l'année. La source de l'eau consommée à Binche se situe hors de la ville au Sud en direction du Menu-bois. L'eau était amenée par des buses en bois qui nécessitaient un entretien permanent. C'était donc une tâche lourde et importante. Durant la période envisagée, le poste fut occupé par Jehan Willemotte de 1372 à 1374 (66), Jehan Lengles de 1374 à 1380 (67), Jehan de Saint Venant de 1381 à 1413 (68). La ville et le domaine intervenaient chacun pour une moitié dans le paiement des gages du fontainier (cfr. supra).

Les comptes domaniaux contiennent encore des renseignements concernant d'autres personnes employées au service du domaine. Un certain Jehan Fuitraul veillait tout particulièrement aux toitures des édifices domaniaux. Chaque année, le receveur du domaine lui octroyait 10 Lb. et le drap d'une cotte hardie (69).

Le cartulaire de Binche de 1417 signale d'autres offices à charge du domaine (70). Citons en vrac des *sergeants* gardes des bois de Binche, le mesureur de ces bois, le portier et le "careton" de la Salle qui recevaient une partie de leurs gages en blé.

Les revenus judiciaires de la prévôté ne faisant pas partie du douaire, il est logique de constater qu'ils restent aux mains du comte (71).

D. Les fonctionnaires du duc de Brabant

Du vivant de la douairière, les comptes du domaine étaient remis au rentier de Brabant à qui il est même arrivé comme on a pu le constater de

(63) *Ibid.*, p.120.

(64) C.C. 8783, f° 72 v°.

(65) C.C.8784 à 8791.

(66) C.C. 8766 f° 14

(67) C.C. 8767 f°13 v° ;... ; C.C. 8772 f°15.

(68) C.C. 8774 f° 18 ;... ; C.C. 8791 f° 26.

(69) C.C. 8766 f°16 ;... ; C.C. 8783 f°73.

(70) C.C. 1123 f° 8 v°.

(71) C.C. 15 030 ; C.C. 15 031.

cumuler la fonction de receveur de la terre de Binche. À partir de 1389, les comptes du douaire seront inclus dans la Recette Générale du Brabant. Le décès en 1406 de la duchesse Jeanne voit le retour du domaine de Binche dans les comptes hainuyers. Il faudra attendre 1412 pour voir le transfert de Binche dans le douaire de Marguerite de Bourgogne, la femme de Guillaume IV. Mais contrairement à ce qui s'était passé avec Jeanne, les comptes du domaine ne lui furent pas tous remis (72).

A l'intérieur du domaine signalons encore l'allouet de Binche qui possède ses propres institutions. Il comprenait trois villages et cinq hameaux (73). Le comte y était représenté par le maieur dont la charge était héréditaire. Ce maieur était entouré de sept échevins (74). Le caractère de ces institutions semble attester une origine ancienne. Dans le cartulaire de 1265 figurent les charges pesant sur ce territoire (75). Ce maieur était chargé de la perception des rentes, cens et affermage, des droits d'héritage et de vente avec la collaboration des échevins de l'allouet et des receveurs domaniaux (76). Ces revenus étaient intégrés dans ceux de la terre de Binche.

(72) C. PIERARD, *op. cit.*, p. 57-58.

(73) C.C. 45 431 ; il s'agit de Buvrinnes, Mont-Sainte-Geneviève, Waudrez et des hameaux de Bruille, Waudrisselle, Mathies, Lucs et Fantignies.

(74) T. LEJEUNE, *L'allouet de Binche...*, dans A.C.A.M., t.II, 1859, p.415.

(75) L. DEVILLERS, *Cartulaire des rentes et cens dus au comte de Hainaut, 1265-1286*, Mons, 1873, p. 101-121.

(76) C. PIERARD, *op. cit.*, p. 117.

CHAPITRE 1

LES SOURCES COMPTABLES DE LA VILLE : LES COMPTES DE MASSARDERIE

A. Description

La documentation comptable dont nous disposons pour Binche est, faut-il encore le dire, une source précieuse et unique. Sa richesse mérite qu'on s'y attarde d'autant que la comptabilité binchoise contrairement à d'autres n'a jamais fait l'objet d'étude détaillée.

Le cadre chronologique de ce travail correspond à celui couvert par les comptes de la massarderie. Le plus ancien commence le 7 février 1363 et le dernier s'arrête au 24 décembre 1413, soit un peu plus de cinquante ans. Malheureusement, nous ne possédons plus de comptes pour les années 1372-1393 et 1399-1403.

Il faut encore distinguer les comptes généraux des comptes partiels (également appelés parties). Les comptes partiels permettent d'obtenir une vision plus détaillée que les comptes généraux. De plus, en l'absence de comptes généraux, ils constituent un appoint précieux malgré leurs lacunes (77).

La première année de compte commence le 7 février 1363 et se termine le 7 février 1364 (78). Le compte partiel de l'année suivante adopte les mêmes termes. Toutefois, entre le 7 février 1364 et le 7 février 1365, deux comptes partiels ont été rédigés. Le compte 39 346 commencera là où le compte 39 365 s'était terminé, le lendemain de la chandeleur (3 février). Ce même compte ne couvre qu'une période de 7 mois et 11 jours (79). Le jour de Sainte-Croix servira de limite pour les comptes jusqu'en 1368. Ensuite, la date de la chandeleur verra la clôture des comptes (80). La première série continue s'interrompt en 1372. Par la suite, tous les comptes seront remis la veille de Noël (81).

(77) C'est le cas pour les années 1368 à 1372, 1396, 1411 ; M. DE WAHA, *Fortifications...*, V, p. 1772.

(78) C.C. 39 345, f° 1.

(79) C.C. 39 346, f° 1 : *depuis lendemain dou jour de le candeller qui fu li tiers jours dou moys de fevrier l'an mil IIIc LXIII jusquez au jour Sainte croys après l'an mil CCC LXV...*

(80) C.C. 39 369 à 39 372 (comptes partiels).

(81) C.C. 39 349 à 39 362 (comptes généraux) ; C.C. 39 373 à 39 387 (comptes partiels).

Si les premiers comptes conservés pour Mons sont largement antérieurs à ceux-ci, nous ne savons rien sur la date d'apparition d'une comptabilité régulière pour Binche. Les premiers conservés datent d'une période d'activité intense sur le chantier de l'enceinte binchoise (82). Nous ne pouvons dire si cela a incité le Magistrat à tenir des comptes de manière régulière. A moins que le comte lui-même n'ait eu intérêt en cette période troublée à ce que les villes tiennent des comptes. Toutefois, le premier compte dont nous disposons semble indiquer une certaine maîtrise et l'existence de comptes pour les années antérieures n'est pas à exclure. Sans refaire l'histoire de la comptabilité dans le comté de Hainaut, on peut dire que les techniques comptables ont progressé grâce notamment à l'intervention des financiers italiens au sein de la Curia comtale (83).

L'impact réel de cette intervention est difficile à déterminer. Cependant l'accession des Italiens au poste de receveurs du comté a sans doute influencé la qualité de la tenue des comptes urbains. Nous avons par ailleurs vu que le receveur général assistait à la reddition de ceux-ci. Les comptes de massarderie binchois sont des documents offrant une certaine maturité technique.

L'organisation des comptes est assez claire. On y distingue deux parties : les recettes et les dépenses. Le compte se clôture par la balance des recettes et des dépenses ; à cette balance, selon qu'elle soit positive ou négative, est ajouté ou soustrait le solde du précédent compte. On peut ainsi mesurer l'état de la dette de la ville et suivre son évolution. Les premiers comptes rendus par Jakemart le Moisne font état chaque fois d'une balance positive. La situation change avec les comptes de Simon Venant. Le compte de 1393-1394 se clôture avec un malus de 452 Lb. 6 s. 11 d. auquel il faut ajouter le solde positif du précédent compte (dont on ne dispose plus) et on obtient un déficit de 199 Lb. 9 s. 11 d. (86). Ce déficit atteint l'année suivante 487 Lb. 3 s. 3 d. (87). De l'exercice comptable 1395-1396 ne nous est parvenu que le compte partiel (C.C. 39 375). Cependant nous

(82) Comme en témoigne le volumineux cahiers des parties n° 39 365 ; M. DE WAHA, *Fortifications...*, V, p. 1911-2008 ; sur le lien entre les travaux de fortifications, nous renvoyons aux considérations émises par P. CONTAMINE, "Les fortifications urbaines en France à la fin du moyen âge", dans *La Revue historique*, 260, 1978, p.28-29 ainsi que p.36, à cette réserve près que dans le cas des villes du comté de Hainaut et de Binche en l'occurrence, l'organisation de l'administration municipale ne correspond pas nécessairement à un degré d'autonomisation accru.

(83) G. SIVERY, « L'évolution des documents comptables... », p. 146-147.

(84) *Ibid.*, p. 149.

(85) C.C. 39 346 f°2 ; C.C. 39 349 f°5 v°.

(86) C.C. 39 349 f° 15.

(87) C.C. 39 350 f° 16.

savons par le solde mentionné dans le compte de l'année 1396-1397 qu'il présente une balance positive de 241 Lb. 7 s. 6 d. ce qui allègera la dette de la ville de moitié. La dette de la ville connaîtra ensuite au début du XVe siècle une augmentation importante. Celle-ci passe de 651 Lb. 14 s. 5 d. en 1404 à 2418 Lb. 8d. en 1410. De cette somme, Simon Venant remboursera à la ville 806 Lb. 6 s. 3d. Cette opération est mentionnée dans le compte allant du 30 avril 1410 à la Noël de la même année établi par Colart de Viviers (88). Simon Venant officiera à nouveau comme massard de Noël 1410 jusqu'au 1er mai 1412 date à laquelle il remet un compte avec une balance positive de 173 Lb. 13 d. L'important solde positif de la balance des recettes du premier compte de Colars le Fevre permettra l'apurement de la dette laissée par Simon Venant. La dette de la ville était le plus souvent due à des retards dans le paiement de gages ou de services. A la fin du compte, on trouve la liste des créanciers de la ville. On y retrouve notamment le maître charpentier Gilliard Yeuwaing, un forgeron-serrurier Colart Collebaut ou encore le tuilier de Trahignies (89). Ces artisans ont pu ainsi expérimenter la lenteur avec laquelle les autorités publiques s'acquittent parfois de leurs dettes. Néanmoins la situation financière de la ville semble s'être assainie en 1412. S'agit-il d'un répit momentané ou de l'effet d'une reprise en main draconienne de l'administration urbaine ? L'absence de compte pour les années qui suivent nous privent de la réponse.

B. Aspects monétaires

La question des monnaies pourrait faire à lui seul l'objet d'un travail. Ce n'est pas l'ambition de celui-ci. Il s'agira avant tout de mettre en avant quelques remarques que l'examen des comptes nous a inspirées ainsi que quelques données méthodologiques.

La majorité des comptes binchois utilisent comme monnaie de compte la livre tournoise. Les totaux sont libellés dans cette unité monétaire. Seul deux comptes font exception. Les parties des années 1369-1370 et celles des années 1370-1371 rédigées par Jehan Cerise voient l'emploi de francs de Hainaut qui est une monnaie réelle. Le cours de cette monnaie est assez fébrile.

(88) C.C. 39 360.

(89) C.C. 39 360 f°13.

(90) R. CHALON, *Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut*, Bruxelles, 1848, bien que déjà ancien, demeure l'ouvrage de base.

(91) C.C. 39 370 -39 371 ; H. VAN WERVEKE, « Monnaie de compte et monnaie réelle », dans R.B.P.H., t.13, 1934, p.123.

1368-1369	1 franc de Hainaut	=	29 s. t.
1369-1370	1 franc de Hainaut	=	24 s. t.
		=	26 s. t.
		=	28 s. t.
1370-1371	1 franc de Hainaut	=	30 s.
		=	31 s. 6 d.
		=	16 s. 6 d.
		=	18 s.
		=	20 s.
1371-1372	1 franc de Hainaut	=	20 s.
1393-1394	1 franc de France	=	26 s. t.

Elle avait initialement le même titre et le même poids que le franc de France. Mais au fil des émissions, sa valeur s'altéra (92). Dans le compte de 1369-1370, la conversion de la livre tournois au franc se fait au taux de 1 franc pour 24 s.t. La situation dans le compte de 1370-1371 est plus complexe dans la mesure où plusieurs taux sont simultanément utilisés. Cela complique singulièrement l'appréciation des résultats pour cette année.

De toute façon, cela traduit une grande période d'instabilité qui semble confirmer l'image que l'on a traditionnellement de la deuxième moitié du XIV^e siècle (93).

D'autres monnaies hennuyères apparaissent dans nos comptes. La petite couronne de Hainaut équivaut en 1393-1394 à 26 s. 6d.t. ; le grand écu de Hainaut égale 38 s. 3d. en 1394-1395. Sa valeur passe ensuite à 36 s. t. en 1397-1398. L'écu de Hainaut est évalué en 1396-1397 soit à 25 s. 6 d. soit à 24 s. t. On remarque la mention de valeurs exprimées en monnaies étrangères au comté. Certes l'emploi du mouton de Brabant s'explique par les liens qui unissent le duché et la prévôté de Binche. En 1363-1364, le mouton a une valeur de 26 s.6 d. Ensuite, il variera peu, sauf en 1366-1367 où il vaut 29 s.

La livre de blanc (valeur un peu supérieure à la livre tournois (94) fait quelques apparitions furtives de même que la livre parisienne (en usage

(92) R. CHALON, *op. cit.*, second supplément, 1854, p. LXXI.

(93) E. PERROY, « À l'origine d'une économie contractée : les crises du XIV^e siècle », dans *A.E.S.C.*, 1949, p. 178.

(94) G. MONSEUR, "Les finances de la ville d'Ath au XV^e siècle", dans *A.C.A.A.*, t. XL, p. 23 indique le rapport suivant : 10 s. bls pour 10 s. 9 d. t. qui permet d'obtenir un coefficient de 1,075, c-à-d. le nombre par lequel il faut multiplier les blancs pour avoir la valeur en tournois (cfr. P. GILLARD, *op. cit.*, p. 258). Dans les comptes binchois de 1371-1372 (C.C. 39 372 f^o 19), on obtient un coefficient de 1,025. En 1393-1394. (C.C. 39 373 f^o 18 v^o) ce coefficient est égal 1,072.

notamment en Flandre) qui est utilisée notamment pour la "palmée" des maltôtes.

C. Les ressources financières de la ville

L'examen des recettes figurant dans les comptes permet de se faire une idée plus ou moins précise des ressources dont disposait une ville comme Binche au moyen âge. C'est aussi l'occasion d'aborder le financement des travaux publics. En simplifiant, on repère différents types de revenus dans les comptes et il est dès lors possible de déterminer la part respective prise par chacun de ceux-ci.

L'énumération des recettes se fait généralement selon l'ordre suivant:

- I. les rentes à héritage = les rentes perçues sur le domaine de la ville.
- II. les censés des communs membres = notamment les impôts indirects qui sont affermés.
- III. les maltôtes du vin, de la cervoise et du *miex* qui sont parfois regroupées ce qui ne permet pas de les détailler.
- IV. les divers = qui regroupent les emprunts, les ventes de terres en viager ou d'autres types de revenus comme la vente de matériaux. Cette rubrique reprend donc les recettes extraordinaires.

I. Les rentes.

Les rentes constituent les ressources que la ville perçoit sur son domaine propre.

Ce domaine est constitué de biens immobiliers à savoir des bâtiments, des terrains, des *waréchaix*. Toutefois la *terra communis* peut se révéler trop étriquée pour procurer des revenus suffisants. L'intervention du comte qui accordait à la ville la jouissance de biens lui appartenant équivalait pour la ville à un ballon d'oxygène financier précieux. Cette manière de procéder se retrouve non seulement à Mons mais à Binche également, ce qui n'est pas négligeable vu la relative abondance des biens comtaux à cet endroit (95). Un acte de 1308 de Philippine de Luxembourg contient l'autorisation de profiter des revenus de la location du Trieu de Bergesies pour six années (96). Les rentes étaient perçues aussi "*sour estaus*

(95) C. PIERARD, «Les aides levées par les comtes... », dans *A.P.A.E.*, t. LXX, 1977, p.186.

(96) M. DE WAHA, *op. cit.*, p.1909-1910, Annexe 1 ; ce bien "attenant au Bois-le-Comte, était une surface inculte, parcourue par les troupeaux des habitants de la ville et des villages des alentours." C. BILLEN, "Binche et sa campagne...", p. 101.

de bouchers, . . . , pour aisemencez de terrez et de fossez et aussi autres rentes allans a le fabricke dou moustier. . . " (97). On remarquera à travers cette énumération que la ville percevait des rentes sur des étaux de bouchers (98). Il est arrivé à la ville de racheter ses rentes notamment lorsqu'elle dut procéder à l'expropriation de terrains pour la construction de nouvelles fortifications en 1358 (99).

La ville avait la jouissance d'un terrain sablonneux près de la porte dite justement de la sauvenière. Elle le loua à Pierart Veriaul en mai 1393 (100). Ce bail d'une durée de trois ans sera reconduit en 1396 (101). On retrouvera par la suite Jehan Renot comme locataire. Le bail est désormais de 6 ans. Le prolongement de la durée de ce bail qui commence à se rapprocher de ceux que l'on rencontre pour les exploitations de craie ou de houille, peut amener à penser que l'extraction du sable sur ce site prend un caractère permanent. Le montant de la location s'élève à 10 s. 6 d. blancs par an payable en deux fois à la Saint-Jean et à la Noël (102). C'est à cet endroit que l'on prélevait le sable destiné aux travaux de voiries.

On constate également que la ville collectait les rentes de la fabrique d'église. L'entretien de l'église d'ailleurs lui incombait. A côté des rentes, les villes médiévales ont expérimenté un type de revenu différent : l'impôt indirect.

II. Les « censes des communs membres ».

Sous ce nom ont été regroupés des revenus octroyés par le pouvoir comtal. Il s'agit d'un impôt à la consommation qui dans le cas présent concerne les "communs membres". Cela regroupe les maltôtes des bêtes, des drapiers, des machecliers, des merciers, de la *blaverie*, des pelletiers, des *vieswariers*, des moulins, des femmes, des fruits, des tanneurs, des laines, des toiles, des faisceaux, du charbon de terre, des *cambiers*, des *fevres* (103).

(97) C.C. 39 363 f°1.

(98) GODFROID-LAURENT, "Les finances de la ville de Lessines d'après les comptes de sa massarderie (1463-1555)", p. 150, signale également des étaux loués à des particuliers par la ville.

(99) C.C. 39 363 f°13 v° : *Partiez de vies rentes que li ville doit l'an a pluseurs gens qui rentez avoient sour les maisons qui estoient seans entre le ventisiaul dou moullin a senev-elle et le porte dou courtil mons. L'Estandart de Montigny ouquel lieu li ville a fait fossez...*; M. DE WAHA, *op.cit.*, p.1746.

(100) C.C. 39 373 f° 8 v°.

(101) C.C. 39 376 f° 8 v°.

(102) C.C. 39 359 f° 1 v°.

(103) C.C. 39 363 f°3 v° à f° 4 v°.

Tous sont "*censsiez a recours*" c'est-à-dire au plus offrant. L'affermage permet ainsi à la ville de se garantir un fixe sur des revenus normalement sujets aux fluctuations de la consommation ou du moins des échanges. Dans cette catégorie, on a intégré le revenu du chausséage ou cauchage. C'était une taxe sur le transport des marchandises. Il était affermé pour une année à la Saint-Luc. Si nous nous y attardons c'est parce que cela servait théoriquement à financer l'entretien des chaussées. Sa perception ne sera pas toujours évidente comme en témoignent certains comptes. Le premier personnage à avoir pris à ferme le cauchage est Adam Biernart dit le potier. Il détenait également les maltôtes du charbon et des faisceaux (en fait les combustibles de chauffage). Le montant du cauchage perçu par la ville s'élevait en 1364 à 31 Lb. de blanc ou à 26 Lb. 11 s. 4 d. parisis (104). Le prélèvement de cette taxe sera affermé en 1393-1394 à Colart Pouillet fils pour une somme de 44 Lb. 9 s. 3 d. (105). Trois ans plus tard, c'est Jehan Lorent qui en bénéficie pour un montant de 48 Lb. 13 s. 3 d. (106). Le paiement du montant de l'affermage s'effectuait en trois termes qui sont la Chandeleur (2 février), l'Ascension et la Sainte-Croix (14 septembre). La perception de l'affermage pouvait susciter quelques difficultés. Au début du XV^e siècle, Jehan Maistre Allart le fournier avait pris à ferme le *cauchage* pour 34 Lb. 5 s. Il rencontre des problèmes en 1407 car il ne parvient pas à acquitter la somme due pour le *cauchage* de l'année précédente. Tenant compte de circonstances moins favorables, les jurés et le conseil de la ville lui ristournent une partie de sa dette "*pour tant que ou terme de 3 mois que pluseurs boines gens pour le doubte des weres amenerent leurs biens a Binch cil ne le n'a point le dit cauchage. . .*" (107). Cela ne sera pas suffisant car l'année suivante la dette de Jehan Allart n'est pas résorbée. D'autre part, cette même année, Wibiart Chisaire prend à ferme le cauchage pour un an moyennant 34 Lb. 5 s. 8 d. t. La perception de cette taxe reviendra à nouveau à Jehan Allart en 1408-1409 mais pour le montant moins élevé de 28 Lb. 18 s. 6 d. et alors même qu'il lui reste des arriérés des précédents cauchages à honorer. Est-ce la difficulté rencontrée par le massard pour percevoir cet affermage qui nous amène à constater que dans les derniers comptes le cauchage est détenu par deux personnes à la fois ? Cela offrirait sans doute plus de garanties de paiement pour le receveur communal. Mais en divisant ainsi la prise en charge de la taxe, les preneurs à ferme diminuaient également leurs bénéfices éventuels. On pourra remarquer que la charge de l'affermage tourne alors autour d'une somme de 25 Lb. qui au regard du montant total des recettes ne constitue qu'un apport bien

(104) C.C. 39 363 f° 4 v°.

(105) C.C. 39 349 f° 1 v°.

(106) C.C. 39 351 f° 1 v°.

(107) C.C. 39 356 f° 1 v°.

mince (environ 1,15 % en 1410). Il est d'ailleurs clair que ce revenu n'a pu permettre à lui seul de couvrir les dépenses de voiries de la ville.

Il faut encore signaler que sur les enchères des maltôtes une certaine somme était prélevée lors de ce que l'on appelle les "*palmées*", à savoir la première mise à prix (108). Elle correspondait à 5% du montant des transactions et servait à couvrir les frais que la tenue des enchères occasionnait (109).

A partir de 1393-1394, apparaissent les maltôtes foraines qui frappent désormais les étrangers à la ville. Toutefois elles seront loin de concurrencer les revenus des maltôtes sur des boissons telles que le vin ou la bière.

III. Les maltôtes sur le vin et la bière.

Le plus important des revenus de la ville et l'on peut même ajouter des villes médiévales provenait des maltôtes sur les boissons. Cet impôt au même titre que les autres maltôtes, était d'origine comtale. La ville n'en jouissait que dans la mesure où le comte le lui autorisait mais également à la condition d'affecter le produit des maltôtes à la fortification. En échange, la ville versait la somme de 100 Lb. t. prélevée sur la recette des maltôtes et affectés aux travaux d'entretien du château de la Salle, propriété du comte mais dont Jeanne, au titre de douairière, bénéficiait (110). A cette époque, cette somme était remise à son mari, le duc de Brabant. En 1393-1394, ce prélèvement est dédoublé. La ville pour continuer à bénéficier de cet impôt indirect verse annuellement 150 Lb. à la duchesse Jeanne, veuve depuis 1383, et 100 Lb. au comte de Hainaut (111). En réclamant une part des maltôtes, le comte continuait à revendiquer sa responsabilité dans leur octroi et en augmentant la part de la duchesse, cela permettait à cette dernière de peut-être entreprendre les travaux nécessaires à l'entretien du château de la Salle. Est-ce le fait du hasard de voir à peu près au même moment, le comte Albert de Bavière autoriser son fils, le comte

(108) M.-A. ARNOULD, "L'origine historique des pots-de-vin", dans *Bulletin de l'Académie royale de Belgique (Classes des Lettres)*, 5e série, t. LXII, 1976, p. 243 : "La ville de Binche au XIVe s., quand elle procédait à une vente aux enchères, touchait des vins payés par les enchérisseurs".

(109) C.C. 39 350 f° 1 v° : *Pour les palmées de ces dites malletotes dont on a eut coutume de prendre pour cascunne lib. paris is a coy cascunne malletote estoit de premiers mise 12 d. paris is et pour cascunne lib. t. 12 d. t. et de ce se faisoient li frait au tenir les recours de ces marchandises.*

(110) C.C. 39 345 f°5 ; C. PIERARD, *Les douaires...*, p. 184 ; ID., "Les aides levées par les comtes...", p. 188, note 13 : cette somme est la même au départ qu'à Mons c-à-d. 100 Lb. mais là-bas elle augmentera rapidement pour atteindre 1100 Lb. en 1400.

(111) C.C. 39 350 f° 4

d'Ostrevant, "de contraindre les personnes auxquelles ont été cédées viagèrement des châteaux, maisons, usines, . . . à réparer et entretenir ces propriétés. . . " (112) ? La crainte de voir revenir dans le comté, au décès de Jeanne, des propriétés en mauvais état a sans doute motivé cette décision d'Albert de Bavière. Etant donné l'état de ses finances, il n'avait pas envie d'assumer les frais de travaux importants. Malheureusement nous ne disposons pas des comptes domaniaux pour ces années et il nous est dès lors impossible de vérifier un regain d'activité des chantiers domaniaux autour de 1395. On constatera qu'après le retour de la terre de Binche dans le domaine comtal, certaines tensions apparaîtront entre Guillaume IV et Antoine de Brabant au sujet de frais de réparations supportés par ce dernier du vivant de la douairière notamment aux châteaux de Raismes, Aymeries et Binche. Le beau-frère de Guillaume, Jean Sans Peur interviendra pour régler le différend en août 1409. Le comte de Hainaut sera contraint de payer une somme de 70 000 vieux écus à Antoine (113).

A la différence des maltôtes des communs membres qui sont affermées, celles concernant les vins et la bière, plus rentables, sont exploitées en régie par la ville. En agissant de la sorte, la ville s'assurait un contrôle direct de la perception de cette taxe.

La maltôte touchait le vin vendu au détail ou a *brocque*, de même qu'en grosse quantité.

La maltôte concernait la vente de bière et d'une sorte d'hydromel appelé *miex*.

Les revenus des maltôtes sur les boissons sont assez considérables et on peut même dire qu'ils forment la colonne vertébrale des finances urbaines. Si on les supprimait, on amputerait de plus de deux tiers les recettes de la ville (115).

La destination originelle des maltôtes était les travaux de fortifications. Mais il est clair, lorsque l'on regarde les comptes, que d'autres affectations existaient. Peu à peu, alors que le financement de l'enceinte constitue toujours un poids important, d'autres dépenses grèveront les finances urbaines à commencer par les rentes. C'est ainsi qu'en 1427, le duc de Bourgogne Philippe, alors "bail" frais émoulu du comté, décide de permettre au Magistrat de la ville de Binche de lever les maltôtes afin de "*payer les rentes, pentions, debtes, frais et toutes aultres nécessaires besongnez*

(112) L. DEVILLERS, *Cartulaire des comtes de Hainaut de l'avènement de Guillaume II à la mort de Jacqueline de Bavière*, t. III, p. 19, 777.

(113) C. PIERARD, *Les douaires...*, p.94-95.

(114) C.C. 39 363 f°5 v° : "*Parties de tout chou que li maltolte dou vin qui a esteit en le main de le ville a valut sans y estre acense...*"; c'était également le cas à Mons comme l'indique C. PIERARD, "*Les aides levées...*", p.189.

(115) 1363-1364 : 61,8% ; 1365-1366 : 69,6% ; 1366-1367 : 67,2% ; ... ; 1403-1404 : 84,2%.

que laditte ville de Binch doit, puelt et polra devoir. . . " (116). Ces rentes émises par la ville consolidaient sa dette tout en l'entraînant dans une spirale infernale qui malmenait sa santé financière.

IV. Divers.

Il n'est pas toujours évident d'établir une classification des différentes rubriques qui composent le volet des dépenses d'une ville médiévale. L'aspect un peu fourre-tout de cette dernière catégorie n'est toutefois pas trop préjudiciable car son importance quantitative est plus que restreinte. De plus, cela permet de prendre en compte certains revenus purement casuels, ceux que l'on désigne par recettes extraordinaires. Un de ces revenus est le recours à l'emprunt qui peut se faire sous différentes formes. La création de rentes est un autre moyen assez fréquent pour se procurer des revenus supplémentaires.

En 1365, la ville arrenta 150 livrées de terre. La vente lui rapporta 1350 Lb. La rente a été établie au d. 9 ce qui représente un taux assez attractif (117).

Des personnes que l'on retrouve dans le tableau en annexe, on épinglera Godefroid de le Tour, à la fois rentier de Brabant et receveur du domaine de Binche (118). Il intervient pour un montant équivalent à la moitié de la recette totale de la vente. Une bourgeoise de Binche, Jehenne le Narette contribua à la dite vente à concurrence de 10 %.

Pour la ville, ce genre d'opération peut se justifier lorsqu'il s'agit d'affronter des échéances dans le court terme mais ces rentes viagères contribuent également à alourdir de manière parfois considérable les charges pesant sur elle. Pour ses emprunts, la ville sollicite les bourgeois les plus fortunés ou les membres de la petite noblesse mais elle peut également faire appel aux prêteurs lombards présents au début du XIV^e siècle (119).

Une autre manière de se procurer des fonds est de vendre des matériaux, soit en surplus, soit usagés. Ces ventes sont assez fréquentes

(116) L. DEVILLERS, *Cartulaire des comtes de Hainaut...*, p. 630, MDXLVIII.

(117) C.C. 39 346 f°2 ; C.C. 39 347 f°4 v° et f°5 ; G. BIGWOOD, *Le régime juridique et économique du commerce de l'argent...*, p.123, signale des rentes au denier 8 au XIII^e s. alors qu'à la fin du XIV^e s. Alost vend des rentes au denier 8, 8 1/2, 9.

(118) cfr. supra. ; se reporter également au tableau en annexe.

(119) C. BILLEN, « Binche et sa campagne... », p.109 ; C.C. 39 346 f°7 : *A Willame de Fraxiniel liquiel avoit delivreit a Jakemart le Moisne environ le Nostre Dame my aoust l'an 64 emprést a le pryer dou prevost, des jureis et dou conseil de le ville de Binch pour aider a payer pluseurs ouvraiges qui ou dit an furent fait entours le forterece de Binch... 563 Lb. 5s. 4 d.*

même si elles ne rapportent finalement que peu d'argent (120). Il est aussi arrivé aux autorités urbaines de jouer les poissonniers occasionnels comme en juin 1363 où le produit d'une pêche effectuée dans les fossés près de Senevelle fut mis en vente (121). Signalons enfin pour terminer ce tour d'horizon que la ville percevait un droit pour l'apposition de son sceau sur les draps fa-briqués à Binche (122).

Il est difficile de porter un jugement sur l'évolution des recettes dans la mesure où les séries ne sont continues que pour de courtes périodes. Établi à l'aide des données parfois partielles, le graphique ainsi obtenu (voir figure 2) nous impose donc une vigilance extrême.

Le premier fléchissement important se produit en 1366-1367 mais le compte de cette année ne couvre que 7 mois. De plus, le contexte politique (guerre contre les seigneurs d'Enghien) n'est sans doute pas étranger à un tassement des recettes qui, rappelons-le, sont surtout constituées par la maltôte sur les boissons. La remontée qui suit nous est indiquée par les parties des comptes.

Le niveau des recettes pour les années 1393-1398 qui précèdent l'épidémie de peste, se maintient et même augmente pour atteindre 4035 Lb. en 1398.

(120) C.C. 39 346 f° 3 vente au maire et aux échevins de Vellereille de *lespoisse que li ville avoit de le demorance de le grande cloke nouvelle* pour 51 s. 5 d. ainsi que du fer et de l'étain pour 16 s. ; C.C. 39 348 f° 1 Pierart Katherine, charpentier et responsable de l'adduction d'eau, racheta à la ville 500 pieds de buses de plomb déjà utilisées pour 25 Lb. ; C.C. 39 349 f° 2 on signale la vente de différents matériaux de construction allant d'escouviers de chênes pris au Menu-Bois jusqu'aux buses pour amener l'eau à l'hôpital Saint-Pierre ; C.C. 39 350 f° 1 la ville reçut 11 Lb. 9s. pour la vente d'*aucuns jeuwiaux ou aournemens* destinés à diverses réparations à l'église ; C.C. 39 351 f° 2 v° vente de bois de chênes à la Maladrerie pour un montant de 105 s.t. ; C.C. 39 360 f° 2 lors de la démolition d'une demeure située sur un terrain de la ville, on récupéra les matériaux pour les remettre en vente. La récupération des matériaux est une pratique courante et qui s'explique notamment par le coût de ceux-ci. L'opération rapporta à la ville 12 Lb. 5 s. ; C.C. 39 362 f° 11 v° "*De Lione Allart pour aucunes tronches de bos qui estoient a le nueve porte venans des bolwercq la endroit fais ou temps des gueres de Liège lesquelles pourissoient la endroit vendues a lui par les maistres des ouvraiges...* 7 s. 6 d. "

(121) C.C. 39 345 f° 2. Le massard put comptabiliser une recette de 40s. 6 d. pour 16 carpes et 3 carpereaux.

(122) C.C. 39 349 f° 1 v° "*Pour le deuwt que li dite ville a eut au scel de coy on a scellet les draps que on a fais en celli ville...* 27 Lb. 2 s. 11 d. "; M.-A. ARNOULD, "L'industrie drapière dans le comté de Hainaut au moyen âge", dans *Villes et Campagnes au moyen âge. Mélanges Georges Despy*, 1991, p. 59.

Pour les premières années du XVe siècle, les recettes auront tendance à fléchir. En 1406-1407, une brusque remontée se produit mais suivie aussitôt d'une nouvelle phase descendante interrompue en 1411-1412.

L'interprétation de ce genre de données se heurte à quelques difficultés à commencer par celle que nous signalions plus haut c-à-d. les nombreuses lacunes et la continuité des séries sur un nombre trop restreint d'années. De toute manière, ce tableau ne nous permet nullement de conclure l'existence d'une crise financière à Binche ou du moins une vie économique ralentie entre la fin du XIVe et le début du XVe siècle. Pour espérer y voir un peu plus clair, il faut poursuivre notre investigation avec l'étude des dépenses.

Structure des recettes communales.

Année 1363-1364

« Censes des communs membres » :	34,5%
Maltôtes :	61,8%
Rentes :	2,4%
Divers :	1,3%

Année 1366-1367

« Censes des communs membres » :	27,3%
Maltôtes :	67,2%
Rentes :	2,9%
Divers :	2,6%

Année 1394-1395

« Censes des communs membres » :	46,3%
Maltôtes :	50,1%
Rentes :	1,6%
Divers :	2,0%

Année 1403-1404

« Censes des communs membres » :	13,3%
Maltôtes :	84,3%
Rentes :	1,5%
Divers :	0,9%

D. Les dépenses de la ville

La partie des comptes consacrée aux dépenses permet de prendre la mesure des champs d'activité couverts par la ville. Sur un plan purement pratique, nous passerons rapidement sur les différentes dépenses pour nous attarder sur celles que l'on peut rattacher aux travaux publics. On peut repérer les rubriques suivantes :

- I. Les rentes
- II. Les vins offerts et diverses gratifications
- III. Les déplacements des officiers de la ville
- IV. La procession du Saint-Sacrement
- V. Les frais de la foire marchande
- VI. Les "*communs rendaiges*"
- VII. Les travaux

Nous avons tenté de rester le plus fidèle à la classification des comptes pour établir nos catégories. Toutefois pour décrire les travaux entrepris par la ville et embrasser toutes les facettes de ce poste de dépenses, il nous a fallu quelque peu malmener la disposition telle qu'elle se présente dans les comptes.

I. Les rentes.

Avec les dépenses de travaux, les rentes sont les charges qui obèrent le plus les finances de Binche à cette époque. Il s'agit principalement de rentes viagères à une ou parfois deux vies. Si la constitution de ces rentes permettait l'ajout de recettes supplémentaires, le paiement des rentes dans les années suivantes constituait un poids important. Parfois le débirentier, en l'occurrence les autorités urbaines, pouvait s'aménager une possibilité de rachat de la rente. Ce genre de rentes se retrouve dans les comptes sous la mention de "*pensions a vie et a rackat*". En 1397-1398, le paiement des rentes entrainait pour 20,63% des dépenses totales. C'est la proportion la plus faible que nous ayons relevée. Mais le montant de la somme est plus élevé de 23 Lb. 10 s. 3d. que celui de l'année précédente où les rentes représentaient 26,28% des dépenses. Il faut donc utiliser les pourcentages avec circonspection. D'une manière générale, si l'on calcule la moyenne des pourcentages des rentes on obtient un résultat de 40,4%. On doit évidemment apporter certains rectificatifs et tenir compte du volume des dépenses de chaque année. De 1363 à 1367, ce pourcentage varie entre 30,35 % et 59,135 %. Pour ces années, les rentes font en moyenne 48,11 % des dépenses. La situation est différente entre 1393 et 1398. Là encore, les pourcentages risquent de nous mettre en erreur. Si les rentes ne

représentent plus en moyenne "que" 24,63 % des dépenses, leur valeur en chiffre absolu comme on le constate dans le tableau, n'a pas diminué de moitié pour autant. Tout simplement, le montant des dépenses a été augmenté notamment à cause des travaux pour lesquels des sommes plus importantes ont été consacrées.

La dernière tranche de comptes (1403-1413) nous donne en moyenne 43,06 % des dépenses consacrées au paiement des rentes (123).

Année	Rentes	Total dépenses	Pourcentages
7-02-1363/ 7-02-1364	930. 19. 9.	1644. 15. 9.	59,13
3-02-1365/ 14-09-1365	572. 20. 18.	1887. 16. 4.	30,35
14-09-1365/ 14-09-1366	1296. 25. 15.	2316. 12. 10.	55,99
14-09-1366/ 14-09-1367	446. 17. 7.	951. 12. 11.	46,95
24-12-1393/ 24-12-1394	935. 14. 12.	3234. 10. 11.	28,92
24-12-1394/ 24-12-1395	729. 16. 17.	3216. 5. 5.	22,69
24-12-1396/ 24-12-1397	821. 14. 4.	3125. 15. 10.	26,28
24-12-1397/ 24-12-1398	845. 3. 19.	4096. 6. 1.	20,63
24-12-1403/ 24-12-1404	1016. 21. 3.	2940. 9. 11.	34,58
24-12-1404/ 24-12-1405	1035. 20. 3.	2315. 11. 7.	44,74
24-12-1405/ 24-12-1406	1001. 11. 10.	3348. 17. 1.	29,9
24-12-1406/ 24-12-1407	928. 27. 8.		
24-12-1407/ 24-12-1408	1002. 16. 12.	3669. 6. 11.	27,33
24-12-1408/ 24-12-1409	1066. 6. 9.	3019. 11. 6.	35,31
24-12-1409/ 30-04-1410	387. 22. 9.	625. 6. 1.	62,07
01-05-1410/ 24-12-1410	678. 18. 13.	2028. . . 7.	33,47
24-12-1411/ 01-05-1412	340. 23. 9.	741. 18. 2.	45,98
01-05-1412/ 24-12-1412	670. 26. 12.	1223. 10. ..	54,87
24-12-1412/ 24-12-1413	1048. 29. 16.	1547. 14. 11.	67,8

(123) À titre de comparaison, G. MONSEUR, *Les finances...*, p.82, nous donne pour Ath les pourcentages suivants : 1399-1400 = 44% ; 1409-1410= 37% ; 1410-1411= 24% ; 1411-1412= 41% ; 1412-1413=14%.

II. Les vins offerts

Cette rubrique concerne une dépense particulière mais très liée aux activités publiques du Magistrat. Lors de certaines cérémonies, de visites de personnalités importantes ou des princes, le Magistrat offrait le vin à ses invités (124). Les sommes que l'on trouve sous cette rubrique sont extrêmement variables d'une année à l'autre mais en comparaison avec les autres frais elles restent toujours limitées. Elles ne représentent qu'en moyenne 1,5% des dépenses avec un creux à 0,11% en 1393-1394 alors que par deux fois les vins entrèrent pour plus de 5% des dépenses (125). On pourra remarquer au passage l'importance prépondérante du commerce du vin à Binche qui était surtout entre les mains de ceux que l'on pourrait décrire comme les bourgeois aisés de la ville.

III. Les voyages et frais de déplacements

L'administration d'une ville occasionnait de nombreux déplacements pour des motifs assez divers. Binche ne fait pas exception ainsi qu'en témoigne cette rubrique des comptes. Le massard doit accomplir ainsi de nombreux déplacements pour remplir sa tâche. Il n'est d'ailleurs pas le seul puisque régulièrement jurés, conseillers ainsi que le clerc et le sergent de la ville se déplacent lorsque les affaires de la ville le requièrent. Ils peuvent intervenir lors d'affaires judiciaires impliquant des bourgeois de leur ville comme en témoigne l'exemple suivant. Le 15 février 1394, le massard Simon Venant flanqué du sergent de Binche Jehan Pieron se rendit au Quesnoy pour y rencontrer le prévôt de cette ville. En effet, Pierart Goumand *bourgeois de Binch* (. . .) *la estoit adiournés contre un bourgeois dou Quesnoy appiellet Gillecon de le Fékière* (126). Si au sujet de l'affaire elle-même les renseignements sont inexistant, on apprend que Pierart Goumand que l'on retrouve à de multiples reprises pour effectuer des travaux de maçonnerie pour le compte de la ville ou du domaine est un bourgeois et qu'il acquitte à cet effet un droit de bourgeoisie. Etant bourgeois, il bénéficie de

(124) M.-A. ARNOULD, "L'origine historique des pots-de-vin", dans *Bulletin de l'Académie royale de Belgique (classes des Lettres)*, p.239 ; C.C. 39 345 f° 5 v° : "Pour plusieurs vins que li ville a presentez ou terme de ces comptes a aucuns signeurs qui sont venut a Binch et aussi a aucuns bourgeois des boines villez qui venut y sont le terme de ces compez..."

(125) C.C. 39 354 ; C.C.39 361.

(126) C.C. 39 349 f° 10.

certains privilèges notamment au niveau de la justice (127). C'est donc en vertu de ces privilèges que le Magistrat de Binche dépêcha deux représentants au Quesnoy.

On relèvera dans le même compte les déplacements de Jakemart Lausne, juré, d'un conseiller et du massard afin de rencontrer le comte à Fontaines au sujet d'une maison lui appartenant *qui estoit en petit point et si mal retenue que nuls n'y habitoit* (128).

Cet épisode où les autorités urbaines interviennent dans une affaire qui est normalement du ressort du domaine signifie peut-être l'apparition de préoccupations urbanistiques dans le chef de ces autorités, ou à tout le moins d'une prise en charge par la collectivité d'une responsabilité en matière de sécurité et de salubrité publique même si cela doit aboutir à empiéter sur le domaine privé.

Au niveau de l'impact financier, ces frais n'absorbent généralement que de 1,5% à 6% du montant des dépenses. Cependant on observe deux pointes à 19,6% et 18,5%. Dans le premier cas, ce surcroît s'explique d'une part par le contexte politique tourmenté puisque nous nous trouvons alors en 1366-1367 au moment de la guerre contre les seigneurs d'Enghien (cfr. supra) qui nécessita de nombreux voyages aux "Bonnes Villes" du Hainaut. D'autre part, il faut invoquer des motifs économiques. Les autorités urbaines durent se rendre à plusieurs reprises en Brabant afin d'obtenir du duc de Brabant et de la douairière l'autorisation nécessaire au prélèvement des maltôtes (129).

L'autre période d'intensification des voyages des officiers urbains nous amène en 1412. La situation financière du comté rendait les sollicitations comtales plus nombreuses et les discussions que l'on imagine après entre Guillaume IV et ses villes étaient autant d'occasions pour des déplacements à la cour du comte (130).

(127) L. DEVILLERS, *Cartulaires des comtes de Hainaut...*, t.I, p.126, LXXII.

(128) C.C. 39 349 f° 10 ; C. PIERARD, *Les douaires...*, p.98.

(129) C.C. 39 348 f° 4 v° : *Et pour aller ce dit terme plusieurs fies en Braybant par deviers Mons. et medame pour les maltotes de le ville racquerre* ; C. PIERARD, *Les douaires...*, p.59, note 213.

(130) C.C. 39 362 compte du 1er mai à Noël 1412, 4e somme.

IV. La procession du Saint-Sacrement.

Événement religieux important auquel participent les membres du Magistrat, la population binchoise ainsi que l'abbé de Bonne-Espérance (131). On peut percevoir ce genre de manifestation comme l'expression d'un sentiment d'appartenance à une communauté. Elle est également l'occasion de faire étalage de son rang social. A cette occasion les confréries d'archers escortaient les membres du Magistrat (132). Le trajet de la procession sortait des murs de la ville par la porte de Poilwagnon pour se diriger à travers la campagne environnante vers le moulin à vent. Le retour dans la ville s'effectuait par la Neuve-Porte (133). Le poids de cette dépense est pour ainsi dire négligeable, variant de 0,68 % à 1,8 %. Certains frais entourant l'organisation de la procession sont intégrés parfois dans d'autres rubriques (notamment celle consacrée aux travaux). Cela concerne essentiellement l'aménagement et le dégagement des rues empruntées par la procession (134).

V. La foire marchande.

Les frais occasionnés par les foires marchandes ne font pas systématiquement l'objet de rubriques spécifiques. Toutefois, cela mérite un mot d'explication car cette manifestation a un impact sur les travaux notamment ceux de voiries. La première foire fut établie semble-t-il en

(131) Abbaye de l'ordre de Prémontré située à Vellereille-les-Brayeux, fondée vers 1126-1127 ; U. BERLIÈRE, *Monasticon belge*, réimp.anastatique du fasc. de 1897, 1961, t.I, vol. 2, p. 392-409.

(132) S. GLOTZ, "Le serment des arbalétriers de saint Georges", dans *Les cahiers binchois*, n°1, 1978, p. 47 ; saisir toutes les facettes de cette manifestation nous demanderait trop de temps, à défaut nous renvoyons aux pages écrites par J.P. LEGUAY, *La rue au moyen âge*, p.220-222 ainsi qu'à celles de R. MUCHEMBLE, *Culture populaire et culture des élites dans la France moderne (XVe-XVIIIe siècle)*, p.69. Il est bien sûr entendu qu'avec ces références, on ne fera pas complètement le tour de la question mais on disposera néanmoins d'éléments précieux afin de mieux comprendre ces événements.

(133) C.C. 39 385 f° 24, f°35 v° : *A Obiert Waghet et Jakemart Loir pour rebrachier grandes pierres de gries que on avoit jadis mis en l'atre quand on refist le forterece la endroit si empechoient le voie tant pour aller o procession.*

(134) C.C. 39 382 f° 43 : *"A Jaquemart Loir et ses ayuwes pour rebrachier terre et ordure qui estoit en le rue devant le maison qui fu Henry de le Vaucelle en le sepmaine devant le venue des corps sains..."* ; C.C. 39 385 f° 38 v° : *"item ossi autour del eglise et en le noeue rue dalles le maison Pierart Chisaire mener en le fosse viers le noeue porte et ennettyer en ces lieux quant on dult faire le nouvelle procession des corps sains..."*.

1367. Elle avait lieu du 29 septembre au 1er octobre. Pendant cette période, les maltôtes à l'exception de celles qui sont sur les boissons étaient suspendues (135). Avant le début de la foire, on réquisitionnait les bras de quelques solides charpentiers de la ville pour dresser une *estaque* de bois avec un aigle comme symbole de la franchise. Pour accueillir le marché au bétail, on épandait de la terre sur le sol, terre qui était ensuite ramassée et conduite comme les autres chargements de *fiens* vers les champs des environs (136). La foire se tenait autour de la fontaine en *my* la ville. On craignait beaucoup les souillures qui pouvaient à cette occasion polluer l'eau de celle-ci. C'est pourquoi le responsable des fontaines durant ces trois jours veillait spécialement à empêcher tout risque de pollution (137). Ces journées étaient risquées aussi pour la voirie. Après la foire, il fallait nettoyer et restouper (reboucher) les trous de la *cauchie* (138).

La permission de tenir une autre fête franche le deuxième dimanche de mai fut accordée en 1409 par Guillaume IV (139). Le Magistrat présidait aux destinées de ces foires et prenait en charge certaines gratifications accordées aux marchands s'y rendant pour la première fois (140). Ces gratifications et les frais d'organisation des foires en regard de l'ensemble des dépenses sont insignifiants.

VI. Les "*communs rendaïges*" et les dépenses diverses.

Cette rubrique, la moins homogène de toutes, rassemble des dépenses liées à la fois à la gestion administrative (achat de papier et de parchemin), à l'hygiène publique (nettoyage des rues, ramassages des immondices, des fiens), à la sécurité (veilleurs de nuit, prévention des incendies) et à l'entretien du matériel et de la Loge de la ville.

Si nous ne nous attardons pas sur les dépenses purement administratives, nous allons par contre examiner un peu plus attentivement celles consacrées à l'hygiène, la sécurité et à l'entretien du matériel urbain.

L'hygiène publique est une préoccupation constante dans les villes médiévales. L'image qui associe la rue au moyen âge à un égoût à

(135) E. ROLAND, « Deux franchises fêtes marchandes à Binche au moyen âge », dans *A.C.A.M.*, t.LXI, 1948, p. 105-108.

(136) C.C. 39 369 f° 13 v°.

(137) C.C. 39 369 f° 14.

(138) C.C. 39 372 f° 23.

(139) E. ROLAND, *op.cit.*, p.107.

(140) *Ibid.*, p. 106.

ciel ouvert n'est jamais démentie dans nos sources (141). Toutefois les autorités ne font pas pour autant preuve de passivité ainsi qu'en témoignent les dépenses contenues dans les comptes.

La première mesure que nous épinglerons est l'évacuation des immondices, des boues et des fiens que l'on transporte hors des murs de la ville (142). Pour accomplir cette tâche, les jurés passaient une marchandise avec un particulier qui devait transporter les déchets pendant une année à la suite de laquelle un nouveau contrat était conclu avec la personne qui offrait ses services pour la somme la plus avantageuse. En procédant de la sorte, les jurés pouvaient garder une plus grande maîtrise de ce poste de dépenses.

Parfois, ces *fiens* ont un usage inattendu. Des ouvriers en ont répandu sur la place du marché afin d'y aménager un espace pour les joutes organisées à l'occasion d'un mariage (143). L'évacuation des eaux usées n'était pas facilitée par la présence de l'enceinte. À de nombreuses reprises, il fallait déboucher et nettoyer les conduits qui devaient permettre aux eaux de franchir la muraille (144). Nous avons déjà évoqué le tueur de chiens qui éliminait la ville des animaux errants (145). La surveillance des fontaines lors des foires pourrait de nos jours procéder d'un souci d'hygiène et de salubrité publique. On ignore le moment où le Magistrat a pris conscience du problème de pollution des rues. Est-ce à la suite de l'épidémie de peste noire du milieu du XIV^e siècle (146) qui en plus de

(141) J.P. LEGUAY, *La rue au moyen âge*, p.53 et suivantes ; R. VAN UYTVEN, « Notes sur la vie matérielle dans les villes des Pays-Bas méridionaux à la fin du moyen âge », p. 224.

(142) C.C. 39 366 f° 18 : "Pour les fiens de le ville mener et les cauchies ennetyer par Jehan Waudart..."

(143) C.C. 39 363 f°23 r°v° : A Noel Richart, au Bastart de Lobbez, a Gobin, a Jonin Jakock, a un homme de France, a Martin le fevre, a un valton de Liege et a la femme Colart Bonasse liquel aporarent fiens sour le markiet pris en aucuns cheliers et estaules aval le ville et y celui espartre le nuit et le jour que li fille le rentier espousa pour sus jouser. Sy en y eut aucuns qui y sirvierent 2 jours payet a ychiauls a l'un plus al autre mains... 24 s. 6 d. Remarquons que ce passage des comptes permet de constater la facilité avec laquelle on pouvait s'approvisionner en fumier à l'intérieur même du périmètre urbain, preuve que granges et étables faisaient partie du paysage de la ville.

(144) J.P. LEGUAY, *op. cit.*, p. 57 ; C.C. 39 363 f° 24 ; C.C. 39 366 f°17 : "A Colart l'Arbalestrier et Noel Richart pour destouper le conduit viers le maison demiselle Katerine de Tournay... remplis de bruech..." ; nous reviendrons sur ces problèmes lorsque nous aborderons l'aménagement des équipements hydriques de la ville.

(145) J. DUGNOILLE, « Les initiatives des échevins d'Ath... », p. 232 ; R. VAN UYTVEN, « Notes sur la vie matérielle... », p. 224.

(146) G. SIVERY, "Le Hainaut et la Peste Noire", dans *M.P.S.S.A.L.H.*, t. LXXIX, 1965, p. 431-447.

l'impact démographique aurait eu un impact psychologique ? En tout cas la mortalité récurrente qui semble se manifester durant toute la seconde moitié du XIV^e siècle est un élément suffisamment convaincant pour amener les autorités urbaines à prendre des mesures qui ne sont pas dénuées de fondements.

La sécurité et les dépenses que nous y rattachons concernent un point crucial de la ville médiévale : la crainte des incendies. Ceux-ci peuvent aussi bien être accidentels que provoqués (lors des guerres par exemple). La nature des matériaux employés pour la construction pouvait à la moindre étincelle transformer toute une ville en un gigantesque brasier. La ville à cet égard met en œuvre une série de mesures. Une première série concerne la surveillance de la ville afin de donner l'alerte le plus rapidement possible. Dans les premiers comptes, deux gardes de nuit assermentés sont payés à l'année (147). On fait également appel à des particuliers qui étaient rémunérés par nuit (148). Ils recevaient entre 16 d. et 3 s. par nuit. Cette surveillance se concentrait sur certaines périodes de l'année plus propices aux incendies. Les périodes de sécheresse l'été ou de gel l'hiver voyaient s'accroître la vigilance des citoyens. Il fallait également assurer l'approvisionnement en eau pour combattre les incendies. On disposait des *keuwes* (sorte de grands réservoirs contenant environ 390 litres d'eau (149) aux carrefours et dans chaque rue (150). L'eau provenait des fontaines que l'on surveillait spécialement durant ces périodes où l'eau était plus rare (151). On dégageait l'eau prise par les glaces durant l'hiver et l'on en amenait également de la Samme qui ceinturait la ville (152).

Au niveau de la prévention, on peut encore remarquer l'inspection des cheminées que les autorités de la ville de Binche confiaient au maître charpentier assisté de deux personnes (153). On peut déjà déceler à travers

(147) C.C. 39 345 f°5 v° ; C.C. 39 346 f°5 v° ; C.C. 39 347 f°7.

(148) E. ROLAND, "Les incendies à Binche (1363-1412)", dans A.C.A.M., t. LXI, 1948-1949, p. 220.

(149) *Ibid.*, p. 221.

(150) C.C. 39 364 f° 17 : « A Jakemart Longhet pour fus de 6 keuwes pour ens mettre as quarfours des rues pour le peril de feu en l'ocquison de le grant seckerece de tamps quil faisoit environ Pentecouste l'an 64 parmy 2 s. 6 d. le piece... 15 s. »

(151) C.C. 39 373 f° 32 v° : « A Sausset Barbe pour warder le dite fontaine en my le ville affin que nuls ni presist aiwe tant que remplie fust. »

(152) C.C. 39 364 f° 17 v° : "A Noel de Coilli pour le refaiture de une happe de coy on brisa glaces en l'ivier passet..." ; C.C. 39 364 f° 17 : "A Pierart a le feue qui amena aiwe a se kerette et a se tonniaul prise au rieu a le Savelniere..."

(153) C.C. 39 373 f°33 : A Mathieu le charpentier, le Prevostiel, Godefrin de Faurex pour aller vir les laides keminees aval le ville... ; C.C. 39 382, f°49 r°v°.

cette mesure une certaine prise de conscience du danger qu'un laisser-aller en matière d'urbanisme pouvait entraîner (154). Elle est également révélatrice d'une prise en charge collective de l'espace urbain. Mais aucun règlement de police au sens strict concernant ces problèmes ne nous est parvenu pour cette époque. Au niveau des matériaux, aucune restriction d'emploi ne semble toucher à ce moment-là les habitants de Binche malgré quelques incendies dramatiques. Il est probable que le coût de matériaux plus résistants aux incendies ait constitué un obstacle pour beaucoup d'habitants. L'usage des matériaux comme la brique, la pierre, les tuiles ou les ardoises reste encore relativement peu fréquent même pour les bâtiments publics (155). Ce constat peut d'ailleurs être élargi à l'ensemble du Hainaut médiéval.

Lorsqu'un incendie se déclare, toute la population est mise à contribution, mais il faut souligner la place particulière qu'occupent le maître charpentier et d'une manière générale les artisans et ouvriers du bâtiment dans le combat contre le feu (156). La fréquence des incendies peut être évaluée grâce aux comptes. À cet égard, certaines années sont dramatiques comme celle de 1397 où l'on ne dénombre pas moins de 7 incendies (157). Le feu était ainsi combattu au moyen d'eau retirée de grands tonneaux appelés keuwes (d'une contenance d'environ 390 litres). Le premier tonneau était payé 5 s. et les suivants 2 s. 6 d. Les personnes qui participaient au secours continuaient à veiller les cendres de l'incendie afin d'éviter toute reprise du feu. Ces opérations n'étaient pas sans danger. Il y eut plusieurs personnes blessées parfois gravement ce qui incita la ville à leur accorder des dédommagements (158).

Le dernier secteur que nous évoquerons est celui du matériel et de l'entretien de la loge de la ville. Il consiste pour l'essentiel à approvisionner l'hôtel de ville en bois de chauffage, ramoner sa cheminée ainsi qu'à

(154) cfr. supra, p. 6, note 38.

(155) A.V.B. 11/00/03/1 Recueil des rentes et biens dus à la Maladrerie en 1419 f°1v° : *...soer se maison couverte descaille qui fu Colart Baukin sen pere seant au devent de le rue que on dist des estains...* Ce passage illustre le caractère exceptionnel et remarquable d'une toiture en ardoises à cette époque puisqu'il constitue un élément repérable dans la ville.

(156) E. ROLAND, *op. cit.*, p.223 ; C.C. 39 375 f° 31 v° ; C.C. 39 381 f° 30 ; C.C. 39 382 f° 48 : *"... pour frais et despens fais par les ouvriers, manouvriers et ayuwes chidevant escrips le nuytie que li dis feus fu rescous laquelle nuyt y cil dit ouvrier veillerent autour de le dite maison pour le doubte quil avoient des perils qui empooient venir..."* etc...

(157) E. ROLAND, *op. cit.*, p.224 ; C.C. 39 376 f° 31.

(158) C.C. 39 382 f° 47 *"A Jehan Gillot le fil qui fu quaissies et froissies en le gambe et ailleurs et a celi cause li a estet donnet dou command jures et conseil en lui visitant a pluisseurs fois... 27 s. "*

réparer, entretenir certains outils dont ceux qui sont mis à la disposition de la population pour combattre les incendies (notamment les échelles et les seaux).

Par rapport à l'ensemble des dépenses, ce poste varie selon les années entre 6 et 15 %. Sa relative modestie au niveau des chiffres ne doit pas cacher l'enjeu immense de ces dépenses. Les conséquences d'un incendie peuvent menacer la survie même de la ville. L'effort de reconstruction pèse parfois très lourdement comme l'a démontré J. Dugnoille une nouvelle fois pour la ville d'Ath (159).

VII. Les travaux.

Par rapport à la classification des comptes, la rubrique que nous avons intitulée "travaux" ne correspond pas exactement à celle que l'on retrouve sous le titre "*ouvrages et manouvragés fais a le fortereche et as lieux qui sont a le retenue de le ville*". Les travaux qui ont l'église pour cadre ont été intégré dans cette rubrique. Néanmoins, nous avons distingué pour plus de facilité les trois catégories de travaux :

1° travaux consacrés à l'église

2° travaux publics

3° travaux de défense

1°. La partie consacrée à l'église et aux frais de son entretien figurent dans les comptes de manière indépendante. Nous n'avons tenu compte que de travaux de réfection et d'entretien concernant le bâtiment même, excluant de la sorte les frais pour le mobilier liturgique. Rappelons que l'on faisait mention dans les recettes, même si elles n'étaient pas toujours distinguées du reste, des revenus destinés à la fabrique d'église. Certaines années, ces frais atteignent des sommes assez importantes que ces recettes ne peuvent couvrir.

Les autorités urbaines sont attentives à certaines parties de l'église comme le clocher et ses cloches ainsi que la toiture qui font l'objet de régulières réfections. Le transfert du chapitre Saint-Ursmer de Lobbes suite aux guerres contre les Liègeois s'accompagnera des transformations plus ou moins importantes notamment dans l'agencement du clocher (160) et dans la mise en place du mobilier servant à accueillir les chanoines (161).

(159) J. DUGNOILLE, "L'incendie d'Ath de 1435 et le problème de la reconstruction des villes en Hainaut à la fin du moyen âge", p. 226.

(160) G. DECAMPS, "Les cloches de l'église Notre-Dame et Saint-Ursmer de Binche", p. 51.

(161) Voir C.C. 39 382 f°26 v°-38 v° ainsi que C.C. 39 359 f°5-6 v°.

2° Les travaux publics dans le sens spécifique du terme concerne l'entretien des voiries et des chemins d'accès à la ville y compris les ponts. On veillait également à assurer l'approvisionnement en eau ainsi qu'à l'évacuation des eaux usées au moyen de "royons" sorte de ruisseaux à ciel ouvert qui débouchaient soit dans des "wez" (162) par lesquels ces eaux sortaient des murs de la ville par des conduits traversant l'enceinte, soit directement dans les fossés via les mêmes conduites d'évacuation. Des travaux d'entretien étaient entrepris à la loge de la ville. Cela consistait surtout en menus travaux de *plakage* des maçonneries ou de réparations à la toiture. Nous avons décidé de faire entrer dans la catégorie des travaux publics les efforts consentis par la ville pour installer des équipements destinés à l'activité drapante. Nous pouvons le justifier en mettant en évidence un des objectifs des travaux publics : promouvoir et faciliter les activités économiques (163). Remarquons au passage que la draperie à Binche contrairement à ce qui s'est passé dans d'autres villes n'a pas bénéficié d'un soutien direct du comte (164).

3° Au regard des chiffres et du soin que l'on mettait à les réaliser, les travaux à l'enceinte sont sans conteste le point d'orgue des travaux effectués dans une ville comme Binche (165). Ces travaux étaient affaire de spécialistes, les maîtres-maçons et charpentiers comtaux, parfois jaloux de leurs prérogatives ce qui explique certaines tensions avec les représentants locaux (166). Outre les compétences techniques, une bonne connaissance du terrain (relief et sous-sol) était nécessaire afin d'en tirer un parti maximum au niveau défensif mais aussi au niveau constructif. L'intervention du maître maçon et du maître charpentier comtal était dans l'ordre des choses, mais le Magistrat veillait également au grain. Les chantiers des fortifications ne constituent donc pas l'occasion idéale pour la ville de s'affirmer en tant que maître d'œuvre puisque la conception de l'ouvrage émane du comte par le biais de ceux que l'on peut considérer comme ses

(162) M. DE WAHA, *Fortifications...*, p. 1844 ; J.A. DUPONT, "L'urbanisme en matière de voirie à Mons à la fin du moyen âge", p. 239.

(163) J.P. SOSSON, "Travaux publics et politiques économiques. L'exemple de quelques villes des anciens Pays-Bas (XIV^e-XVI^e siècle)", p. 241 où il insiste sur la difficulté de retrouver les motivations qui sont à l'origine des travaux menés par les autorités communales et de dégager ainsi la trame d'une volonté politique clairement affirmée.

(164) M.-A. ARNOULD, "L'industrie drapière dans le comté de Hainaut au moyen âge", p.59 constate la bonne organisation de la draperie binchoise qui n'a pourtant pas bénéficié de privilèges princiers.

(165) P. CONTAMINE, « Les fortifications urbaines... », p.33-34.

(166) M. DE WAHA, *op. cit.*, p.1874 ; ID., "Bonnes villes...", p. 267.

architectes. Le Magistrat tentera bien d'influencer certains plans comme nous l'indique un épisode rapporté par M. De Waha (167).

Pour défendre la ville, l'enceinte n'était qu'un des éléments qui intervenaient. Les travaux de défense englobent également la mise sur pied d'une artillerie qui commence à prendre une part sans cesse croissante dans l'organisation défensive de la ville. L'artillerie nécessite d'importants achats de matériaux tels que métal, boulets de plomb et de pierre ainsi que les ingrédients utiles à la fabrication de la poudre. Outre les armes à feu, il ne faut pas passer sous silence la fabrication des armes de jet comme les arcs ou les arbalètes (168).

L'examen du graphique de la figure 8 permet d'intéressantes constatations. On distingue une première période qui coïncide avec l'achèvement des travaux de fortifications et qui culmine en 1364-1365, année où les travaux représentent près de 89% du montant des dépenses (169). Le montant nominal est également exceptionnel en comparaison des autres années. Convertie en nombre de journées d'un maître charpentier, nous obtenons le chiffre de 16 714 jours de travail. Ce chiffre est considérable. Il soutient la comparaison avec les résultats obtenus en procédant de cette manière à Namur (170). Cela donne une idée de la démesure des efforts consentis à la réalisation des travaux de fortifications. Mais il s'agit d'une année exceptionnelle. Elle ne peut donc nullement être tenue pour représentative du niveau moyen des dépenses de travaux publics. Le calcul de cette moyenne est difficile et le chiffre que l'on obtient est sujet à caution. Les lacunes de nos séries et le fait de ne posséder pour certaines années que les comptes partiels doivent nous inciter à une grande prudence. Nous avons pris en compte trois séries d'années correspondant à celles des comptes de massarderie. En calculant l'équivalence moyenne en journées d'un maître charpentier du budget des travaux publics binchois,

(167) M. DE WAHA, *op. cit.*, pp.1801-1802 ; C.C. 39 352 f°7.

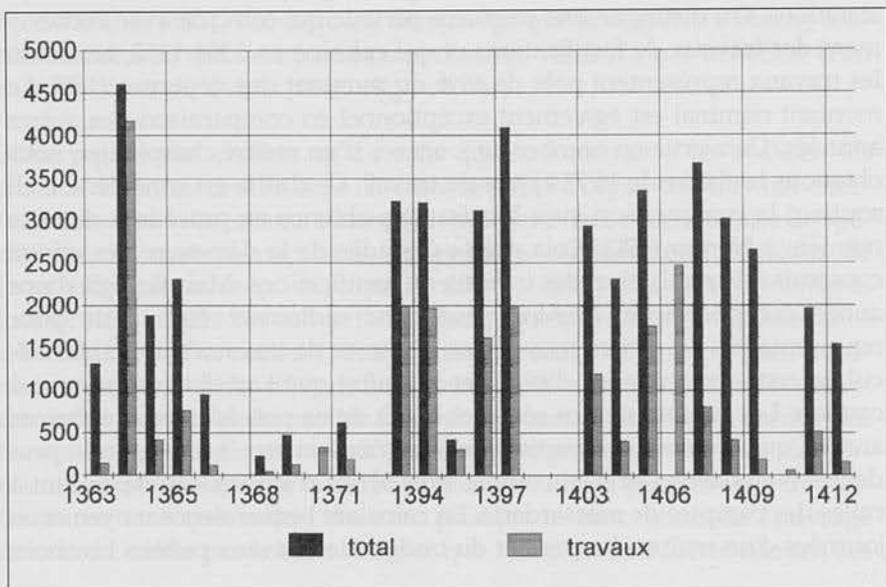
(168) Voir à ce sujet J. MULLER, "Fabrique de flèches d'arbalètes à Binche au XVe siècle", dans *A.S.A.B.*, t. IX, 1950, p.67.

(169) Ces chiffres sont le résultat d'une addition des montants repris dans les comptes partiels suivants : C.C. 39 364- C.C. 39 365

(170) V. PETIT, *Les travaux publics à Namur...*, vol. 2, annexe I. La valeur que l'on obtient pour Binche en 1364-1365 dépasse celle que l'on retrouve à Namur en 1406-1407. Cette année-là, les travaux avaient constitués plus de 80% des dépenses totales et représentaient 14 979,5 journées de travail d'un maître-charpentier. Au milieu du XVe siècle à Bruges, la moyenne des travaux publics convertie en journées de salaire est de 16 669, J.P. SOSSON, "Travaux publics et politiques économiques...", p.249.

nous obtenons une image un peu plus fidèle de la réalité des travaux publics à Binche. Ils resituent Binche à une place plus conforme à ce que devait être sa dimension au moyen âge. Toutefois les minima et maxima indiqués dans le tableau repris en annexe nous donnent la mesure des variations importantes qui frappent les dépenses de travaux publics. Ils nous conduisent par conséquent à considérer ces chiffres (qui devaient normalement nous permettre de comparer plus facilement Binche avec d'autres villes) comme une approximation plus ou moins lointaine.

fig. 8. TABLEAU DES DEPENSES ET DES TRAVAUX (en Lb.t.)



Nous avons tenté de ventiler le montant des travaux publics pour l'année 1364-1365 entre les dépenses pour les matériaux et celles consacrées à la main d'œuvre. La présentation des rubriques des comptes de la ville ne rend pas toujours facile cet exercice. Ceux-ci ne font pas toujours la distinction des dépenses en matériaux et en main-d'œuvre. Le résultat obtenu ne peut être pris que comme un ordre de grandeur plus ou moins fidèle à la réalité. Cela étant dit, un rapport d'environ 33%-66% se dégage de nos chiffres. La prépondérance de la charge de la main-d'œuvre (dans laquelle nous avons inclus les frais de transport en plus des salaires et des

gages) est une constante à travers les comptes de la ville. Les trois comptes suivants marquent un retour à une situation plus calme où il n'y a plus véritablement de grands chantiers. Le graphique pour les années 1368-1372 a été constitué à partir des comptes partiels. Il ne faut donc pas se laisser abuser par l'aspect du graphique ainsi obtenu.

La dernière décennie du XIVe siècle est également marquée par un chantier de rénovation de l'enceinte. Cela se marque par une augmentation des dépenses de travaux publics qui maintient les dépenses totales au-dessus de la barre des 3000 Lb. t. Celles-ci dépassent même les 4000 Lb. t. juste avant l'interruption de la série comptable en 1398. Durant ces années on remarque quelques travaux d'aménagements urbains. En 1393-1394, une nouvelle rue fait son apparition le long des fossés de la première enceinte (172). Trois ans plus tard, on commence les travaux afin de prolonger le réseau d'adduction d'eau à partir de la place du Markiet vers le Nord au-delà de la porte Notre-Dame (173).

Les premiers comptes du XVe siècle semblent indiquer la poursuite d'un grand chantier à l'enceinte jusqu'en 1407-1408. À partir de ce moment, les travaux n'occupent plus une place aussi importante. Cela s'accompagne d'une baisse du niveau général des dépenses.

Il est évident à travers ce rapide examen que le budget consacré aux travaux publics imprime sa marque sur l'économie de la ville. La place prépondérante des travaux de fortifications est un élément qui ne doit pas démarquer Binche des autres villes. Par contre, l'impact sur le budget d'une ville de cette importance risque de peser d'un poids proportionnellement plus important.

D'autre part, comme nous l'avons déjà remarqué plus haut, ces travaux nécessitent l'intervention de spécialistes certes, mais il ne faut pas oublier les importants travaux de terrassements qui sollicitent une main-d'œuvre abondante et peu qualifiée. Faut-il dès lors mettre en avant d'autres préoccupations que celles purement liées à la défense de la ville ? L'origine de cette main-d'œuvre est peut-être un élément de réponse. Le contexte démographique, sur lequel nous reviendrons, est marqué à partir

(171) On peut comparer ce résultat avec celui obtenu par C. PIERARD, « Mons. Initiative communale en fait de travaux publics aux XIIIe et XIVe siècles », p.406. Les salaires constituent dans le cas de Mons 55% des dépenses en travaux.

(172) S. GLOTZ, "Les origines...", p.70 qui l'a identifiée avec la future rue des Trois-Escabelles ; C.C. 39 373 f° 16.

(173) C.C. 39 351 f°7 v° ; C.C. 39 376 f°26 v° ; C.C. 39 376 f°27.

de la deuxième moitié du XIV^e siècle par des épidémies récurrentes qui toucheront non seulement Binche mais tout l'Occident. Les conséquences immédiates seront une baisse de la population, de la production agricole qu'accompagnera une hausse des salaires. On constatera également des mouvements de populations, les uns abandonnant leurs champs pour trouver un travail mieux rémunéré en ville, d'autres fuyant les régions touchées par la famine ou les épidémies. Dans le premier cas, la ville pouvait ainsi se retrouver avec un réservoir de main-d'œuvre souvent mal ou non employée, source de déséquilibre social et de danger pour l'ordre public (174).

Peut-on dès lors imaginer que dans ce contexte, les autorités aient profité de ces travaux pour mettre au travail toute cette population? Cette attitude donne aux travaux publics une autre dimension qui se rapproche de l'obligation d'employer des mendiants valides à ce que d'aucuns considèrent comme la préfiguration des travaux forcés (175). Mais cela se passe à Paris au début du XVI^e siècle. Pour l'heure, les travaux de terrassements effectués par les hotteurs à Binche doivent être considérés comme les corvées de fortifications (que l'on appelle aussi droit de balfart) parfois exigées à la population par le prince (176).

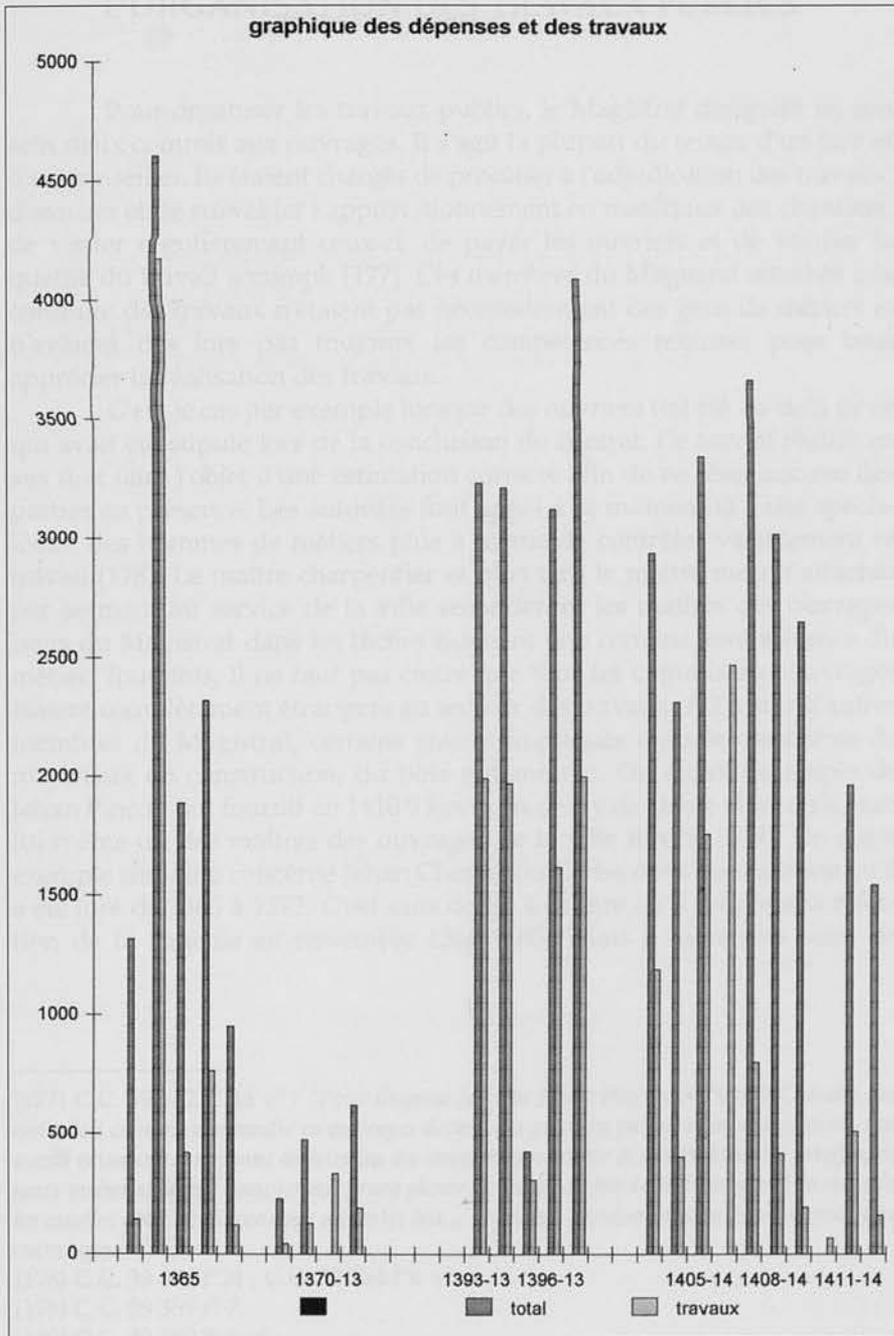
Nous voyons qu'une bonne connaissance de l'environnement social et économique des travaux publics est indispensable pour bien cerner l'importance de ces dépenses. Toutefois il est certain que notre vision souffre des lacunes inhérentes à la nature et à la quantité de nos sources. Les données qu'elles comportent ne nous permettent pas de répondre à toutes les questions.

(174) R. MUCHEMBLED, *Culture populaire et culture des élites dans la France moderne (XV^e-XVIII^e siècle)*, Paris, 1978, p.148 ; E. PERROY, « À l'origine d'une économie contractée : les crises du XIV^e siècle », pp. 179-180.

(175) B. GEREMEK, "Criminalité, vagabondage, paupérisme : la marginalité à l'aube des temps modernes ", dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, XXI, 1974, p. 351.

(176) M. DE WAHA, *op.cit.*, pp. 1781-1782.

Comptes de la Massarderie de Binche



de la croissance relative de l'industrie manufacturière et des services qui ont permis une expansion durable sans inflation. Les changements structurels sont dus moins à la croissance de la production agricole qu'à l'expansion des services et des industries manufacturières. Les mouvements de population, les hauts salaires dans les zones urbaines, le manque de travail rural adéquat en ville, d'autres facteurs régionaux favorables à l'industrie et les déplacements dans les secteurs non agricoles ont entraîné une migration massive de la campagne vers les zones urbaines, source de disponible potentiel de change pour l'industrie (174).

Enfin, des pays comme l'Inde et le Brésil, les économies ont profité de ces facteurs pour faciliter la croissance de leur population. La grande densité des travailleurs a permis une autre dimension de la croissance de l'industrie manufacturière des marchandises valables à ce que les autres économistes ont appelé la « révolution des travaux durs » (175). Mais cela se passe à Paris au début du XVI^e siècle. Pour l'Inde, les travaux durs sont toujours effectués par les indiens à l'échelle nationale. Les conditions entre les pays de l'Asie du Sud-Est et les pays d'Amérique latine de l'Inde sont donc les mêmes que ceux de l'Asie du Sud-Est et de l'Amérique latine.

Les données sur la croissance manufacturière de l'Inde sont donc les mêmes que celles de l'Asie du Sud-Est et de l'Amérique latine. Les données sur la croissance manufacturière de l'Inde sont donc les mêmes que celles de l'Asie du Sud-Est et de l'Amérique latine.



Source: Ministry of Statistics and Planning, Government of India, *Annual Report*, 1980-81, p. 101. *Annual Report*, 1981-82, p. 101. *Annual Report*, 1982-83, p. 101.

CHAPITRE 3

L'ORGANISATION DES TRAVAUX PUBLICS

Pour organiser les travaux publics, le Magistrat désignait en son sein deux commis aux ouvrages. Il s'agit la plupart du temps d'un juré et d'un conseiller. Ils étaient chargés de procéder à l'adjudication des travaux, d'assurer et de surveiller l'approvisionnement en matériaux des chantiers, de visiter régulièrement ceux-ci, de payer les ouvriers et de vérifier la qualité du travail accompli (177). Ces membres du Magistrat attachés à la conduite des travaux n'étaient pas nécessairement des gens de métiers et n'avaient dès lors pas toujours les compétences requises pour bien apprécier la réalisation des travaux.

C'est le cas par exemple lorsque des ouvriers ont été au-delà de ce qui avait été stipulé lors de la conclusion du contrat. Ce travail réalisé en sus doit faire l'objet d'une estimation correcte afin de ne léser aucune des parties en présence. Les autorités font appel à ce moment-là à des spécialistes, des hommes de métiers plus à même de contrôler valablement ce travail (178). Le maître charpentier et plus tard le maître maçon attachés par serment au service de la ville seconderont les maîtres des ouvrages issus du Magistrat dans les tâches exigeant une certaine connaissance du métier. Toutefois, il ne faut pas croire que tous les commis aux ouvrages étaient complètement étrangers au secteur des travaux. À l'instar d'autres membres du Magistrat, certains étaient impliqués dans le commerce de matériaux de construction, du bois notamment. On citera l'exemple de Jehan Pincon qui fournit en 1410 9 kevirons demy de chêne alors qu'il était lui-même un des maîtres des ouvrages de la ville Binche (179). Un autre exemple similaire concerne Jehan Cherize ou Cerise dont nous savons qu'il a été juré de 1366 à 1372. C'est sans doute à ce titre qu'il ordonna la réfection de la kauchie en novembre 1368 (180). Mais il lui arrive aussi de

(177) C.C. 39 382 f° 45 v° : *"Pour despens fais par Jehan Pincon et Pierart Chisaire qui ont esteit commis a entendre as ouvrages devant dis pour les paines et les occupations que a celli cause ont euwt tant de faire les dis ouvriers pourvehir et administrer les estoffes, de yaux visiter et ayaux compter par grant plente de fois ou terme de cest compte et de recevoir les estoffes dont cil dit ouvrage ont estet fait..."*; voir en annexe la liste des commis aux ouvrages.

(178) C.C. 39 375 f°21 ; C.C. 39 354 f°6 v°.

(179) C.C. 39 359 f° 7.

(180) C.C. 39 369 f° 8 v°.

fournir occasionnellement des matériaux comme nous le prouve le compte de l'année 1370-1371 (181).

Ces exemples ne manquent pas de nous interroger sur la régularité des adjudications et autres enchères et le risque de voir des décisions prises en fonction de critères liés aux intérêts personnels de certains membres du Magistrat binchois. Il est néanmoins certain que dans tous les marchés conclus par les autorités urbaines, on cherchait avant tout à préserver les finances de la ville. La ville renonça à de nombreuses reprises à des contrats pourtant déjà scellés parce qu'elle avait trouvé entre-temps une offre plus avantageuse. C'est ce qui se passa le 25 novembre 1394 lorsque Jehan Grevet de Feluy se rendit à Binche afin d'y honorer son contrat. Sur place on lui fit savoir que la ville n'avait plus besoin de ses services. En guise de dédommagement, on lui remit trois sous(182). Il arrive cependant que la ville agisse de façon moins cavalière et prenne la peine de faire part de son renon. En 1397, la ville envoya un messenger à Namur afin de prévenir le marchand qui devait livrer les pierres destinées au *bachinage* que l'on envisageait de construire en dehors de la porte Notre-Dame (183). Il faut néanmoins ajouter que les clauses du marché conclu à cette occasion prévoyaient ce cas de figure. Selon ces clauses, la ville pouvait renoncer à l'accord avant une certaine date (en l'occurrence la Saint-Remy) si elle le voulait et si tel était son intérêt. Le marchand namurois put cependant conserver le montant du "vin" de la marchandise, autrement dit un montant de 17 sous.

En 1406-1407, les représentants de la ville de Binche se mirent d'accord avec Jehan Ladart et son compagnon. Ceux-ci devaient leur fournir entre 60 et 100 navées de pierres extraites de la carrière du Vivier-le-Comte au prix de 15 sous/ navée. Ils en avaient déjà délivré 28 navées 1/2 quand *li ville les tint pour contemps de leur tasque pour ceste annee pour tant que ailleurs recouvrera pierre a milleur marquiet* (184). En 1411, la ville renonce à l'achat de 100 pièces de bois blanc et dans ce dessein envoie un messenger à Piéton (185).

Nous venons de voir quelques exemples qui concernent l'approvisionnement en matériaux. Nous avons également constaté que par pru-

(181) C.C. 39 371 f° 30 : "... pour 8 beniauls de commune pierre quil avait de pourveance..."

(182) C.C. 39 373 f° 30 : ... *pour chou que li ville en fist mieux sen pourfit ailleurs elle se repentit...* comme le justifie la formule du compte.

(183) C.C. 39 376 f° 27.

(184) C.C. 39 356 f°10 v°.

(185) C.C. 39 385 f° 35.

dence, les autorités urbaines se réservaient la possibilité de renoncer unilatéralement à un contrat préalablement conclu tout en laissant à l'autre partie la somme payée pour les vins. On en a un exemple qui concerne un travail marchandé *en tasque* ou à forfait (186). Cet ouvrage concerne la réfection du comble de la nef de l'église qui a désormais la double dédicace à Notre-Dame et à Saint-Ursmer. Le 28 janvier 1412, le prévôt, son lieutenant, les commis aux ouvrages le Caloge de Hauvrech et Colart de Viviers ainsi que des jurés et des conseillers se réunirent chez un certain Jehan Gilliart afin d'y tenir les enchères de ce marché. Les enchères se faisaient au rabais ce qui signifie que le marché reviendrait à la personne offrant ses services pour le montant le moins élevé. Dans un premier temps le marché échoira à Jehan Wannehestre pour la somme considérable de 1000 Lb. t. On peut comprendre à la fois l'envie des autorités urbaines de réduire cette somme mais également les convoitises qu'un tel marché suscitait. Les termes de l'accord permettaient à la ville de revenir sur sa décision (187). Cela se produisit effectivement car le 6 février suivant les jurés et les conseillers se retrouvèrent à la loge de la ville afin que ceste marchandise rabaisast. Le marché fut cette fois attribué à Gilliart Yeuwaing qui proposait un rabais de 150 Lb (188). Est-ce l'effet du hasard si Gilliart Yeuwaing se trouve être en même temps le maître charpentier de la ville ? A-t-il usé de son influence au sein du Magistrat afin de renverser la tendance à son profit ? Que ce soit le cas ou non, l'enchère au rabais est une procédure qui avantage surtout l'adjudicateur. Par contre celui qui est chargé de l'exécution d'un travail se retrouve dans une position parfois difficile à gérer. Ce maître a pu pour décrocher le marché rogner de manière excessive sur sa marge bénéficiaire au point d'être presque obligé de travailler à perte. Ainsi un plaqueur-couvreur qui avait été chargé d'effectuer un travail à la maison dite le Porkier, s'est vu contraint de réclamer la sollicitude des autorités "*pour che quil disoit avoir pierdut a le markandize*" (189).

(186) Par ce contrat, l'exécutant s'engage à réaliser un travail donné tout en apportant la totalité ou du moins une grande partie des matériaux ; V. PETIT, *Les travaux publics...*, p.116 ; C. PIERARD, « Mons. Initiative communale... », p.406 ; C.C. 39 346 f° 5 v° : *Et les dittes estoffes livrer dou tout au frait dou dit Pierart* (en l'occurrence l'adjudicataire). De nombreux travaux de nettoyages de rues, de terrassements sont aussi marchandés *en tasque* de la même manière que l'entretien des fontaines de la ville. Ces marchés sont conclus pour une durée d'un an.

(187) C.C. 39 386 f° 14 v° : "*...se elle sen voloit repentir faire le pooit dedens les quaresmi- aus proisme venant parmy paijant le vin qui ce jour fu despendu...*".

(188) La baisse de 15 % enregistrée ici peut être comparée avec celles rapportées par J.P. SOSSON, *Les travaux publics...*, p.170.

(189) C.C. 39 371 f° 21 v°.

Comme dans notre dernier exemple, les travaux peuvent être réalisés à forfait ou en tasque. Mais la ville peut aussi décider de travailler en régie. Les travaux sont alors rétribués à la journée. Les maîtres des ouvrages sont chargés de comptabiliser le nombre de journées prestées parfois avec l'aide du maître charpentier ou du maître maçon de la ville.

La mise en route d'un chantier de quelque importance est toujours précédée par la constitution d'un document, sorte de cahier des charges qui servira de base à la fois pour l'adjudication mais aussi pour la vérification des travaux une fois leur réalisation terminée (190). La conclusion du marché implique normalement le respect de ce document. Mais nous avons déjà remarqué qu'à plusieurs reprises on dépassait ce qui avait été convenu initialement (191). On assistait alors à l'intervention des commis aux travaux ainsi que du mesureur assermenté de la ville ou du maître charpentier afin de réaliser la prise ou l'estimation de ce qui a été fait en plus. Les mêmes personnages, éventuellement accompagnés par les maîtres des ouvrages comtaux et des membres du Magistrat, intervenaient également lors de la réception de l'ouvrage afin de procéder à une ultime vérification de la conformité des travaux avec le devis initial (192). Ce document est également utilisé pour la confection des comptes.

Le coût de certains travaux ou l'achat de certains matériaux étaient évalués après coup par taille (194). Le paiement à la pièce est répandu pour les matériaux et des travaux de ferronnerie, serrurerie.

Outre les salaires et les frais de matières premières, le déroulement des travaux est ponctué de toute une série d'événements qui sont autant d'occasions d'octroyer des gratifications diverses.

Avant l'établissement du devis, le choix d'options techniques ou architecturales nécessite des consultations auprès de personnages dont les compétences sont reconnues, à savoir les hommes de métier assermentés

(190) C.C. 39 366 f° 6 v°.

(191) Ce surcroît de travail pouvait très bien se produire à la demande des commis aux ouvrages et surtout du maître-maçon comtal lorsqu'il s'agissait de travaux concernant les fortifications : C.C. 39 349 f° 6 v° : "*Tous lesquels ouvrages li dis Pierars deseure le devise contenue en se marcandise a fais au command dou dit maistre Thumas et de Jehan Amoury et Wibiert Chisaire pour le temps maistre des ouvrages de le dite forttereche...*".

(192) C.C. 39 366 f° 12.

(193) M. DE WAHA, *Fortifications...*, p. 1772.

(194) C'est le cas des travaux de réfection de cauchie, autrement dit de réparation de la voirie, où l'on calcule la superficie du travail effectué en verge (surface équivalant à Binche à 15 pieds 1/2 soit environ 27,5m²). On citera pour l'exemple le C.C. 39 367 f° 53 v°.

et attachés au service de la ville, du domaine ou du comte. Ces interventions ne sont pas seulement sollicitées mais peuvent également être imposées semble-t-il dans certains cas (195). Entre les autorités urbaines et les autorités comtales ou domaniales les désaccords ne sont pas rares. On le remarque notamment en 1364-1365 lorsqu'il fallut entreprendre quelques travaux au pont Jehenot près de Senevelle. La ville et le domaine se rejetaient mutuellement la responsabilité des travaux que l'on devait y mener. On eut alors recours à l'arbitrage du rentier qui décida que "*li ville le fesist reffaire sauf que se messire en estoit tenu il en feroit tant quil souffiroit*" (196). Sorte de jugement de Salomon qui obligeait tout de même la ville à accomplir apparemment une grande part des travaux.

Quoi qu'il en soit, désirée ou non, l'intervention de conseillers est prétexte au paiement d'une gratification (197). Une fois le devis de base établi, il faut procéder à l'appel d'offres qui aboutit à la tenue d'enchères où sont présents les membres du Magistrat et les candidats à l'exécution des travaux (198). Le déroulement de ces enchères qui ont pour but de faire jouer la concurrence est influencé par l'intervention du maître maçon comtal (on ne peut pas vraiment affirmer que le marché soit faussé bien que par sa position, Noël Camp d'Avene bénéficiait d'un avantage non négligeable). Lors de marchés pour des travaux à l'enceinte, celui-ci se présenta accompagné du maître maçon de la ville de Mons ainsi que de deux autres maçons qui abaissèrent les enchères "*pluiseurs cops au pourfit de le dite ville*" (199). Ce qui était profit pour la ville de Binche ne l'était pas nécessairement pour les Binchois.

A la conclusion du marché, on payait les "vins" ou la *charité*, montant en argent que l'adjudicataire emportait (200). La distribution de gra-

(195) M. DE WAHA, "Bonnes villes, enceintes et pouvoir comtal...", p. 265-266.

(196) C.C. 39 363 f°25 v°.

(197) C.C. 39 369 f° 8 v° : "*A Pierart Catherine (...) a cauze d'un conseil donnet ou prevost 2 frans de Hainnau...*"; C.C. 39 370 f°17 : "*A Mathieu le Kierpentier et à Renier donnet del accord aucuns des jures et conseils pour cou quil durent conseil donner de le grande cloke et a celi aidier 2 los de vin...6 s.*"; C.C. 39 373 : le maître-maçon comtal Thumas Ladart est venu à Binche "*au mandement de le ville pour sen consel avoir sour lesligement del ouvrage que on devoit comenchier a le plache que on dist le vivier de Tournay*" (f°22 v°). Il y retournera accompagné cette fois de maître Jonnekart afin de se pencher sur un problème posé par l'aménagement du wez situé près de l'hôpital Saint-Pierre (f°26).

(198) C.C. 39 386 f°8 v°. Des copies des devis établis à Binche furent envoyées à Mons auprès de Noël Camp d'Avene qui avait la possibilité d'avertir les carriers et les maçons susceptibles d'être intéressés par le marché.

(199) *Ibid.*

(200) M.-A. ARNOULD, « L'origine historique des pots-de-vin », p.236 ; C.C. 39 364 f°18 v° : *...pour le karitte de le markandise faite...*

tifications en argent ou en nature ponctuait les différentes phases du chantier. L'ouverture du chantier était l'occasion d'une cérémonie à laquelle le Magistrat assistait (201). A la fin du chantier, les ouvriers étaient également récompensés par du vin, un repas ou de l'argent. A l'occasion de certaines fêtes (le Jour des Rois ou l'Ascension), les autorités de la ville leur octroyaient des étrennes ou *kukelin* ou encore *mouton* (202). La difficulté ou le caractère exceptionnel d'un travail justifiait parfois le paiement de gratifications supplémentaires (203).

A l'issue de l'examen de nos sources, nous pouvons retenir différentes phases dans l'organisation des travaux comme suit:

1° une phase de décision qui peut être motivée par plusieurs facteurs (sécurité, hygiène, entretien, . . .)

2° établissement d'un cahier des charges ou d'une *devise* écrite par le Magistrat et ses commis aux ouvrages. Ce cahier pourra être modifié avant le début des travaux ou même au cours de ceux-ci.

3° phase d'adjudication où les personnes les plus capables de mener à bien les travaux ou de fournir les matériaux nécessaires à ceux-ci se disputeront le marché lors d'enchères au rabais. Cette phase peut être précédée d'un appel d'offres.

4° phase de mise en route des travaux qui peut donner lieu à diverses cérémonies et autres paiements de gratifications selon l'importance accordée à ces travaux.

5° phase de suivi et de surveillance des travaux de la part des maîtres-maçons et maîtres-charpentiers de la ville mais où l'on voit également intervenir dans certains cas les maîtres comtaux (souvent pour les travaux à l'encontre) et des jurés commis à cette tâche.

6° phase de contrôle et de réception des travaux où l'on vérifie le travail accompli. Un mesureur assermenté accompagné du massard ou de membres du Magistrat affectés à cette tâche peuvent se rendre sur le chantier afin de voir si le cahier de charge a été respecté. La fin du chantier est marquée par de nouvelles distributions de primes.

(201) C.C. 39 373 f°22 v° : "... donnet pour le vin de la premiere pierre del ouvrage dessus dit ensi que on a de coustume despendut presens Jehan Amoury, Willem de Nauste, Jehan Mouisset, Jakemart Lausne jures, Wibiert Chisaire, Jehan Espillet et Godefroy Mignot dou conseil... 4 Lb. 18 s. "; C.C. 39 371 f° 25 : "A Maistre Jehan Willemot, Jehan Lengles, Noël Richart, Gobert Carlet donneit de courtesie le jour quil commencherent a assir les noevez busez... 6 s. 8 d. "

(202) C.C. 39 375 f° 23 v°.

(203) C.C. 39 375 f° 24 v° : "A Mathieu le Carpentier, Pierart Goumand et a pluseurs des ouvriers et manouvriers de le ville donnet au command les jures et conseil pour les paines quil eurent ou mois d'octembre l'an 95 de aller a ouvrir autour de le fortereche... "

CHAPITRE 4

LES SOURCES COMPTABLES DU DOMAINE

A. Description

Le ressort territorial concerné est la prévôté de Binche. Dans les comptes on y distingue Binche, Morlanwelz et Boussoit. Les comptes conservés aux A. G. R. étaient ceux destinés à la cour de Jeanne de Brabant puis à celle du Hainaut à l'extinction du douaire (204). Les possessions domaniales, vestiges d'anciens domaines fiscaux, y étaient nombreuses. Les premiers comptes sont l'œuvre de Godefroid de le Tour dont on conserve également les premiers comptes de la recette de Brabant (205). Le support utilisé en premier lieu est le papier qui fera ensuite place au parchemin à partir de 1382-1383.

Au niveau de la structure, les comptes séparent les revenus en argent et ceux en nature (blé et avoine) alors que les parties des comptes n'établissent pas cette distinction. Il faut remarquer que la répartition des recettes dans les comptes généraux reste à peu près la même de 1373 à 1413. On commence par les recettes de Binche sans y inclure les mortemains qui font l'objet d'une rubrique spécifique. Viennent ensuite les recettes de Morlanwelz suivies de celles de Boussoit. Dans certains comptes, on ajoute une rubrique consacrée aux "communes recettes". Pour les dépenses, la répartition est plus fluctuante.

En général, on indique d'abord les rentes et les pensions "*a hiretage et a vie*". On trouve sous la rubrique suivante les dépenses pour les travaux effectués sur les ouvrages domaniaux de Binche. Ceux qui ont pour cadre Morlanwelz et Boussoit font l'objet chacun d'une rubrique spécifique. Les rubriques des "communs" et des "forains rendaiges" des premiers comptes sont peu à peu affinées et on commence à préciser, à distinguer au fil des ans le contenu de ces rubriques. On retrouvera alors une rubrique pour les gages des officiers domaniaux, une pour les tissus de la douairière et sa suite, une pour les vins et les vivres destinés au château de la Salle.

(204) Ainsi qu'en témoigne l'inscription « Pour le court » figurant sur les couvertures de parchemin des comptes.

(205) Voir A. UYTTEBROUCK, "Notes et réflexions sur la structure des premiers comptes conservés de la recette de Brabant (années 1363-1364 et suivantes)", dans *100 ans du séminaire d'histoire médiévale*, U.L.B., 1978, p. 220-221.

Les années couvertes se partagent en deux tranches. La première série commence en 1373 et se clôture en 1389. On sait qu'à partir de cette date les comptes du domaine de Binche seront inclus dans la recette générale du Brabant (206). On ne retrouve les comptes distincts qu'en 1407. Les comptes domaniaux couvrent une grande partie du XVe avec quelques belles séries continues. Nous nous sommes néanmoins arrêtés dans le cadre de ce travail à l'année 1413 qui coïncide avec le dernier compte de massarderie binchois.

Les termes des comptes domaniaux, comme ceux des comptes urbains, sont variables. Néanmoins, une annualité plus ou moins régulière semble généralement de mise. La période du premier compte s'étend de la saint-André 1372 (30 novembre) jusqu'au 25 mai 1373 soit 5 mois et 3 semaines. Le compte suivant est clôturé le 1er juin. Ce sera la date utilisée jusqu'en 1381, année du décès de Jakemart de la Tour (207). Le compte de 1381-1382 ne couvre que dix mois. La période du compte 1383-1384 (n. s.) sera encore plus courte puisqu'elle dure six mois tout comme celle du compte de 1385 (208). Le compte de 1406-1407 est également écourté de trois mois (209). A partir du 1er septembre 1408, on revient à une annualité stricte.

B. Aspects monétaires

La situation monétaire telle qu'elle transparaît dans nos comptes renforce l'impression d'instabilité déjà rencontrée pour les comptes de massarderie. La situation du duc de Brabant en 1373 n'est pas des meilleures notamment des suites de la catastrophique défaite de Baesweiler deux ans plus tôt. Cette situation annonce une période de crise monétaire (210).

Le premier compte (C. C. 8765) est rédigé avec le mouton de Brabant comme unité monétaire. Le mouton équivaut à ce moment-là

(206) C. PIERARD, *Les douaires...*, p.178 ; A.G.R. C.C. 2375 à 2392.

(207) C.C. 8773 : cette année-là, le compte ne couvrira qu'une période de trois mois, du 1er juin au 1er septembre 1381.

(208) C.C. 8777 : du 22 juillet 1383 au 22 janvier 1384 ; C.C. ; 8779 : du 22 janvier au 22 juillet 1385.

(209) C.C. 8784 : du premier décembre 1406 au premier septembre 1407.

Cette crise a été abordée par H. LAURENT, *La loi de Gresham au moyen âge, essai sur la circulation monétaire entre la Flandre et le Brabant à la fin du XIVE siècle*, Bruxelles, 1933 que l'on complétera avec l'article traduit en français de J.H. MUNRO, « Monnayage, monnaies de compte et mutations monétaires au Brabant à la fin du moyen âge », dans *Bullion Flows and Monetary Policies in England and the Low Countries, 1350-1500*, p. 263-294.

à 27 s. t. . Sa valeur tombera au niveau plancher (du moins en l'état actuel de nos recherches) de 16 s. 10 d. t. en 1377-1378 (211). Elle remontera dans les comptes suivants de 17 s. à 18 s. 9 d. t. mais n'atteindra plus semble-t-il le niveau repéré en 1373. Par la suite, tous les comptes utilisent la livre tournoise, monnaie de compte qui est celle également des comptes de la ville de Binche.

Il est possible grâce aux comptes domaniaux de suivre l'évolution du cours de certaines monnaies. C'est ainsi le cas du franc de Hainaut et de celui de France dont nous avons déjà traité pour les mentions dans les comptes de massarderie.

1376-1377	1 franc de France	=	24 s. t.
	1 franc de Hainaut	=	14 s. t.
1377-1378	1 franc de France	=	22 s. 6 d. t.
1379-1380	1 franc de France	=	30 s. t.
	1 franc de Hainaut	=	14 s. 6 d. t.
1384-1385	1 franc de France	=	23 s. t.
	1 double de Hainaut	=	27 s. t.
	1 double mouton de Brabant	=	24 s. 6 d. t.
1387-13881	franc de France	=	25 s. t.
	1 double de Hainaut	=	28 s. t.

Ces différentes évaluations du cours des monnaies glanées dans les comptes semblent répercuter un temps fort de la crise monétaire en 1377-1378. Dans le compte de cette même année on remarque une chute du revenu des mortemains qui atteint 132 Lb. 10 s. 5 d. contre 256 Lb. 15 s. 6 d. l'année précédente (212). Dans le même temps le montant des rentes à payer passait de 514 Lb. 15 s. 10 d. à 350 Lb. 6 s. 1d. (213). Soit des baisses de respectivement 48,4% et 32%. Toutefois ce serait faire preuve d'une précipitation dangereuse que de voir dans ces chiffres une corrélation. La recherche des causes de ces variations mérite un examen plus poussé des comptes, examen qui n'a pas pu être réalisé dans ce travail. S'il fallait encore le démontrer, voilà un exemple supplémentaire des possibilités d'exploitation que renferment ces comptes.

(211) C.C. 8770.

(212) C.C. 8770 f°7 v° ; C.C. 8769 f°8 v°.

(213) C.C. 8769 f° 14 v° et 8770 f° 14 v°.

C. Les recettes du domaine

La nature des revenus mentionnés dans les comptes domaniaux diffère sensiblement de celle que l'on retrouve dans les comptes urbains. Si ceux-ci relèvent dans une large mesure du produit d'une fiscalité indirecte, les recettes domaniales proviennent de l'exercice de certains droits et surtout de l'exploitation du domaine proprement dit.

Les recettes comportent des revenus en argent et en céréales (blé et avoine), ces derniers faisant l'objet d'un traitement séparé à la fin des comptes.

Les revenus sont d'une part constitués par les rentes qui sont perçues sur des biens du comte ou des biens immobiliers situés sur ses terres et d'un autre côté par les revenus de locations. Des rentes et des loyers seront versés pour la jouissance de masures, manoirs ou maisons mais également des *estiauls de bouchers* (214), granges, courtils. Tous les habitants de Binche ne payaient pas de rentes au comte ainsi que l'indique le cartulaire de 1265 (215). C'est le cas de ceux qui avaient une maison située sur un terrain n'appartenant pas au comte mais à une autre personne ou une institution religieuse comme Sainte-Rictrude de Marchiennes par exemple. Mais les personnes qui acquittaient un droit de bourgeoisie (de 34 d. par an (216) étaient exemptées de la rente. Les trois termes de paiement étaient la Saint-Jean, les fêtes de Noël et de Pâques. La halle aux draps lui appartenant (217), le comte y percevait des rentes chaque année sur les étals de drapiers, pelletiers et *vieswariers* (218). A côté de la halle, se trouvait la blaverie, également propriété du comte (219). Dans ce lieu se déroulait le pesage du grain avec les poids propres à la ville. Ce mesurage donnait lieu à la perception d'un droit de la part du comte. Mais il y avait aussi des droits payés sur l'entrée et la sortie des grains ainsi que sur leur vente qui procuraient des revenus importants.

(214) C.C. 8776 f°1.

(215) L. DEVILLERS, *Cartulaire des rentes et cens...*, p.91 ; C. BILLEN, "Binche et sa campagne...", p. 91.

(216) L. DEVILLERS, *op.cit.*, p.100 : « *Et si a borgois à Binch dont cascuns doit XXXIII d ; l'an por se borisies* » ; A.G.R., C.C. 1123 f°1 : « *... dont chacune bourghezie vault XXXIII d. blans...* » (1417).

(217) L. DEVILLERS, *op.cit.*, p.128.

(218) Le cartulaire de 1417 (C.C. 1123) mentionne un revenu pour ces rentes d'un montant d'environ 15 Lb. 1 s. au total des trois catégories d'étaux. Voir L. DEVILLERS, *op.cit.*, pp.128-131.

(219) Sur les conditions de perceptions de cette taxe, on se reportera à l'article de C. BILLEN, "Binche et sa campagne...", p. 96-97 ainsi qu'à l'édition de l'acte comtal de 1285 dans T. LEJEUNE, *op. cit.*, p.585-587.

Comme on peut le constater, l'activité économique de Binche est également source de revenus pour le domaine. Outre le tonlieu de la blaverie dont nous venons de parler (220), on citera les tonlieux des merciers, des bêtes, des cuirs, des *noefs draps*, des *vieswares*, des *toiles*, des *femmes* "ki vendent lin, filet, estoupes, keutes, bures, fromages, oes, linsemence, oliète, semalles, cavène, blans dras, lignes vies" (221) auxquels le cartulaire de 1265 ajoute le tonlieu des laines, le menu tonlieu des fruits et harengs et le tonlieu des huiles et graisses, cire, suif ainsi que celui du sel et du pain (222). Le fournage touchait quant à lui la cuisson du pain donc les boulangers qui devaient un pain sur soixante au seigneur (223).

L'*afforage* ou *forage* consiste en prélèvements sur les vins vendus et la bière vendue ou produite à Binche (224). Le commerce du fer à Binche était suffisamment florissant que pour permettre des revenus intéressants d'autant que la ville bénéficiait d'un privilège d'étape qui en faisait un point de passage obligé du métal produit notamment dans l'Entre-Sambre-et-Meuse (225). Une taxe touchait également la table de change de Binche (226). Le transport des marchandises était l'objet d'un péage, le *winage*, dont le ressort territorial s'étendait depuis le pont de Saint-Vaast sur la Haine jusque la Trouille à Grandreng pour rejoindre la Sambre à Maubeuge. Le Rœulx faisait également partie de ce *winage* (227). On notera encore la présence d'un droit sur le mesurage des écorces dont on prélevait le tanin utilisé par les tanneurs. Ces recettes étaient affermées pour une ou trois années. Le paiement s'effectuait en trois temps à la Chandeleur, à l'Ascension et la Sainte-Croix.

Des rentes et le *poulage* (228) frappaient les habitants de l'Allouet.

L'exploitation des bois, des moulins et des viviers domaniaux s'effectuait moyennant le paiement d'un cens au comte (cfr. infra). C'était également le cas pour les exploitations agricoles comme celle de Saint-Bergier ou de Merbes-Sainte-Marie.

(220) L. DEVILLERS, *op.cit.*, p.127.

(221) *Ibid.*, p. 133 ; C. BILLEN, "Le marché urbain. Un espace de liberté pour les femmes rurales?", dans *La ville et les femmes en Belgique*, Bruxelles, 1993, p.45.

(222) L. DEVILLERS, *op.cit.*, p.123.

(223) *Ibid.*, p. 133 ; P. GILLARD, *Braine-le-Comte de 1150 à 1400*, p. 198.

(224) L. DEVILLERS, *op.cit.*, p.133.

(225) C. BILLEN, "Binche et sa campagne...", p.107 ; L. DEVILLERS, *op. cit.*, p.122 ; A. GILLARD, L'industrie du fer dans les localités du Comté de Namur et de l'Entre-Sambre-et-Meuse de 1345 à 1600, 1971, p.239-241.

(226) L. DEVILLERS, *op.cit.*, p.134 ; C.C. 8766 f°1 v° : « *De Jehan Hannart pour le cange de Binch... 72 Lb.* ».

(227) L. DEVILLERS, *op. cit.*, p. 124.

(228) Droit se rapportant à l'élevage de volailles d'après F. GODEFROY, *Dictionnaire de l'ancienne langue française...*, VI, p. 346.

Les bourgeois échappaient au paiement des mortemains qui fait l'objet d'une rubrique spécifique dans la plupart des comptes.

Là où le comte était seigneur foncier, les *serviches, yssues et entrees, reliefs et adviestures* étaient perçus à son profit.

Les "exploits" du sergent des bois étaient comptabilisés dans ces comptes alors que les revenus de l'exercice de la justice par le prévôt étaient consignés dans un autre cahier (230).

L'évolution du montant des recettes année après année doit nous donner un aperçu de la vitalité économique de la région à une période où certaines difficultés ont été repérées.

Dans la première série de comptes qui commence en 1373 et qui se prolonge jusqu'en 1389, on observe une chute brutale à partir de l'année 1382-1383. En ne considérant que les années où les comptes sont complets, le niveau des recettes ne dépasse la barre des 3500 Lb. qu'une fois entre 1382 et 1389. De 1373 à 1382, ce niveau n'avait jamais été inférieur à 4000 Lb. Si on examine maintenant comme nous l'avions fait précédemment pour la crise monétaire, les revenus des rentes et des mortemains, un double constat peut s'établir. D'une part, un effondrement du revenu des rentes (231) alors que le montant des mortemains atteint par deux fois aux cours des années 1380 un niveau élevé (232). Marque d'une crise démographique dont l'écho résonne dans les comptes domaniaux ? Peut-être mais son ampleur est difficile à saisir. Les recettes en blé semblent avoir mieux supporté le choc car elles reviennent à leur meilleur niveau dès 1386 (233).

Au niveau du prix de vente, celui de la rasière de blé est de 8 à 9 s. 10 d. en 1372-1373. On remarque ensuite une chute à 4 s. / ras. en 1383-1384 suivie d'une remontée dès l'année suivante à un niveau plus habituel de 6 s. / ras. mais qui reste en dessous du niveau du début de la décennie précédente. L'évolution que nous constatons ne semble pas s'appliquer uniquement à Binche (234).

(229) C. PIERARD, *Les douaires...*, p. 125.

(230) C.C. 15 030 ; C.C. 15 031.

(231) D'un montant de 641 Lb. en 1373-1375 (C.C. 8766 et 8767), les rentes tombent à moins de 250 Lb. à partir de 1387 (C.C. 8782 et 8783).

(232) C.C. 8774 (1381-1382) 663 Lb. 17 s. 6 d. ; C.C. 8782 (1387-1388) 525 Lb. 15 s. 7 d.

(232) C.C. 8780 : 320 muis ; C.C. 8781 : 425 muis ; C.C. 8782 : 536 muis ; C.C. 8783 : 547 muis.

(234) G. SIVERY, « Les profits de l'éleveur et du cultivateur dans le Hainaut à la fin du moyen âge », dans *A.E.S.C.* t. XXXI, p. 626 où l'on retrouve un tableau récapitulatif mentionnant une baisse du prix du blé dans la décennie 1380-1389 à Ath, au Quesnoy et à Valenciennes.

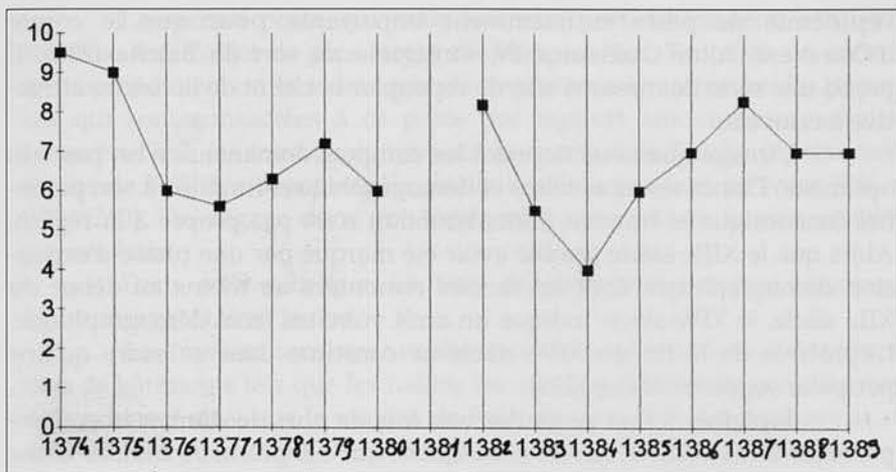


Fig. 9. Evolution du prix du blé par rasière (1373-1389) (d'après les comptes domaniaux)

On remarquera qu'au moment où les crises de mortalité de 1381-1383 (235) battent leur plein, le cours du blé remonte presque à son niveau d'avant 1376.

Ce mouvement de tassement du cours du blé et les crises démographiques va apporter des changements au niveau de la production agricole qui va s'adapter à cette nouvelle donne en axant désormais ses efforts vers l'élevage (236).

La série se base sur un espace temporel par trop restreint pour permettre un jugement sur le long terme. D'autre part, pour confirmer une érosion du pouvoir d'achat du blé, il faudra confronter ces chiffres avec les prix des salaires et des matériaux ce qui nous permettra de savoir si "l'âge d'or de la main-d'œuvre" a une raison d'être à Binche à cette époque.

La mortalité constatée dans la première moitié de la décennie à Binche appose sa marque dans l'évolution des recettes (237). Pour juger du niveau des recettes domaniales après 1406, il faut avoir à l'esprit

(235) C. PIERARD, *Les douaires...*, tableau 9 : 146 mortemains et 13 parchons en 1381 (C.C. 8774) et 105 mortemains et 13 parchons en 1383 (C.C. 8777).

(236) G. SIVERY, « Les profits de l'éleveur... », pp. 605 et 620. L'auteur fait état de la concurrence moins forte pour le bétail que pour les céréales ainsi que des possibilités d'exportation de ce bétail vers le Brabant. Il constate en même temps une augmentation du nombre de bouchers dans la seconde moitié du XIV^e siècle.

(237) G. SIVERY, « Le Hainaut et la Peste Noire », dans *M.P.S.S.A.L.H.*, t. LXXIX, 1965, p.446 note 3 ; C. PIERARD, *Les douaires...*, tableau 9.

l'épidémie de peste suffisamment importante pour que le comte d'Ostrevent, futur Guillaume IV, s'intéresse au sort de Binche (238). Il prend une série de mesures afin de repeupler la cité et de la rendre attractive à nouveau.

L'image que nous donnent les comptes domaniaux n'est pas très optimiste. Des crises monétaires et démographiques fragilisent son potentiel économique et humain. Cette situation n'est pas propre à la région. Alors que le XIII^e siècle semble avoir été marqué par une phase d'expansion démographique dont les racines remontent au moins au début du XII^e siècle, le XIV^e siècle indique un arrêt voire un recul démographique. L'épidémie de la fin du XIV^e siècle ne constitue dans ce cadre qu'une péripétie supplémentaire (239).

Toutefois il faut se garder une fois de plus de donner trop d'importance à ces chiffres qui ne constituent que les premiers indices d'une enquête qu'il faut enrichir à l'aide d'autres éléments. C'est ce que nous allons tenter de faire en examinant les dépenses domaniales.

D. Les dépenses du domaine

Après le premier constat auquel l'examen des recettes domaniales nous a conduit, l'évolution des dépenses nous permettra de compléter notre vision de la situation économique du domaine. Avant toute chose, examinons en quoi consistent les charges que le domaine doit assumer.

Les dépenses, telles qu'elles se présentent dans les comptes, se répartissent entre les secteurs suivants :

- I. Rentes et pensions
- II. Ouvrages
- III. Gages des officiers du domaine
- IV. Communs rendages
- V. Morlanwelz
- VI. Bousoit
- VII. Forains rendages

Le paiement des rentes et des pensions occupe dans les premiers comptes en moyenne autour de 10% des dépenses. Mais peu à peu cette place déjà modeste se réduira encore pour tourner aux environs des 5% à partir de 1406.

(238) L. DEVILLERS, *Cartulaire des comtes de Hainaut...*, III, p.192.

(239) On remarquera que ces crises de mortalité touchèrent également le Comté de Namur à peu près à la même époque L. GENICOT, *La crise agricole du Bas moyen âge dans le Namurois*, Louvain, 1970, p. 9 et le tableau p. 11.

Le second poste qui nous intéresse particulièrement, celui des travaux, fera l'objet de plus larges développements. Toutefois on constatera immédiatement la moins grande importance quantitative des dépenses qui sont consacrées à ce poste par rapport aux comptes urbains. Jusqu'en 1380, les travaux concernant le quartier de Binche représentent moins de 10% des dépenses. Ce chiffre oscillera par la suite entre 12% et 38% (240). On dégage donc une tendance à la hausse de la part occupée par ces frais.

Dans cette rubrique, les frais d'exploitation des bois (abattage, équarrissage) étaient inclus.

Les travaux consistent en divers travaux d'entretien et de réparation de bâtiments tels que les halles, les moulins, l'Hôtel de la Salle et ses dépendances ainsi que la maison de Saint-Berger (241). On retrouve aussi des sommes pour l'entretien des vignes et des jardins de la Salle.

Le chapitre consacré aux gages des officiers n'apparaît qu'avec le compte de 1382-1383 (242). Il était sans doute intégré auparavant dans la rubrique des *communs rendages*.

Ces dépenses représentent en moyenne autour de 5,5% du total.

Les *communs rendages* quant à eux regroupent des dépenses se rattachant de près ou de loin à l'exploitation du domaine ainsi qu'à son administration. On y intégrait le fauchage des blés, l'entretien des prés à Bray, l'exploitation des viviers, des pêcheries ainsi que les *harnas de coruées* que l'on assimile désormais à un travail salarié (243). Ces *harnas* assuraient l'approvisionnement de l'hôtel en blé, fourrage, bois de chauffage et matériaux de construction. Les frais de forge et de sellerie des "voitures" de l'hôtel ainsi que les réparations des instruments de culture étaient comptabilisés dans cette rubrique. Bon an, mal an, les *communs rendages* entraient pour environ 17,5% des dépenses.

On trouve ensuite les dépenses qui ont pour cadre les biens domaniaux situés à Morlanwelz et à Boussoit.

(240) C.C. 8788 f° 18 : 1021 Lb. 4 s. 10 d. furent consacrées aux travaux cette année-là (1409-1410), ce qui représente 38% du montant total des dépenses et mobilise environ 28,5% des recettes.

(241) C.C. 8776 P f° 17-18 "Pour plusieurs ouvrages et manouvres fais en ceste presente annee a le maison de Saint-Berger en laquelle de long tamps n'avoit esteit ouvert..."; C. PIERARD, *Les douaires...*, p. 182.

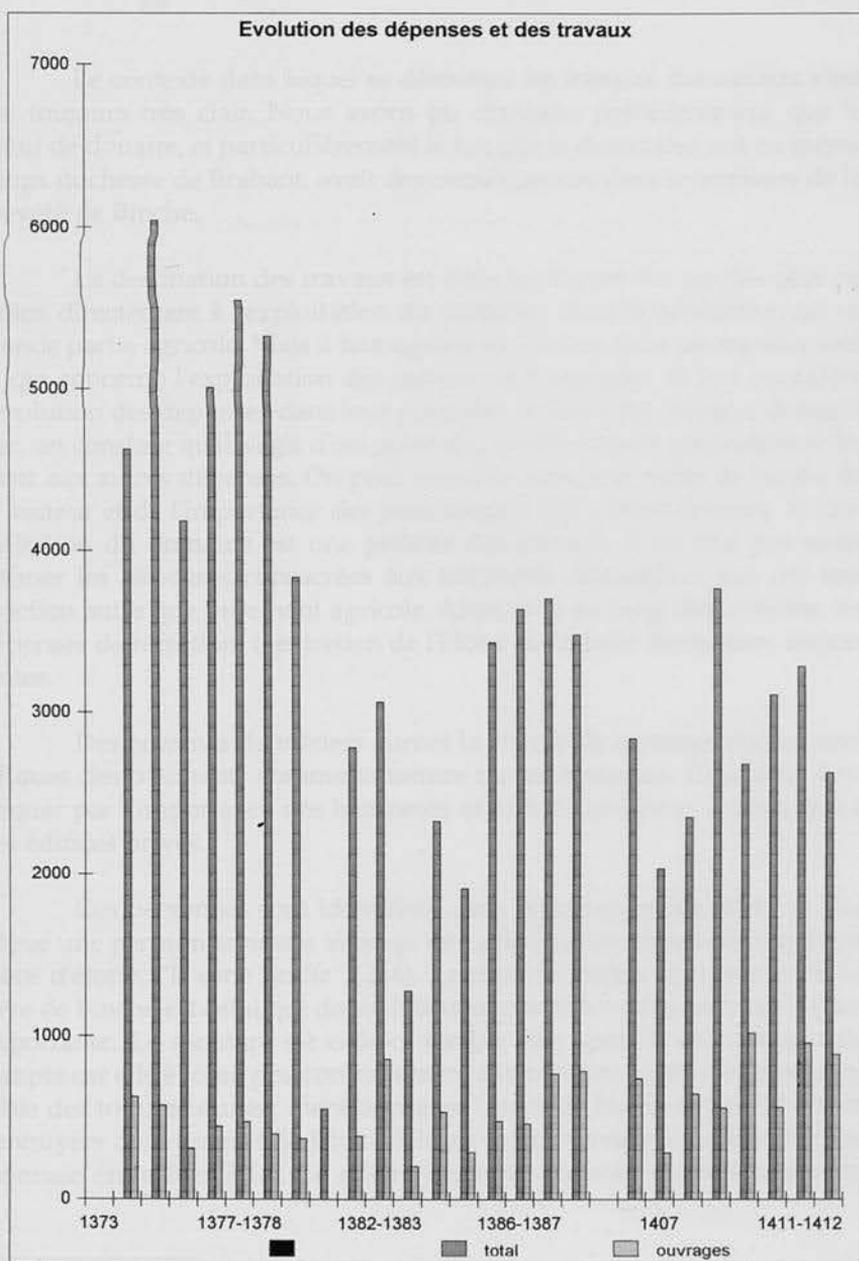
(242) C.C. 8776 f° 18 v°-19. Pour les personnes bénéficiant de ces gages, se rapporter au chapitre consacré aux institutions domaniales.

(243) G. SIVERY, *Structures agraires...*, p.331.

Les dernières dépenses que l'on retrouve sont celles qui figurent dans les comptes sous l'appellation de *forains rendages*. Il s'agit des achats effectués pour l'Hôtel comtal (ou de la douairière). Cela comprend pour la majeure partie les vivres, les vins et les vêtements, tissus destinés aux princes et leurs gens. On y retrouve aussi les frais des courriers et d'ambassades. C'est de loin le secteur de dépenses le plus conséquent. A lui seul, il accapare souvent plus de la moitié du montant total des dépenses. Cependant on constate dans les années 1380 une baisse de ce rapport, une baisse qui suit en fait l'évolution de la courbe des recettes et des dépenses pour ces années. Cela prouve que les difficultés que l'on semble déceler à travers les comptes du domaine ont eu un impact sur le train de vie de la cour de Jeanne de Brabant (veuve depuis 1383).

Comptes du domaine de Binche

L'ORGANISATION DES TRAVAUX DOMANIAUX



Les dépenses de santé en matière de médicaments, celles qui figurent dans les comptes sous l'appellation de frais médicaux. Il s'agit des achats effectués par l'Etat et par les départements. Cela correspond pour la majeure partie des années, les bases et les versements, moins des ventes aux particuliers, moins quelques frais médicaux versés par les communes et d'indemnités. C'est au total le secteur de dépenses le plus étroitement lié au PIB. Il absorbe souvent plus de la moitié du montant total des dépenses. Ce secteur est représenté dans les années 1950 par l'aire de ce rapport, une courbe qui suit la courbe de la courbe des recettes et des dépenses pour les années. Cela prouve que les difficultés que l'on semble trouver à travers les comptes du circuit ont en fait entraîné le PIB, le volume de la base de données de l'Institut français depuis 1955.



CHAPITRE 5

L'ORGANISATION DES TRAVAUX DOMANIAUX

Le contexte dans lequel se déroulent les travaux domaniaux n'est pas toujours très clair. Nous avons pu constater précédemment que le statut de douaire, et particulièrement le fait que la douairière soit en même temps duchesse de Brabant, avait des conséquences dans le territoire de la prévôté de Binche.

La destination des travaux est dans la plupart des cas liée plus ou moins directement à l'exploitation du domaine, dont la production est en grande partie agricole. Mais il faut également inclure dans ces travaux tout ce qui concerne l'exploitation des ressources forestières. Si l'on considère l'évolution des dépenses dans leur ensemble et celles des travaux domaniaux, on constate qu'il s'agit d'un poste qui accroît sa part proportionnellement aux autres dépenses. On peut mesurer ainsi une partie de l'enjeu de ce secteur et de l'importance des personnages qui y interviennent. Si l'exploitation du domaine est une priorité des travaux, il ne faut pas sous-estimer les dépenses consacrées aux bâtiments domaniaux qui ont une fonction autre que purement agricole. Ainsi, tout au long des comptes, les dépenses de réfection, d'entretien de l'Hôtel de la Salle demeurent importantes.

Des hommes de métiers auront la charge de certaines parties spécifiques des bâtiments comme la toiture ou les fontaines. Cela peut s'expliquer par l'importance des bâtiments et le fait que l'on se trouve face à des édifices privés.

Ces personnes sont identifiées dans les comptes. En effet, on leur alloue une pension annuelle ainsi qu'une gratification sous la forme d'une pièce d'étoffe, "*la cotte hardie*" (244). Le titre de maître charpentier de la terre de Binche est celui qui donnait lieu au paiement de la pension la plus importante. Le montant de celle-ci semble être spécifié en monnaie de compte car elle évolue peu contrairement à la pension attribuée au responsable des toitures qui est mentionnée en francs de Hainaut. Les 10 francs hennuyers dont on gratifie Jehan Fuitrau valent suivant les cours de cette monnaie entre 6 et 7 Lb. Le maître-couvreur recevait en plus une cotte

(244) Citons pour l'exemple C.C. 8769 f°16 v° : « ... pour le drap d'une cotte hardie que on li donne cascun an avoecq ses dis wages... ».

hardie d'une valeur variant entre 76 et 108 sous tournois. Nous terminerons sur les gages de ces officiers domaniaux en ajoutant que le maître charpentier bénéficiait de gages en nature sous la forme de 2 puis de 4 muis de blé (à partir de 1406).

La désignation de ces officiers incombait au receveur de Binche, qui rappelons-le était chargé de remettre les comptes domaniaux à la douairière, ce qui nous situe du côté "brabançon" de l'administration binchoise (245). Les premiers comptes domaniaux nous indiquaient Jehan dou Rieu et de Colard de Péronne comme maîtres-charpentiers (246).

Leurs attributions rappellent celles des commis ou des maîtres des ouvrages de la ville. Comme eux, ils procédaient aux adjudications, surveillaient les travaux, contrôlaient la bonne exécution de ceux-ci de même qu'ils pouvaient établir le devis des contrats qui étaient marchandés en *tasque* ou en *taisse* (247). Le domaine travaillait également en régie. Dans ce cas, les maîtres comptabilisaient le nombre de jours prestés ou la quantité d'ouvrage réalisée. Au décès de Jehan dou Rieu, Colart de Péronnes exercera seul cet office (248). En 1381, Jehan de le Haye lui succédera après avoir assuré un intérim qui ne lui sera compté dans ses gages que trois ans plus tard (249). Le dernier maître charpentier dont nous parlerons est Jehan le Clercq. On le voit pourvu de ce titre et de cette fonction à partir

(245) C. PIERARD, *Les douaires...*, p.120.

(246) C.C. 8765 à 8770 (1373-1380).

(247) C.C. 8765 f°8 : « Pour ouvrages fais as reparations et as retenues des maisons et ediffices de le Salle de Binch, dou dongnon, des moulins, pour plusieurs manouvrages, soyages, estoffes accatees et autres parties payes pour l'ocquison des dis ouvrages ou terme de cest compte fait et marcandet par le consau maistre Jehan dou Rieu et Colart de Peronne... ». Les conditions du travail en tasque ont déjà été évoquées pour les travaux effectués par la Ville mais on appréciera la manière dont elles sont décrites dans cet article du compte C.C. 8782 f°20 : « A Pierard Goumand et a ses compaignons pour machenneir par 48 journals au mur desous le grande cuisine de le salle la u les buses de le fontaine sont ossi, pour boutis pris a Bray, fewaiges et acarriage de pierre, cauche et sauelon pour cest ouvraige, et varleis a aidier a siervirmachons et faire le descombre des aywes, pour toutes cez parties faire bien et souffissamment et livreis estoffes marcandait a 36 Lb ; 15 s. de laquelle somme li ville de Binch paie moiet et madamme l'autre. ». Dans ce contrat, le maçon prend en charge la fourniture des matériaux (extraction et transport des pierres, chaux et sable) ainsi que le recrutement des ouvriers.

(248) L'office ne sera pas repris par Colard de Bray et ses fils comme l'indique C. PIERARD, *op.cit.*, p.119. Il s'agissait d'un marché en tasque dont Colart de Bray a été l'adjudicataire et non de l'affermage de l'office de charpentier. Voir C.C. 8774 f°18 v°.

(249) C.C. 8778 f°18 v°.

de 1406 (250). Si son salaire fixe en argent a un peu diminué (- 17%), par contre sa rétribution en nature a doublé passant de 2 à 4 muis de blé.

A côté de ces personnages dont le rayonnement sera limité au territoire de la prévôté, il y a encore les délégués du comte qui à la fois supervisent et contrôlent l'exécution des travaux domaniaux mais qui interviennent aussi dans le déroulement des travaux de fortifications comme nous l'avons déjà signalé. Les maîtres-maçons et les maîtres-charpentiers comtaux affirmeront d'autant plus leur présence après l'extinction du douaire en 1406 (251). Dès ce moment, Willem des Mortiers, maître charpentier du comte, effectuera une première visite aux "*molins et huisines de le terre*" pendant 4 jours (252). Cette visite sera prise en charge à part égale par le comte de Hainaut et sur le reste de l'avoir de Jeanne de Brabant. Le retour de l'entière souveraineté du Hainaut sur la prévôté de Binche ne s'est pas déroulé sans heurts avec le duc de Brabant qui reprochait le non-respect de certains engagements.

Les terrassements que l'on effectue dans la prévôté voient l'intervention du maître-fosseur comtal, maistre Ernoul, qui préside également aux adjudications de ces travaux (253). Le maître charpentier du comte assiste également aux enchères des travaux qu'il dirige (254). Influencent-ils le déroulement des adjudications comme ils le font pour les travaux pris en charge par la ville de Binche? Il est difficile de répondre à cette question dans la mesure où tout ce qui entoure le déroulement des marchés est moins décrit dans les comptes du domaine.

Nous avons commencé par évoquer l'augmentation relative de la part consacrée aux travaux domaniaux dans les comptes. Cette augmentation coïncide avec le retour de la prévôté sous la juridiction directe du Hainaut. Tenter d'y voir absolument un lien de cause à effet serait faire preuve d'une précipitation injustifiée. D'une part nous ne possédons pas les données des années qui précèdent le décès de Jeanne de Brabant. D'autre part nos chiffres varient trop d'une année à l'autre que pour rendre possible le dégagement d'une tendance franche et claire. Ajoutons encore la limitation du nombre d'années comptables observé qui nous prive d'une vision sur la longue durée.

(250) C.C. 8784 f°8.

(251) C. PIERARD, *Les douaires...*, p.121.

(252) C.C. 8784 f°12 v°.

(253) C.C. 8784 f°9.

(254) C.C. 8790 f°18 "*...par recours seloncq une devise par maistre Willem des Mortiers maistre carpentier Monsigneur...*".

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE

CONSTATS ET RAPPROCHEMENTS

Nous souhaitons avant de clôturer cette première partie faire le tour des enseignements apportés par les différentes sources comptables en ce qui concerne la situation économique de la ville et de la région.

Nous avons commencé par la présentation des "forces en présence" à savoir les institutions qui régissent le déroulement de la vie administrative de la ville de Binche. Les institutions urbaines nous ont ainsi permis d'approcher de ce que l'on pourrait décrire comme les "hautes sphères" de la société binchoise. Déjà à ce niveau, l'intervention du pouvoir comtal était visible. L'étude de l'organisation des travaux urbains nous a permis d'étendre ce constat à ce secteur. Dès lors, la marge de manœuvre du pouvoir communal au niveau des travaux nous est apparue réduite. D'autant que les moyens financiers dont dispose la ville dépendent de la bonne volonté du comte.

Nous ne pouvons manquer de rappeler les lacunes parfois importantes de nos séries de même que le nombre limité d'années que nous prenons en compte. Cela étant dit, on ne peut manquer de constater le décalage qui existe entre les comptes domaniaux et les comptes urbains.

Non seulement sur le plan du contenu, ce qui est évident mais aussi sur le reflet de la situation économique qu'ils nous donnent. L'avantage de pouvoir confronter comptes de la ville et comptes du domaine est sans conteste d'obtenir une vision plus large et plus nuancée de la vitalité ou de la santé économique d'une région. A la suite de notre premier tour d'horizon, les sources nous donnent en définitive une vision quelque peu différente selon le type de compte que l'on considère.

Les comptes domaniaux permettent de prendre le pouls d'une région entière, la prévôté de Binche qui semble connaître quelques difficultés. Il nous faut à nouveau insister sur la nature particulière des revenus domaniaux qui touchent surtout le secteur agricole. L'économie urbaine est par contre l'occasion d'appréhender les échanges commerciaux.

La fiscalité des villes, qui ont fait déjà l'objet d'études, peut être rapprochée dans une certaine mesure avec celle de Binche. Il faut cependant être conscient de la dimension véritable de la ville. C'est pourquoi, dans le chapitre qui suit, l'attention se portera sur la ville elle-même.

DEUXIÈME PARTIE : La ville de Binche aux XIV^e et début XV^e siècles

CHAPITRE 1

LA SITUATION ET LES DIMENSIONS DE LA VILLE

A. Cadre géographique

En évoquant l'origine de Binche, nous avons parlé de l'essor démographique que connaissait la région au début du XIII^e siècle. Toutefois, la région porte les traces d'une occupation encore plus ancienne. A proximité de Binche, des fouilles ont montré l'existence d'un centre ancien (un relais) qui remonte à l'époque romaine. Il s'agit de Vodgoriacum (Waudrez) qui était situé sur la chaussée romaine reliant Bavai à Maastricht en passant par Tongres (255). Il semble même possible de remonter encore plus loin dans le temps (256).

Pour ce qui concerne la ville de Binche proprement dite, il faut avouer que l'on ne possède plus guère de traces pouvant remonter à ses premiers jours. Qui plus est, les chances d'en découvrir un jour sont bien minces.

Quoi qu'il en soit, Binche apparaît au début du XIII^e siècle à l'écart de l'antique chaussée connue désormais sous le nom de *le cauchie Brunehaut* (257). Si son tracé est encore repérable aujourd'hui, il n'est sans doute plus aux XIV^e-XV^e siècles un axe routier de première importance. Des centres se sont développés indépendamment de cette voie. La conséquence a été la création et le développement de nouveaux chemins. La communication entre les villes importantes du comté de Hainaut (Mons et Valenciennes) est assurée par des voies dont le tracé irrégulier tranche

(255) J. MERTENS, « Les routes romaines de la Belgique », dans *Archeologica Belgica*, n°33, Bruxelles, 1957.

(256) S. GLOTZ, "Les origines de la ville de Binche", p.63 et note 2 qui fait état des découvertes d'objets du Paléolithique dans la région.

(257) C.C. 39 377 f°26.

avec celui des anciennes voies romaines (258). La chaussée Brunehaut est ainsi brusquement détournée à hauteur de la Maladrerie pour rejoindre Binche (259). Tout un réseau de chemins rayonne à partir de Binche et lui permet d'établir des relations avec des localités voisines (260). Ces chemins aboutissent également aux cours d'eau qui vont l'approvisionner en certains matériaux de construction comme des ardoises pour ne citer que cet exemple.

Le chemin partant de la porte Saint- Paul et transitant par Buvrines aboutissait sur la Sambre (261).

Puisque nous parlons des cours d'eau, c'est le moment de décrire la Samme. Son tracé forme une sorte de ceinture naturelle dont les Binchois ont profité au moyen âge pour renforcer le dispositif défensif qui équipait la ville. Après avoir contourné de la sorte l'affleurement rocheux au Sud de Binche, la rivière poursuit son cours en remontant vers Péronnes. Durant ce trajet autour de la ville, elle recueille les eaux des ruisseaux de Bruille et de Bonne-Espérance (262) ainsi que celles des égouts de la ville.

Le débit de la Samme n'est pas suffisamment élevé pour éviter le chômage des moulins qui le bordent lors des périodes de sécheresse. C'est du moins ce qui ressort d'une description du domaine de Binche datant du XVIIIe siècle (263). La rivière fait l'objet au moyen âge de nombreux amé-

(258) G. SIVERY, *Structures agraires...*, p. 75.

(259) Cette situation est décrite en ces termes par E. DEVREUX, « Entretiens archéologiques », dans A.S.A.B., t.VI, 1938, p. 8 : « La voie antique était reliée à Binche par un diverticulum partant de la rampe du Mont de la Justice dont le sommet servait de signal ou de phare (...) Il avait l'avantage d'éviter les bas-fonds et la traversée de la rivière, ce qui en rendait l'accès très facile. »

(260) On peut citer le chemin qui relie Binche au Roeulx (les relations commerciale entre ces deux villes étaient favorisées au moyen âge). Venant de Péronnes, il passe par le lieu-dit "Le Grand Cavin" pour arriver aux sablières et traverser la Chaussée de Brunehaut à proximité du Mont de la Justice. On peut encore le situer sur une carte I.G.N. contemporaine (46/ 5-6). Voir M. DENUIT, *Origine et souvenirs de nos vieux chemins*, Cercle d'histoire et de Folklore de Haine Saint-Pierre et Haine Saint-Paul, s.d., p.74. Il ne faut pas oublier la chaussée qui relie Binche à Mons.

(261) E. DEVREUX, *op.cit.*, p.8.

(262) H. HALLEZ, "Un coin intéressant de Binche", dans A.S.A.B., t. VI, p. 14 qui indique que ce ruisseau est lui-même augmenté au lieu-dit "Ma Campagne" par le ruisseau du Menu Bois.

(263) A.G.R. ms. 903 « Ces deux moulins sont sujets a chaumes a cause des grandes secheresses et glacons qui arrivent souvent pendant les deux saisons et cella par la petite quantité d'eau qui furnit le ruisseau... »

nagements pour permettre le fonctionnement de ces moulins à eau selon le dispositif classique de bief. La Samme alimentait également les fossés protégeant les remparts. Ces fossés étaient un milieu propice à la présence de carpes (264). Notons au passage que la nature du site de Binche et la configuration de la Samme ont inspiré les étymologistes de toutes les époques (265). Quelques ponts jalonnaient son parcours. Nous y reviendrons ci-après.

On était loin de se douter au moyen âge jusqu'à quel point le sous-sol de la région allait transformer quelques siècles plus tard le paysage. Restons pour l'heure au moyen âge. A cette époque, si on commence à assister à la multiplication des exploitations houillères un peu partout dans le Hainaut notamment à Morlanwelz et autour de Mons (266), les ressources du sous-sol fournissent surtout des matériaux de construction. Les spécialistes se plaisent à remarquer la grande diversité du sous-sol hainuyer (267). Binche est d'ailleurs associé à un moment important de l'histoire de la géologie. En 1865, F. L. Cornet et A. Briart ont observé la Grande Faille du Midi dans la carrière Hubaut au faubourg Saint-Jacques (268).

Sous une couverture de sols limoneux ou sablo-limoneux, le sous-sol est composé essentiellement de sables et de grès Landénien (tertiaire) qui font l'objet d'une exploitation sur laquelle nous reviendrons. Ce sous-sol comprend également des craies et marnes du Crétacé (269). On con-

(264) C.C. 39 345 f° 2 (cfr. supra p. 19 note 123). La carpe est un poisson typique des cours d'eau de plaines, à cours lent. M. DETHIOUX, *Contribution à l'étude des cours d'eau de Wallonie*, (Notes techniques du Centre d'Ecologie forestière et rurale), n° 54, Gembloux, 1987, p. 10 et tableau p.12. Cette caractéristique semble confirmer l'étymologie du nom de la rivière dont le radical *sam-* signifierait tranquille. A. DAUZAT, *Les noms de lieux*, 1937, p. 199. Voir S. GLOTZ, "Les origines...", p.80, note 3.

(265) À ce propos, nous renvoyons à nouveau à l'article de S. GLOTZ. Quant à l'ouvrage de J. HERBILLON, *Les noms des communes de Wallonie*, Crédit Communal de Belgique, coll. Histoire série in 8°, n°70, 1986, p.19, il reprend l'explication de A.CARNOY contredite par M. BOLOGNE en 1955.

(266) GOBLET d'ALVIELLA, *Histoire des bois et forêts de Belgique*, t.I, p.151 ; C.C. 1123 f° 4 v° "Le faulx carbon que on prent a Morlanweilx vault par an environ... 100 s. "; M. BRUWIER, "Notes sur les finances...", p. 147.

(267) I. GODFRIAUX, « La géologie hennuyère : synthèse », dans *Craies et calcaires en Hainaut*, Fac.Polytechnique de Mons, 1994, p.35.

(268) R. FOURNEAU / L. WOUE, "Observation de la faille du midi à Binche", dans *Bulletin d'Information de la Société d'Archéologie et des Amis du Musée de Binche*, 1978, n°5, p. 11-13 ; Plan cadastral de Popp, section A, n° 25.

(269) *Architecture rurale de Wallonie. Hainaut central*, p.35 carte 8. Sols et sous-sol.

state la présence d'argiles notamment à Trahegnies (270). La région toute proche de l'Entre-Sambre-et-Meuse par sa richesse en gisements métallifères constitue un avantage supplémentaire pour Binche non seulement pour les ouvrages domestiques du fer mais aussi les utilisations militaires du métal (artillerie dont Binche sera un des centres de fabrication) (271).

Ce rapide examen nous permet d'établir un constat favorable en ce qui concerne les possibilités d'approvisionnement en matières premières minérales. Binche n'aura pas le handicap des frais de transports que des villes bénéficiant d'un contexte géologique moins favorable (par exemple Bruges) doivent assumer.

Une couverture forestière suffisante est, dans le même ordre d'idée, un élément important voire capital car le bois est un matériau de toute première importance à cette époque. Le bois est utilisé non seulement comme matériau de construction mais il permet d'alimenter les fours dans lesquels chaux, briques et tuiles cuiront, sans oublier son usage dans la métallurgie (272). Que ce soit du bois provenant de taillis ou de futaies, rien n'est délaissé. Ainsi les bois de la région sont exploités de manière intensive. Situées au Sud de Binche, "ces nappes forestières continuaient celles de la terre de Chimay et de la prévôté de Beaumont" (273). Dans un rayon de moins de 10 km, les bois domaniaux forment une réserve accessible et suffisamment abondante en bois d'œuvre (274). Les essences qu'on y retrouve sont essentiellement le chêne, l'aulne, le frêne, le hêtre ainsi que le peuplier blanc (à Merbes-Sainte-Marie notamment) (275).

(270) J. CORNET, "Documents sur l'extension souterraine du Maestrichtien et du Montien dans la vallée de la Haine", dans *Bulletin de la Société belge de géologie, de paléontologie et d'hydrologie*, t. XVII, 1903, p. 187.

(271) A. GILLARD, *L'industrie du fer dans les localités du Comté de Namur et de l'Entre-Sambre-et-Meuse de 1345 à 1600*, Pro Civitate, Coll. Histoire série in 8°, n°29, 1971, carte des principaux gisements de l'Entre-Sambre-et-Meuse ; C. BILLEN, « Binche et sa campagne... », p.107 ; C. GAIER, *L'industrie et le commerce des armes dans les principautés belges...*, p.140.

(272) M. DEVEZE, *La vie de la forêt française au XVI^e siècle*, t. I, E.P.H.E. VI^e section, 1961, p. 36 ; sur l'usage du bois dans la construction, on trouvera un premier aperçu chez J.M. PESEZ, "Le bois dans les constructions de la ville Médiévale : les questions", dans *Le bois et la ville du moyen âge au XXI^e siècle (Colloque organisé à Saint-Cloud les 18 et 19 novembre 1988)*, Saint-Cloud, 1991, p. 195-202

(273) G. SIVERY, *Structures agraires...*, p.74

(274) T. LEJEUNE, *Histoire...*, p. 348 énumère les bois domaniaux de Binche. Il cite Bois-le-Comte (Buvrinnnes), le Menu Bois (Waudrez), la Buscaille (Estinnes-au-Mont), le bois de Montreuil (Merbes-Sainte-Marie), le bois des Estroits de Bourgogne (Anderlues) et le bois de Mariemont (Morlanwelz).

(275) GOBLET d'ALVIELLA, *Histoire des forêts...*, pp. 418-419 et 424.

Comme nous pouvons le constater, la situation géographique de Binche lui offre des conditions favorables au niveau de l'approvisionnement en matières minérales et végétales. Il nous faut maintenant examiner dans quelle mesure ce potentiel a été exploité. Sur le plan agricole, on remarque que Binche se situe à la charnière de deux régions complémentaires à savoir au Nord et à l'Ouest des campagnes céréalières tandis qu'au Sud nous avons un paysage de bois et de prairies (276). Relative richesse et diversité, ce sont bien là des mots qui conviennent pour résumer la situation géographique de Binche.

La superficie ou surface occupée par la ville est un élément dont l'importance peut être discutée. Il n'entre pas dans notre projet de savoir si Binche mérite le titre de petite, de moyenne ou de grande ville à partir du critère de sa superficie comme certains ont pu l'entreprendre (277).

Si l'on considère la surface *intra muros*, elle est au XIV^e siècle de 22 ha. (278). Celle-ci n'évoluera plus guère comme en témoignent les cartes dressées au cours des siècles et représentant la ville. Le territoire extra muros connaîtra par contre une extension importante. Ce territoire s'étendait au moyen âge sur plus de 64 ha. Au siècle dernier on y ajoutera 37 ha. appartenant à Buvrines ainsi que les 262 ha. de la commune de Battignies qui furent annexés en 1882 (279). La structure et la physionomie de ce territoire feront l'objet de plus amples développements dans notre partie consacrée à l'espace urbain.

B. Contexte démographique

Le poids démographique et l'évolution de celui-ci sont des paramètres qu'il faut considérer avec la plus grande attention.

Les plus anciennes données que l'on peut utiliser pour déterminer la population de la ville de Binche nous sont fournies par le cartulaire de 1265. Dans ce document, on répertorie 480 bourgeois auxquels il faut

(276) M. BRUWIER, "Etudes sur le réseau urbain en Hainaut de 1350 à 1850", dans *Le réseau urbain en Belgique dans une perspective historique (1350-1850). Une approche statistique et dynamique (15^e Colloque International.Spa, 4-6 sept. 1990). Actes, C.C.B., Coll. Histoire série in 8°, n° 86, 1992, p. 252.*

(277) En multipliant la surface avec un nombre d'habitants par hectare, certains voulaient établir une classification des villes. Ce procédé a été vigoureusement rejeté par G. DESPY, « Repères pour une définition de la ville médiévale », dans *Publications de la section historique de l'Institut grand-ducal de Luxembourg*, vol. CVIII, Luxembourg, 1992, p.13.

(278) S. GLOTZ, "Les origines...", p.74.

(279) *Ibid.*, p.62.

joindre 90 bourgeois du quartier de la Roquette (280). Ces chiffres représentent le nombre de personnes qui acquittaient le droit de bourgeoisie. Le paiement de ce droit est mentionné dans les comptes domaniaux. Malheureusement, M. -A. Arnould à qui les études de démographie hennuyère doivent beaucoup, a insisté sur la prudence et la méfiance qui devaient accompagner l'examen de l'évolution du nombre de bourgeois. Les fluctuations que l'on peut rencontrer dépendent plus de la rigueur avec laquelle ils sont établis que de véritables changements démographiques (281).

Toutefois à l'époque qui nous concerne, il y a suffisamment d'événements qui peuvent avoir des conséquences démographiques réelles. Le XIVe siècle marque une étape importante dans l'histoire démographique de l'Europe entière.

Les crises frumentaires dans un premier temps, les épidémies ensuite ont eu des répercussions, difficiles à saisir parfois mais bien réelles néanmoins. L'épidémie de 1349-1350 a touché le Hainaut beaucoup plus fortement qu'on le croyait naguère (282).

Il nous est impossible de savoir ce qu'il en a été pour Binche. Par la suite, durant la seconde moitié du XIVe siècle, l'augmentation du nombre des mortemains que l'on remarque dans les sources comptables semblent indiquer des montées de mortalité sur de brèves périodes sans que l'on puisse en distinguer les causes.

Ce dont on est sûr par contre, c'est de l'épidémie qui frappa durement la ville à la fin du XIVe siècle. En l'absence de comptes pour ces années, il est difficile de quantifier l'impact de l'épidémie sur la mortalité.

En résumé, la période allant de 1363 à 1413 se caractérise par une baisse de la démographie, baisse à laquelle Binche n'échappe pas (283).

La population même de Binche, abstraction faite de tous les soubresauts qui peuvent l'atteindre, peut être estimée à cette époque entre 2000 et 2500 habitants. Ce chiffre situe Binche au niveau de villes comme Avesnes, Le Quesnoy, Hal, Lessines, Condé ou Soignies (284).

Quant à la population de la prévôté, les dénombremments de feux qu'a étudiés M.-A. Arnould (285) nous donnent l'évolution suivante :

(280) L. DEVILLERS, *Cartulaire des rentes et cens...*, p.100.

(281) M.-A. ARNOULD, "Les répercussions démographiques du sac de Binche en 1554", dans *Mélanges Georges Smets*, Bruxelles, 1952, p. 61.

(282) G. SIVERY, « Le Hainaut et la Peste noire », pp.431 et suivantes.

(283) W.P. BLOCKMANS, « Tussen crisis en welvaart : sociale veranderingen 1300-1500 », dans *A.G.N.*, t.IV, p.49.

(284) M. BRUWIER, "Etudes sur le réseau urbain...", p. 254.

(285) M.-A. ARNOULD, *Les dénombremments de foyers dans le comté de Hainaut (XIVe-XVIe siècle)*, Bruxelles, 1956, tableau pp.250-252.

1365 = 1365 feux ; 1406 = 1655 feux ; 1424 = 1226 feux. Les chiffres semblent démentir le mouvement de baisse démographique que nous signalions auparavant. Toutefois il faut se rappeler la mise en garde de M.-A. Arnould et ne pas oublier que ces dénombremments sont établis dans un but fiscal. On comprend dès lors les tentations de fraudes à la hausse ou à la baisse selon le rôle que l'on occupait. De toute façon, ces chiffres ne nous fournissent pas la population totale. Il nous faut pour cela employer des coefficients qui en les multipliant avec les nombres de foyers nous permettra d'obtenir une approximation de cette population. Si nous utilisons les coefficients 3 et 5, nous obtenons respectivement ces chiffres : en 1365 = de 4095 à 6825 habitants ; 1406 = de 4965 à 8275 hab. ; 1426 = de 3678 à 6130 hab. Nous obtenons ainsi une large fourchette, trop large peut-être que pour être vraiment utilisable.

On peut encore calculer les densités de la population intra muros et celle de la prévôté. Cela nous donne pour la ville une densité de 113 hab. / ha. et pour la prévôté une densité variant entre 11 et 26 hab. / km. En 1458, la densité de population dans les campagnes hennuyères était de 28,9 hab. /km. En ajoutant la population urbaine, on arrivait à 41,4 hab. / km. Le taux d'urbanisation était de 30 % (286).

Il est difficile de parler de pression démographique à cette époque. La ville de Binche n'est pas suffisamment peuplée pour cela. De plus la proximité de la grande ville qu'est Mons joue un rôle sur la concentration urbaine de cette région en particulier (287).

Les fluctuations de la population peuvent aussi avoir d'autres causes. Certains événements démographiques sont provoqués par des mouvements migratoires dont les effets, du moins pour cette époque, sont très difficiles à déterminer. Les guerres, les épidémies, les crises frumentaires sont suivies par la fuite vers les villes des populations des campagnes. Ces gens viennent ainsi augmenter la population de la ville et constituent aussi un réservoir de main-d'œuvre généralement peu qualifiée. Cette augmentation causée par des événements ponctuels peut se révéler

(286) R. VAN UYTVEN, "L'approvisionnement des villes des anciens Pays-Bas au moyen âge", p.76 tableau 1.

(287) M. BRUWIER, « Études sur le réseau urbain ... », p.256 ; N.J.G. POUNDS, « Population and settlement in the Low Countries and the Northern France in the later Middle Age », dans *R.B.P.H.*, t.XLIX, 1971, p. 397 figure 3 (carte basée sur les feux qui permet de distinguer nettement les différences de peuplement entre la Flandre et le Hainaut).

définitive (288). Une frange de cette population se fixe ainsi dans la ville. Facteur de déséquilibre dans certains cas, cet apport inattendu de main d'œuvre peut également se révéler être un atout économique (289). En effet cet afflux de main d'œuvre a comme conséquence le maintien des salaires à un niveau bas, plus bas en tout cas que celui auquel on doit s'attendre normalement en des périodes de basse conjoncture démographique. S' il est difficile de savoir ce qu'il en est exactement à cette époque à Binche, l'étude des salaires nous fournira déjà quelques précieuses indications (290).

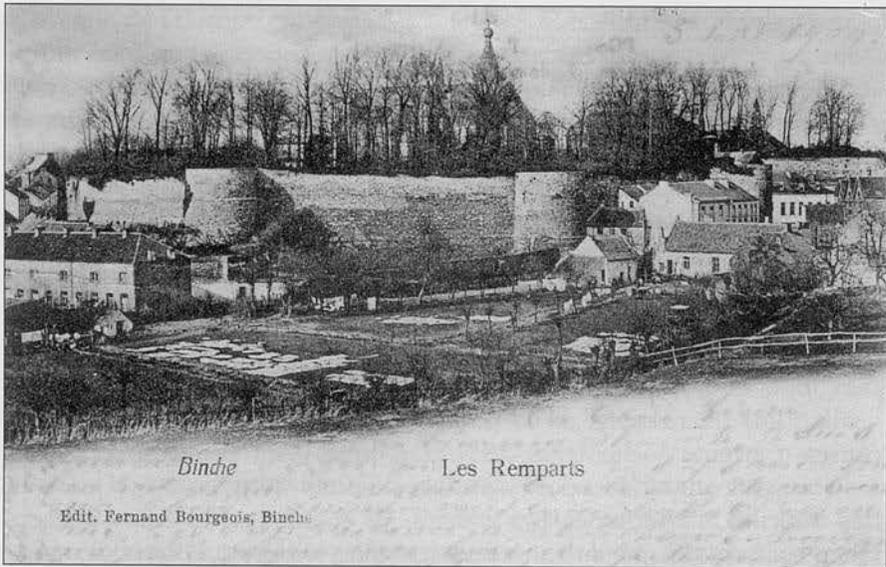


photo : Coll. J. Stone.

(288) M.-A. ARNOULD, "Les répercussions démographiques...", a montré qu'après le sac de 1554, une partie de la population avait quitté de manière définitive la ville. Cela n'a fait qu'accroître les difficultés qu'a connues Binche pour se relever.

(289) R. MUCHEMBLED, *Culture populaire et culture des élites ...*, p.148.

(290) W.P. BLOCKMANS, "The social and economics effects of the plague in the Low Countries : 1349-1500", dans *R.B.P.H.*, t. LVIII, 1980, p.845 et suiv. ainsi que le tableau des salaires, p. 849 ; ce sujet fera l'objet de plus larges développements dans notre 3e partie.

CHAPITRE 2

ESQUISSE D'UN ESPACE URBAIN

Dans cette partie, nous allons explorer ce que l'on appelle l'espace urbain. Les caractéristiques de celui-ci appliquées au cas de Binche vont nous conduire par la même occasion à aborder les champs d'application des travaux publics et domaniaux. C'est pourquoi nous avons choisi de passer en revue l'infrastructure et les équipements que l'on retrouve à Binche entre le milieu du XIV^e et le début du XV^e siècle. Dans le même temps, nous détaillerons les travaux les plus marquants ou les plus importants qui se rapportent à ces équipements.

Au moment où nous faisons débiter notre étude, la ville achève la construction de sa ceinture de fortifications, commencée dès la fin du XIII^e siècle. Toutefois, si "l'enveloppe" de la ville est presque terminée, l'aménagement de cet espace est loin d'être aussi avancé. Chronologiquement, la construction de l'enceinte a précédé toute forme d'aménagement de type urbanistique. Nous avons déjà pu constater l'ampleur que ces travaux de fortifications pouvaient avoir sur le plan financier. Il n'est pas étonnant que les autorités choisissent de postposer la mise en place de certains équipements afin de ne pas malmener les finances urbaines. De plus il n'était pas possible de mobiliser les hommes pour plusieurs grands chantiers simultanés.

Il est sûr que l'espace qui est inscrit à l'intérieur de l'enceinte n'est pas uniquement constitué d'une agglomération serrée d'habitations. Il reste de nombreux espaces non bâtis dont quelques-uns sont bien nécessaires en cas de siège afin de fournir un appoint de ravitaillement. De plus, le concept défensif qui prévaut à Binche nécessite le dégagement des abords intérieurs des éléments de défense.

On situe généralement le point de départ de la ville à partir de l'affleurement rocheux au Sud. La ville s'est développée en progressant vers le Nord, ses faces orientales et occidentales étant limitées par la Samme et au-delà par les versants plus ou moins abrupts de la vallée creusée par cette rivière. En s'étendant de la sorte, la ville quittait l'escarpement rocheux pour se retrouver avec un terrain dont la configuration initiale présentait beaucoup moins d'avantages au niveau stratégique (291). Des aménagements importants furent nécessaires.

(291) M.DE WAHA/F. JURION-DE WAHA, « Du bourg à la ville... », pp.131-132.

A. Les remparts

L'enceinte de Binche constitue encore l'élément le plus marquant du paysage actuel de la ville. Elle a traversé les siècles échappant aux coups de pioche qui firent disparaître tant de témoins de ce type d'architecture médiévale au cours du XIXe siècle. Toutefois, les portes de la ville connurent un sort moins favorable, mais leur présence se marque par des particularités de l'agencement de l'habitat urbain. Nous nous contenterons simplement d'évoquer cet élément tout en l'inscrivant dans le cadre général de la ville. Nous examinerons ensuite les conséquences éventuelles de la présence de l'enceinte sur certains équipements et sur la perception du paysage urbain.

Les techniques utilisées pour la construction de l'enceinte révèlent une adaptation à la configuration du terrain. Là où le rocher émerge, on s'en sert pour asseoir tours et courtines. Par contre, on utilise la technique de construction sur arcades dans les terrains où le socle rocheux disparaît pour laisser la place à des terrains normaux ou marécageux (292).

Mais parmi les éléments les plus remarquables des fortifications il faut ranger les terrées situées à l'intérieur et à l'extérieur de la ville. Il en subsiste encore quelques traces éparses aujourd'hui. L'aménagement des fortifications ne va pas sans entraîner des modifications du paysage urbain initial. Le découpage des parcelles est modifié. Les travaux du chantier de 1358-1365 ont été précédés par une série d'expropriations.

La configuration du terrain subit aussi des transformations afin de mieux répondre à des impératifs de défense. Fossés, terrées, rampes d'accès, utilisation de la Samme comme barrière naturelle, nombreux sont les moyens utilisés à Binche pour renforcer le système défensif. De grands espaces non construits sont dégagés de cette manière. Les habitants de la ville ont vite fait de se les réapproprier lorsque la situation redevient plus paisible. La végétation reprend alors ses droits. Les glacis de l'enceinte sont pris d'assaut par le bétail, de petites constructions apparaissent à proximité des remparts. Mais la paix ne dure jamais bien longtemps. La remise en service de l'enceinte implique le dégagement des alentours. On fauche, on coupe, on débroussaille, on démolit tout ce qui pourrait servir d'abris à l'éventuel assaillant (294).

(292) M. DE WAHA, *Fortifications...*, p.1877.

(293) *Ibid.*, p.1774.

(294) P. CONTAMINE, "Les fortifications urbaines...", p.43 ; A.V.B. 11/ 00/ 03/ 1 Recueil des rentes et biens dus à la Maladrerie (1419) f° 17 : "... pour le maison et tenure qui fu Jehan Cisaire de Saint Christoffe (...) seant dehors le postil poitevin pourtant que as weres de Liege li dite maison fu abatue..."; C.C. 39 377 f° 27 : "...autour de le forterece aidier a ouvrir, coper rouisses, raspailles et grandes yerbes..."

Nous avons pu constater à quel point la salubrité des rues commençaient à préoccuper les autorités publiques. La présence d'une enceinte est un obstacle supplémentaire à l'évacuation des eaux usées (295).

L'adoption d'un nouveau tracé pour l'enceinte a pour conséquence le déclassement suivi normalement d'un démantèlement plus ou moins rapide des anciennes murailles. Nous constatons à Binche le maintien plus ou moins prolongé des vieux murs. La porte Notre-Dame semble encore opérationnelle jusqu'au début du XVe siècle. Mais rapidement les habitations viennent s'y coller. Les anciens fossés sont aménagés et des rues sont tracées. Peu à peu la ville occupe ces espaces libres.

L'image de la ville médiévale et de son enceinte a fait croire pendant longtemps qu'il s'agissait d'un milieu vivant en autarcie ou du moins distinct de la campagne qui l'entourait. C'était là méconnaître tous les mécanismes de son approvisionnement. Celui-ci dépend dans une large mesure de l'extérieur. Les autorités urbaines conscientes de ce fait, n'épargnent aucun effort à l'entretien des voies d'accès à la ville.

B. La circulation

La circulation dans la ville est dépendante de l'état et de la configuration de ses rues. La ville est marquée par cette longue place autour de laquelle s'articulent les habitations et des bâtiments publics. Elle débouche en direction du Sud vers le moustier ou l'église.

On distinguera pour plus de clarté et de facilité les voies d'accès situées à l'extérieur des remparts et les rues à l'intérieur de l'enceinte.

I. Les voies d'accès

L'enceinte de Binche est percée de portes qui permettent aux chariots d'entrer dans la ville. Considérées comme un point vulnérable du système défensif, ces portes présentent quelques aménagements destinés à les renforcer. Ces portes sont bien souvent précédées d'un fossé qu'un pont doit enjamber. Ces ponts sont généralement en bois. Ils peuvent ainsi être facilement détruits en cas de siège. La Samme qui contourne la ville constitue un autre obstacle à franchir. L'aménagement des accès à la ville tient autant à des impératifs économiques que militaires. La ville prend donc en charge ces différents travaux de ponts et chaussées. Nous allons les passer en revue.

(295) J.P. LEGUAY, *La rue au moyen âge*, p.57.

En ce qui concerne les ponts, le plus connu et le plus représenté dans les comptes est le pont Saint-Jacques mais que l'on retrouve sous le nom de "pont les Bousardes". L'origine et l'orthographe de ce nom ont été souvent discutée. Une interprétation partait du mot "Buse-Arc" et s'inspirait de la forme du pont qui était un exemple typique du pont-digue ou pont-barrage dont le Hainaut possède encore quelques exemplaires (296). Celui qui enjambait le ruisseau de l'Abbaye possédait six arches plein cintre. La présence de ce type de pont était indissociable du fonctionnement d'un moulin. La fermeture des pertuis permettait l'alimentation en eau du moulin. C'est un pont à peu près similaire que l'on retrouve actuellement à proximité de l'ancienne porte Saint-Paul.

Le pont apparaît dans le compte de la ville de 1363-1364 pour de petites réparations semble-t-il nécessitant l'emploi de trois "aisselles" (297) de kaisne" mises en place par Jehan de Trivière. Il en coûtera cette année-là cinq sous tournois. Les travaux effectués en janvier 1367 (n. s.) furent un peu plus conséquents. Ils sollicitèrent durant 4 jours le charpentier Pierrart Katherine ainsi que Vairon, un charron, pour y amener des "faisit" pendant deux jours (299). Au total, les comptes mentionnent une dépense de 36 sous. Les comptes domaniaux de l'année 1376-1377 sont les premiers à nous relater des travaux de maçonnerie. Willem Biaulcors et Pierart Goumant doivent entr'autre chose remaçonner *les kevez alans au deseure de le riviere de l'un leis et del autre, cascun de 5 piez despez sont 12 pies de lonc et 12 pies de haut* (300). Le marché pour accomplir ces travaux a été passé par le maître des ouvrages du domaine Colart de Péronne. Le financement de ce travail a été pris en charge pour moitié par le comte et pour l'autre moitié par la ville. La partie payée par le comte s'élève à 9 Lb. 10 s. Les pierres utilisées pour ce travail provenaient de Bray (12 quings et 12 boutils). Dans le même compte, on nous signale encore les travaux réalisés par Maistre Gérard de Sebourcq, charpentier de son état (301).

C'est également Colart de Péronne qui lui accorde le travail après marchandise. Le charpentier doit installer à ce pont une nouvelle écluse (*saiwiere*). Il a reçu pour ce faire la somme de 18 Lb. C'est un ouvrage de

(296) *La mémoire des pierres, à la découverte du patrimoine architectural en Wallonie et à Bruxelles*, C.C.B., 1987, p.169 voir le pont-barrage d'Hyon sur la Trouille ou p.170-172 celui de Montignies-Saint-Christophe (XVIIIe s.).

(297) aisselle : planche obtenue par débitage de la grume sur dosse par opposition au débitage par quartier qui donne ce que l'on appelle des cartelages (Y. COUTANT, *Terminologie du moulin médiéval...*, p.464).

(298) C.C. 39 363 f°26 v°.

(299) C.C. 39 368 f°21 v°.

(300) C.C. 8769 f°15 v°.

(301) C.C. 8769 f° 15.

maçonnerie similaire que l'on retrouve dans le compte de massarderie de l'année 1396-1397.

En 1405-1406, le pont n'est pas directement concerné par les travaux. On s'active plutôt à *caucheter* autour de celui-ci. Jakemart de Goegnies aidé de son fils et de deux autres maçons y poseront une verge de *quairiaus de cauchie* (303). L'année suivante, Gilliard Yeuwaing se chargera de travaux de réfection des ponts des entrées de la ville par deux fois (304). En 1409, la météo obligera le même Gilliard à aller inspecter les ponts de la Sauvenière, de Saint-Paul et des Bousardes que les "*grandes aiwes*" menaçaient (305). L'article du compte nous rapporte les difficultés que Gilliard Yeuwaing et ses comparses ont rencontrées pour ouvrir les ventailles de ces ponts et libérer les flots déchaînés (306).

En 1411-1412, c'est Olivier Pot d'Estain qui est sur la brèche. Il doit réaliser en *tasque* des travaux de terrassements afin de contenir l'eau de la rivière qui pour reprendre les termes du compte "*estoit en aventure de porter grant damage a le ville*" (307). Pour le compte du domaine cette fois, il vint vers la mi-octobre 1411 *le bies devant les ventailles au pont les bousardes* pour que l'on puisse réparer le côté du mur situé au-dessus de ces ventailles vers la maison de Jehan de Robais. On le paya pour une journée de travail 7 sous tournois (308).

En 1412, on procéda à une adjudication au rabais des travaux à accomplir au pont les Bousardes. Une première partie du marché échut à Jakemart dit le Machon qui devait remaçonner un pan de mur de la *saiwiere* (309). Le maître maçon comtal Noël Camp d'Avene supervisa le tra-

(302) C.C. 39 351 f°9 v° : "...pour remachener les alliers et les keves sour coy li pons condist les bousardes siet liquel ont 5 pies despes, 12 pies de long, et otant de hault, ou deseure le ridee sur coy li aiwe dou bies keurt pour keyr en le fosse desous le ditte saiwiere ; remachener ossi desous le ditte ridee et la entours si que il estoit mestiers entre le jour Saint-Jehan et le Saint-Remy de cest compte payet pour le moïtiet en le part de le ville contre medame le ducesse de Brabant comptet present Jehan Amoury et Jehan de le Motte et payet a leur command... 14 Lb. 19 s. 5 d. "

(303) C.C. 39 380 f°36. Coût de cet ouvrage : 28 sous tournois.

(304) C.C. 39 356 f°12 v°.

(305) C.C. 39 382 f°39.

(306) P. ALEXANDRE, *Le climat en Europe au moyen âge*, p. 556 nous indique que le début de l'année 1409 fut exceptionnellement pluvieuse. Des inondations sont signalées un peu partout dans nos régions depuis Cologne jusqu'au bassin de l'Escaut.

(307) C.C. 39 386 f°10 v°.

(308) C.C. 8790 f°14 v°.

(309) C.C. 39 362 f°4 v°.

vail. L'ouvrage terminé devait contenir 979 pieds (310). La réparation de l'autre pan fut adjugée au Clercon Domont pour la somme de 14 Lb. tournois. L'ouvrage dans ce cas-ci ne fut pas mesuré (311).

Ces travaux ont été rendus possibles par l'établissement d'une écluse temporaire servant à détourner l'eau de la rivière et permettre ainsi le travail des maçons. Ce travail fit également l'objet d'une enchère que remporta Olivier Pot d'Estain pour un montant de 7 Lb. (312). Pour la construction de cet *escluseriau* et des échafaudages des maçons, les matériaux (bois d'œuvre et claires) furent amenés par 8 voitures du harnas de Margot dou Fayt qui transporta également 8 beniaux de pierres destinés à ces ouvrages (313).

À la porte Saint-Paul, on remarque encore la présence d'un pont sur arches qui rappelle celui de la porte Saint-Jacques. Il permettait là aussi le fonctionnement d'un moulin que l'on retrouve déjà dans le cartulaire de 1265. Le compte de la ville nous fournit des précisions concernant les dimensions de ce pont. Il possède une longueur d'environ 7,8 m pour une largeur de 3,9 m (315).

On retrouve en 1381-1382 deux maçons que nous avons déjà vus à l'œuvre sur le pont les Bousardes. Willem Bialcorps et Pierard Goumand effectuent un travail en *tasque* pour le compte du domaine. Cet ouvrage leur rapportera 14 Lb. 7 s. 6 d. Ils doivent remettre en état les deux côtés de l'écluse de Senevelle ainsi que le *ponchiel* qui traverse le bief du moulin (316). Du bois fut également mis en œuvre afin de faire une ventelle. Colin Mikiel et son compagnon se chargèrent de sa réalisation (317).

La configuration des lieux nécessitait des travaux réguliers afin de mettre le chemin qui menait à la porte Saint-Paul à l'abri des eaux. Le Magistrat de la ville avec l'aval du prévôt et du receveur confia en 1403-

(310) On ignore à la lecture du compte s'il s'agit du cubage de maçonnerie ou de la surface de celle-ci. Toutefois la somme payée correspond à un ouvrage plus important de 6 pieds. D'autre part, le maçon a effectivement dépassé ce qui devait être réalisé selon le devis mais cela lui a été compté à part pour un montant de 20 sous (ce qui équivaut à environ 50 pieds de maçonnerie supplémentaire).

(311) C.C. 39 362 f°5.

(312) *Ibid.*

(313) C.C. 39 387 f°12 v°.

(314) L. DEVILLERS, *Cartulaire des rentes et cens...*, p. 126.

(315) C.C. 39 376 f°27 v° : « ...liques pons a 26 pies de log et 13 pies de large... ».

(316) C.C. 8774 f°19.

(317) C.C. 8774 f°21.

1404 à Nicaise Gobiert le soin de refaire et rehausser le chemin entre la porte et le pont. Ce travail avait fait l'objet d'une enchère tout comme celui confié au maçon Jakemart de Goegnies. D'importants travaux de maçonneries étaient devenus indispensables. Ceux-ci mobilisèrent Jakemart et quatre maçons pendant 101 jours 1/2 (318). Ce chantier vit intervenir aussi d'autres ouvriers chargés de préparer le travail et d'aider les maçons. Pour la traditionnelle pose de la première pierre, les autorités urbaines dépensèrent 20 s.

En ce qui concerne les matériaux, ce sont d'importantes quantités de pierres de Bray qui furent utilisées (319). Quant au bois, ce ne sont pas moins de 2400 "fagots" et 133 chevrons de chênes que l'on amena sur ce chantier (320). On signalera encore pour terminer l'apport de 184 muis de chaux, de 302 beniaux de sable ainsi que des pierres communes extraites de la carrière de Vivier-le-Comte.

La réfection du pavement du chemin fut accomplie en *tasque* par Jossekin le Cauceteur. Ce sont 20 verges 1/2 qui furent refaites. On y employa 30 200 *queriaux de cauchie* venant de Bray à 32 sous le millier.

Le compte de l'année suivante fait état de nouveaux travaux importants. Gilliard Yeuwaing, charpentier de la ville en titre, après un marché en *tasque* conclu pour la somme de 16 Lb. 10 s. (qui comprend le vin du marché et le transport des matériaux par Colart dou Fayt) construisit un pont de bois sur l'écluse de la Senevelle (321). Le même Gilliard contribua en partie à l'approvisionnement en bois (chênes). Une partie de ce bois fut employée en d'autres endroits notamment au pont-levis de la "Neuve-Porte" et à la Porte de Poillevagnon (322). Le transport de ce bois fut assuré par Colart dou Fayt. On utilisa aussi des planches de bois blanc fournies par Hannekin de Seneffe que l'on fixa sur le pont à l'aide de "grans lons claus" fabriqués par Willem Dyne dit le Maistre Dippre (323).

(318) C.C. 39 353 f°8 Nicaise Gobiert exécuta son travail pour 24 Lb. 5 s. 6 d. alors que le marché conclu par Jakemart de Goegnies stipulait son accomplissement moyennant le paiement de 96 Lb. 8 s. 6 d.

(319) C.C. 39 353 f°8 v°. L'énumération mentionnée est la suivante : 706 boutisses, 686 coins et 16 grandes pierres de différentes tailles le tout valant 56 Lb. tournois.

(320) C.C. 39 353 f°9. La valeur totale du bois utilisé pour cet ouvrage s'élève à 75 Lb. 10 sous.

(321) C.C. 39 354 f°6 v°.

(322) *Ibid.* f°7.

(323) *Ibid.*

Tableau récapitulatif des travaux de la porte Saint-Paul 1403-1404.

travaux / matériaux	contrat	exécutant	coût
terrassements	en tasque	Nicaise Gobiert	41 . 1. 6.
maçonnerie	à ferme main	Jacquemart de Goegnies	96 . 8. 6.
maçonnerie	par taille	Colart Jolie	12 .17. 6.
outils			6
maçonnerie	en régie	Jehan Courbet	5. 6. 9.
		Colart de le Noeve Rue	6. . . 9.
		Morial d'Avesnes	-
		Jehan Machart	-
pierres	à la pièce	Jehan dou Werissay	56. . . .
		Jehan de Norchin	-
transport/ pierres		Colart dou Fayt	23. 13. 6.
chaux	au muis	Jehan le Caufourmier	32. 4. . .
transport / chaux		Colart dou Fayt	4. 8. 2.
sable	beniel	Colart dou Fayt	14. 9. 5.
bois (fagots)	au cent	Jehan de Preux	14. 17. 6.
		Jehan le Sellier	-
bois (chevrons)	à la pièce	Colart le sergant Anderlues	60.12. 6.
cauchie	en tasque	Jossekin le Cauceteur	32. 3. 3.
pavés(Bray)	le millier	Jehan dou Werissay	48. 8. . .
		Jehan de Norchin	-
transport / pavés		Colart dou Fayt	30. 5. . .
sable	beniel	Colart dou Fayt	30. 10. . .
TOTAL			454. 11. 2.

Cette même année, le Mesuriaul et Adam Macefier, manœuvres, remportèrent le marché leur permettant de creuser une tranchée traversant le chemin qui va à la porte Saint-Paul et rejoignant le conduit d'évacuation des eaux des fossés. Le marché qui comprenait le nettoyage du wez situé près de l'Hôpital Saint-Pierre (cfr. infra) était d'un montant de 9 Lb. 14 s. L'étañonnement de cet ouvrage fut réalisé à l'aide de bois provenant du Bois-le-Comte.

Durant l'hiver 1409, tout comme pour le pont les Bousardes, le charpentier de la ville, Gilliard Yeuwaing, s'inquiéta de la faculté de résistance de ce pont face aux crues qui menaçaient de saper les maçonneries (324).

(324) C.C. 39 382 f°39.

En remontant le cours de la rivière vers le Nord à partir de la porte Saint-Paul, nous traversons des terrains d'abord marécageux et ensuite sablonneux qui vont donner leur nom à une des portes de la ville, la porte de la Savenière (la sablonnière). L'accès à cette porte est précédé d'un pont en bois. Contrairement aux ponts précédents, sa construction n'est pas liée au fonctionnement d'un moulin à eau.

Il a été entièrement reconstruit d'après les comptes de 1363-1364 (325). Ce travail effectué en régie, coûta à la ville 8Lb. 2 s. 3 d. Le bois de chêne employé à cet effet provenait du bois de Pincemaille (326).

Le compte de l'année 1365-1366 signale l'intervention de Jehan le Maistre Caucheteur qui entreprit de mettre en état le chemin permettant d'accéder à la porte de la Savenière. Les commis aux ouvrages désignés par les autorités urbaines comptèrent à cet endroit 2,5 verges moins 11 pieds de *cauchie* réalisées par le maître (327). Le soin accordé aux aménagements des portes de la ville est ici parfaitement illustré.

Le dernier fait saillant que nous épinglerons au sujet de ce pont concerne les événements météorologiques qui se produisirent au début de l'année 1409 et sur lesquels nous ne reviendrons pas.

Le pont dont il sera question maintenant n'enjambe pas la rivière comme c'était le cas pour les ouvrages que nous avons examinés jusqu'à présent. Sa fonction militaire est ici la plus marquée. Le pont de la Neuve-Porte permet d'entrer dans la ville par le Nord.

L'existence de cette porte remonte à la première moitié du XIV^e siècle (entre 1321 et 1350) au moment de la construction de cette partie de l'enceinte binchoise (328). Il fait déjà l'objet d'une réfection en 1363-1364 (329). Le charpentier Pierart Catherine y travailla avec son valet pendant quatre jours. La dépense à cette occasion s'élève, matériaux et main d'œuvre confondus, à exactement 6 Lb. Le bois provenait comme pour le pont de la Savenière du bois de Pincemaille. On nous précise dans le compte de 1403-1404 qu'il s'agit d'un pont-levis. Ce type de pont nécessite l'usage de nombreuses pièces métalliques qu'il faut entretenir et remplacer régulièrement. Les deux ferronniers Jacquemart de Haynnaut et Jehan Brougnart ont fourni les attaches, les broches métalliques en remplacement des anciennes qui donnaient sans doute des signes de fatigue (330). Ces pièces

(325) C.C. 39 363 f°26 v°.

(326) Bois situé au Sud de Binche.

(327) C.C. 39 367 f°53 v°.

(328) M. DE WAHA, *Fortifications...*, p.1872.

(329) C.C. 39 363 f°26.

(330) C.C. 39 353 f°9 v°.

devaient être régulièrement changées ce qui se comprend en regard des sollicitations que le dispositif du pont-levis impliquait (331). Le bois qui équipait ce pont était également remplacé assez fréquemment et cela indépendamment des faits de guerre. Ainsi en 1411-1412, le pont fut rééquipé grâce à un tronc de noyer d'un peu plus de 4 m. qui donna après débitage sur dosse 16,65 m. de planches (332).

Il faut encore mentionner une série de ponts de moindre importance ou qui ne font l'objet de travaux que de manière sporadique.

Il y a d'abord le pont à Waudrez que nous situons sur le chemin du même nom franchit le ruisseau de l'Abbaye à proximité du lieu-dit du Mont-Sarat. Un important travail de cauchage s'y déroula en 1366 (333). On travailla sur le tronçon s'étendant depuis le pont jusqu'au courtil d'un certain Boillart. On peut l'interpréter comme un signe de l'importance de ce chemin et des liaisons qu'il permettait. La 9^e somme du compte partiel de l'année 1366-1367 est entièrement consacrée au chantier qui a eu ce pont pour cadre (334). Le marché de l'ouvrage fut conclu à ferme main au domicile de Colart le Merchier. Le maçon Pierart Goumand y maçonna pour 660 pieds comptabilisés à 35 s. les cents pieds de maçonnerie. On distingue au niveau des matériaux employés, ici en l'occurrence la pierre, différentes qualités qui se déclinent en fonction de leurs provenances respectives (335).

Les pierres "*sauvaiges*" que l'on a employées viennent de Senevelle. Le sable est amené depuis la sablière des Sourdrines près de la porte de la Savenière.

Le *poncelet* de la Roquette apparaît en 1370 (336). Son nom semble trahir des dimensions modestes, bien qu'aucune donnée à ce sujet n'ait pu être recueillie dans les comptes. Son emplacement semble correspondre à celui du Pont à Martine situé dans le faubourg du Posty. Le pont, toujours d'après ce compte, est apparemment maçonné. L'article concernant les

(331) C.C. 39 356 f°13 v°.

(332) C.C. 39 386 f°10.

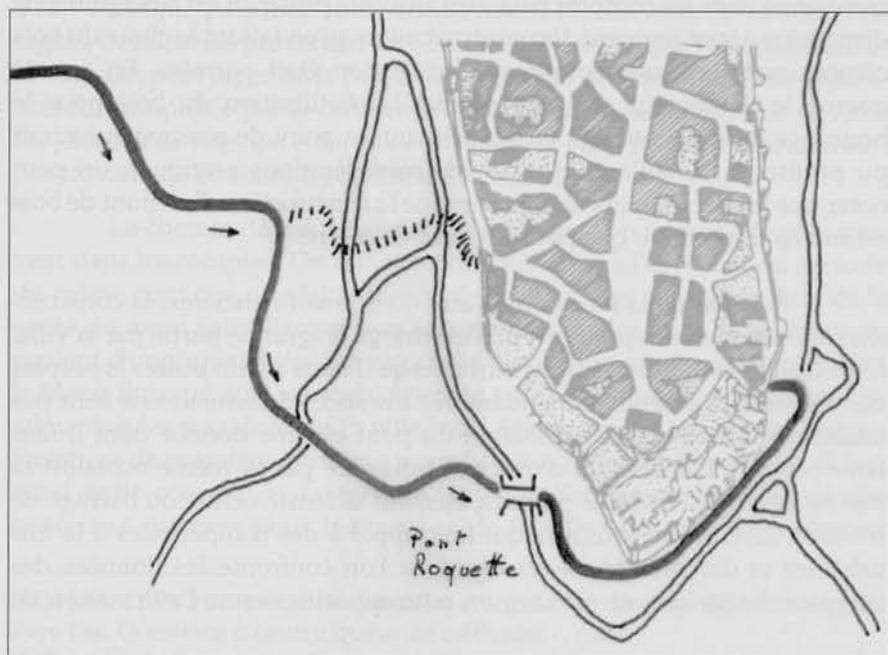
(333) C.C. 39 367 f°53 v°. Après mesure, le travail réalisé par le caucheteur est estimé à 39 verges.

(334) C.C. 39 348 f°5 v° ; C.C. 39 368 f°19 v°-20 r°. Montant total des travaux : 35 Lb. 3 s. 10 d.

(335) M.DE WAHA, *Fortifications...*, pp.1826-1827. Voir partie consacrée aux matériaux.

(336) C.C. 39 371 f°29 v°.

travaux qui s'y sont déroulés, ne fait mention que de l'usage de chaux, de sable et de 13 *taulettes* de pierre prises à Jehan Raoul, exploitant de carrière à Bray. On retrouve la trace d'une expropriation en 1394-1395 qui concernerait selon toute vraisemblance ce pont. Afin de l'agrandir et de permettre le passage des chariots de pierres destinées aux travaux, les autorités urbaines envisagèrent d'empiéter sur le terrain du *remanant* Colart Biernart. En échange, celui-ci serait quitte de la rente annuelle de 2 sous blancs qu'il devait à l'Hôpital de Binche (337). Les raisons de l'agrandissement de ce pont sont clairement exprimées dans l'article du compte. L'attention ainsi accordée à ce pont doit trouver une explication dans les travaux qui ont lieu à une autre porte, celle de Poillewagnon. On peut y voir également une volonté d'épargner les rues du centre-ville en détournant les lourds chariots et en les obligeant à contourner la ville. Et enfin, le nouvel itinéraire en empruntant le fond de la vallée de la Samme évite les difficultés que la topographie urbaine de Binche peut présenter (les rues permettant d'accéder à la place du *Markiet* présente une pente qu'une lourde charrette et son attelage peuvent avoir du mal à négocier). (Cfr. schéma ci-dessous)



(337) C.C. 39 374 f°32 : « Au remanant Colart Biernart pour aucune cantite de terre qui estoit de sen hiretage gisans desous le posti poitevin le quel on prist pour ragrandir un pont fait derriere se maison par deseure le rieu pour akerijer pieres a l'ouvrage dalles le porte Saint-Pol. Si fu ordenet que pour celi cause on l'acquitteroit cescun an de 2 s. bl. de rente qu'il devoit ou terme de le Saint-Remy a l'ostelle de Binch...2s. 2d. ».

Le compte de l'année 1395-1396 nous parle de l'établissement d'un pont "*de bos et de cloies. . . deseure le rieu viers le tordoir Fremion*". Le compte ne nous apprend que peu de chose supplémentaire. Sinon que sa réalisation fut prise en main par le maçon Pierre Goumand et qu'il en coûta 11 sous (frais de transport des matériaux compris) (338). Quant à son emplacement, nous aurions tendance à l'identifier avec le pont qui se situe devant la porte de Mélion. D'autant que des travaux de réfection de la chaussée sont entrepris au même moment à cet endroit (339).

Le dernier pont dont nous retrouvons le trace dans les comptes nous ramène à proximité de l'Hôtel de la Salle en 1397-1398. Il s'agit d'un pont de bois situé près de la tour dite de la cuisine de la Salle. On le démonte afin de récupérer les poutres de bois dont on va se servir à la *Noeve-Porte* (340). Le même sort est réservé à une *planke* (petit pont de bois) situé *deseure le rieu en le voie de Saint-Bergier*.

Ces deux exemples nous montrent combien le repérage d'un pont mentionné dans les comptes peut être aléatoire puisqu'il est susceptible de disparaître à tout moment. Ils montrent aussi qu'en faisant le choix du bois comme matériau, une souplesse d'utilisation était permise. En cas de guerre, le démontage du pont permet la réutilisation du bois pour le hourdage de l'enceinte tout en supprimant un point de passage qui aurait pu profiter à l'assaillant. Hormis ces considérations pratiques, on peut noter que la charge financière qu'entraîne la construction d'un pont de bois est moins importante que pour un pont de pierre.

Puisque nous en sommes aux questions financières, la construction et l'entretien des ponts est pris en charge en grande partie par la ville. C'est d'ailleurs dans les comptes urbains qu'il nous a fallu puiser la plupart de nos renseignements. Cependant, les instances domaniales ne sont pas totalement absentes. Ici la fonction du pont est une donnée dont il faut tenir compte. L'utilisation d'un pont influence par la même occasion sa nature juridique. Point de passage, élément défensif, écluse ou barrage de moulins sont autant d'usages qui font appel à des compétences à la fois urbaines et domaniales. À cet égard, si l'on confronte les données des comptes domaniaux et urbains, on pourrait faire sienne l'affirmation de

(338) C.C. 39 375 f° 22.

(339) *Ibid.* « pour faire et ordener le voie pour kerijer dehors le porte a Melion entre le rieu et le courtil qui fu Colart Michaut liquelle voie par les grans floes quil avoit fais estoit toute pardue... ».

(340) C.C. 39377 f°29.

J. M. CAUCHIES. L'entretien des ponts demeure essentiellement "l'affaire du Magistrat ; par officiers interposés, le seigneur conserve d'ordinaire un droit de regard, que justifient e. a. certaines réminiscences de la justice domaniale sur les voies de terre et d'eau" (341). Toutefois, il ne faut pas se leurrer car la question du financement et du statut juridique du pont est loin d'être épuisée. Elle mérite surtout à l'époque ici concernée un traitement nuancé et une vision qui dépasserait le cadre de la ville de Binche (342).

L'enjeu des accès de la ville ne se concentre pas seulement sur les ponts. Certains chemins sont ainsi régulièrement remis en état par les autorités de la ville de Binche conscientes de leur importance pour l'approvisionnement de la ville. Le relevé de ces chemins à partir des comptes de la ville va nous renseigner sur les axes sur lesquels Binche comptait le plus à la fin du moyen âge.

La première route que nous examinerons est la voie dite de "Bruille". En 1363-1364, elle fait l'objet d'une réfection suite aux dégâts provoqués par le ruisseau tout proche (343). On procéda de manière tout à fait classique pour une route médiévale (344). En effet on fit usage de fagots, de *velourdes* provenant du bois de La Boissière que l'on entassait sur la voie. On peut juger de la précarité de ce type de réfection. Cette réparation fut complétée par le creusement d'une tranchée. La terre de ce fossé fut jetée sur la voie "*qui estoit basse et en laquelle grant plentet d'aiwe sarivoit*". Les travaux de ce chemin coûtèrent 10 Lb. 6 s. 4 d.

Le chemin de Saint-Bergier est celui que l'on retrouve le plus souvent dans les comptes. On remarquera qu'il mène à l'exploitation agricole du même nom que possédait Jeanne de Brabant. Les eaux s'écoulant de la pente du mont Saint-Bergier vers le fond de la vallée de la Samme provoquaient d'importants dégâts à cette voie. Ce chemin menait également vers le Menu Bois qui était non seulement le point où se trouvait la source qui alimentait les fontaines de la ville mais également un lieu d'exploitation forestière de première grandeur pour l'approvisionnement en bois. Il faut aussi tenir compte de la carrière de Saint-Bergier qui fournissait des matériaux pierreux pour les travaux de la ville (345). On se rend ainsi

(341) J.M. CAUCHIES, « Services publics et législation dans les villes des anciens Pays-Bas. Questions d'heuristique et de méthodes », p.668.

(342) J. MESQUI, *Le pont en France avant le temps des ingénieurs*, Paris, 1986, p.19.

(343) C.C. 39 363 f°25.

(344) J.P. LEGUAY, *La rue au moyen âge*, p.66.

(345) Le transport des pierres nécessitait une route en bon état. Voir C.C. 39 373 f°31 : « *Pour faghos pris par Colart Willebroit a Willem dou Four liquel furent mis en le voie dou vivier le conte en l'ivier l'an 93 que li dis Colars akerioit pieres pour le ville payet au commant Jehan Amoury...18 s.* »

compte du trafic que ce chemin était susceptible d'accueillir. Du même coup, on comprend mieux cette présence continue et régulière dans les comptes.

Quatre manœuvres y travaillèrent en 1363-1364 pour un montant global de 13 s. 10 d. (346). En 1371, c'est Jehan Lottart qui la première semaine d'août a refait ce que le compte appelle "*le cauchie qui estoit deffait et qui se derivoit pour les euwes en le voie de Saint-Bergier. . .*" (347).

Durant l'été 1394, le maître-caucheteur Jehan Ghillain y œuvra également (348). L'année suivante, on doit intervenir à nouveau "*pour destourber les floes et les aiwez a venir sour le cauchie la endroit, mettre grandes pieces de bos, rentrer de groise et hauchier autour pour les aiwes faire tourner ou dessus dit trenchiet*" (349). Martin le Caucheteur travailla en 1406-1407 sur ce chemin devant la grange de Mgr. Gerard de Biauffort (350). La même année, le maçon Willem de Bourbecq y reboucha quelques trous (351). Les flots semblent s'acharner sur ce chemin puisque Olivier Potdestain doit en 1411 "*mettre 2 pieces de bos au travers dou chemin et widier le fosset pour les aiwes faire tourner deriere celi dite maison (exploitation domaniale de Saint-Bergier) et destourner de venir sour le dite cauchie et le dit cemin en teil maniere ordener que on y peuwist kerijer si quil a estet acoustumet*" (352). La réalisation de ces travaux faisait couramment l'objet d'enchères et les marchés étaient passés en présence des jurés et conseillers (353).

La voie qui se dirige vers Waudrez est un chemin emprunté par les convois de matériaux, notamment la pierre de Bray. On relève des travaux de cauchie qui s'étendent depuis le pont près de la maison Groullet jusqu'au courtil du cleric Boillart (354).

Au Nord, le chemin en direction de la Maladrerie fait aussi l'objet de quelques travaux. L'été 1394 voit la réalisation de certains travaux par Jehan Ghillain notamment sur cette voie (355). En 1398, Jehan Jaquemotte et Huet Wibaut ont accompli en *tasque* des travaux pour réparer "*le kemin qui est entre le cauchie Brunehaut et le grand kemin de Morlanwes a l'encontre des murs de le malladerie*". Ces ouvriers ont pour ce faire utilisé la "recette"

(346) C.C. 39 363 f°25 v°.

(347) C.C. 39 372 f°26.

(348) C.C. 39 349 f°8.

(349) C.C. 39 374 f°22 v°. Ce travail fut réalisé en *tasque* pour un montant de 70 s. Des pièces de chênes utilisées pour ce chantier ont été livrées par Wibiart Chisaire.

(350) C.C. 39 356 f°14 v°.

(351) C.C. 39 381 f°23.

(352) C.C. 39 385 f° 36 v°.

(353) C.C. 39 376 f°23.

(354) C.C. 39 347 f°10.

(355) C.C. 39 349 f°8.

classique de *velourdes* et de terre que l'on tasse. Le coût de ce travail s'est élevé à 40 sous (356). La même technique sera employée par Lienart le Manouvrier et ses aides en 1406 (357).

Un rapide examen des comptes permet ainsi de voir les axes qui sont en quelque sorte privilégiés par la ville de Binche. Evidemment les sources d'approvisionnement de la ville bénéficient en premier lieu de ces travaux. D'autre part, des trois portes situées dans le tronçon de l'enceinte construit dans la première moitié du XIV^e siècle, seul l'axe qui débouche de la Noeue-Porte a été l'objet de travaux. Les communications vers l'Entre-Sambre-et-Meuse s'effectuant par la Sambre via La Buissière, on peut comprendre le relatif désintéret qui se dégage des comptes envers les axes routiers orientaux. On se rend compte aussi pourquoi la porte Saint-Paul d'où part le chemin vers Buvrines et donc vers La Buissière bénéficie d'une attention particulière.

Après les ponts et les chemins, les portes de la ville et leurs alentours immédiats sont au cœur du dispositif défensif de la ville car ce sont les points les plus vulnérables de celui-ci. Nous traitons séparément les ponts et les portes en raison du travail différent que leur entretien impose. C'est tout le travail de pavage des entrées de la ville qui nous occupera ici. Remarquons toutefois que le pont est en fait souvent indissociable de tout le dispositif défensif que l'on retrouve aux portes de la ville de Binche.

Binche comptait au XIV^e siècle six portes actives. Une septième, la porte Notre-Dame était désormais enserrée dans l'espace urbain. Elle ne sera vraiment mise hors service qu'au début du XV^e siècle (358).

La porte Senevelle ou Saint-Paul s'ouvre au Sud-Est de la ville en direction de Buvrines et de La Buissière (donc vers la Sambre). Son importance sur le plan du trafic commercial n'est plus à démontrer (cfr. supra). La topographie du site rend cet accès particulièrement vulnérable à l'écoulement des eaux depuis le centre de la ville. Cette situation a rendu certains aménagements nécessaires. C'est ainsi que l'on retrouve à proximité de la porte un *wesz*, sorte de réservoir qui doit recueillir les eaux ruisselant dans les *royons* (petite rigole) des rues de la ville avant de les évacuer dans les fossés extérieurs de Binche par des conduites traversant l'en-

(356) C.C. 39 377 f° 26.

(357) C.C. 39 380 f°35.

(358) M. DE WAHA, *Fortifications...*, p.1768; S. GLOTZ, "Les origines...", p.70-72.

ceinte. Ce dispositif sur lequel nous reviendrons se retrouve en d'autres endroits de la ville. Un étang alimentant le moulin de Saint-Paul complète cet environnement que l'eau marque de son empreinte. Tous les travaux que mentionnent les comptes à propos de cette porte sont conditionnés et souvent liés à cet environnement.

Le premier exemple que nous citerons remonte en mai 1365. Maistre Jehan le Caucheteur y pava et aménagea un *roion* (359) ou royon. Ces travaux semblent être intégrés dans un programme dans lequel les autres portes font l'objet du même genre de réfection. On travaille ainsi au *cauchetage* de la porte Poillewagnon et de la Roquette.

Nous nous retrouvons au début du XV^e siècle, en 1403-1404 pour être précis. Cette année Jossekin le Cauceteur passe une "*marchandise en tasque*" en présence du prévôt et du receveur. Il doit selon les termes de ce contrat enlever des terres en surplus et les déverser dans le courtil du refuge de Bonne-Espérance qui se trouvait à proximité. Il devait ensuite repaver le chemin sur une surface de 20 verges 1/2 ; il fut mesuré et compté après enchères à 22 sous / la verge (360). La porte Saint-Paul fit l'objet d'un nettoyage qui s'accompagna d'un repavage de certaines parties endommagées en 1406 (361). Le ramassage des décombres était accompli en vue de maintenir la possibilité de fermer et d'ouvrir la porte. Le compte nous apprend également que les grès utilisés pour le pavage provenaient des carrières de Bray.

La nature du site permet d'expliquer l'intervention d'Olivier Potdestain en 1411 qui dut reboucher un trou par lequel l'eau des fosses de la ville s'échappait (362). Le compte nous donne quelques précisions sur la manière utilisée pour tasser la terre (au pied et au maillet). Nous relèverons enfin le travail accompli par le paveur Henri Aumont en 1412 à cet endroit (363).

La porte de Poillewagnon qui deviendra ensuite la porte Saint-Jacques est située sur la face occidentale des remparts. Elle faisait partie du premier tronçon de l'enceinte. Nous trouvons une mention de travaux effectués à cet endroit dans le compte de 1394-1395 quand Jehan Lottart

(359) C.C. 39 366 f°24 ; plusieurs orthographes sont utilisées dans les comptes (cfr. supra, p.59).

(360) C.C. 39 353 f° 8 v° ; cfr. supra.

(361) C.C. 39 355 f°9.

(362) C.C. 39 385 f° 36 : "...pour affonsser 1 trau la ou li cauchie estet effondree dehors le porte Saint-Pol et aprofondir si bas que jusques a le buse par ou li aiue des fosses de le ville la dalles estans se wide ou rieu dalles le moullin. Et pour la endroit renterer de terres covrees au piet et au maillet."

(363) C.C. 39 386 f°11 v° ; C.C. 39 362 f°5.

reçut 9 sous "pour refaire le cauchie dehors le porte a poillewaignon asses pries de le maison Gerart de Liege payet par accord fait a lui par Wibiart Chisaire " (364).

La porte de la Roquette, peut-être moins importante, est malgré tout l'objet de travaux de *cauchetage*. C'est Maistre Jehan le Caucheteur qui s'est attelé à cette tâche en 1365 (365).

Ce n'est pas exactement un travail de pavage que nous constatons en 1408-1409. Un manouvrier est chargé d'y faire "aucunne fosserie dehors le postil Poitevin" (366).

Nous terminons par l'évocation des trois portes qui sont comprises dans le tronçon le plus récent de l'enceinte binchoise.

Sur le côté occidental, la porte dite à Melion marque le départ de la route qui relie Binche à Mons.

Au niveau des travaux, on mentionnera notamment en 1396 l'ordonnancement de la "voie pour kerijer dehors le porte a Melion entre le rieu et le courtil qui fu Colart Michaut liquelle voie par les grans floes quil avoit fais estoit toute pardue" (367). Un travail réalisé en 1410 a pour objet la réfection de la chaussée devant cette porte. Les pavés sont amenés de Bray comme c'est le cas pour tous les travaux de pavage entrepris à Binche à cette époque. La même année, Aumont, le paveur, complètera ces travaux en intervenant également à cette porte (369).

La porte de la Salvenière permet d'accéder à la ville par le côté Est en provenance de Parsignies.

On remarque l'achat dans le compte de l'année 1405-1406 de pavés de Bray destinés à être posés notamment à cet endroit (370). On retrouve Mesuriaul, *manœuvre de son état, à qui l'on demande de "manouvrer dehors le porte a le sauveniere en amendant le voie par ou on va a Parchignies"* (371).

La Neuve-Porte dont il a été question précédemment pour le pont-levis qui s'y trouve, est la seule voie d'accès donnant vers le Nord. L'aménagement de ce secteur défensif posait quelques difficultés. La con-

(364) C.C. 39 374 f° 27.

(365) C.C. 39 366 f°24 : « ... pour cauceter a le porte a le rockete devant le maison Wibiart Robinet par 3 jours et demy a 7 s. le jour present Jehan Lausne. »

(366) C.C. 39 358 f°11.

(367) C.C. 39 375 f°22.

(368) C.C. 39 360 f°7 v°.

(369) C.C. 39 384 f°23.

(370) C.C. 39 355 f° 9 v°.

(371) C.C. 39 358 f°10 v°.

figuration du site ne permettait pas de profiter d'un relief ou d'un quelconque élément naturel comme c'est le cas au Sud ou sur les faces orientales et occidentales bordées par la Samme. Il fallait pallier ces handicaps par le creusement de fossés et la constitution de remblais artificiels (expliquant la présence d'un pont-levis à cet endroit). La stabilisation du sol ainsi remanié n'allait pas sans poser de problème. La proximité du chemin constituait une donnée supplémentaire avec laquelle il fallait compter. Deux exemples relevés dans nos comptes permettent de prendre la mesure de ces difficultés. D'abord en 1397-1398, Olivier Potdestain est chargé de *"faire a l'entree de le fosse viers le noeve porte une voye keriaule pour kerijer ens et tourner sen car quant on vora kerijer en ce lieu"* (372). Plus explicite l'article du compte de 1406-1407 où l'on a demandé à Gérard Destranes ou Destraves d'aménager la voie sans que cela ne soit dommageable pour le fossé tout proche (373).

Nous terminerons en rapportant un exemple qui donne une idée de l'état déplorable des chemins malgré les réparations que la ville prend en charge. L'image d'un réseau routier peu efficace semble trouver une confirmation dans cet épisode tiré du compte de 1407-1408. Les convois transportant les pierres et la chaux alimentant les chantiers de la ville furent obligés de tracer leur chemin à travers les champs de blé. Jehan Courbet fut sollicité afin de baliser le passage à l'aide de pieux et réduire ainsi au maximum les dégâts causés aux cultures (374).

Le bilan de cet examen des voies d'accès a permis de rencontrer des autorités urbaines soucieuses de l'entretien de certains chemins. Toutefois, les moyens utilisés sont exemplaires de précarité et tenant souvent plus du rafistolage ponctuel que d'une véritable politique d'aménagement du réseau routier.

II. Les circulations *intra muros*

La circulation à l'intérieur du périmètre délimité par les remparts est conditionnée par l'état des rues et des places qui sont les éléments les plus importants de l'espace urbain. L'entretien de la voirie urbaine

(372) C.C. 39 377 f°30 v°.

(373) C.C. 39 381 f°20 : « A Gerart Destranes le manouvrier marcandet de amender et ordener le dite voie dehors le dite noeve porte en teil maniere que au kerijer en ycelle lidit fosses ne peuissent empirier... ».

(374) C.C. 39 381 f°20 : "Item estekier passons sour les terres la ou on eslisi le dite voie sour les bleis affin que ycelles bleis fuissent moins trauwies et desiertees."

incombe au Magistrat. Il y a les travaux de nettoyage de la voirie qui font l'objet d'un marché en tasque d'une durée d'un an (375). Ils sont complétés le cas échéant par des ramassages d'immondices ponctuels.

A côté de cela, les travaux de réfection proprement dits sont aussi menés à l'initiative du Magistrat.

Les travaux signalés dans les comptes ne sont pas toujours facilement repérables. Pour situer les travaux, on fait le plus souvent référence au nom d'un ou plusieurs habitants de l'endroit (376).

D'autres lieux ont heureusement laissé des traces dans la toponymie de la ville sinon jusqu'à nos jours du moins jusqu'à une époque récente. La rue de la Triperie fait partie de ces lieux de la même manière que la place dite du *Markiet* où se concentrent la plupart des travaux effectués dans les rues de Binche. L'intervention des paveurs étaient souvent liée aux travaux qui étaient accomplis pour remplacer les conduites d'eau et l'entretien des fontaines de la ville.

L'organisation des foires avec l'arrivée des chariots des marchands, des bestiaux et toutes les manifestations qui y sont attachées dans les rues de la ville se révélait particulièrement désastreuse pour l'état de la voirie. Certes, on prenait certaines mesures en vue d'épargner quelque peu le revêtement comme épandre de la terre sur la place où devait se tenir le marché aux bétails (377). La propreté de la ville paraissait également jouer un rôle particulier à cette occasion. L'image et le prestige d'une ville semble se juger du moins partiellement sur ce critère. Il n'est dès lors pas étonnant de voir les membres du Magistrat confier à Margot Potdestain contre une somme de 5 sous la tâche de "*ennetyer et faire bielles les kauchies le siege de le fieste durant*" (378). Une fois les marchands partis, les terrassiers et les paveurs prenaient la relève (379).

Nous avons la chance de pouvoir observer l'agrandissement de la ville et le traçage de nouvelles rues au cours de la période allant de 1363 à 1413. Au cours de la première moitié du XIV^e siècle, l'enceinte s'était

(375) C.C. 39 365 f°33 ; C.C. 39 366 f°18 ; C.C. 39 372 f°23 v° ; ainsi que les comptes des années suivantes.

(376) Exemple en 1365 : C.C. 39 366 f°23 : "*...markandet de reffaire le cauchie en devant le maison Jakemart Domont et allant jusque au chellier Henri Dousemois dont avoir dut 40 s. et de cou empaierent li visin 30 s. ensi nen dut li ville que 10 s.*". On remarquera qu'ici la ville n'intervient que pour un quart dans le paiement du paveur tandis que les matériaux et leur transport sont entièrement pris en charge par celle-ci.

(377) C.C. 39 369 f°13

(378) C.C. 39 372 f° 23.

(379) C.C. 39 371 f°30 : « *A Fievet Domont (...) item pour refaire le caucie ou li braiderie fu a le Saint-Remy ...6 s.* »

développée vers le Nord. La porte Notre-Dame qui faisait partie de la première enceinte était désormais reliée à la Neuve-Porte par une longue artère parallèle ou presque à la muraille orientale. L'espace ainsi compris entre ces deux portes n'avait pas encore reçu sa structure définitive. Au fur et à mesure que nous progressons dans les comptes, des équipements comme par exemple une fontaine apparaissent, des rues sont tracées. Cette partie de la ville abritera certaines activités comme la draperie à proximité de la porte Méliion. On peut signaler également une scierie près de la Neuve-Porte. Toutefois, il est difficile à la vision des plans que nous possédons de la ville depuis le XVI^e siècle d'y distinguer la réalisation d'un véritable projet urbanistique monté de toute pièce suivant un plan bien défini. Les autorités ne se sont pourtant pas résignées à faire n'importe quoi, n'importe comment. A cet égard nous relèverons deux passages extraits de nos comptes.

Le premier fait apparaît la notion de bien commun sur laquelle on peut longuement discuter (380). "*Pour le premier vin de le ferme del arentement de le maison qui fu Phelippe de Hoves qui est demoree a Colart le Fevre ou nom de le ville sour intention de la faire une rue pour le commun bien et pourfit de le ville. . .*" (381). Cette formulation est somme toute bien théorique et n'a pas grande signification. Mais en se réclamant agir pour le bien commun, les autorités posent néanmoins un acte qui peut avoir une certaine portée sur le plan institutionnel. Le Magistrat en se présentant comme le garant de ce "bien commun" tente peut-être de se démarquer de l'emprise du pouvoir comtal dans un domaine où de toute façon il ne doit pas souffrir de cette présence. En effet, l'aménagement au sens strict de la ville est apparemment un secteur où le Magistrat binchois a une marge de manœuvre un peu plus grande au niveau décisionnel.

Les considérations pratiques ne sont pas absentes lors de la réalisation de ces travaux. En 1410-1411, on mande le manœuvre appelé le Mesuriaul pour "*deffaire et abattre une partie dou muret dou courtil le dit Simon pour ordener le tournant de le rue pour le carroy*" (382).

(380) Voir le chapitre portant justement ce titre "Le bien commun : sollicitude ou prétexte?" dans l'ouvrage de J. HEERS, *La ville au moyen âge*, et particulièrement les pages 303 à 312 ; on lira également les considérations de C. ENLART, *Manuel d'archéologie française*, II, vol. 2, p. 250 et suivantes sur les travaux publics et le rôle du pouvoir urbain. Remarquons que l'initiative des travaux destinés à la communauté urbaine ne vient pas toujours du pouvoir communal. L'initiative privée avait parfois droit de cité comme cet exemple que nous donne C. PIERARD, "Mons. Initiative communale...", p.416. Il concerne un dépôt d'immondice que des habitants firent supprimer.

(381) C.C. 39 384 f°28 v°.

(382) C.C. 39 385 f° 33 v°.

La configuration de la rue médiévale binchoise devait également permettre l'évacuation des eaux usées et de pluie. A cet effet, des "royons" étaient aménagés et profitant de la pente de la rue aboutissaient vers les wez avant de franchir les remparts et aboutir dans les fossés. Ce système d'égouts à ciel ouvert est fréquent au moyen âge et se retrouve notamment à Mons (383).

Toutes les rues n'étaient pas pavées et il semble même que le Markiet ne l'était pas entièrement.

Le compte de 1365-1366 comporte la mention de réfections importantes concernant en partie le centre de la ville et ayant nécessité l'apport de 7900 pavés de grès amenés de Bray (384). Le sable utilisé à cette occasion provenait de la sablière dite des "sourdrines" située sans doute dans les terrains marécageux près de la porte de la Savenière. Malheureusement, les chiffres du compte ne font pas état du détail des matériaux mis en œuvre pour chaque chantier. Nous ne disposons que des chiffres globaux. Durant ces travaux, il a fallu reboucher un trou devant la maison de Colart Labouriaul. Plus intéressants sont les travaux menés autour de la fontaine du Marché. Le royon de la fontaine a été refait par le maître-paveur du nom de Jehan. Il y travailla pendant 20 jours (385).

On retrouve le même paveur en 1370 pour effectuer un travail similaire c'est-à-dire pour "*faire le roien de le fontayne qui va viers Senevelle par 4 jours a 18 s. le jour pour les 3*" (386). Il doit aussi travailler à nouveau devant la maison de Colart Labouriaul (387). L'entretien des conduites d'eau est le motif expliquant que l'on ait demandé à Noël Richart de bri-ser la chaussée devant la maison de Colart Naret en ce mois décembre 1370 (388).

Nous voyons en 1393 les préparatifs pour le traçage d'une nouvelle rue située au-delà de la porte Notre-Dame et qui deviendra la rue des Trois-Escabelles (389). Pour ce faire, on sacrifia une partie de la propriété sur laquelle la ville versait des rentes à la veuve de Philippe Chisaire.

(383) J.A. DUPONT, « L'urbanisme en matière de voirie à Mons à la fin du moyen âge », p.239.

(384) C.C. 39 347 f° 10.

(385) C.C. 39 367 f°53 v°.

(386) C.C. 39 370 f° 29 v°.

(387) C.C. 39 370 f°32 v°.

(388) C.C. 39 370 f° 25 v°.

(389) S. GLOTZ, « Les origines de la ville de Binche », p.70.

Autre ouvrage de "cauchie" à signaler pour cette année dans la rue devant la maison "*qui fu Huart de Doustievene viers Poillewagnon*". Ce travail est à mettre à l'actif de Jehan Gillain à qui le marché échut après une enchère organisée par la ville (391). Il est à nouveau sur la brèche pour "*ordener le cauchie qui est ou wes que on a fait viers l'ostellerie li quelle contint par mesure faite par le dit Jakemart le Mesureur 6 verghes 1 quart et 28 pies*". La pierre pour réaliser cet ouvrage a été prise à la carrière du Vivier-le-Comte.

La construction du "wez" de l'hôpital Saint-Pierre est à l'origine de travaux de voirie prévus l'année suivante à la rue Saint-Moustier mais que des amas de décombres gênaient. C'est pourquoi un contrat en tasque fut conclu avec Jehan Loste le Careton (392). En 1395, Jehan Gillain caucheta 8 verges 3/4 effectivement entre la maison de Huart Hannart et le "wez" en question. Les pavés provenaient cette fois des carrières de Bray qui en fournirent 4400 pour ce chantier.

Le compte de 1396-1397 témoigne d'un regain d'activité sur les chantiers qui se déroulent à Binche. Nous reviendrons sur le prolongement du réseau d'adduction d'eau. À la suite de ces travaux, les rues de la ville sont encombrées de toutes sortes de déchets et de débris qu'il faut évacuer comme le fait Wautier Ansiaul le Careton (394). Une fois de plus, ces déblais vont être amenés au refuge de Bonne-Espérance.

(390) C.C. 39 373 f° 16 : "*A demiselle Maigne Lorette, vesve de Phelippe Chisaire et a ses hoirs pour chou de leur hiretage que on a pris pour faire le noeve rue entre leur graingne et tenure qui fu Jaquemart Amille et le tenure Pierart Chisaire qui fu Jehan de Lobbes et les hoirs Stassart de Marege...*"; C.C. 45 431 f° 12 : "*pour le tenure et maison qui fu Jehan Vinchant que li ville acquist a Maigne femme Phelippe Chisaire tenant ou courtil Pierart Chisaire u li noeve rue est faite*"; les tenures voisines de ce terrain étaient redevables de rentes envers la Maladrerie : A.V.B. 11/ 00/ 03/ 1 Recueil des rentes et biens de la Maladrerie f° 7 : "*... Gherardins Chisaires qui fu fieus Pierart Chisaire doit a le dite malladrerie sour se grande maison de pierre jadis Jehan de Lobbes...*"

(391) C.C. 39 349 f°8.

(392) C.C. 39 374 f° 23 : "*...pour kerijer par sen beniaul au courtil chiauls de Boine Esperance dalles le porte Saint-Pol le descombre et ordure qui estoit amoncellee entre le wes et le rue Saint-Moustier ou royon la ou on avoit assis les busses pour l'aiwe aller ou dit wez. Si ne pooit on refaire lez cauchies pour ces dittes descombres. Payet par marcandise a lui faite en tasque par Jehan Amoury... 52 s. 6 d. "*

(393) C.C. 39 350 f°6.

(394) C.C. 39 376 f° 27 : "*... pour oster et kerijer ou courtil chiauls de Boine Esperance dalles le porte Saint-Pol et ailleurs grant plente de ordure qui estoit demoree sour le markiet quant on eut recouviert et rekaucetet deseur les buses par ou li aiwe va dehors le porte Nostre-Dame devant dite et ossi aucune ordure que estoit autour dou moustier dalles le maison condit de Goegnies et ailleurs...*"

La rue entre la maison de Jehan Amoury et celle de feu Henry Nicaise et la rue devant la maison de Jehan Brissot seront repavées par Jehan Oniaul en 1397-1398. Le mesureur assermenté relèvera 14 verges 3/4 de "cauchie". Du côté de l'église, entre celle-ci et l'entrée de l'Hôtel de la Salle, la chaussée dégradée fut réparée par le valet du maçon Pierart Goumand. Le métier de paveur, nous l'avons vu, était exercé à part entière par certains artisans. Il est vrai que souvent au départ la distinction entre les maçons et les paveurs n'était pas effective. Le développement et la multiplication des travaux de pavage favorisa cette spécialisation.

En 1405-1406, les maîtres-carriers de Bray livrèrent 2500 pavés de grès dont une partie fut posée sur la place du *Markiet* (398). C'est le maçon Jaquemars de Goegnies que l'on voit à l'œuvre à cette occasion (399). L'ouverture d'une tranchée sur la place afin de dégager les buses reliant la fontaine principale avec la fontaine construite quelques années plus tôt près de la porte Notre-Dame a provoqué cette intervention.

Les chantiers de voirie nous amènent en 1406-1407 successivement à la rue de la Triperie, dans la rue où se trouve la maison Gerard Espillet, contre la maison de Wibiert Chisaire, près de la maison de Simon Venant et d'autres lieux que les comptes ne détaillent pas. Au total, Martin le Caucheteur a presté 67 jours 1/2 avec un compagnon. Ils reçurent l'aide d'un valet supplémentaire pendant 31 jours (400). La même année, Willem de Bourbecq travailla notamment à la porte Notre-Dame et sur la place de la ville pour y reboucher quelques trous (401).

Une caractéristique des maisons médiévales était la présence de caves dont l'entrée dépassait largement l'alignement de la rue. Ce type d'aménagement que l'on retrouve par exemple à Douai est présent à Binche (402). L. Devillers n'a pas manqué de parler de ces caves binchoises faisant saillies sur plus de 5 m sur la voie publique (403). Jakemart le

(395) M. DE WAHA, *Fortifications...*, p.1843.

(396) C.C. 39 352 f° 9.

(397) C.C. 39 377 f°20.

(398) C.C. 39 355 f°9 v°.

(399) C.C. 39 380 f°35 v°.

(400) C.C. 39 356 f°14 v°.

(401) C.C. 39 381 f°23.

(402) C. ENLART, *Manuel d'archéologie française*, II, vol. 2, p. 270-271.

(403) L. DEVILLERS, « La ville de Binche et le sceau de Chièvres », dans *A.C.A.M.*, t.XX, 1885, p.9.

Machon est ainsi appelé pour *"aidier a remacener le macenerie de le boe devant le maison condist de Vadignies sour le haute cauchie"* (404). De nombreux autres exemples concernant d'autres caves peuvent être cités. La plupart du temps il s'agit de réparer des dégâts provoqués par des inondations (405).

La rue médiévale n'était pas toujours accessible aux véhicules ; soit par ses dimensions, soit aussi par sa configuration liée à la topographie de la ville. Ainsi certaines rues comprenaient une succession de gradins dont la présence s'explique par la pente plus ou moins raide de l'assiette de la rue. Ce type de rue parfois conservé dans certaines villes se retrouvait à Binche. On a demandé à Jacquemart le Machon d'asseoir en 1408-1409 *"les apas de le montee par ou on deskent en le triperie"* (406).

L'entretien des rues présentant une dénivellation importante n'était pas chose facile. Des pluies violentes, le manque de stabilité du fond de l'assiette de la rue entraînaient fréquemment des dommages auxquels il fallait remédier (407).

La place du *Markiet* constitue le cœur de la future cité des Gilles. Foires, marchés, auberges animent cet espace qui est très sollicité. Son revêtement est l'objet de nombreuses réfections. Le passage des conduites d'eau vers la "haute cauchie" après la porte Notre-Dame augmente les occasions d'éventrer le sol du *Markiet*. Henin Aumont, le paveur, devra régulièrement refaire ce pavement justement à cause de ces buses qu'il fallait remplacer assez souvent. Coup sur coup, nous le voyons d'abord en 1411-1412 *"recauceter (. . .) en aucuns lieux sour le markiet ainschois que on remesist nouvelles buses a le fontaine"* (408). Ensuite en 1412-1413, 5 verges 1/2 de pavement furent replacées *"u la endroit on avoit mis noeves buses a le fontaine qui va dehors le porte a le mere-dieu"* (409).

(404) C.C. 39 381 f° 23.

(405) C.C. 39 376 f°23 v° : « ...*ennettyer le bourbe et ordure qui estoit en le boe ferecot dalles le moustier...* »

(406) C.C. 39 382 f° 40.

(407) C.C. 39 386 f°11 : « *A Jakemart le machon et Colart Domont pour refaire et relever le cauchie au devant et d'en coste le montee del attrre et la endroit ordener le royon pour les aiwes des acohins(?) qui paravent aloient desous l'entalement de le dite montee et ne se pooient widier et pour ce fisent il le royon au dehors de le dite montee.* »

(408) C.C. 39 386 f° 11 v°.

(409) C.C. 39 362 f°5. Pour l'accomplissement de ce travail, Henin Aumont reçut 6 Lb ; 17 s. 6 d. (prix unitaire de la verge= 25 s.)

Auparavant, en 1410, une nouvelle rue apparaît suite à une décision du Magistrat (410). L'établissement de cette rue fut précédé d'expropriations et nécessita la démolition de murs appartenant selon toute vraisemblance à l'ancien rempart supplanté au début du siècle précédent par une nouvelle enceinte. On remarque aussi que les lieux traversés par la rue ont été préalablement marqués par les arpenteurs. Tout cela étant placé sous les auspices des autorités urbaines.

Le tracé de cette rue correspond à celui de l'actuelle rue de la Gaieté (411).

En guise de conclusion sur ces travaux de "ponts et chaussées", plusieurs constats s'imposent.

La relative abondance des mentions concernant ce type d'ouvrage dans les comptes ne nous permet cependant pas de dire qu'il s'agit là d'un poste prioritaire. Sur ce plan, les travaux de fortifications restent indétronables. Néanmoins, l'émergence d'une notion de bien commun semble trouver dans le secteur des travaux de "ponts et chaussées" un champ d'application rêvé pour les autorités urbaines. Comme le souligne C. PIERARD pour Mons, "au cours des XVe et XVIe siècles, la notion de bien public va se conforter et les travaux d'initiative communale prendront de l'extension" (412).

Toutefois, dans certains cas, le pouvoir communal n'était pas le seul en lice. Le pouvoir comtal avait un important droit de regard. Nous songeons notamment aux travaux à certains ponts, où des conflits de juridiction peuvent surgir. Cela nous permet d'introduire la partie consacrée aux aménagements hydriques où autorités communales et pouvoir comtal par l'intermédiaire des officiers domaniaux doivent composer et se partager le travail.

(410) S. GLOTZ, "Les origines de la ville de Binche", p.70 note 53 ; C.C. 39 385 f° 33 : "A Pierart Thuriaul pour frais et despens fais a se maison le vendredi 13e jour de fevrier par le Caloge de Hauvrech et Colart de Viviers liquel comme maistre des dis ouvrages avoecq yaux Jehans Cisaires, Wibiers Chisaires, Jehans Bonniaus et Jakemars li Carliers et autres jures et conseils allerent sour le place la ou jadis fu seans li maison qui fu Phelippe de Hoves aviser combien il en convenra prendre des courtils Simon Venant et le vesve de maistre Wiart pour ordener le voie et le rue que on entendoit a faire la endroit. Se y mener ossi pluseurs ouvriers et fisent estekier certains passons et enseignes affin que a ce rieule on peüst faire pour abattre le mur qui jadis fist le forterece a le ville qui n'estoit encore adont pas abatu."

(411) S. GLOTZ, *op.cit.*, p.70 note 54 ; A.V.B. 11/00/03/1 Recueil des rentes et biens de la Maladrerie f°17 v° : « ...pour le maison Phelippe de Hoves seant en le rue vers le tour de Tournay la ou on a fait une noeve rue tenant a le maison qui fu maistre Wiart et depuis Nicaise de Norchin... »

(412) C. PIERARD, "Mons. Initiative communale...", p.417.

C. Les aménagements hydriques

En simplifiant à l'extrême, l'hydrologie urbaine est une science qui se concentre sur une double problématique (413) :

- 1° Comment trouver et amener de l'eau propre à la consommation?
- 2° Comment évacuer les eaux usées?

1°. Les ressources disponibles s'établissent de la manière suivante: on peut utiliser soit les cours d'eau, soit les eaux d'une ou plusieurs sources que l'on mènera vers la ville par des conduites, des buses souterraines ou des aqueducs, soit enfin l'eau de la nappe phréatique qui implique le creusement d'un puits (414).

Les possibilités qu'offrent la région sur le plan hydrologique peuvent s'établir de la manière suivante: la Samme aussi appelée La Princesse à sa source recueille les eaux de toute une série de ruisseaux qui vont peu à peu gonfler son cours (415). La rivière trouve sa source au Sud de Binche à proximité de Buvrines près du lieu-dit du "Froid Manteau" également proche de Bois-le-Comte. Tout au long de son parcours, on avait construit des moulins à eau dont nous parlerons plus loin.

Nous ne savons pas dans quelle mesure les eaux de la Samme ont été utilisées pour la consommation. Par contre, dès les premiers comptes de la ville, on retrouve des frais d'entretien pour la fontaine "*en my le ville*" et celle dite à "*paigot*" (416). L'eau qui alimentait ces fontaines provenait d'une source située vers le Menu Bois. Elle était amenée à l'intérieur de la ville au moyen de conduites de bois souterraines. Le bois que l'on utilisait pour fabriquer ces buses était l'aulne dont la résistance à la putréfaction était une vertu reconnue et appréciée. Néanmoins, la durée de vie de ces canalisations demeurait réduite. Leur remplacement s'imposait régulièrement. Les canalisations en bois étaient encore employées au XIXe siècle

(413) D. ROCHE, « Le temps de l'eau rare du moyen âge à l'époque moderne », dans A.E.S.C., 39e année, 1984, p.385.

(414) *Ibid.*

(415) A. BERNARD, « Quelques notions sur l'hydrologie du Hainaut, 2e partie, bassin de la Haine » (*ext. Bulletin de l'Union professionnelle des Agents-voyers provinciaux du Hainaut*, avril-juillet 1916), p.116 où sont indiqués les débits journaliers suivants : ruisseau du Lustre (Luce) : 2000m³ ; la Samme au moulin de Buvrines : 6000m³ ; les ruisseaux de Leval et d'Épinois à leur confluent : 7000 m³ ; ruisseau de l'Abbaye : 4000 à 5000 m³ ; la Samme à l'entrée de Péronnes : 20 000 m³.

(416) C.C. 39 363 f° 24 v°.

comme en témoignent des documents que nous avons pu consulter aux archives de la ville de Binche (417).

A la source, on avait aménagé une citerne d'où partaient les conduites. En l'absence de moyen mécanique, les responsables de l'approvisionnement en eau tiraient profit du relief. L'eau s'écoulait dans les canalisations en suivant la pente du versant Sud de la vallée de la Samme. On ignore depuis quand ce système fonctionnait. Par contre, l'approvisionnement en eau de la ville actuellement dépend encore aujourd'hui de captages situés à 1200 m. au Sud de l'Hôtel de ville (418).

Il faut reconnaître d'emblée la qualité des installations hydriques de Binche au moyen âge. Le recours à une source extérieure à la ville et l'aménagement de fontaines artificielles sont le type de solution qui caractérise les cités importantes (419). A titre de comparaison, la ville de Mons ne verra sa place du Grand-Marché dotée d'une fontaine publique qu'à la fin du XIV^e siècle à la suite d'un octroi du duc Albert de Bavière.

La présence de l'Hôtel de la Salle n'est sans doute pas étrangère au soin apporté à l'approvisionnement en eau de qualité. Il est d'ailleurs le premier bâtiment à être desservi par le réseau. De là, l'eau est ensuite conduite vers la ville où elle alimentera la fontaine principale située sur la place du Markiet. Des travaux se dérouleront à partir de 1396 afin de continuer le réseau d'adduction d'eau au-delà de la porte Notre-Dame qui donnera d'ailleurs son nom à la nouvelle fontaine qui y sera installée (420).

L'entretien de ce réseau incombait à un responsable, un maître fontainier. Ses gages étaient pris en charge à la fois par la ville et le domaine (421). Son office faisait l'objet d'une *marchandise en tasque*. Le même personnage remplira cette fonction pendant plus de trente années. Il s'agit de Jehan de Saint-Venant. Il recevait pour accomplir son travail un fixe de 30 puis de 40 Lb. L'aspect technique de son travail impliquait une bonne connaissance de l'utilisation du bois et du métal (fer et plomb) mis

(417) A.V.B. 01/10/04/74. Travaux aux différents puits, fontaines, etc. (1840). On y signale l'emploi de buses en bois traversant la prairie du Comte de Robiano et une partie de la prairie dite du Roi.

(418) A. BERNARD, *op. cit.*, p.115 qui en parlant de la galerie de distribution d'eau de Binche nous signale qu'elle traverse "les grès coblenciens qu'on voit affleurer dans les talus du chemin "montant de la vallée de la Samme vers le Menu Bois. Il ajoute "qu'après une percée d'environ 500 m. dans ce terrain, la galerie entre dans les roches (...) que surmonte une lentille de sable landénien formant une cuvette d'environ 600m."

(419) *Ibid.*, p.387.

(420) C.C.39 351 f°9.

(421) C. PIERARD, *Les douaires...*, p.182.

en œuvre dans la réalisation des canalisations. Mais nous sommes loin malgré tout des prouesses technologiques de l'Antiquité. "L'art des fontainiers et les techniques des maîtres sourciers progressent peu du moyen âge au siècle des Lumières. Les conduites de plomb ou de fer, les canalisations de poterie sont rudimentaires et fragiles" (422).

Les comptes ne nous permettent de cerner qu'une partie de la problématique de l'approvisionnement en eau. Les puits privés n'apparaissent pas dans nos comptes (423).

Nous devons donc limiter nos investigations aux fontaines. Celles-ci ont disparu du paysage de la ville depuis 1863 au moment où les autorités communales décidèrent l'installation de l'eau potable à domicile. Le seul vestige de la fontaine de la Grand-place est une colonne octogonale qui se trouve aujourd'hui dans le parc communal (425).

On fera une première distinction en considérant d'abord les travaux réalisés sur le réseau situé à partir du Menu Bois et allant jusqu'au mur méridional de la ville. Le financement des travaux sur ce tronçon est donc pris à charge à la fois par la ville et le domaine.

On pourra relever dans les comptes les remplacements de buses qui traversaient certains prés des environs de Binche vers Waudrisselle. Le prés de Jehan Amille est ainsi "saccagé" par les poseurs de buses en 1371. La ville lui paiera les services d'un ouvrier chargé de remettre en état "*sen preit qui empiries estoit a le cause des nueves buses*" (426). Le domaine ne sera pas en reste envers Jehan Amille (427). En 1375, ce sont 150 buses qui furent mises "*en le terre qui fu Colart de Melion es pres de Waudrisiaul et empluiseurs autres liux. . .*" (428).

Ce travail a été accompli sous la direction de Jehan Lengles, le maître-fontainier domanial qui s'est également chargé du choix des matériaux.

(422) D. ROCHE, "Le temps de l'eau rare...", p.390.

(423) F. THOMAS, « Hygiène, approvisionnement en eau et gestion hydrographique à Namur au XVe siècle », dans A.S.A.N., t.LXVIII, 1994, p.284.

(424) L. DEVILLERS, "La ville de Binche et le sceau de Chièvres", p.9 ; N. DELPORTE, *Binche et la région à travers les âges*, Binche, 1937, p.58-59.

(425) L. FRANÇOIS, *Quelques fontaines, puits et bassins publics de Belgique antérieurs à 1830*, Bruxelles, 1938, p.30.

(426) C.C. 39 372 f° 20 v°.

(427) C.C. 8769 f°13 : « A Jehan Amille pour le damage que on lui fist au fossier en se part viers Waudrisial pour faire venir le fontaine ou terme de ces comptes acordet a luy ... 5 s. ».

(428) C.C. 8768 f° 15 v° : "Somme de cez parties 20 Lb..C'est en le part Mons. contre le ville de Binch qui otant en paie... 10 Lb."

Ces conduites posées en pleine campagne exigent de nombreux travaux que l'on voit revenir à intervalles réguliers dans les comptes.

Plus en amont, en remontant vers le Menu Bois, la citerne de captage est particulièrement surveillée et bénéficie de soins attentifs. L'approvisionnement de toute la ville en dépend.

On envoya en mai 1371 Noël Richart examiner cette citerne et déterminer pourquoi l'eau était trouble. Il dégagea pour cela quelques buses afin d'y repérer d'éventuelles fuites. En novembre de la même année, il y retournera avec Jehan Lengles (430). La citerne était elle-même protégée par une palissade à la réfection de laquelle on retrouve d'abord Jehan de Ghois en 1405-1406 (431), puis le Mesuriaul, qui fut "*marchand et de faire autour de la fontaine a le caudiere une soif, ycelli bien espiner et faire 1 fosses tout autour*" (432). La réalisation de ce dispositif nécessaire pour écarter les risques de pollution coûta à la ville 35 s. De l'argile était utilisée pour renforcer l'étanchéité de la citerne (433).

Les conduites amenant l'eau descendent vers Binche où elles pénètrent par l'Hôtel de la Salle.

En 1365, durant le chantier des fortifications, Pierart Katerine construisit après un marché en tasque un pont de bois au-dessus des buses de la fontaine "*en desous le salle pour sus kerijer*". Une nouvelle fois ville et domaine se partagèrent les frais (434).

Les buses de bois cèdent alors la place au plomb, du moins dans le périmètre de la Salle ainsi qu'en témoignent nos comptes (435).

(429) C.C. 39 349 f°9 : 123 buses d'aulne posées vers le Menu Bois en 1393-1394 ; C.C. 39 374 f°25 où l'on rapporte qu'un manoeuvre a exécuté une tranchée de 375 pieds « *deseure les pres de Waudrisiaul au decha de la chiterne* » (1395-1396) ; C.C. ; 39 387 f°15 : « *A li (Margot dou Fayt) pour 7 beniaux de buses menees a l'encontre de Wadrisiel u la endroit on mist noeves buses a le fontaines et ramener les viezes payez ... 10 s.* » (1412-1413).

(430) C.C. 39 372 f° 20 v°.

(431) C.C. 39 380 f°34 v° : « *A Jehan de Ghois pour ouvrir a le ruillie de le cyterne de le fontaine viers le menu bos a l'ordenance Jehan de Saint Venant par 1 jour 3 s. 6 d. Et pour 3 fais d'espines la mises en oeuvre 18 d. Somme ...5s.* »

(432) C.C. 39 387 f° 34.

(433) C.C. 39 371 f°27 v°.

(434) C.C. 39 366 f° 19 v°.

(435) C.C. 39 370 f° 30 : « *...pour 3 Lb. d'estain pour sauderi nouviaul colpon de buse allant desous le salle ...* » ; C.C. 39 371 f°25 r°-v° ; C.C. ; 39 349 f°9 : « *Pour 2 coppons de buses de ploncq noef pesans 125 Lb ; mises et assises a l'entree dou boniel qui est desous le cuisine de l'ostel de la salle a Binch pour l'aywe pour la monter et venir en le dite salle...* » ; C.C. 39 350 f°8 v° ; C.C. 39 353 f°10.

Mais avant d'examiner le réseau à l'intérieur de la ville, il faut mentionner la fontaine à Pagot située à proximité de la voie du même nom. Il n'en reste actuellement plus de trace. Mais nous nous demandons s'il ne faut pas l'identifier avec la fontaine connue sous le nom de "fontaine de Jouvence" et que l'on trouvait près de la ruelle des Mourdreux (436).

Après avoir desservi l'Hôtel de la Salle, le réseau de conduites aboutit sur la place du *Markiet* où il alimente la fontaine dite "en my le ville". Un "puchiaul" se trouvait à proximité. Jusqu'en 1396-1397, les comptes comporteront de nombreux articles concernant l'entretien et le nettoyage de ce puits et des fontaines de la place, de Pagot et de Melion (437). Après cette date, il faudra y ajouter la fontaine située au-delà de la porte Notre-Dame que l'on venait d'ériger. A ce sujet, on peut faire commencer ce chantier en effet en 1396-1397 d'après le travail qui a été demandé à Pierart Goumand et ses aides c'est à dire "*faire certaine ordenance quant on volt une partie de le fontaine faire aller dehors le porte Notre-Dame, macener et ordener 1 puchot dehors celi porte dallez le toucket dou courtil Jaquemart Lausne et ordener le royon pour l'aiwe faire aller ou conduit que on devoit faire ou courtil le dit Jaquemart, a l'entree di cellui courtil faire l'ordenance pour les aiwes sourvenans d'aval le ville faire aller, ou dit conduit mettre y et assir une treille de fier. Item del entree dou courtil le dit Jaqmart jusques ou courtil Jaqmart de le Cambe ou il a 6 courtils en route, faire lez conduis qui y sont, ychi-auls pour le malvais fons que on trovoit jonkier de raboz et de pierre commune sus ce entauler et lever le machenerie a 2 costez certaine hauteur ensi que necessitez estoit et quil fu ordenet et accordet dou receveur de Haynnau*" (438).

De cet extrait, il apparaît que le pouvoir comtal par le biais du receveur de Hainaut est intervenu pour autoriser et organiser ce chantier. D'autre part, les conduites en traversant 6 courtils rencontrent un terrain peu favorable au travail des terrassiers.

Pour relier le "puchot" de la place situé devant la maison de Huart Hannart et le nouveau "puchot" "*qui est ou toucket dou courtil Jakemart*

(436) M. LEFEBVRE, *Binche 1900*, 1977, p.39 ; C.C. 39 385 f°36 : "*Au Grant Colart pour oster groise qui estoit venue de deviers le fontaine a pagot sour les buses servans a le fontaine de le ville devant les fosses qui furent Melion en le voie de pagot ou mois d'aoust que li grans plouviage fu.*"

(437) C.C. 39 363 f°24 v° ; C.C. 39 365 f°35 ; C.C. ; 39 370 f°30 : « *A 2 varles qui fissent belle et ennettyerle fontayne a melion a le pryere des visins dont li ville paie a l'encontre des visins le franc pour 24 s. ... 12 s.* ». On notera avec intérêt l'intervention de particuliers pour requérir les services de la ville. Pour exceptionnelle, cette démarche n'en prouve pas moins que les autorités urbaines ne restaient pas sourdes aux démarches externes au Magistrat.

(438) C.C. 39 351 f°7 v°.

Lausne dehors le porte a le mere-dieu", 160 buses d'aulne ont été placées par Jehan de Saint-Venant, le maître-fontainier de la ville (439).

Le nouveau réservoir de la fontaine "a le mere-dieu" recevait l'eau via une buse de bois taillée dans "1 quartier de bos de 9 pies de long et de entre 4 et 5 pols de gros delivret a Jehan de Saint-Venant" (440).

La construction du reservoir lui-même laisse par contre deviner quelques difficultés au niveau de l'approvisionnement en pierres. Les membres du Magistrat avaient d'abord conclu un marché avec un marchand de Namur mais qui apparemment ne répondait pas à leur attente. Ils s'adressèrent ensuite à un carrier d'Ecaussinnes sans plus de succès. Au cours de leurs délibérations, les jurés et conseillers binchois bénéficièrent des conseils du maître maçon et du maître charpentier du comte, autrement dit Thumas Ladart et Jehan Jonnekart qui délaissèrent à cette occasion le chantier des fortifications pour lequel on les voyait traditionnellement intervenir (441). La qualité de la pierre entrant dans la réalisation de cet ouvrage n'était pas indifférente à certains critères. Une trop grande gélivité de la pierre pouvait ainsi constituer un critère discriminatoire. Le grès d'Ecaussinnes devait convenir à cet emploi puisque l'on retrouve les traces d'un achat de ce matériau en 1412 pour la construction d'un "noef bachinaige a le fontaine en my le ville" (442). Il est précisé qu'il s'agissait de 14 "pierres de marbre" qui coûtèrent 168 Lb. 15 s.

Mais la charge la plus importante et la plus contraignante était comme nous l'avons déjà dit, le remplacement des buses de bois. En 1412, ce ne sont pas moins de 141 buses de chêne que l'on enterra entre le "puchot" situé en face de la maison de Huart Hannart et cette fontaine. Outre le remplacement proprement dit, il fallait compter le travail des paveurs (444).

Les comptes nous signalent dès le début l'existence de la fontaine "a Melion" située devant le wez "la ou on lave les draps" (445). Elle était encadrée par deux montées que le maçon Pierart Goumand et ses ouvriers

(439) C.C. 39 351 f°9.

(440) C.C. 39 376 f° 26 v°.

(441) C.C. 39 376 f°29 v°.

(442) C.C. 39 362 f° 16 v°.

(443) C.C. 39 361 f°6.

(444) C.C. 39 385 f° 33 v° : "Au dit Pierart des Jardins pour deffaire le cauchie deseure les buses de le fontaine dehors le porte entre celli fontaine et le touquet de le grande maison qui fu messire Jehan Sallemon et la renterer quant on y eut mises noeves buses." A titre indicatif, lors de ces travaux, on remplaça 24 buses de 5 pieds de longueur (f° 36 v°).

(445) C.C. 39 365 f°35 ; C.C. 39 376 f°23 v°.

réparèrent en 1396-1397 (446). Par la suite, on voit régulièrement les ouvriers payés par la ville vider et nettoyer cette fontaine "pour les boines gens la endroit prendre leur aisemence empluseurs manieres" (447). Selon toute vraisemblance, cette "fontaine" n'était pas alimentée de la même manière que la fontaine du *Markiet* ou de la porte Notre-Dame. Il s'agit peut-être d'un puits permettant d'atteindre une nappe phréatique d'autant plus accessible que nous sommes situés à proximité de la Samme.

La porte de Poilewagnon était alimentée par les conduites venant de la fontaine de la place. C'est ce qui peut être déduit de la vente des buses de plomb "qui jadis avoient esteit asisses de le fontaynne enemy le ville jusquez a Polvoingnon" en février 1367 (448). Ces buses, posées dans l'actuelle rue de Biseau et mises bout à bout permettaient de parcourir une distance de 500 pieds soit plus ou moins 150 m.

L'autre porte dite de la Roquette ou du Posty bénéficiait également de cette eau. C'est ce qui ressort d'un acte du comte de Hainaut concernant le renouvellement de la concession de cette porte en 1321 (449). Elle venait dans ce cas directement de l'Hôtel de la Salle.

Les particuliers pouvaient à leurs frais amener une partie de l'eau de la fontaine principale chez eux. Mais il fallait au préalable introduire une requête auprès du Magistrat de la ville de Binche. Cette procédure a été suivie par les religieux de Bonne-Espérance au milieu du XVI^e siècle (450). Avant d'accorder cette autorisation, les autorités devaient s'assurer que cela ne porterait pas préjudice au reste de la population.

(446) C.C. 39 351 f° 7 v°.

(447) C.C. 39 380 f°34 v° ; C.C. 39 381 f°25 ; C.C. 39 382 f°40 v° ; C.C. 39 385 f°36.

(448) C.C. 39 348 f° 1 v°.

(449) M.DE WAHA, *Fortifications...*, p.1769 note 120 ; L.DEVILLERS, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg*, t.III, C.R.H., 1874, p.94, CLXIX : « *Espécialment nous volons qu'il et si hoir aient le cours del aiwe ki moet de no fontaine de no sale de Binch et va à se ditte maison, et qu'il et si hoir en puissent goyr paisiurement en le fourme et en le manière ke li cours de le fontaine y estoit quant ces lettres furent données, pour tenir et posséder de lui, tant comme il vivra, et après sen décès, de ses hoirs et successeurs à tousjours perpétuellement.* »

(450) A.G.R. copie microfilmée du *Cartulaire de Bonne-Espérance*, t.12, f° 46 : "... *pouvoir avoir quelque portion de l'eauue de le principale fontaine dicelle ville a le prendre par buzes la grosseure d'un grain de bled sur le darier de la grande eglise dicelle ville pour par moyen du puissot illecq despiecha construit et par buzes avoir cours et deschente en icelle maison et hostel de Bonnesperance le tout aux fraix et despens dicelle eglise de Bonnesperance tant pour le fachon de buzes, entretenement dicelles que autrement le tout sans malengien.*" (6 mai 1557).

Les étuves que l'on trouvait à Binche jalonnaient le parcours de la Samme. On les mentionne à la Savenière, "desous la Salle", à la porte Mélion. Quant à la réputation qui entoure ces lieux, rien dans les comptes ne permet de la confirmer. Les étuves ne sont d'ailleurs présentes dans les comptes qu'à titre de repère topographique.

L'utilisation "industrielle" de cette eau (brasserie, tannerie notamment) n'est malheureusement pas éclairée par nos sources. C'est d'autant plus dommage que Binche abritait en son sein un certain nombre de brasseurs (451) et de tanneurs dont les activités pouvaient être à l'origine de pollution de l'eau.

2°. Les eaux usées.

L'eau qui aboutissait à la fontaine principale de la ville s'écoulait par un royon vers la porte Saint-Paul (452). Ce canal charriait en même temps toute sorte de déchets vers cette porte de la ville. Les modifications de l'enceinte entraînèrent des problèmes d'écoulement de ces eaux usées (453).

En conséquence, on entreprit la construction de viviers ou de wez en différents endroits de la ville.

En 1393-1394, l'aménagement du wez vers l'hôpital Saint-Pierre fut l'occasion de voir le Magistrat et les maîtres des ouvrages de la ville prendre conseil auprès de Thumas Ladart et Maistre Jonnekart qui "*vinrent a Binch par leur conseil avoir et viser comment on poroit avoir aiwe d'autre cose que de le fontaine enemy le ville pour venir ou wes que on entrevoit a faire dalles l'ostelle*" (454). On décida de creuser une tranchée qui allait traverser les celliers de Jakemart Traudauwe et de ses voisins et qui rejoindrait le wez en question. Un marché fut conclu avec Sohier de Faumerege d'Anderlues. Cette tranchée mesurait 525 pieds (157,5 m). Son parcours traversait effectivement les celliers de certains habitants jusqu'au "toucket de le rue Saint-Moustier". Revenant à cet endroit "sour le cauchie", la tranchée devait aboutir au wez. Ce parcours sur "la cauchie" imposait l'emploi de buses d'aulne. Il en fallut 80 mesurant chacune environ 5 pieds de longueur.

(451) F. FOURNIER, *Le commerce des produits alimentaires...*, pp.74-77.

(452) C.C. 39 370 f° 29 v°.

(453) M. DE WAHA, *Fortifications...*, p.1844.

(454) C.C. 39 373 f°26.

Cela nous permet d'évaluer la grandeur du segment de la tranchée traversant les caves à environ 35 m. Une fois le chantier terminé, on confia en tasque à Jehan Loste le soin de nettoyer les lieux (455).

On relèvera aussi les 8 verges 3/4 de cauchie que Jehan Gillain entreprit entre la maison Huart Hannart et le wez en question (456). Ce dernier posa encore des problèmes que l'on résolut par des travaux de maçonnerie visant à empêcher le débordement des eaux qu'il contenait (457).

Les eaux étaient évacuées en d'autres endroits par ce que l'on appelle dans les comptes des "conduits". Pour qu'ils restent efficaces, il était primordial de les nettoyer régulièrement (458). Une grille métallique était posée à l'entrée de ce conduit pour, en reprenant les termes du compte, "*que nulles grosses ordures ni peussent passer*". Le percement des murs de l'enceinte pour y faire passer les conduits près de la tour de Tournay et la pose de ce grillage fit l'objet d'une marchandise en tasque que remporta Pierart Goumand (459).

Le même dispositif se retrouve à la Roquette et plus exactement dans le cimetière. Le conduit qui s'y trouvait permettait aux eaux provenant de la rue Saint-Moustier d'être éliminées (460). Le nettoyage de

(455) C.C. 39 374 f°23 : « A Jehan Loste le careton pour kerijer par sen beniaul au courtil chiauls de Boine Esperance dalles le porte Saint-Pol le descombre et ordure qui estoit amoncellee entre le wes et le rue Saint-Moustier ou royon la ou on avoit assis les busses pour l'aiwe aller ou dit wez. Si ne pooit on refaire lez cauchies pour ces dittes descombres payet par marcandise a lui faite en tasque par Jehan Amoury ...52 s. 6 d. »

(456) C.C. 39 350 f° 6.

(457) C.C. 39 352 f°8.

(458) C.C. 39 371 f° 22 v° : "... pour ennettyer le conduit dou postil viers le maison demiselle Katherine de Tournay..."; C.C. 39 374 f° 22 v° : "... faire biel wiedier et ennettyer le conduit par ou les aiwes qui viennent de le ville se doivent wiedier es fosses dales le tour de Tournay..."; C.C. 39 375 f° 21 : "A Lienart le Manouvrier pour destoupper, faire biel, wiedier et ennettyer le conduit de le Tripperie par ou les aiwes qui viennent de le ville se wientent es fosses dalles le tour de Tournay marcandet a lui en tasque ou mois de fevrier 95 a... 40 s."

(459) C.C. 39 375 f°21 v°. Le montant de ce marché est de 10 Lb. 10 s.

(460) C.C. 39 376 f° 29 v° : "... pour faire biel, wiedier et ennettyer le conduit qui est en l'atre par ou les aiwes qui viennent de le rue Saint-Moustier et de le ville se wident en le Rokette liquels conduit estoit si emplis de bourbe et de ordure que li aiwe ne pooit passer ains redoudoit ou bas atre et ni pooit en fossier que tantost les fosses ne fuissent plaines diaurwe."; C.C. 39 352 f° 8 : "A lui (Pierart Goumand) pour remachener et rentauler le conduit qui en l'atre par ou lez aiwes qui viennent de le rue Saint-Moustier se wientent en le Rocquette devant le maison Godefroit de Trahigniez.

ce conduit était également fréquent et consistait la plupart du temps à enlever les débris de bois ou de pierres qui obstruaient le passage. Les fouilles archéologiques entreprises dans ce secteur de la ville ont permis de mettre à jour les vestiges d'une canalisation qui aboutissait dans la fosse d'une latrine située dans une tour de l'enceinte et qui daterait du début du XV^e siècle.

L'orientation de cette canalisation semble nous mener en direction du centre de la ville où se trouvait la fontaine. La suite des fouilles nous permettra peut-être d'en savoir plus.

La question de l'approvisionnement en eau n'est en définitive qu'une facette de la maîtrise et de la gestion de cet élément. Mais elle conditionne toute la vie, voire même la survie de la cité. La lecture des comptes urbains permet de constater que dans le cas de Binche, les aménagements hydriques n'étaient pas négligés. Les autorités urbaines et domaniales travaillaient de concert pour ce qui représentait déjà un bien précieux à surveiller et à protéger.

D. L'habitat

La ville n'est pas seulement un lieu de commerce ou un objectif stratégique. Elle est aussi un endroit où l'on vit. Il nous a paru utile de nous pencher sur le caractère de l'habitat binchois à la fin du XIV^e siècle. Les renseignements que l'on peut avoir à ce sujet sont malheureusement peu nombreux. Les comptes ne s'attardent peu ou pas sur la maison du commun peuple. Toutefois, la chance nous sourit parfois et au détour d'une phrase ou d'un article de compte, on recueille un indice nous permettant de savoir à quoi ressemblait la maison du Binchois à cette époque. Quant aux vestiges de cette époque, le tour en sera vite fait. Si l'architecture militaire de la ville médiévale est encore bien représentée, la situation est toute différente pour l'architecture civile. Le temps et les hommes ont accompli leur œuvre. Le XVI^e siècle marquera la ville de son empreinte de feu et de sang. De toute manière, il est probable que même sans les guerres, peu de témoins de cette architecture ne nous seraient parvenus. Nous avons déjà indiqué dans un chapitre précédent la vulnérabilité de ces édi-

Item pour les terres au devant de la maison le dit Godefroit faire ordenanche de machenerie pour le wiedenghe dicellui conduit qui amenrissoit fort les dites terres et pour rempiecer de machenerie 1 piler qui est la dallez contre lez murs de la dite fortereche marcandet ossi en tasque a... 4Lb. "; C.C. 39 381 f° 26 v°.

fices de terre et de bois. La pierre n'est pas totalement absente de la ville mais reste cependant exceptionnelle (461).

La majorité des constructions de cette époque font appel à ces matériaux, peu coûteux car facilement disponibles (462). Cela n'empêche pas la récupération systématique de matériaux lorsque l'on démolit un édifice.

On peut avoir une idée des dimensions des habitations en consultant le cartulaire de 1265. En effet, on nous signale la "*measure ki fu Jehan Cantel, qui est waste*". Mais le plus remarquable est que l'auteur nous donne ses dimensions "*LXVIII pies de front et LVI de lonc*" (463). Cela nous donne une bâtisse d'environ 20 m. sur 16,8 m. A titre de comparaison, les dimensions de la blaverie que nous donne le compte domanial de 1412-1413 sont de 60 pieds sur 10 (18 m. sur 3,3) (464).

L'usage des bâtiments n'est pas seulement de servir d'habitation. Ils abritent également les activités professionnelles des occupants. Ainsi des aménagements ou des particularités apparaîtront selon la profession exercée par l'occupant de la demeure.

E. Les bâtiments remarquables (publics, industriels et commerciaux)

1. HÔTEL DE VILLE ou LOGE DE LA VILLE

En vérité, on sait relativement peu de chose sur la loge de la ville ou maison dou bourc que l'on rencontre à Binche depuis le XIII^e siècle. Même son emplacement n'est pas connu avec certitude (465). Celui de l'actuel hôtel de ville correspond à la halle aux viandes dont le rez-de-chaussée à arcades gothiques remontant au XIV^e ou XV^e siècle a été conservé. Une importante campagne de restauration qui s'est déroulée entre

(461) A.V.B. 11/00/03/1 f°7 : « ... *Gherardins Chisaires qui fu fieus Pierart Chisaire doit a le dite malladriere sour se grande maison de pierre...* » La famille Chisaire était à l'époque une des plus importantes et des plus riches de Binche, la mention du matériau utilisé pour la maison pouvant être interprété comme une preuve tangible de cette richesse.

(462) J.M. PESEZ, "Architecture de terre et de bois", p.166.

(463) L. DEVILLERS, *Cartulaire des rentes et cens...*, p.92.

(464) C.C. 8991 f° 38.

(465) *Patrimoine monumental*, t.6, p.163.

1896 et 1899 a permis de retrouver ces arcades (466). L'intervention au XVIII^e s. en style néo-classique de l'architecte DEWEZ les avait occultées.

Les comptes de la ville mentionnent le paiement d'un cens à la duchesse douairière pour la loge de la ville (467). Le terrain sur lequel se trouvait ce bâtiment appartenait donc au domaine. Toutefois, l'entretien en incombe aux autorités urbaines de Binche. Les frais les plus fréquents ne concernent que de petits travaux de nettoyage et de ramonage de la cheminée. D'ailleurs à ce propos, on notera le début d'incendie qui s'y déclara en février 1411. Il ne fit heureusement que des dégâts légers grâce à la présence sur place de personnes qui parvinrent à empêcher l'extension du brasier. Celui-ci, pour reprendre l'expression du compte "*s'estoit couves en le keminee de le dite loge*" (468).

Hormis cet incident sans conséquence, les comptes de 1363 à 1413 ne font état d'aucun chantier concernant la loge de la ville. Cependant, Lambin le valet et neveu de Gilles le Blond, couvreur, y travailla une journée en 1370 (469).

Cette absence qui pourrait surprendre, montre qu'à cette époque la loge de la ville n'est pas encore tout à fait le véritable cœur de l'administration de la ville. De nombreux épisodes de la vie du Magistrat se déroulent encore au domicile de certains de ses membres. Cependant les comptes et les différents documents que produisait l'administration de la ville étaient conservés dans un coffre dans la loge (470). La situation binchoise se démarque de ce que l'on peut constater à Mons où l'hôtel de ville pèse sur les finances de la ville d'un tout autre poids (471). Quant à la situation de la loge sur un terrain n'appartenant pas à la ville, cela n'a rien d'exceptionnel puisque la même chose se produit à Mons (472). En défini-

(466) Extrait du rapport de l'architecte LANGEROCK, responsable de cette restauration publiée dans B.C.R.A.A., t. XXXV, 1896, p. 13 : l'intérieur de l'édifice a été débarrassé "des plâtrages qui recouvraient les murs et les gîtages ont été rendus apparents. Les grandes baies ogivales du rez-de-chaussée de la façade principale ont été ouvertes. Ces divers travaux, indispensables pour établir le relevé exact de la situation de l'édifice, ont révélé de nombreux dégâts, qui nécessiteront des reconstructions assez importantes des maçonneries."

(467) C.C. 39 374 f°14 v°.

(468) C.C. 39 385 f° 41.

(469) C.C. 39 370 f°32.

(470) C.C. 39 376 f°26 : "...pour 2 serures et 2 cleifs forees mises a 1 coffre ou on met le pappier des comptes des cambres en le halle le loge de la ville..."

(471) C. PIERARD, « Mons. Initiative communale en fait de travaux publics aux XIII^e et XIV^e siècles », p.407.

(472) *Ibid.*, p. 408.

tive, la moisson des comptes concernant les travaux à cet édifice se révèle décevante. Le Magistrat avait alors bien d'autres priorités à commencer par les grands chantiers de l'enceinte dont nous avons souligné l'apparente démesure. C'est peut-être aussi l'indice symbolique de la difficulté qu'éprouve le pouvoir urbain à s'affirmer face au pouvoir domanial.

2. EGLISE

Les premières mentions d'une église à Binche remonte à l'aube du XIIe siècle. Les sources de cette époque ne nous signalent qu'une dépendance de l'église-mère de Waudrez. Il existerait encore des parties de l'église actuelle qui remonteraient à ses origines. La partie inférieure du clocher et la façade occidentale se distinguent en effet du reste de l'édifice par l'aspect et le type de matériau utilisé pour la maçonnerie (473). Ce sont les seuls éléments de l'église existant déjà au XIVE-XVe s. Il s'agit du mur Nord du chœur, de la partie inférieure de la tour ainsi que de la façade occidentale dont la porte aurait été percée au XIVE ou début XVe siècle (474). Malheureusement nous n'avons pu retrouver la trace de cet ouvrage dans nos comptes qui se sont interrompus entre 1398 et 1404. On peut attribuer ces vestiges au monument roman dont la construction a commencé au XIIe siècle. L'église a d'ailleurs subi au cours du temps de nombreux remaniements dont les derniers sont très récents. Certains documents photographiques nous le prouvent (475). On ne manquera pas de remarquer les similitudes au niveau architectural entre le clocher de Binche et celui de l'église d'Épinois qui sont associés dans les documents du XIIe siècle.

Pour revenir aux matériaux, les constructeurs de l'église du XIIe siècle ont employé le grès de Bray. Le dimensionnement des pierres utilisées peut être remarqué.

L'église était située à proximité de l'hôtel comtal de la Salle. Elle abritait toute une série de chapelles. Elle deviendra une collégiale au début du XVe siècle suite aux guerres liégeoises. Les chanoines de Saint-Ursmer trouvèrent refuge à Binche en 1409. Trop heureux du déroulement des événements, le comte de Hainaut saisit l'occasion pour installer les

(473) S. BRIGODE, « Courants architecturaux et monuments du Hainaut », dans *Annales du Cercle archéologique d'Enghien*, t.XIV, 1965, p.195.

(474) *Patrimoine monumental*, p. 142.

(475) S. GLOTZ, *Binche en cartes postales anciennes*, photo n°13 (1900).

chanoines à Binche et de rehausser ainsi le prestige de ce qui était encore un lieu de villégiature apprécié par la curia hennuyère. Du même coup, l'aménagement de l'intérieur de l'église subit quelques remaniements. Les travaux les plus spectaculaires ont été l'œuvre des fondeurs de cloches dont on trouve le détail dans les comptes de massarderie (476).

3. HALLE AUX DRAPS

Les halles apparaissent dès le cartulaire de 1265. Un des cœurs de la vie économique médiévale, les halles étaient situées à Binche sur la place du Markiet. Cette partie de la ville concentrait la majeure partie des activités économiques puisque l'on retrouvait à proximité les estaus des bouchers et des boulangers (477). Les changeurs et les financiers lombards présents depuis le début du XIV^e siècle ne devaient pas être non plus bien loin (478). Des halles, on distinguera celle réservée aux draps tandis que celle où se déroulait le commerce du blé était également appelée la blaverie. L'entretien de ces bâtiments émergeait du domaine comtal. Pour ce qui est des travaux entrepris à la halle aux draps, on verra que ceux-ci se limitent pour la période envisagée à de simples travaux de réfection et d'entretien des *terrées* et de la toiture en écailles. La halle aux draps est un exemple supplémentaire d'architecture de bois et de terre. Seul le type de couverture employé permet de distinguer ce bâtiment. L'emploi de l'ardoise est en quelque sorte déjà un signe extérieur de richesse ne serait-ce que par le coût de ce matériau.

L'espace intérieur s'ordonne sur au moins deux niveaux. C'est ce que l'on peut déduire du compte de 1373-1374 puisque l'on y rapporte l'installation d'un nouvel escalier "*a le cambrete des hallez de Binch*" par les charpentiers Jehan et son fils Huart de Marpent. Dans ce même compte, on y signale encore ce que l'on appelle "*le cuisinette de celi halle*" (479). Auparavant, le verrier montois, Mallard est appelé pour réparer des trous dans les verrières de la halle. Curieusement ces réparations sont consignées dans le compte de la massarderie de 1369 (480).

(476) G. DECAMPS, "Les cloches de l'église Notre-Dame et Saint-Ursmer de Binche", dans A.C.A.M., t. XXXVI, 1907 ; C.C. 39 366 f° 8 à 12.

(477)

(478) En 1371, un incendie se déclara à la maison de Jehan Turck "*ou fons de le triperie*". Ce Jehan Turck appartenait-il à la fameuse famille des Lombards, les Turcki ? C'est possible pour ne pas dire probable; voir C.C. 39 372 f° 25 v° ; G. SIVERY, "L'évolution des documents comptables...", p. 148.

(479) C.C. 8766 f°14 v°.

(480) C.C. 39 370 f°25 v°.

On retrouve nos deux charpentiers en 1374-1375 en train de remettre en état le *coulliere* entre les deux halles. On en profite pour refaire la couverture d'ardoises de ce bâtiment (481). Pour accomplir ce travail pendant quatre jours, on trouve Colin de Wespes et Jehan Eskievin pour des salaires journaliers respectifs de 7 et 3 sous. En avril 1382, la toiture bénéficiera à nouveau de réparations de la part de Lambert d'Aymeries cette fois (482). Le compte de l'année 1382-1383 est intéressant car il nous signale la présence d'un *conlembier* ou d'un colombage au-dessus de la halle que Jehan dou Luch est chargé de *plakier* ou en d'autres mots de remplir à l'aide d'un mélange d'argile, de sable que l'on applique sur un treillis ou une armature tressée (483).

La halle et ses greniers sont le théâtre de travaux de charpenterie en 1386-1387. C'est Jehan de le Haye qui œuvre cette année -là. L'année suivante, le grenier au-dessus de la halle aux draps est replaqué par Jehan dou Luch qui accomplit un travail d'une surface qui a été mesurée à 7,3 verges. Coût des travaux (argile comprise) : 10 Lb. 6 s. 8 d.

En 1407, ce sont les gouttières que Jehan de Gricourt, Ernekin et Willemet le Clercq remplacent entre la halle et la blaverie. Pour être plus précis, 135 pieds comptées à 18 d. / pied dont coût : 10 Lb. 2 s. 10 d. (486).

On usera de la soudure fournie par Gilliard le Pottier Destain en 1408-1409 pour des réfections effectuées à ces gouttières en même temps que celles de la chapelle de l'Hôtel de la Salle et de la maison du prévôt (487). Le maçon Godefroit de Bourbecq y fera également une *montée* en pierre de Bray et réparera la voussure du cellier de la halle (488).

C'est à nouveau la toiture qui est concernée par les travaux entrepris en cette halle aux draps durant l'année 1410-1411. Les travaux sont menés alors par Jehan le Peskeur, couvreur d'escaille (489).

C'est le seul renseignement que l'on peut retirer de ce compte car l'ensemble des travaux accomplis par cet artisan ont été réunis en un seul article ce qui a entraîné la disparition de toute une série de détails concernant ces derniers.

(481) C.C. 8767 f°14 v°.

(482) C.C. 8774 p f°18.

(483) C.C. 8776p f°15 v°.

(484) C.C. 8781 p f°15.

(485) C.C. 8782 f°20.

(486) C.C. 8785 f°20.

(487) C.C. 8787 f°17.

(488) C.C. 8787 p f° 17 et 19.

(489) C.C. 8789 f°15 v°.

En résumant, notre passage par les sources comptables, nous permet de retirer quelques renseignements au sujet de certains éléments architecturaux de cet édifice. Le voisinage de la blaverie est ici tout à fait évident. La présence de parties construites en pierres est également attestée. Nous pouvons citer le cellier et une montée d'escalier. La toiture en ardoise est également à noter. L'image que l'on obtient de la halle aux draps aux XIV^e et XV^e sans être nette, en devient toutefois un peu plus précise.

4. BLAVERIE

La halle au blé constitue une sorte de bâtiment annexe à la halle aux draps. On y retrouve les équipements nécessaires au pesage des grains et à leur commercialisation (490). Les frais que le domaine y engagera concerneront notamment l'entretien de ces équipements. Le bâtiment en lui-même ne fera l'objet que de menus travaux du moins jusqu'en 1412-1413. Le dernier compte que nous avons examiné rapporte la construction d'un nouveau bâtiment. Ce document nous fournit d'intéressantes indications sur la construction et les dimensions de la blaverie. Nous allons avant cela parcourir les travaux accomplis dans ce bâtiment depuis l'année 1372.

Le premier ouvrage que l'on repère au sujet de la blaverie concerne la réfection de l'*aire* pour laquelle Jehan Petit amena 15 beniaux d'argile. Ce travail fut effectué les deux premières semaines de mars 1373 (n. s.) (491). Le sol de ce bâtiment était donc réalisé en terre battue.

La même opération est reproduite en 1376-1377. On en profite pour replaquer les murs (492). Des travaux de menuiserie se rapportant à la porte de l'édifice sont également accomplis par Jehan de le Haye. Ce travail coûta à la ville 8 sous (493). Le placement et la fixation de la porte nécessita également la contribution d'un serrurier, Jakemart Lestecke pour "2 gons et 2 vrenelles mises a le porte". On signale également dans ce compte une "maisoncelle" couverte de chaume située derrière la blaverie.

(490) C. BILLEN, "Binche et sa campagne...", p. 96-67 ; C. ENLART, *Manuel d'archéologie française*, t. II, vol. 2, p. 372-373 ; C.C. 8769 p^o12 v^o : "... pour mettre 4 bendes de fier a 1 vaissial a mesurer blet en le ditte blaverie..."

(491) C.C. 8765 p^o5. Coût de ce travail : 3 Lb. 13 s. 6 d.

(492) C.C. 8769 p^o13.

(493) C.C. 8769 p^o12 v^o.

Plus anecdotique peut-être, la réparation des mangeoires de la blaverie (mignoir) au début de l'année 1380 (n. s.) que le charpentier Mikelet de Sebourck a entrepris (494).

En 1382, Willem Biaucorps et son compagnon sont chargés de maçonner et de réparer un mur situé à l'arrière de la blaverie (495). On relèvera également encore le plaquage par Jehan dou Luch de "*le cambrette en le court de le blaverie*" (496).

Ce sont à nouveau les menuisiers qui sont à l'œuvre entre Noël 1384 et la Chandeleur de l'année suivante. Hanin, le valet de Jehan de le Haye (artisan que l'on croise fréquemment dans nos comptes) doit y faire "*une noeve huissserye au staule des hostes a le blaverie*". Nous passerons rapidement sur l'année 1386-1387 durant laquelle on voit Jehan de le Haye "*ouvreir a le blaverie*" sans plus de précision (497).

Le marché conclu avec le maître des ouvrages du domaine par Jehan le Sennescaut consiste en des travaux un peu plus imposants. Il doit avec l'aide de ses ouvriers "*posteleir de mont ou en vaul le contreloy de le blaverie auleis viers le triperie viestir d'aisselin. . .*" (498). Deux fenêtres devaient également y être aménagées. Le maçon Pierard Goumand exécuta pour ce chantier une maçonnerie sous ce pan de bois. Cela se passait en 1387-1388.

Deux charpentiers interviennent en 1406-1407 pour la réparations des 2 portes de la blaverie. Ce travail les occupera pendant 4 jours pour un salaire journalier de 8 sous pour les deux artisans (499).

La porte de la cour de la blaverie donnant sur "*le ruwe de le triperie*" ainsi que le reste de ce pan de la façade feront l'objet de travaux de la part de Jakemin Neveult et Jakemin le Wette en 1409-1410 (500).

Nous avons la chance de posséder grâce au compte de l'année 1412-1413 pratiquement le cahier des charges du chantier de reconstruction de la blaverie.

Après que Nicaise le Halle ait abattu "*le carpentaige de le viese maison de le blaverie*", Jehan le Clercq fut chargé de construire le "squellette" de bois du nouveau bâtiment, d'aménager le plancher de l'étage de telle

(494) C.C. 8772 p f° 16 v°.

(495) C.C. 8776 p f°15.

(496) C.C. 8776 p f°15 v°.

(497) C.C. 8781 p f°15.

(498) C.C. 8782 p f°17.

(499) C.C. 8784 p f°7 v°.

(500) C.C. 8788 p f°16 : "*... un noef cassich et estancure a le porte de le court de le halle dou bleid sour le ruwe de le tripperie, ycellui estoffeit de 4 estiaux qui acollent le muret de le dite porte a 2 leis devens et dehors, loyet de pochars a 2 poumeriaux qui portent les viernes...*"

manière que l'on permette le passage du conduit de la cheminée qui sera maçonné par Jehan Estampion (501). Cette cheminée de brique aura une hauteur de 54 pies (16,2 m.).

Le marché a été passé sous le contrôle de Maistre Willem des Mortiers (maître charpentier comtal) pour les travaux réalisés par Jehan le Clercq qui fut payé à cette occasion 22 Lb. Quant aux travaux de maçonnerie, c'est Noël Camp d'Avene que l'on retrouve. Le montant de l'adjudication s'élève pour les travaux de maçonnerie à 28 Lb.

5. MOULINS

L'intervention financière du comte dans les réparations des différents moulins de la prévôté se décline normalement en fonction de la part prélevée par celui-ci sur le moulin (502).

Un premier état de la situation des moulins de la terre de Binche nous est fourni par le cartulaire de 1265. Les moulins à eaux induisent toute une série d'aménagements dont l'entretien est exigeant à la fois en moyens et en hommes. Les conditions climatiques jouent un rôle prépondérant. Tous les moulins de Binche sont situés en dehors du périmètre de l'enceinte. Certains sont dans les environs immédiats ou presque comme le moulin à Senneville, le moulin de Poilewagnon, le moulin de Mélion. D'autres sont plus éloignés comme le moulin dit de "*desous-le-mont*" ou celui de Parsignies.

Reste enfin à signaler l'existence d'un moulin à vent qui fait appel à une technologie tout à fait spécifique. Les travaux qui se déploient dans ce cadre peuvent être de trois types. Un premier aspect de ces travaux concerne les aménagements hydrauliques que nous avons abordé partiellement et de manière indirecte en évoquant les ponts. Un deuxième type de travaux touche plus directement le bâtiment, sa maçonnerie, sa toiture. Le dernier type de frais concerne l'équipement et la machinerie elle-même. Le remplacement des meules est fréquemment mentionné dans les comptes domaniaux.

(501) C.C. 8791 f°38 v°-f°39.

(502) J. DEWERT, *Les moulins du Hainaut*, I, p.28.

6. DRAPERIE

La ville intervenait dans la construction de *polies* qui servaient à tendre les tissus et à leur donner les dimensions réglementaires. Une fois ces dimensions atteintes, on pouvait apposer les sceaux de la ville sur les draps.

Ces *polies* dont on nous relate l'installation sont constituées de quatre poteaux verticaux qui forment un cadre (503). Ces équipements sont déjà présent à Binche en 1265 (504). Les comptes partiels mentionnent occasionnellement les sommes que la ville débourse pour l'entretien, les réparations ou la construction des ces *polies* (505).

7. HÔPITAUX

L'hôpital Saint-Pierre était situé à proximité d'un réservoir permettant à l'eau venue du haut de la ville d'être évacuée. Sa fondation était déjà ancienne puisqu'en 1273 la comtesse de Hainaut lui léguait 100 s. pour l'achat de rentes (506). Nous ne savons pratiquement rien des bâtiments médiévaux.

Les bâtiments de l'ancien hôpital Sts-Pierre-et-Paul datant des XVIII^e et XIX^e siècles sont désormais occupés par l'administration communale de Binche.

L'hôpital Saint-Jacques apparaît dans les documents au début du XV^e siècle. Les archives de la ville conservent un cartulaire de cet hôpital remontant à 1480 (507). Cette institution hospitalière s'adressait particulièrement aux pèlerins pauvres et était régie par la Confraternité du Christ et de Saint-Jacques le Majeur (508).

Une institution hospitalière importante est la Maladrerie. Située au Nord de la ville, elle était administrée par le curé de Saint-Ursmer et par le Magistrat de la ville.

(503) G. ESPINAS, *La vie urbaine de Douai au moyen âge*, II, pp.783-784.

(504) L. DEVILLERS, *Cartulaire des rentes et cens...*, p. 90, 96 et 98.

(505) C.C. 39 367 f° 49 r°- v° : 24 Lb. 8 s. 11 d.; C.C. 39 372 f°18- f°19 : 119 Lb. 8 s. 4 d.

(506) P.-C. MEURISSE, *Inventaire des Archives de la ville de Binche*, p.69.

(507) A.V.B. 11/00/07/1.

(508) P.-C. MEURISSE, *op. cit.*, p. 69.

8. BEGUINAGE

Le béguinage qui servait de refuge aux béguines de Cantimpret connaîtra en 1407 un incendie important contre lequel Gilliard Yeuwaing et Jehan de Bourmeries luttèrent (509). C'est le seul événement que l'on retiendra concernant cette institution dans le cadre chronologique que nous nous sommes fixé.

9. CHÂTEAU OU HÔTEL DE LA SALLE

Le bâtiment connaîtra son heure de gloire à l'époque de Marie de Hongrie alors gouvernante des Pays-Bas. Elle entreprit à partir de 1545 la reconstruction d'un palais de style Renaissance. Elle rasa pour cela les anciens bâtiments et fit appel au célèbre architecte montois Jacques Dubroeuq (510). Malheureusement, cet édifice se distingua autant par sa magnificence que par la brièveté de son existence. Le sac de la ville en 1554 par les troupes du roi de France transforma ce palais en ruine (511). Ce coup sera fatal à l'ancienne résidence des comtes de Hainaut. Entretemps la construction du château de Mariemont et le nouvel engouement pour ce lieu laisseront Binche quelque peu à l'écart. Les lieux seront pour ainsi dire abandonnés jusqu'au début du XIXe siècle (512). A ce moment-là, les autorités communales de Binche devenues propriétaires de l'emplacement décidèrent d'en faire un parc (513).

Faute de fouilles efficaces, les projets de reconstitution de l'aspect de cet édifice et à plus forte raison de ceux qui l'ont précédé demeurent difficiles à mener. Certes, durant la Première Guerre, E. Derbaix, alors bourgmestre de Binche, entreprit le dégagement des restes du château.

(509) C.C. 39 381 f° 30 : « *As dis Gilliard et Bourmeries et a leur ayuwes pour les ensoinence qu'il eurent le jour saint Estievene l'an (1)407 au viespre de mettre jus porter et raporter pluïs. esquielles, tynes et eskielles, cuviers, soyaux et autres hostils ordenes a reskeure 1 feu qui estoit pris si que on disoit au beghinage de Cantimpret donnet dou command les maïstres des ouvrages ...30 s. ».*

(510) T. LEJEUNE, *Histoire de la ville de Binche...*, p. 252-277 ; P.C. MEURISSE, "Les château et palais de Binche", p. 54-57.

(511) T. LEJEUNE, *op.cit.*, p.272 ; P.C. MEURISSE, *op.cit.*, p.56.

(512) A.G.R. Cartes et plans manuscrits n°1841. Ce plan levé en février 1787 nous montre l'état du terrain à cette date. Le commentaire qui l'accompagne insiste sur le mauvais état des tours et des remparts de ce secteur.

(513) T. LEJEUNE, *op.cit.*, p.277.

Mais il n'y eut aucune suite à ces travaux qui du reste laissèrent les murs ainsi dégagés à la merci de toutes les déprédations, à commencer par celles du temps. Quant aux reconstitutions proposées par E. Devreux (514), il faut bien reconnaître qu'elles ne peuvent plus nous satisfaire.

Un des problèmes rencontrés par ceux qui se penchaient sur l'histoire de Binche est celui de l'existence et de l'emplacement d'un donjon sorte de noyau du domaine comtal et point d'origine de la ville (selon un schéma repris en son temps à L. Verriest par S. Glotz). Les fouilles réfutèrent cette vision. Certes, un bâtiment désigné sous ce nom de "*dongnon*" figure dans nos comptes mais on ne peut lui attribuer les fonctions stratégiques et militaires que l'on imagine pour ce type de bâtiment (515).

Nous venons de parler des bâtiments servant de logis aux comtes et leur entourage. Mais déjà au XIV^e siècle, l'Hôtel de la Salle ne se limite pas à cela. De nombreuses annexes sont mentionnées dans les comptes (516). Salles de réception ou d'audience, chambres d'hôtes, chapelle, cuisines, étuves, étables, écuries, forge, *laingnier* (entrepôt de bois de chauffage), moulin à cheval, porcherie, scierie sans oublier les jardins et les vignes constituent un ensemble domanial assez impressionnant.

En ce qui concerne les travaux, peu ou pas de grand chantier mais de nombreuses réfections ainsi que l'entretien des jardins et des vignes (repris dans la rubrique des ouvrages des comptes domaniaux). L'hôtel de la Salle est incontestablement le bâtiment domanial de la prévôté pour lequel les plus grandes sommes sont dépensées. Sa présence dans les comptes est permanente. Pas de grands chantiers donc pour la période allant de 1373 à 1413. Mais que cela ne nous empêche pas de découvrir ces travaux ou du moins les plus significatifs.

A la lecture des comptes, l'Hôtel de la Salle forme un ensemble complexe où les appartements de la duchesse et du receveur côtoient les écuries, les étables, le moulin à cheval, des jardins, . . . sans oublier la chapelle.

A partir des comptes, 25 années de réparations, d'aménagements, de travaux en tout genre sont ainsi détaillés. Remarquons que ces dépenses n'ont pas été regroupées ce qui oblige de parcourir tout le chapitre consacré aux ouvrages domaniaux. De plus il est parfois difficile de dégager et d'obtenir le détail de certains travaux à l'Hôtel de la Salle qui sont mélangés avec d'autres chantiers extérieurs à ce bâtiment.

(514) E. DEVREUX, "Les châteaux de Binche", dans A.C.A.M., t. LIV, 1935-1936, figures 10 à 12 ; M. DE WAHA, *Fortifications...*, p.1745.

(515) M. DE WAHA, *op. cit.*, p.1757.

1372-1373

En février 1373, Pierart Mallart, verrier montois, est appelé à Binche pour remplacer les verrières de la chapelle ainsi que celles de chambres de l'Hôtel endommagées "*par les grans vents quil avoit fait*" (517). On notera encore pour cette année les ouvrages de charpenterie et de menuiserie que Hannekin de le Haye a effectués en différents endroits du château à savoir la chambre des prêtres et des écuyers, les fenêtres de la cuisine, le second étage de la tour au-dessus du four, la chambre des chevaliers. Pour tous ces travaux, Hannekin fut gratifié de 11 Lb. 14 s. (518). Les charnières métalliques installées aux fenêtres de la chambre de la duchesse furent achetées à Hanin Rigot pour la somme de 5 Lb. 8 s. 6 d.

1373-1374

Les travaux de plaquages sont particulièrement à l'honneur dans le compte de 1373-1374. Pierart Foukart est chargé de ce travail en septembre 1373. Pendant dix-sept jours, il remet en état successivement les étables du "dongnon", le moulin à cheval, la salle de la chambre des écuyers, la garde-robe dite aux chandelles, la loge de la forge, la scierie et d'autres lieux qui ne sont pas précisés (519). Cette énumération rend compte à suffisance de la domination de l'architecture de terre dans nos régions à cette époque.

L'eau qui est amenée depuis le Menu Bois, arrive à l'Hôtel de la Salle, le premier bâtiment binchois à être desservi de la sorte (520). Des conduites en plomb prennent alors le relais des buses de bois utilisées jusque là. Elles alimentent bien évidemment la cuisine de l'Hôtel. Leur entretien est confié à Maistre Jehan Guillemotte dont le travail est supervisé par Jakemart de le Tour et Colart de Peronne (521). Nous ne quittons pas tout à fait le domaine de l'eau en évoquant le travail de Maistre Gerard de Sebourk. Il doit installer une nouvelle gouttière *entre le grande Salle et le capelle*. On en profitera pour refaire la couverture en ardoise qui s'y trouve.

(516) T. LEJEUNE, *op.cit.*, p.246.

(517) C.C. 8765 p f° 5 v°. Montant total du travail accompli par Mallart : 8 Lb. 10 s.

(518) *Ibid.* f°6.

(519) C.C. 8766 p f° 16.

(520) Lors des fouilles menées par la Région wallonne, des vestiges de l'alimentation d'un bassin en marbre ont été retrouvés au milieu du jardin de l'époque médiévale, D. DEHON, *op.cit.*, p.91.

(521) C.C. 8766 p f° 17 ; C.C. 8766 p f° 14.

Au rayon des travaux de maçonnerie, il faut ranger ce qu'ont accompli Willaume Biaucorps et Pierart Goumant à qui il fut demandé de *hauchier lez kemineez de le warde-reube derriere le cambre le rentier d'un soubassement et de quairelin de 2 pies de haut (environ 60 cm.)*.

On ajoutera la construction d'un muret de 100 pieds de long, 1 de haut et 2 d'épaisseur. Ces ouvrages ont été attribués après un marché que les deux maçons ont emporté pour un montant total de 32 Lb. 10 s.

D'après les indications du compte, on sait que les cours intérieures sont pavées sinon entièrement du moins en partie. Ce qui explique l'achat d'un millier de *quairelins* en grès de Bray pour faire *cauchie en le courtelle dalez le cuisine de le Salle et entours le fontaine de emmy le court* (522).

1374-1375

Pour l'année 1374-1375, nous nous attarderons sur les réfections des toitures des différents bâtiments de l'Hôtel. Cela nous permettra de constater la diversité des modes de couverture dont l'Hôtel de la Salle fournit un bel éventail.

1375-1376

On insistera sur l'entretien des buses de plomb qui relie le bassin ou la fontaine au milieu de la cour et la petite cuisine des appartements du receveur du domaine (523). Ces conduites aboutissent également à ce que l'on appelle dans les comptes la "bouteillerie". Jehan Lengles, le maître-fontainier attaché à la Salle y travaillera 8 jours. Coût de ce travail : 4 Lb. 7 s. 6 d.

Ce compte met à nouveau en lumière l'importance des plaquages des parois que l'on effectue cette fois à la porcherie près de l'atelier des charpentiers et en plusieurs autres endroits comme par exemple à la Grande Salle et le "donjon". Jehan de Bliqui et son valet entreprennent en plus de ce travail, la réfection des couvertures de "*gluis*" du moulin à cheval, de la grange du "donjon" et des écuries du comte. Le montant du travail (prix du "*gluis*" compris) s'est élevé à 10 Lb. 3 s. 6 d.

1376-1377

Les travaux de cette année font surtout appel aux services du charpentier Jehan de le Haye qui décroche un marché de plus de 20 Lb. Les travaux de menuiserie prévus par ce marché vont l'amener aux quatre coins de la Salle en commençant par les *alloirs* récemment aménagés. Il

(522) C.C. 8766 f° 15.

(523) C.C. 8768 f° 15 v°.

devra s'occuper du placement de nouvelles gouttières situées "entre le grande cuisine et le fournil de le salle" (524). Jehan de le Haye doit également réaliser une nouvelle porte pour la cuisine.

D'importants travaux de serrurerie sont à porter à l'actif de Jakemart Le Steck dont la présence régulière dans les comptes domaniaux est à remarquer. Ces dépenses pour les serrures, clés et autres verrous s'élèvent à 44 Lb. 5 s. 2 d. Ce montant plus que respectable nous permet de signaler l'importance de l'artisanat du métal dans le bâtiment (525).

1377-1378

L'entretien des conduites d'adduction de l'eau est un poste qui revient régulièrement dans les comptes, ce qui est compréhensible. Il concerne la plupart du temps le remplacement des anciennes conduites ou des tuyaux défectueux. L'entretien de la citerne d'alimentation qui dessert le bassin de la Salle dans un premier temps, et ensuite le bassin de la fontaine publique sur le *Markiet* est également l'occasion de dépenses qui sont reprises dans les documents comptables domaniaux. L'année qui nous occupe a vu Jakemart Laune fournir 72 buses au prix de 36 sous blancs ou 38 s. 7 d. tournois. La mise en place de ces conduites est toujours du ressort de Jehan Lengles après un marché en *tasque* qui court sur trois années (526).

On épinglera l'achat de tuiles et de carreaux de pavement qui seront acheminés depuis Grand-Reng. Le coût de ces matériaux est repris dans le compte: 31 Lb. 12 d. (527). Les carreaux sont destinés aux *alloirs*. Le carreleur est Jehan Adry ou Odry. Il effectuera ce travail en septembre 1377. Une surface d'un peu plus de 2 verges 1/4 (60,5 ou 77 m² selon que l'on use de la verge de Binche ou de celle de Mons qui équivaut elle à plus ou moins 35,5 m²) sera pavée pour un montant de 9 Lb. 7 s. 7 d.

Nous venons de constater l'achat de tuiles en terre cuite, ce qui pour cette époque est assez remarquable (528), mais l'emploi d'ardoises est également attesté. Trois mille de ces *escailles* déchargées à La Buissière ont été amenées à l'Hôtel de la Salle à Binche afin de couvrir la chambre des écuyers.

(524) C.C. 8769 f°15.

(525) Ce sujet, de plus en plus étudié, nous permet de renvoyer à un ouvrage d'O. CHAPELOT et P. BENOIT, éd.), *Pierre et métal dans le bâtiment au moyen âge* (Recherches d'histoire et de sciences sociales, 11), Paris, 1985.

(526) C.C. 8770 f° 15.

(527) C.C. 8770 f° 16.

(528) L. Fr. GÉNICOT, R.S PÈDE & P. WEBER, *Les tours d'habitation seigneuriales du moyen âge en Wallonie. Analyse archéologique d'une typologie*. Namur (Études et Documents, Monuments et Sites, 9), 2002, p.96.

Pierart Wallet, verrier, s'est présenté à Binche cette même année pour y accomplir quelques réparations à la Grande Salle (529).

1378-1379

Une fois de plus, le replaquage ou le remplissage des colombages des bâtiments de l'Hôtel occupe une belle place dans les comptes. Cela démontre qu'à côté d'un investissement de départ relativement moins important, l'entretien de ce type de maçonnerie doit être régulier et constant. Les bâtiments "replaqués" sont en cette année l'étable du "donjon", la chambre de Beaumont, la loge de la salle du rentier, la cuisine dépendante de cette salle et la loge située au-dessus de la porte (530). Pour ces travaux, Colart Amoury mena 29 beniaux d'argile. Une partie de l'argile fut employée à l'aire de la Grande Salle. Colart de Saint-Bergier contribua également à l'approvisionnement en amenant 6 beniaux d'argile pour la grange du "donjon".

Enfin les verrières de la Grande Salle, de la chapelle, de la grande chambre et de la garde-robe ont été l'objet de soins particuliers de la part de Pierart Mallart pendant la première semaine d'octobre 1378 (531).

1379-1380

Le remplacement de buses de plomb et de gouttières et les réparations de la toiture constituent l'essentiel des travaux pour cette année. On ajoutera les maçonneries qu'ont réalisées Willem Biaucorps et Pierart Goumant près du "*laingnier*" (réserve de bois de chauffage) et à l'étable des vaches.

1381-1382

Pour l'année 1381-1382, Jehan Adry fait sa réapparition pour paver la chapelle, la chambre de la duchesse, dans les *alloirs* qui sont attenants ainsi que la chambre de Beaumont. Toutefois, il ne s'agit sans doute que de menues réparations puisqu'il ne fut compté à Jehan et son valet qu'un jour et demi de travail.

Plus importants, les travaux du charpentier Colart de Bray avec lequel Jakemart de le Tour et Colart de Peronne ont marchandé la réfection de la paroi de la chambre située du côté du puit et de celle de la garde-robe aux chandelles (534).

(529) C.C. 8770 f°16 v°.

(530) C.C. 8771 p f° 16 v°.

(531) C.C. 8771 f°16.

(532) C.C. 8772 f° 15.

(533) C.C. p 8772 f°16 v°.

(534) C.C. 8774 f° 18 v°.

1382-1383

Ce sont essentiellement des travaux de menuiserie qui sont signalés dans ce compte. Cependant on notera pour mémoire l'intervention de Pierard Goumant remettant en état le contrecœur de la cheminée de la cuisine.

De son côté, Lambert d'aimerier exécutera la toiture en ardoises de la Grande Salle et de la "chandellerie" notamment (535).

1383-1384

Nous ne retiendrons que le travail de Lambert d'Aymeries qui refit les toitures du trésor et de l'oratoire de la duchesse. Il continuera en même temps les travaux de la Grande Salle. Ces différents chantiers l'ont occupé de même que son valet pendant 25 jours 1/2 entre la fin du mois d'août et la Toussaint. Les dépenses en salaires et matériaux se ventilent de la manière suivante : 8 Lb. 19 s. 8 d. pour le salaire du couvreur et de son valet (à 7 s. /jour pour les deux) et 2 Lb. 7 s. 4 d. pour l'emploi de 71 Lb. de plomb que ces travaux nécessitèrent (536).

1384-1385

On retrouve l'année suivante, sans surprise il est vrai, Jehan de le Haye et Pierard Goumant qui monopolisent respectivement les travaux de menuiserie et de maçonnerie. L'attention du charpentier se porte sur la Salle, le "donjon" et le moulin à cheval (537). Pierard Goumand est plutôt attentif au pavement de la porte et des alentours de la fontaine au milieu de la cour de l'Hôtel de la Salle.

1385-1386

Les travaux de plaquage et de couverture que réalisa Jehan Hanon sont les plus significatifs pour cette année. Les lieux concernés sont notamment le moulin à cheval, les étables du "donjon", la scierie, ainsi que la chambre de la "petite salle". On remarquera encore les travaux de charpenterie de Jehan de le Haye un peu partout dans le bâtiment et ses dépendances (538).

1386-1387

Les travaux de couverture occupent le devant de la scène. Ils concernent les toitures en chaume comme les toitures d'ardoises et de tuiles. Jehan Hanon revient dans ce compte pour couvrir le moulin à cheval et la

(535) C.C. 8776 p f°15.

(536) C.C. 8777 p f° 386.

(537) C.C. 8778 p f° 51 v°.

(538) C.C. 8780 p f° 15 r°-v°.

scierie à nouveau. Pour les toitures en ardoises, c'est Lambert d'Aymeries que l'on voit à l'œuvre notamment sur le comble de la garde-robe, sur le toit de la chapelle et plusieurs tours. Jehan Fuitrau s'occupera d'un versant du toit de la chambre dite "de Haynnau" de même que la toiture d'une tour située aux environs de la Roquette (541).

1387-1388

Un important ouvrage de maçonnerie a été réalisé par Pierard Goumant près de la cuisine, là où se trouvent des buses. Ce chantier d'une durée de 48 jours est assumé financièrement à part égale par la ville et le domaine pour un coût total de 36 Lb. 15 s. (542).

1388-1389

Le dernier compte avant une interruption de près de 17 ans, nous permet de confirmer un constat qui semblait se dégager dans les comptes précédents. En effet, les travaux de maçonnerie ou de charpenterie sont souvent monopolisés par un ou deux maîtres qui réalisent une grande partie des travaux domaniaux. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce point. Ainsi cette année, ce sont Jakemart Poullart (charpentier) et Pierard Goumant (maçon) qui ont le plus bénéficié des travaux domaniaux (543). Il faut compléter ce constat en ajoutant que le même phénomène est observable pour les travaux de couverture et de serrurerie.

1406-1407

Les travaux de maçonneries dominent. Ils permettent de voir à l'œuvre Godefroit de Bourbecq. L'attention se porte essentiellement sur les cheminées et les conduits des poternes.

L'âtre de la cheminée au-dessus de la forge est réparé par le maçon à l'aide de 36 "*quariaux*" (544).

En outre, il refit les conduits de la poterne de la Salle ainsi que "*des traux as tours de le salle pour mettre canons*". Ce dispositif défensif semble devenu nécessaire. L'usage de l'artillerie par d'éventuel assaillant anihilait

(539) C.C. 8781 p f° 16.

(540) C.C. 8781 f° 21 v°- 22 r°. Ceci nous confirme l'utilisation de ce type de couverture pour les riches demeures de l'époque, voir à ce propos L. Fr. GÉNICOT, R. SPÈDE & P. WEBER, *op.cit.*, pp. 92-96.

(541) C.C. 8781 f°21 v°.

(542) C.C. 8782 f° 20.

(543) C.C. 8783 p 21 r°-v°.

(544) C.C. 8784 p f° 5 v°.

les avantages procurés par le site de la Salle. En effet, l'autre versant de la vallée de la Samme qui se trouvait en vis-à-vis des murs méridionaux de Binche mettait l'Hôtel de la Salle à la merci des coups directs des canons (545).

1407-1408

Peu de choses à signaler si ce n'est un important travail que doivent entreprendre Willemet le Clercq et Ernekin, tous deux charpentiers, à la grange du donjon. Le montant de ce marché en *tasque* s'élève à 28 Lb. 10 s. Cette somme pourtant impressionnante, est dépassée par les 31 Lb. dépensées pour payer le travail accompli par Rigaut le verrier de Mons. Ce travail concerne notamment "*une des roses des verrières de la cappelle de la Salle*".

1408-1409

La situation politique fournit le prétexte d'un nombre important de travaux réalisés durant cette année à l'Hôtel de la Salle. En septembre 1408, deux charpentiers ont entrepris certains ouvrages à la requête et selon les directives du seigneur de Havrech (capitaine de Binche) "*depuis la venue doudit seigneur jusques a le revenue de mons. le ducq de devant Liege que adont on les fist cesser de cel ouvrage*" (548). On notera aussi le travail d'un manouvrier que l'on chargea de "*requierquier de tiere le cappiaul et vosure de pierre de le tour deriere le laignier de le salle que mess. de Havrech avoit fait decouvrir comme chi devant dit et les dites terres prendre aupres de le tour et ailleurs ou avoir le pooit et ycelles porter a le mandre sour le ditte vosure et espartre. . .*" (549).

1409-1410

L'accent sera une nouvelle fois porté sur les travaux de maçonnerie et de pavage. C'est l'occasion de revoir une nouvelle fois sur le chantier Godefroit de Bourbecq qui put compter sur l'aide de son frère

(545) Cette manière de procéder semble trouver une confirmation dans un dessin de Pierre Le Poivre conservé à la Bibliothèque Royale et reproduit par C. RUELENS, *Le siège et les fêtes de Binche*, Mons, 1878 et relatant le siège de la ville par le duc d'Alençon. Sur ce dessin, on voit que l'artillerie française positionnée sur les hauteurs concentre ses tirs sur le côté de l'enceinte où se trouvait le palais de Binche. Voir également S. GLOTZ, "L'authenticité d'une vue de Binche lors du siège de 1578, par Pierre Le Poivre", dans *Les cahiers binchois*, n°1, 1978, p.36.

(546) C.C. 8786 f° 13 v°.

(547) C.C. 8786 f° 14.

(548) C.C. 8787 f° 16.

(549) C.C. 8787 p f°17 v°.

Pierard. Ils devront ainsi "recaucheter en aucuns lieux le cauchie par devens l'ostel de le salle et par dehors au deseure des buses des fontaines", "refaire le contrecuer et l'aistre de le keminee dou portier de le salle" et "repaver en le cambre de Gognies". Fin du mois d'avril 1410, Godefroit de Bourbecq remettra en état un muret servant de clôture au *prayel* du côté de la maison du prévôt. On mettra à l'actif du maçon 296 pieds de maçonnerie neuve à deux parements auxquels il faut ajouter 36 pieds de maçonnerie réalisés sur l'un des côtés de l'escalier des chambres des chevaliers et des écuyers (551).

1410-1411

Nous insisterons sur le chantier du moulin à cheval qui bénéficie en cette année d'une réfection aussi importante que complète. Le coût de ces travaux atteint 71 Lb. 16 s. 4 d. L'adjudication de ce chantier a été l'objet d'une double enchère au rabais qui distingue les travaux de maçonnerie et de charpenterie. Les bénéficiaires de ces enchères ne sont pas des inconnus : il s'agit du maçon Godefroit de Bourbecq et du charpentier Jehan le Clerq.

La proportion au niveau du coût total (matériaux compris) entre les travaux de charpenterie et ceux de maçonnerie s'établit comme suit :

- charpenterie :	39 Lb. 9 s. 8 d.	soit	55,3 %
- maçonnerie :	32 Lb. 6 s. 8 d.	soit	44,7 %

La ventilation entre les frais de la main d'œuvre et le coût des matériaux nous donne le résultat suivant :

- main d'œuvre :	69 %
- matériaux :	31 %

Ces chiffres permettent de mieux prendre conscience de l'importance de l'enjeu financier que représentent les adjudications (qu'elles soient d'origine domaniales ou urbaines d'ailleurs).

1411-1412

L'accent semble mis cette fois sur le "*laingnier*" où l'on entreposait le bois de chauffage. Cet édifice possédait une toiture d'ardoises qui est refaite par Phelippart le Douillier (552). Les parties des comptes de cette année nous renseignent encore des travaux de couvertures mais de tuiles et cela en différents endroits de l'Hôtel. Citons pour mémoire la porte de l'Hôtel, les écuries devant celui-ci (vers la tour dite de "Le Hamaide"), la scierie. Les tuiles mises en œuvre à cette occasion furent amenées de la tuilerie de Leval-Trahegnies (553).

(550) C.C. 8788 p^o 16 v^o.

(551) C.C. 8788 p^o 17.

(552) C.C. 8790 f^o 16.

(553) C.C. 8790 p^o 15.

1412-1413

Nous terminerons ce tour d'horizon des travaux effectués à l'Hôtel de la Salle par l'endroit où nous l'avons entamé, c'est-à dire la chapelle et plus précisément sa verrière. Righaut, son valet et son fils y consacreront 36 jours. Ils en profiteront toutefois pour accomplir des réparations en d'autres endroits de la Salle (554). Ces travaux nécessitèrent une quantité impressionnante de métal.

Les chiffres suivants vont permettre de nous en rendre compte :

- soudure : 74 Lb. à 3 s. /Lb.

- plomb : 456 Lb. à 2 s. /Lb.

A ce métal, il faut encore ajouter 7 pieds de verre blanc comptés à 3 s. le pied. Le total pour les matériaux dépasse les 57 Lb. alors que dans le même temps le salaire du verrier et de ses deux aides ne s'élève qu'à un peu plus de 37 Lb. Cela nous fait dire que la présence abondante du verre dans un bâtiment tel que la Salle peut être tenu comme un signe extérieur de richesse.

10. LES AUBERGES

C'est d'un tout autre style de bâtiments dont nous allons parler maintenant. Nous avons décidé d'accorder une place particulière à ces lieux non pas tant pour les raisons qui nous ont amenés à distinguer les édifices dont il a été question jusqu'à présent mais pour leur impact sur la toponymie de la ville. A une époque où toutes les rues de la ville ne semblent pas porter de nom, ils constituaient des points de repère importants. Remarquons qu'une partie de ces établissements sont installés sur le *Markiet*. Cela permet d'attirer une large clientèle lors des marchés ou des foires.

Le relevé que nous proposons n'est sans doute pas exhaustif mais il permet déjà d'apprécier un petit éventail des établissements que l'on pouvait trouver à Binche aux XIVe-XVe siècles. Les noms utilisés pour désigner ces hôtels ou auberges sont ceux que l'on retrouve couramment. Les noms d'animaux sont majoritaires. En forçant à peine le trait, il est rare de ne pas trouver une ville médiévale qui ne possède pas son "*ostel du paon*", "*du chers*" ou encore "*chisne*" (le cygne). Les raisons symboliques ou autres qui président au choix de ces noms ne seront pas développées ici. Un document de 1410 nous permet de retrouver quelques-uns de ces établissements. Ils sont énumérés comme suit: "*ostel du Paon*" (555), "*le Tieste*

(554) C.C. 8791 f° 32.

(555) R. HOHEISEL, "Un plan de remboursement des dettes du comte Guillaume IV de Hainaut de 1410", dans *B.C.R.H.*, t. CXL, 1974, p.389 ; A.V.B. 11/ 00/ 06/ 1 Comptes de l'Hôpital Saint-Pierre f°1 "*Jehan Baukin pour se maison condist l'ostel au pawon*".

d'or" (556), "ostel a le Clef", "ostel dou Pot d'Estain", "ostel dou Caudron", "ostel au Cherf", "ostel au Chisne" (557), "ostel au Mouton" (558). A cette liste sûrement incomplète, il faut joindre l'"osteil a l'estoille" que l'on retrouve dans le compte de massarderie de l'année 1409 dans des circonstances plutôt dramatiques. En effet, un incendie s'y est déclaré (559). La situation de l'hôtel en plein centre de la ville, sur le Markiet aurait pu avoir des conséquences graves. Mais la proximité de la fontaine principale ainsi que la promptitude de l'intervention des secours ont sans doute permis d'éviter le pire.

Les activités qui se déroulaient dans ces auberges les rendaient sans doute encore plus susceptibles de subir les affres d'incendie. Nous pensons en premier lieu aux cuisines. D'autre part, le nombre des incendies augmente sensiblement en hiver lorsque les rigueurs du climat incitent à trouver refuge auprès de l'âtre. Une cheminée mal entretenue ou trop sollicitée constitue dans ce cas un risque supplémentaire. D'autant que l'emploi de matériaux ignifuges pour les cheminées n'est pas encore la règle apparemment à cette époque.

F. Les zones non-bâties

L'enceinte de Binche ne correspond pas à l'image du corset rigide étouffant un espace urbain prêt à exploser. De nombreux espaces non-bâties aèrent le tissu urbain. Ce ne sont pas des terrains vagues ; certains de ceux-ci répondent à des fonctions précises. Le cimetière (*l'Attre*) situé près de la porte de la Roquette est un lieu bien marqué dans la topographie médiévale. Sa proximité avec l'enceinte nous permet de dire un mot des dégagements qui rendent les remparts accessibles aux défenseurs.

Les jardins et les courtils composent une bonne partie de ces espaces. Ils sont utilisés de différentes manières suivant les professions exercées par les personnes qui les occupent. Les uns y feront de l'élevage, d'autres y entreposeront des matériaux.

Le sens du développement de la ville est marquée par certains éléments topographiques. Au niveau de la structure de l'espace et du découpage des îlots par les rues, le développement de Binche est perceptible. La dimension des îlots se démarque par rapport à celle que l'on retrouve dans le noyau primitif de la ville. L'expansion vers le Nord de la ville a

(556) C.C. 45 431 f°24 v° : « ... maison que on dist le maison des lombars tenant a l'ostel de le tieste d'or sur le markiet ».

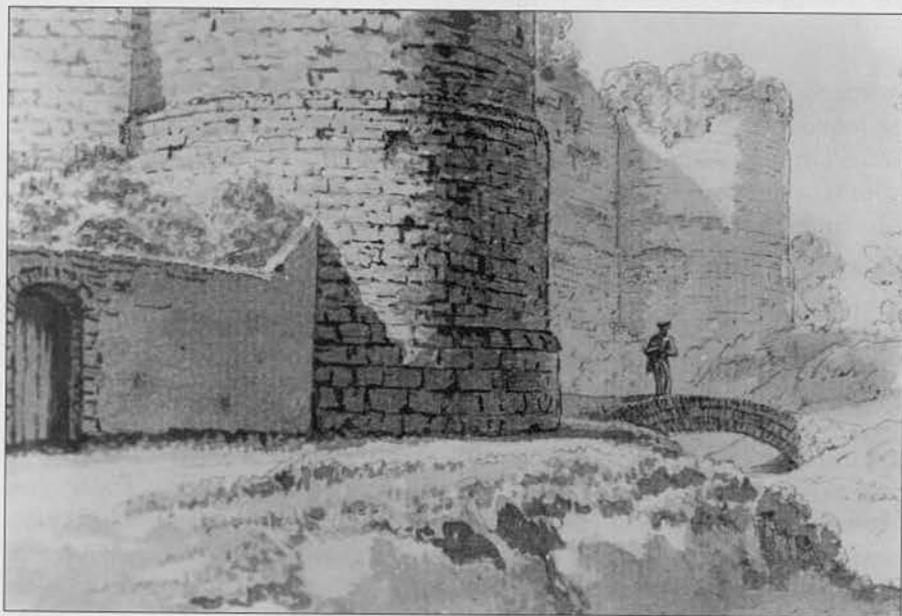
(557) C.C. 39 382 f°41.

(558) A.V.B. 11/00/03/1 Recueil des rentes et biens de la Maladrerie (1419) f°38 : « Jakemars li Carliers fils Martin le Carlier sour se maison celier et tenure que on dit l'osteil au Mouton estant sour le Markiet ...20 s.bls »

(559) C.C. 39 358 f°15 ; C.C. 39 382 f°48.

empiété sur le territoire de Battignies (560). Cela se produit dès le début du XIII^e siècle. A l'époque que nous traitons, soit plus d'un siècle et demi plus tard, tous les aménagements urbains ne sont pas encore en place ou du moins ils sont en train de l'être (fontaine, rues). "Le paysage urbain (. . .) ne se construit que peu à peu, résultat d'une lente élaboration dont il semble difficile de marquer clairement toutes les étapes après les guerre ou les incendies".

Enfin, on peut imaginer que ces espaces laissés libres permettaient d'absorber les flux de population et de main d'œuvre qui trouvaient de l'embauche sur les chantiers de l'enceinte binchoise.



Aquarelle du général Howen (période hollandaise). Album "de Vaere".
photo : Coll. J. Stone.

(560) M. DE WAHA, *Fortifications...*, p.1768 ; S. GLOTZ, « Les origines de la ville de Binche », carte de l'évolution territoriale, p.62.

(561) J. HEERS, *L'Occident aux XIV^e et XV^e siècles. Aspects économiques et sociaux*, Paris, 1993, p.93.

TROISIEME PARTIE :

L'exploitation des ressources matérielles

L'étude des matériaux et de leur provenance est nécessaire pour qui veut comprendre l'impact que certains chantiers peuvent avoir sur la vie économique d'une région. La ventilation qui distingue le coût de la main-d'œuvre et les dépenses en matériaux (quand il a été possible de l'établir) accorde, il est vrai, un poids relativement plus important au premier. Mais, en affinant notre point de vue et en dépassant ce simple constat quantitatif, il est tout aussi vrai que, sans matériaux il serait impossible d'entreprendre le moindre travail. Notre rapide coup d'œil sur la situation géologique et géographique de la région de Binche nous apporte un *a priori* favorable sur ce point.

Le recours à l'importation massive en matériaux de construction constitue une charge financière énorme supplémentaire que ne peuvent se permettre que des villes importantes ou des seigneurs puissants. Si l'environnement naturel de Binche avait été moins favorable, comment se serait-elle développée ? Aurait-elle connu le même sort que celui de Monnikerede (562) ?

Cette situation va permettre lors de chantiers, grands ou modestes, d'activer les circuits d'une économie sur une échelle réduite, celle de la région proche. Cependant, on pourra constater que l'approvisionnement en matériaux spécifiques sera l'occasion de dépasser le cadre que l'on vient de définir. Certaines contraintes vont apparaître et obligeront les autorités à réagir. Nous pensons, par exemple, à une forte demande qui doit être rencontrée dans des délais brefs ou aux prix de certains matériaux qui s'avèrent trop élevés pour les finances de la ville. En conséquence, dans le premier cas, l'installation d'une briqueterie permanente sera une solution possible pour pallier le manque en matériaux pierreux; dans le second cas, on récupérera le plus possible de matériaux que l'on réemploiera (563).

(562) B. FOSSION, « Une exemple de décadence urbaine : la petite ville de Monnikerede (1393-1482) », dans *Bulletin trimestriel du Crédit Communal*, n°171, 1990/1, pp.43-60.

(563) M. DE WAHA, "Aux origines de l'architecture de briques en Hainaut", dans *Terres cuites architecturales au moyen âge*, Arras, 1986, p.53.

L'étude des matériaux se doit de prendre en considération plusieurs aspects. La nature et la qualité de ceux-ci en constituent un premier qui n'est pas le moins important. L'origine et l'exploitation permettront de circonscrire la zone d'approvisionnement de la ville et, en même temps, de mettre en évidence les axes commerciaux dont Binche bénéficie et auxquels elle participe. L'aspect humain ne doit pas être absent. Les acteurs du commerce des matériaux ne présentent pas un profil social homogène; c'est du moins ce que nous tenterons de déterminer.

CHAPITRE 1

LE BOIS

A. Les lieux d'exploitation

Il était logique de commencer par le bois, vu son importance dans tous les travaux que nous avons pu observer. Les différentes essences utilisées à Binche proviennent de la région même. La couverture forestière y est en effet suffisante pour couvrir les besoins des travaux.

Les zones et les conditions d'exploitation peuvent être approchées par les comptes (564).

Les comptes domaniaux nous permettent de suivre la manière dont les bois domaniaux étaient exploités. On y distingue aussi un important travail d'entretien et de gestion de la forêt.

Nous allons, dans un premier temps, repérer les bois qui approvisionnent les travaux domaniaux. Le plus souvent cité est le Bois-le-Comte. On le retrouve tout au long des comptes. Situé sous le village de Buvrines, sa superficie au XVIII^e siècle en faisait le bois le plus important des terres du domaine de Binche (565).

Le Menu Bois figure également en bonne place. "*Tenant du levant au chemin de Passemalle (Pincemaille), du midi aux terres de Bonne-Espérance, du Nord aux Trieux dudit bois et du couchant aux terres de Binch*", le Menu Bois se trouvait dans l'Allouet de Binche (566). Ses dimensions étaient nettement plus modestes, environ 90 bonniers.

Le Bois de Morlanwelz, quant à lui, contenait 127 bonniers. Il se situe au Nord de la localité du même nom. Accolé au Bois de Morlanwelz, le bois de *le Viscoigne* est mentionné dans les comptes en 1410-1411.

Le Bois de Fontaine s'étendait sur la rive gauche de la Sambre. Le *Bos dou Carniaul* (568) que nous avons identifié avec le Bois du Couriau prolonge, vers le Sud, le Bois de Fontaine. Près de Bienne-lez-Happart, on trouve encore le Bois de Moustru (*Monstruel* dans les comptes) qui avait

(564) J.P. SOSSON, « A propos du commerce du bois dans les anciens Pays-Bas méridionaux aux XIV et XV^e siècles », pp. 203 et suivantes.

(565) A.G.R. Ms. n° 903 f°22 indique une superficie de 333 bonniers.

(566) *Ibid.*, f°21 v°.

(567) C.C. 8789 f°13 v°.

(568) C.C. 8769 f°13.

une étendue de 22 bonniers toujours selon notre source du XVIII^e siècle (569). On terminera en signalant le Bois de la Buscaille traversé par le ruisseau des Estinnes.

Les ressources forestières dont dispose Binche suffisent à l'approvisionnement des chantiers menés aussi bien par la ville que par le domaine comtal. L'exploitation de ces forêts se déroule sous l'égide du receveur de Hainaut et du bailli des bois. Chaque bois comprenait des tailles, des parcelles vendues aux enchères. Ces ventes étaient placées sous le contrôle du receveur. La valeur de la taille était calculée en fonction de sa surface. De celle-ci, on distinguait les *placez voies et fau bos*.

Nous prendrons comme exemple la vente de la 15^e taille du Bois-le-Comte "*liquelle fu commenchie a taillier a le Saint Remy l'an 82*" (570). Le nombre de ces tailles était limité afin de ne pas épuiser trop rapidement cette ressource et de laisser à la forêt le temps de se reconstituer (571). A cet égard, le domaine veillait au reboisement de ces espaces. Les jeunes plants étaient protégés des *biestes* par un fossé (572).

Pour en revenir à notre exemple, la taille avait une surface de 20 bonniers et 80 verges. De celle-ci, on a rabattu un demi-bonnier et 81 verges de *placez et faus bos*. Le reste a été vendu au prix de 25 Lb. 10 s. blancs pour chaque bonnier. Le revenu de cette vente s'éleva à 497 Lb. 3 s. 9 d. blancs soit 532 Lb. 14 s. à payer aux termes de la Noël et de la Saint-Jehan. La surface de la taille était mesurée par le mesureur des bois à qui des gages étaient payés (573). Les acheteurs de la taille prenaient en charge l'abattage des arbres dont le nombre dépendait évidemment de la surface de la taille. L'âge de la taille déterminait les dimensions des arbres qui, elles-mêmes, conditionnaient leurs usages. Dans le bois de la Buscaille, les tailles étaient de trois en 20 ans (574).

Les arbres vendus sur pied pour les chantiers de construction étaient désignés par le *martiel* du receveur (575).

(569) A.G.R. Ms. n° 903, f° 21 v°.

(570) C.C. 8776 f°2.

(571) M.-L. DE CAE, *Possessions, droits et revenus des comtes de Hainaut de 1358 à 1417*, p.70.

(572) C.C. 8788 f°16.

(573) C. PIERARD, *Les douaires...*, p. 101; C.C. 8765 f° 8 : "*A Willem le Mesureur de Lestines pour ses waiges de mesurer ce que messire avoit a faire de sen mestier en le pre-vostet de Binch dont il a pour l'annee avoecq une paire de draps 100 s. bls.*"

(574) M.-L. DE CAE, *op. cit.*, p.71.

(575) M. BRUWIER, "Notes sur les finances hennuyères...", p.150.

La ville s'approvisionnait également dans les bois domaniaux. Pour cela, elle devait s'adresser au comte de Hainaut ou du temps du douaire de Jeanne également à son mari, le duc de Brabant (576).

Ceux-ci donnaient leur accord par l'intermédiaire du receveur de Hainaut. La ville participait également aux enchères organisées par le domaine. Le Magistrat déléguait des représentants afin de conclure le marché (577). Le prévôt accompagnait alors le receveur du Hainaut ainsi que le maître des ouvrages comtal afin de désigner les arbres à abattre (578). Les autorités urbaines faisaient ensuite appel aux bûcherons, aux équarisseurs pour lesquels une autre enchère avait lieu (579).

Nous possédons un exemple de ce type de procédure pour l'année 1394. La ville acheta 140 chênes sur pied qui avaient été marqués par le receveur de Hainaut pour une somme de 132 Lb. 9 s. Pour abattre ces arbres, il y eut une sorte d'appel d'offres qui nécessita l'envoi d'un messager à Havré afin de prévenir les bûcherons pouvant être intéressés par ce travail. Ce travail a été enlevé par un groupe de bûcherons pour un montant de 17 Lb. 10 s. L'étape suivante consiste à équarrir les troncs. Là aussi, on procède à une enchère qui dans le cas qui nous occupe, a vu Henin dou Pret conclure le marché. Les 140 chênes devaient fournir, d'après l'estimation du maître charpentier du domaine Jonnekart, 656

(576) C. PIERARD, *Les douaires...*, p.100.

(577) C.C. 39 373 f° 22 v° : "Pour frais et despens fais le 7e jour d'avril par Jehan Moisset juret, Wibiart Chisaire et Jehan Espillet dou conseil, Jehan le Mousnier, Mathieu le carpen-tier, Simon Venant et autres que de par le ville furent envoyet au Menut Bos aviser et rewarder les 140 caisnes que li recheveres de Haynnau et li recheveres de Binch faisoient vendre a recours. Et a le fin que se cestoit li pourfis de le ville que on y refeist pour le dite ville ensi que on fist monte li frait adont... 29 s."

(578) C. PIERARD, *Les douaires...*, p.100 ; C.C. 39 365 f°33 : « A le maison Jehan le Clerc payet pour les frais qui y furent fait par le prevost, Colart Dango rechever de Haynnau, maistre Pierre Aubril et de les yaus pluseurs autres, le lundi 11e jour dou mois de juing l'an 64. Et celuy jour il alerent enseingnier au bos les caisnez que noz signeur messire li duz Aubiers et messire de Braiband avoient donnet a le ville pour mettre es ouvraiges de le dite ville montarent li frait en toutez choses parmy pain et froumaige portei au bos et parmy le frait de 5 chevaus que li receverez avoit en se route...6 Lb. 4 s ».

(579) C.C. 39 373 f° 22 : "A 1 message qui ala de Binch a Havrech apries pluseurs compaignons esquereurs a le fin quil venissent marcander sil leur plaisoit des dis caisnes esquerer...18 d.

Pour frais et despens fais quant on marcanda des dis caisnes abattre et esquerer liquel frais monterent en le part de le ville outre les carites a l'encontre des marchans et ouvriers...15 s. 6 d. "

chevrons soit environ 4,5 par tronc (580). Les équarrisseurs, après avoir éventuellement enlevé à la cognée les parties saillantes des nœuds, travaillent généralement sur un tronc posé sur deux cales épaisses (581). On avait parfois recours sur le terrain aux terrassiers qui devaient aménager une fosse sous les troncs pour permettre le sciage (582).

B. Les modalités d'approvisionnement

Les négociants en bois peuvent présenter différents profils. La vente aux enchères d'une taille évaluée en surface voyait l'intervention de certains bourgeois qui se regroupaient en une sorte d'association que l'on retrouve dans les comptes sous l'appellation de "*marchans de bos de. . .*". La revente de ce bois pouvait leur assurer des bénéfices appréciables. On les voit dans les comptes approvisionner les chantiers domaniaux et urbains.

Les marchands de bois, propriétaires de tailles ou non, n'avaient parfois qu'un rapport lointain avec les métiers du bois. Un des exemples les plus frappants se trouve incarné en la personne d'Henry Dousemois, bourgeois et boucher de Binche (583). Il est en 1372-1373 un des marchands de Bois-le-Comte (584). Il profite de l'important chantier de l'enceinte pour fournir 1343 pièces de bois blanc en 1365 (585). Il possédait ou louait une grange où il entreposait ce bois. On le retrouve encore plusieurs fois aussi bien dans les comptes de massarderie que dans les comptes domaniaux (586).

Les négociants en vins et particulièrement la famille Chisaire se retrouvent également dans ce commerce. Le plus actif, dans ce domaine, est Wibiart Chisaire que l'on retrouve de 1378 à 1406 (587). Parallèlement,

(580) C.C. 39 349 f°8 v° : « A Henin dou Pret marcandet des dis caisnes esquerer. Si doit avoir de cascun keviron 18 d ; Si en avoit a le fin de cest compte relioret a le ville li quel estoient ghagiet par maistre Jonnekart 656 keviron qui montent au dit fuer 49 Lb. 4 s. A lui prestat ou dit terme sour ce quil a a parfaire dou dit esquarage ou il puet avoir encore environ 250 ou 300 keviron si quil dist 10 Lb. Somme de ces parties au dit Henin delivreez si que dit est ...59 Lb. 4 s.

Au dit maistre Jonnekart pour sen sollaire de gagier et recevoir les 656 keviron devant dis dont il a de cascun keviron 1d. en le part de le ville monte a ce fuer ... 54 s. 8d. »

(581) R. DASCOTTE, "La vie forestière dans le Centre", p.120-121.

(582) C.C. 8788p f°15 : « ...pour 6 jours a Bos-le-Conte al faire fosses desous pluseurs grans caisnes (...) pour fendre au fier... »

(583) F. FOURNIER, *Le commerce des produits alimentaires...*, p.77-80.

(584) C.C. 8769 p f°13.

(585) C.C. 39 365 f°47 v°.

(586) C.C. 39 366 f°8 ; C.C. 39 371 f°21, f°28 v° ; C.C.8769p f°13.

(587) C.C. 8771 f°15 ; C.C. 39 373 f° 22v°, 25 v° ; C.C. 39 374 f° 24, 30 ; C.C. 39 375 f°23, 29 ; C.C. 39 351 f° 8 ; C.C. 39 376 f° 28 ; C.C. 39 355 f° 10.

ce personnage semble avoir occupé des fonctions assez importantes au sein du Magistrat binchois (588). Il fut juré et on le voit, à de nombreuses reprises, assister comme commis aux ouvrages à différentes adjudications (589). Un autre membre de cette riche famille, Pierart Chisaire est cité pour avoir fourni des chevrons de chênes. Il était associé à Jacquemart dou Pont et à Jehan de Robais (590).

Autre exemple de négociant en vin, Henry le Winechier est mentionné en 1408-1409 comme "*marchans de le taille des bos-le-comte*" (591). Il y a encore Jehan Cerise, marchand de vin, qui acheta la 5e taille du Bois-le-Comte en 1370 (592).

Néanmoins, le commerce de ce bois pouvait être pris en charge par des personnes plus directement liées aux métiers du bois, comme les bûcherons. Il faut signaler que les comptes ne signalent pas toujours l'origine du bois mis en œuvre sur un chantier. C'est le cas lorsque le charpentier s'approvisionne lui-même en bois. Il est rétribué, dans le compte, le plus souvent pour du bois déjà équarri (593). Les intermédiaires nous échappent dans ce cas de figure.

Le bois peut se présenter sous différentes formes qui sont chacune adaptées à un type d'utilisation. Le bois d'œuvre exige certaines dimensions tant en longueur qu'en épaisseur et par conséquent l'abattage d'arbres d'âge et de taille raisonnable. On obtient ainsi en fonction des dimensions, des chevrons (*kevrons*), des ais, des aisselles ou encore des *aisselins* (planches), des *bankes*, des *planchons*, des lattes, des *verges*, des *velourdes*, des pels, des fagots. La nomenclature varie aussi en fonction de la manière dont la pièce de bois est mise en œuvre. A ce titre, on notera dans les comptes la relative richesse et précision des termes utilisés dont beaucoup sont encore utilisés aujourd'hui. La présence de ces termes techniques doit nous amener à nous interroger sur l'existence de documents préparatoires rédigés par les maîtres des ouvrages et ayant éventuellement servis à la confection des comptes.

(588) F. FOURNIER, *op.cit.*, p.92.

(589) C.C. 39 376 f° 22 v°. Wibiert Chisaire avait remplacé à ce poste Nicaise Longhes (voir au sujet de ce personnage F. FOURNIER, *op. cit.*, p.103).

(590) C.C. 39 358 f° 10.

(591) C.C. 39 382 f° 45.

(592) F. FOURNIER, *op.cit.*, p.96 ; C.C. ; 8765 f°2 v° ; C.C. 8766p f°1 v°.

(593) Exemple parmi d'autres C.C. 39 372 f°18 v°. Des chevrons sont fournis par Pierart Catherine et Mathieu le Carpentier.

CHAPITRE 2

LA PIERRE

A. Les lieux d'exploitation

On peut distinguer deux types de provenance qui correspondent, chacun, à des exigences spécifiques en ce qui concerne la qualité des matériaux. La qualité des pierres est rarement homogène. Suivant les usages, telle ou telle caractéristique d'une pierre sera prise en compte et orientera le choix d'un lieu d'exploitation qui ne sera donc pas nécessairement le plus proche. Le maître d'ouvrage aura également son mot à dire.

Toutefois, on peut établir, en simplifiant, une cartographie des approvisionnements en matériaux pierreux qui comprendrait trois zones :

- 1° Une zone limitée aux proches alentours de la ville.
- 2° Une seconde zone s'étendant un peu plus et comprenant les sites d'exploitation de Bray.
- 3° Une dernière zone à laquelle les chantiers binchois recourent lorsque des exigences spécifiques doivent être rencontrées.

1° La première zone comprend une série de petites exploitations autour de la ville.

Les pierres extraites de ces carrières n'étaient pas de grande dimension. Elles servaient surtout comme moellons pour des travaux grossiers n'exigeant pas une finition impeccable. L'exploitation de ces carrières faisait l'objet de contrats en *tasque* qui précisaient la quantité de matériaux à extraire. Il arrivait que l'exploitation se fasse en régie.

Les carrières les plus sollicitées sont celles de Vivier-le-Comte, de Saint-Bergier et dans une moindre mesure, celle de la Waulaine. A propos de cette dernière, on remarquera, au milieu du siècle dernier, la reprise d'une exploitation qui se trouvait dans le faubourg Saint-Jacques, dite la carrière Hubaut du nom de l'exploitant de l'époque (594).

(594) A.V.B. 01/04/09/ 989. L'autorisation d'exploitation déclare qu'il s'agissait d'une carrière de calcaire et de deux fours à chaux ; voir section A n°25 du plan cadastral.

Pour l'exploitation, les autorités urbaines faisaient appel à des "roqueteurs" qui passaient un marché, soit pour une durée, soit pour une quantité de matériaux qui était précisée lors de l'adjudication. Ainsi par exemple, en novembre 1394, les jurés se réunirent pour passer l'enchère qui fut attribuée à Pierart Mikiel associé à Jehan de Laiwe, Floreffe et Colart de Marbais. Ceux-ci devaient, selon les termes du contrat fournir 100 *navées* de pierres. Le montant du marché comprenait également le transport et l'acheminement sur le chantier (595). La même année, ils travaillèrent à "*fouwir en ce terme a le queriere de Saint-Bergier 66 navees de pierre commune a faire moyelon (. . .) a 16 s. 6 d. le navee ensi que par recours li dite marcandise leur demora*" (596). Nous le voyons ici, où l'on parle de moellons, toutes les carrières ne produisaient pas des matériaux homogènes. La carrière de Saint-Bergier ne semble exploitée que de manière sporadique, quand les besoins à couvrir imposaient le recours d'urgence à des matériaux peut-être de moindre qualité.

Des difficultés pouvaient surgir en cours d'exploitation. Les risques d'inondation de la fosse d'extraction n'étaient pas absents. Il fallait prévoir des équipements pour évacuer cette eau (597).

L'exploitation de la carrière du Vivier-le-Comte rencontra un autre genre de problème en 1396. Les autorités de la ville de Binche et la duchesse de Brabant eurent, à cette époque, quelques divergences de vue au sujet de son exploitation (598).

L'extraction pouvait encore connaître les affres d'un arrêt impromptu, suite aux décisions du Magistrat, comme cela s'est passé en 1407. Jehan Ladart et son compagnon durent stopper l'extraction de pierres au Vivier-le-Comte alors qu'ils avaient conclu un marché en *tasque* pour

(595) C.C. 39 373 f° 28 v° : "... le marcandise de nouviel faite a Pierart Mikiel et a ses compaignons de fouwir a le queriere dou Vivier-le-Comte encores 100 navees de pierre de faire les descombres et de approfondir encores les bans 4 pies, de ycelles pierres akerijer et de akerijer le bos que li ville a au menut boz payet..."

(596) C.C. 39 349 f°7.

(597) C.C. 39 373 f° 29 : "A Henry le Crauwe, Jehan Brougnart pour 2 vieses coulieres tenans environ 45 pies de long que on eut ayauls en l'annee precedente pour espussier par les dis roqueteurs les aiwes de le queriere a Saint-Berghier payet ayauls par le prisie Mathieu le Carpentier... 20 s".

(598) C.C. 39 375 f°23 v° : « Pour frais et dspens fais par maistre Thumas Ladart et sen cheval, Wibiart Chisaire et Simon Venant qui avoecq autres plusieurs le compaignierent le jodi jour de saint-Piere et saint-Pol quil vint a le requeste de le ville prendre warda a le queriere que on dist dou Vivier-le-Comte pour ordener et appointer les roqueteurs que a celi queriere ouvroient. Tant de par medamme le ducesse de Brabant comme de par le ditte ville laquelle estoient en grant discort et par celi cause empiroient et amenuissoient grandement le dite queriere. Si les mist li dis maistrs Thumas d'accord. »

60 à 100 *navées* (599). La loi de la concurrence continuait à prévaloir sur la validité d'un marché en *tasque*. Toujours à l'affût d'une opération avantageuse, les jurés, conseillers et maîtres des ouvrages binchois, aidés par le maître-maçon comtal lançaient des appels d'offres dont le rayon pouvait avoir une extension importante. On paya, en 1407, Pierart de Seneffe pour se rendre successivement au Quesnoy, à Valenciennes et à Bouchain "*porter le devise del ouvrage*" (600).

Les carrières binchoises ne pouvaient lutter contre la concurrence des centres carriers plus avantagés au niveau de la qualité et de la dimension des bancs. Le plus proche se trouvait à Bray.

2°. Les carrières de Bray fournissaient une part importante des pierres utilisées à Binche. La ville de Binche devait traiter avec les roqueteurs ou les maîtres-carriers qui exploitaient ces carrières. Les comptes domaniaux et de massarderie contiennent d'abondantes mentions de marchés conclus avec ces derniers (601). La pierre extraite à Bray était un quartzite landénien. La couverture des carrières était constituée de sable clair. Leur exploitation est aujourd'hui délaissée (602). Contrairement aux pierres strictement locales, ce gisement pouvait fournir des pierres d'assez grandes dimensions (que l'on retrouve notamment à la Collégiale Saint-Ursmer) (603).

3°. Les qualités spécifiques de la *Pierre de Bray* ne convenaient pas pour tous les emplois. Les autorités binchoises, sur les "conseils" avisés (ou peut-être même intéressés) du maître-maçon comtal, se tournaient alors vers la région d'Ecaussinnes où l'on trouvait une pierre moins poreuse, plus dure et de plus grandes dimensions (604).

(599) C.C. 39 356 f° 10 v°.

(600) C.C. 39 381 f°19.

(601) Exemple parmi tant d'autres dans le compte suivant C.C. 39 375 f°23 v° : "*Ayauls les dis jures pour leur vin de ce quil furent le dimence nuyt de may as demorees de le marcandise faite as roqueteurs de Bray de fouwir pieres de gries...*"

(602) M. GULINCK, «Oude natuurlijke bouwmaterialen in Laag- en Midden-België », dans *Technisch-Wetenschappelijk tijdschrift*, 18e année, février 1949, n°2, pp.30-31 ; C. CAMERMAN, « Les pierres naturelles de construction », dans *Annales des travaux publics de Belgique*, n°4, 1960-61, p.330 ; P. DOREMUS, « La couverture des calcaires », dans *Craies et calcaires du Hainaut*, Mons, 1994, p.29.

(603) M. GULINCK, *op. cit.*, p.31 : "In dit laatste gebouw werden goed afgewerkte stenen van zeer grote afmetingen (0,80 / 0,30) gebruikt".

(604) M. DE WAHA, *Fortifications...*, p.1797 ; C.C. 39 375 f°21 v° : « *A lui une pierre venant de le queriere d'Ecaussinnez liquelle a 6 pies de long et 3 pies de let et est mise au devant de le fontaine que est desous le salle...* » ; C. CAMERMAN, *op.cit.*, p.331.

Les pierres pour meules de moulins constituent un emploi tout à fait particulier. La provenance de ces meules révèle de nouveaux lieux d'approvisionnement. Le compte domanial de 1410-1411 mentionne l'importation de 4 meules de *Rains* (605). Ces pierres étaient amenées des carrières de Champagne par la Meuse. A Namur, les nefs remontaient la Sambre jusque La Buissière où elles étaient déchargées. Toujours à propos des moulins, on signalera l'achat de "4 *marbriaus*" en provenance d'Antoing que l'on destinait aux moulins de Binche (607).

B. Les prix

Le prix des matériaux pierreux varie selon le format et l'utilisation de ceux-ci. La tarification peut s'effectuer de deux manières, soit à la pièce ou au cent, soit par *navée* (surtout pour les pierres dites communes). En règle générale, sur les cinquante années que nous considérons, on remarquera peu ou pas de changement de prix. Mais il faut savoir que ces prix étaient la plupart du temps établis après enchères. D'autre part, les autorités urbaines comme on a déjà pu le constater, ne se privaient pas pour faire jouer à plein la concurrence. Cela a-t-il joué en défaveur des petites exploitations locales?

Répondre par l'affirmative serait nier une composante importante qui intervenait dans l'établissement des comptes; nous voulons parler des coûts liés au transport de ces matériaux. Ces coûts étaient logiquement liés à la distance qui séparait le lieu d'exploitation du chantier.

(605) C.C. 8789 f° 21.

(606) P. BONENFANT, « La notice de donation du domaine de Leeuw à l'église de Cologne et le problème de la colonisation saxonne en Brabant », dans *R.B.P.H.*, XIV, 1935, p. 786, note 1 ; J. DEWERT, *Les moulins du Hainaut*, I, p.95.

(607) C.C. 8786 f°14.

CHAPITRE 3

LA CHAUX, LE SABLE, L'ARGILE ET LE CHAUME

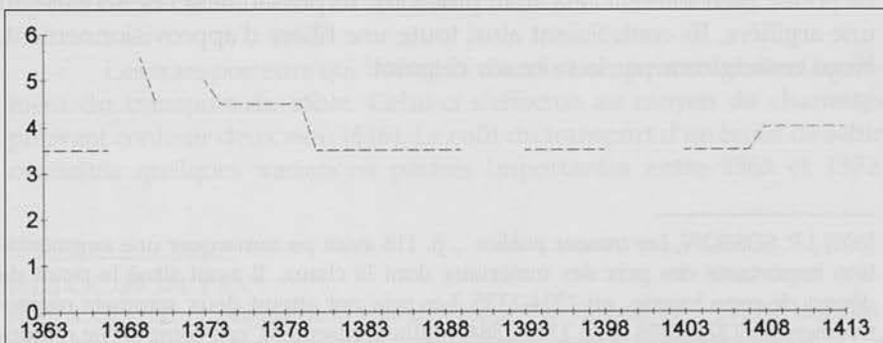
A. Chaux

La fabrication de la chaux et la fourniture de ce produit est l'objet d'un monopole de la part d'un personnage que l'on désigne indifféremment dans les comptes de massarderie et du domaine par le nom de *cauffournier* ou par Jehan le Cauffournier. La longévité de son activité est remarquable. Il est présent sans discontinuer depuis 1363 jusqu'en 1406, date de son décès. Sa femme reprendra temporairement le flambeau d'abord seule puis associée à Gilliard de Brabant (1406-1407). Le dit Gilliard sera associé ensuite à Olivier Dasne (1408-1409). A partir de 1409, ce sera la paire Olivier Dasne et Mathieu Flandrois qui s'occupera des *cauffours* situés près du Mont de la Justice et dont la toponymie, comme c'est souvent le cas, a gardé la trace.

La chaux, obtenue par calcination de pierres calcaires, est utilisée comme liant de maçonnerie (608). Sa fabrication implique, par conséquent, l'utilisation de *cauffours* situés hors des murs de la ville, non seulement pour des questions d'approvisionnement en matières premières, mais également pour éviter les nuisances de ce genre d'activité.

Les prix

1° LA CHAUX. sous t. / muid. (d'après les comptes de la ville et du domaine)



(608) A.L.J. VAN DE WALLE, *Het bouwbedrijf in de Lage Landen tijdens de Middeleeuwen*, p. 65 ; R. VAN UYTVEN, « L'approvisionnement des villes des anciens Pays-Bas au moyen âge », p.109.

L'évolution du prix de la chaux que nous observons à partir de ce graphique montre une assez grande stabilité. Bien sûr, cela peut s'expliquer par l'espace chronologique trop restreint pour avoir les tendances sur le long terme (609). Certes, une certaine fébrilité semble transparaître vers 1370. Le prix de la chaux connaît à ce moment-là ses prix les plus élevés. A quelques années près, cela concorde avec les observations de J. P. SOSSON à Bruges. Signalons que dans le cas de Binche, la chaux est un produit local. Le coût de son transport est de ce fait réduit. Ce prix si on le compare à celui que l'on trouve à Beaumont est relativement bas. En effet, le prix du muid s'élève au début du XVe siècle de 8s. 6 d. à 9 s. (610).

Il semble que le monopole que nous évoquions au début tourne à l'avantage de la ville et du domaine. Plus que l'absence de concurrence, c'est l'absence de véritable débouché autre que les travaux publics ou domaniaux qui maintient les prix à un niveau stable et bas.

Le transport de la chaux est souvent associé dans les comptes à celui du sable. On peut y voir une double logique. D'abord, le sable et la chaux sont deux composants entrant dans la fabrication du mortier. Ils devaient donc être disponibles simultanément sur le chantier. D'autre part il y a une complémentarité qui semble s'être installée entre le transporteur possédant un *beniel* ou une charette et le *cauffournier*. Cette complémentarité a été renforcée par la marchandise faite au profit de Colart dou Fayt qui suite à cela avait de fait le monopole du transport pendant un an de la chaux, de l'argile et du sable (611). Cela se passait en 1393-1394. Il domina le petit monde des transporteurs sa vie durant. Auparavant, plusieurs charretiers s'étaient partagé le marché, du moins pour le transport de la chaux. Il y avait notamment Colart Wiet et Jehan Petit.

Beaucoup de ces charretiers étaient donc spécialisés dans le transport de la chaux, du sable et de l'argile crue ou, autrement dit, de la terre de potier. Bien souvent cela allait plus loin ; ils possédaient une sablière ou une argilière. Ils contrôlaient ainsi toute une filière d'approvisionnement. Nous reviendrons par la suite sur ce point.

(609) J.P. SOSSON, *Les travaux publics...*, p. 118 avait pu remarquer une augmentation importante des prix des matériaux dont la chaux. Il avait situé le point de départ de cette hausse en 1334-1335. Les prix ont atteint deux sommets respectivement en 1375-1376 et en 1383-1384. Malheureusement, nos comptes ne remontant pas aussi loin, il nous est impossible de savoir si notre graphique se situe dans un mouvement de hausse des prix.

(610) H. MEURANT, *La ville et forteresse de Beaumont en Hainaut au moyen âge*, p.148.

(611) C.C. 39 373 f°21.

B. Le sable.

Le sable n'est pas le matériau dont Binche manquait le plus. Loin s'en faut. La présence abondante de ce sable s'explique par la nature du sous-sol ; ces sables constituent la couverture des grès landéniens qui étaient exploités à Binche et dans la région.

La ville possédait un *courtil* au-delà du pont justement nommé "*a le saveniere*" dans lequel se trouvait une sablière qui fournissait le *sauvelon pour refaire les cauchies* (612). L'exploitation était louée avec un bail de trois ans. La durée de ce bail passera au début du XVe siècle à six ans, ce qui peut laisser dire que l'exploitation a acquis un caractère permanent qu'elle n'avait peut-être pas à l'origine. Les autorités binchoises ont ressenti le besoin d'assurer de cette manière leur approvisionnement en sable dont elles avaient besoin pour leurs travaux. Les comptes nous parlent à plusieurs reprises de la sablière dite les "*sourdrines*" que nous croyons pouvoir situer aux environs du chemin du vieux sourdiau dont le nom fait référence à une ancienne zone marécageuse.

Le nom même de la porte de la "Savenière" rappelle l'existence de ce type d'exploitation (613).

Nous ignorons la date du début de l'exploitation de cette sablière. On trouve dans les premiers comptes de massarderie la mention de sable provenant d'un lieu-dit appelé La Bruyère mais que nous n'avons pu identifier avec certitude (614). Le compte de 1406-1407 nous signale deux sablières distinctes (615). La première est dite "*le sauveniere de Binch*" et doit être identifiée avec la sablière que la ville fait exploiter près de la Savenière. La seconde est "*la saveniere ou cemin de Saint-Vaust*". Cette exploitation devait se trouver, selon toute vraisemblance, au-delà de la Chaussée de Brunehaut vers Saint-Vaast. Une exploitation de ce genre est reprise sur la carte I. G. N. au 25.000e.

Les transporteurs qui livrent la chaux s'occupent en général également du transport du sable. Celui-ci s'effectue au moyen de charrettes pouvant contenir deux *muis* (616). Le coût du transport d'un *beniel* de sable connaîtra quelques variations parfois importantes entre 1363 et 1372.

(612) C.C. 39 374 f°8 v°.

(613) S. GLOTZ, "L'origine de la ville de Binche", p. 76, note 77 : "A l'Est des remparts, tout le terrain compris entre l'avenue Wanderpepen, la rue de Merbes, la rue de Robiano est sablonneux."

(614) C.C. 39 363 f°24 v° ; C.C. 39 365 f°43 v°.

(615) C.C. 39 356 f° 15.

(616) C.C. 39 3750 f°6.

A cette époque les prix évoluent entre 16 et 30 d. par *beniel*. A partir de 1393, l'écart entre le prix minimum et le prix maximum se réduit considérablement pour se situer entre 10 et 12 d. La longueur du trajet à accomplir intervient bien évidemment dans l'établissement de ce prix. Ainsi, le sable acheminé depuis la Savenière à 10 d. / ben. alors que celui venant du Chemin de Saint-Vaast coûtera 12 d. /ben. Une interprétation de cette différence de prix pourrait se fonder sur le fait qu'aucune sablière n'était exploitée soit à proximité de la ville soit par la ville elle-même. Cela n'étant plus le cas en 1393, puisqu'à ce moment-là nous retrouvons la mention d'une sablière que la ville fait exploiter de manière permanente.

C. L'argile.

L'argile crue a de nombreux usages. Le plaquage des parois est sans doute l'usage le plus répandu mais il ne faut pas oublier que l'argile est aussi utilisée pour renforcer l'étanchéité des conduites d'eau. L'argile à plaquer est mélangée à du sable auquel on peut adjoindre un liant qui peut prendre la forme de paille (d'avoine par exemple) (617). L'argile peut être employée comme revêtement de sol, une fois tassée.

L'exploitation et l'acheminement de l'argile semblent être pris en charge par les mêmes personnages à savoir les charretiers. C'est le cas de Jehan Petit dont on nous dit qu'il approvisionnait les chantiers domaniaux avec de l'argile provenant de son *argilière* (618). Les autres fournisseurs que les comptes nous signalent exercent la même profession. On retrouve ainsi Colart dou Fayt puis Margot dou Fayt après la mort de son mari qui sont présents à la fois dans les comptes domaniaux et dans les comptes de la ville. Jakemart Charlet (1410-1412) et Jehan Buwin (1412-1413) dans les comptes domaniaux et Jehan Pignot (1408-1409) dans les comptes de la ville complètent cette énumération des fournisseurs d'argile crue.

Les argilières n'ont guère laissé de traces. Toutefois, on relèvera l'existence au XVe siècle d'une *ruyelle de l'arghilliere* près du Château de la Salle au Sud de la ville (619). Permettait-elle de se rendre au terrain où Colart Dou Fayt s'approvisionnait à Saint-Bergier (620)? C'est possible même si ce n'est pas absolument certain, vu le peu de données dont nous disposons.

(617) C.C. 39 351 f° 9 v° : "A Mahieu Douchet pour 1 quarteron destrain d'aveue pour mettre ou mortier que on a fait pour plakier et rider comme dit est... 3 s."

(618) C.C. 8765p f°5 : « A Jehan Petit pour amener de sen arsilliere 15 beniaus d'arsille a 2 benauls pour refeir l'aire de le blaverie de Binch... »

(619) C.C. 45 431 f° 3 v°.

(620) C.C. 39 380 f°34 : « A Colart dou Fayt pour 24 beeniaus d'argille a kerijer de se terre viers Saint-Bergier pour couvrir autour de le ditte boewe... »

D. Le chaume.

Le chaume était un mode de toiture très répandu à l'époque bien qu'il nécessitât un entretien régulier et malgré sa vulnérabilité face aux incendies. Il n'y a pas à proprement parler de producteurs de "gluis" ou "d'estrain". En tout cas, nos comptes ne nous ont pas permis de les identifier en tant que tels.

On remarque parmi les fournisseurs de *gluis* des membres de familles aussi importantes que les Chisaire (621) ou encore Thiery Hasart (622). Sinon on retrouve à nouveau Colart dou Fayt et sa veuve (623). La nature de ce matériau et son abondance ne permettent pas d'avoir de véritables spécialistes de cette matière. Son commerce semble néanmoins être surtout le fait des charretiers qui accaparent une fois de plus à leur profit une bonne part de l'approvisionnement du chaume. Nous n'avons qu'une vue très partielle du commerce de ce matériau pour autant qu'il y en ait un. En effet, tous les bourgeois qui étaient propriétaires de biens fonciers, de champs avaient ainsi l'occasion de se fournir en paille à bon compte.

Liste des fournisseurs

COMPTES DE LA VILLE

C.C.	année	noms
39364	1364-1365	Thiery Hasart
		femme de Colart Mohier
39372	1371-1372	Jehan Lasne
		Jehan Amille
39374	1394-1395	Jehan de Mons
		Jehan de le Vaul
39352	1397-1398	Wibiart Chisaire
		Colart Gosuyniaul
		Jakemart le Moituyer
39377	1397-1398	Pierart le Clercq
39354	1404-1405	Pierart Chisaire
		Pietre de Lonois
39380	1405-1406	Pierart le Clercq
		Colart dou Fayt
39356	1406-1407	Margot dou Fayt
39382	1408-1409	Margot dou Fayt
39386	1411-1412	Jehan de Bourmeries

(621) Wibiart Chisaire est cité dans le compte C.C. 39 352 f°10 tandis que Pierart l'est dans C.C. 39 354 f° 8.

(622) C.C. 39 364 f°19 ; F. FOURNIER, *Le commerce ...*, p.104.

(623) C.C. 39 380 f° 42 v° ; C.C. 39 382 f° 44 v°.

COMPTES DU DOMAINE

C.C.	année	nom
8768	1375-1376	Jehan de Flékière
8772	1379-1380	femme de Jehan Capelle
8776	1382-1383	Cateline le Jakotte
		Jehan de Floreffé
8780	1385-1386	Medame de Sars
		Henry le Tellier
		Viscompte de Mairage
		Lione et Jehan dou Mares
8782	1387-1388	Jehan de Gillier
8783	1388-1389	Jaquemart Melin
		Jehan Gillier (Givry)
8785	1407	Jehan de Bruille
8788	1409-1410	veuve Pierart le Clercq
		veuve Jehan Cisaire
8789	1410-1411	Jehan le Bisse
		Pierart le Clercq
		veuve de Jehan Cisaire
		Nicaise le Hallier
		Colart de le Rue
8790	1411-1412	Jehan le Bisse
8791	1412-1413	Jehan Tortillart fevre

CHAPITRE 4

LES TERRES CUITES

Comparativement aux villes des plaines flamandes, l'usage de la terre cuite à Binche est nettement moins répandu. Il faut encore distinguer les différents usages de la terre cuite. Celui que l'on retrouve, en premier lieu, dans les comptes de la ville est l'usage comme matériau de couverture où l'on peut encore distinguer les tuiles proprement dites et les tuiles faitières. La terre cuite sert également à la fabrication de carreaux de pavement. Enfin, il y a bien évidemment la brique.

Nos comptes permettent d'éclairer une époque où les mentions de l'usage de la brique commencent à apparaître (624). A l'instar de Mons, Binche aura une briqueterie. Mais celle-ci n'apparaît qu'à partir de 1410. Avant cela, deux centres de production sont à distinguer. Que ce soit pour les travaux domaniaux ou pour ceux de la ville, l'approvisionnement se fait à partir de Leval-Trahegnies et de Grand-Reng.

Les tuiliers et briquetiers de Leval-Trahegnies fournissent surtout les travaux urbains. On retrouve leurs produits également à Braine-le-Comte (625). L'approvisionnement des chantiers domaniaux fait surtout appel, quant à lui, aux exploitations situées à Grand-Reng qui était le fournisseur en tuiles de chantiers à Beaumont (626). La distance plus grande de ce site impliquait le recours des corvées de transport assurées notamment par certaines institutions ecclésiastiques.

Pour assurer la permanence de la fabrication, en plus de l'argile que le sol et le sous-sol devaient fournir, il fallait se procurer le plus facilement possible le combustible indispensable au fonctionnement des fours.

(624) C'est le cas notamment de Mons où les autorités communales faisaient exploiter dès le milieu du XIV^e siècle une briqueterie ; voir à ce propos l'article de J.A. DUPONT, « Production et commercialisation de la brique à Mons au moyen âge », dans *Terres cuites architecturales au moyen âge*, Arras, 1986, p.33.

(625) P. GILLARD, *Braine-le-Comte de 1150 à 1400*, vol. 2, p. 186.

(626) H. MEURANT, *La ville et forteresse de Beaumont en Hainaut au moyen âge*, p.145.

Deux sortes de matières combustibles peuvent être utilisées : le bois et la tourbe (627). Apparemment, le bois était utilisé à Grand-Reng (628).

Une briqueterie apparaît à Binche à partir de 1410. Elle était située à proximité du Menu-Bois (629). La durée de son exploitation semble avoir été éphémère. C'est du moins ce qui ressort du registre des cens, rentes et redevances dus au domaine, renouvelé en 1439. "*Item doit pareillement li dite ville as dis deux termes* et a cascun le moiet pour et a cause d'une piece de mauvaise terre contenant environ 4 bonniers d'entrepresure au devant dou menut boix empriez Binch la u 1 jour passet li dite ville fist faire et ordonner une briquetrie... 10 s. bls.*" (630).

* Noël et Saint-Jean Baptiste.

Ce terrain avait été arrenté à Jehan de Preux en 1409 afin d'y établir une briqueterie (631). Cette briqueterie fournira des briques pour les chantiers du domaine et de la ville tandis que la fourniture de tuiles sera toujours assurée par les tuiliers de *Trahignies*.

(627) J.A. DUPONT, "Production et commercialisation de la brique...", p.35-36.

(628) A. SCUFFLAIRE, *Les fiefs directs des comtes de Hainaut de 1349 à 1504*, t.IV, pp.169-170 où l'on signale un bois disponible pour la tuilerie.

(629) C.C. 39 385 f° 25 : "*A Jehan de Robais et Jehan de le Motte pour 400 demy de brique prise a le briqueterie vers le menut bos...*"

(630) C.C. 45 431 f°12 v°.

(631) C.C. 39 382 f° 45 v° : "*A Jehan de Preux pour le vin de le marcandise de l'arentement que on a fait de le terre viers le menut bos pour faire le briketerie payez... 30 s.*"

Le prix des produits

CHAPITRE V

produit	prix	C.C.	année
brique	50 s. /millier	8784	1406-1407
		39355-39356	1405-1407
	40 s. /millier	39358	1408-1409
	35 s. /millier	39385	1410-1411
	30 s. /millier	8789-8791	1410-1413
tuile	24 s. /millier	8766	1373-1374
	27 s. /millier	8767	1374-1375
	30 s. /millier	8769	1376-1377
	50 s. /millier	39375	1395-1396
	36 s. /millier	39352	1397-1398
	30 s. /millier	39355 à 39359	1405-1410
	27 s. /millier	8786 à 8790	1407-1412
festures	10 d. / pc.	8769-8770	1376-1378
	16 d. / pc.	8774	1381-1382
	20 d. / pc.	8779	1385
	16 d. / pc.	8782-8783	1387-1389
	12 d. / pc.	8784	1406-1407
	10 d. / pc.	39355 à 39357	1405-1408
	8 d. / pc.	8788-8790	1409-1412
	9 d. / pc.	8791	1412-1413



Vue prise hors de la porte St-Paul. Aquarelle du général Howen (période hollandaise). Album "de Vaere". Photo Coll. J. Stone

CHAPITRE 5

LE METAL

A. Le fer.

Binche, de par sa situation géographique, bénéficie d'un avantage certain quand il s'agit de s'approvisionner en fer (632). De plus, ce commerce faisait semble-t-il l'objet d'un privilège d'étape (633). Cela faisait de Binche un relais obligatoire pour les exportations du fer de l'Entre-Sambre-et-Meuse. L'artisanat du métal s'est développé et s'est affirmé notamment dans la fabrication d'armes dont les comptes de la ville nous rapportent de nombreux exemples (634).

Mais ce sont surtout des serrures, des clous et des attaches de toutes sortes que l'on utilise pour les travaux de réfections. Le travail du serrurier et du forgeron est payé à la pièce ou aussi au poids de métal ainsi *ouvert*. On remarque aussi l'utilisation de "fier d'espaigne", autrement dit du fer importé de la côte Cantabrique (635). La manière dont il est acheminé à Binche n'est malheureusement pas précisée. Toutefois, on peut imaginer que ce métal arrivait par voie maritime et qu'il était débarqué dans un port tel que Bruges. Cela explique la facilité avec laquelle Jehan le Castellain, qui entretenait des relations avec les marchands étrangers s'y trouvant, a pu se procurer pas moins de 310 livres de ce fer d'Espagne (636).

(632) C. BILLEN, « Binche et sa campagne... », p.107 ; L. DEVILLERS, *Cartulaire des rentes et cens...*, p.122.

(633) C.C. 8766 f°1 v° : "De Philippe de Maurege pour les pois de l'estaple et le tonnieu dou fier dont il rent l'an 60 s. C'est pour les dis tiermez... 40 Lb."

(634) C. GAIER, *L'industrie et le commerce des armes dans les anciennes principautés belges du XIIIe à la fin du XVe siècle*, Paris, 1973, p.143 : « Quant aux armes à feu hennuyères, la structure de leur industrie, pour autant que nous puissions en saisir tous les aspects, se différencie de celle des « artilleries ». Elle se caractérise en effet par une concentration en milieu urbain, principalement à Mons, Binche et Maubeuge. »

(635) P. BENOÎT/ P. BRAUNSTEIN (éds.), *Mines, carrières et métallurgie dans la France médiévale (Actes du Colloque de Paris 19-20-21 juin 1980)*, C.N.R.S., 1983, p.46 ; R. SPRANDEL, *Das Eisengewerbe im Mittelalter*, p.96-97 ; voir C.C. 39 366 f° 11 v° ; C.C. 39368 f° 17 ; C.C. 39 371 f° 12 v°.

(636) F. FOURNIER, *op.cit.*, p.110 ; C.C.8766 f°16.

B. Le plomb.

Le plomb met en branle tout un réseau commercial qui, comme le fer, étend ses ramifications au-delà des frontières de nos principautés. En 1363, on importe du plomb d'Angleterre qui transitait par Bruges pour fondre les nouveaux fonts baptismaux de l'église Notre-Dame (637). Les intermédiaires de ce commerce sont néanmoins peu connus et difficilement identifiables à travers nos comptes.

Le plomb est employé pour l'étanchéité des toitures, les cheneaux de gouttières ainsi que pour les buses et les conduites d'adduction d'eau.

C. L'étain.

L'étain allié au plomb donne un métal à bas point de fusion, ce qui le rend intéressant pour la soudure. Le métal utilisé à Binche provient notamment de Cornouailles (638). Son usage est, par conséquent, lié aux travaux de couvertures et de réparations des conduites d'eau.

(637) C.C. 39 363 f° 16 ; en 1365, ce plomb d'Angleterre est acheté chez un marchand de Mons par Pierart le Fontenier (C.C. 39 366 f° 7).

(638) C.C. 39 366 f° 7.

CHAPITRE 6

L'ARDOISE

Les ardoises se retrouvent aussi bien dans les comptes de la ville que dans ceux du domaine.

C'est un mode de couverture qui, tout en n'étant pas le plus répandu, était employé dans quelques bâtiments binchois. Il est plus facile de déterminer l'origine de ce matériau à partir des comptes domaniaux.

La première mention remonte en 1375-1376. Un marchand namurois livra 6000 ardoises qui furent acheminées par voie fluviale, depuis Namur jusque La Buissière. Le prix donné dans le compte ne fait pas la distinction entre le prix des matériaux et celui du transport (639). La Buissière était un point d'embarquement et de débarquement important sous l'Ancien Régime (640). C'était la porte du commerce vers le bassin mosan.

Quant à l'origine précise des escailles, il nous faut attendre le compte de l'année 1408-1409 pour que soit spécifiée la couleur de celles-ci (641). L'année suivante enfin, l'éventail s'élargit puisque l'on nous propose, à ce moment-là, 1400 "grande escaille prise a Le Buissiere", 2600 de petites écailles, 2000 grandes et 2000 petites écailles rouges qui proviennent pour leur part de Landelies (642). La nomenclature utilisée dans le compte fait également état d'ardoises de petit escanchillon et de grant escanchillon qui font directement référence à la taille des ardoises (643).

(639) C.C. 8768 f° 15 : "A un marchant de Namur pour 6 milliers d'escaille acatet a lui environ le pentecouste l'an 75 pour mettre en pourveance pour les ouvrages devans dis cousta li milliers pris a Le Buissiere 3 moutons de Braibant monte a ce fuer 18 moutons valent a 18 s. le piece... 16 Lb. 4 s. "; C.C. 8768 p f° 16 : "Pour le sollaire et lez frais d'un vallet de le contey de Namur qui vint a Binch dire et nonchier qu'il avoit a Le Buissiere venut une nef qui avoit amenet escaille pour le pourveance del hostel payet... 8 s. "

(640) M.-A. ARNOULD, « La navigabilité ancienne de la Sambre. Note de paléographie », dans *Mélanges Félix Rousseau*, Bruxelles, 1958, pp.58-59 ; les ardoises utilisées à Beaumont étaient également acheminées de cette manière (voir H. MEURANT, *op.cit.*, p.145).

(641) C.C. 8787 p f°17 v° : "...pour 1000 de verde escaille..."

(642) C.C.8788 f°16 v°.

(643) C.C. 8791 f° 38 ; M.-L. FANCHAMPS, "Les ardoisières des Ardennes et le transport des ardoises sur la Meuse (XIIe-XVIe siècles), dans *Le moyen âge*, 1972, t. LXXVIII, p.244.

Tableau

C.C.	année	fournisseur	quantité
8768	1375-1376	marchand namurois	6000 escailles (La Buissière)
8770	1377-1378	Gilles le Blond	3000 escailles (La Buissière)
8781	1386-1387	Jehan Vimelin de le Boussi	2750 escailles
39376	1396-1397	Lambert d'Aymeries	1/2 quarteron
39355	1405-1406	Willaume Danaux	600 escailles
8785	1407	Lambert d'Aymeries	300 escailles
8787	1408-1409	Colart Baukin	1000 verde escailles
		Jehan le Peskeur	400 1/3 escailles
8788	1409-1410		1400 grandes escailles (La Buissière)
			2600 petites escailles
			4000 rouges escailles (Landelies)
39359	1409-1410	Jehan Herchoul de Trasigni	1300 escailles
8790	1411-1412	Jehan le Peskeur	550 escailles
8791	1412-1413	Jehan le Peskeur	100 rouges escailles
		Jaspar Taynne	6800 petites verde escailles
		Pierart Mairesse	1500 grandes verde escailles

CHAPITRE 7

LE TRANSPORT

Le transport des matériaux est un point important qui est influencé par l'importance du trajet à parcourir entre le site d'extraction et le lieu de mise en œuvre et par la quantité de matériaux à acheminer; par conséquent le coût de ce transport se répercute parfois lourdement sur le prix final.

Les moyens de transport peuvent être variés. Ainsi les voies fluviales sont sollicitées pour amener les ardoises ardennaises au moyen de ce que l'on appelle des nefs. Mais la plupart du temps, la route reste le moyen le plus fréquemment utilisé malgré l'état souvent déplorable des chemins médiévaux. Nous disions plus haut que les facteurs intervenant dans l'établissement du prix du transport étaient la distance et la quantité de matériaux. Le type de véhicule utilisé et le nombre de chevaux tractant celui-ci font aussi varier ce prix. Par exemple, en 1409-1410, le transport de pierres par un *harnas* de 4 chevaux revient à 16 s. / jour alors que ce transport assuré par un *beniel* à 2 chevaux coûte 8 s. / jour (644).

Ce secteur est du reste un enjeu économique important. Si, pour les travaux domaniaux, une partie était prise en charge par les corvées, pour les travaux effectués par la ville de Binche, on assiste à un processus qui tend à la monopolisation de cette activité par un nombre restreint de voituriers. Ce processus est renforcé par les adjudications dont le transport de matériaux fait l'objet (645). Ces enchères favorisent toujours celui qui "a les reins les plus solides". Il n'est pas étonnant de retrouver, par conséquent, les mêmes individus comme bénéficiaires de ces marchés. Notons au passage que le transport des *fiens* faisait aussi l'objet d'enchères. Toutefois, lors de travaux importants, par exemple les chantiers des fortifications, le "gâteau" à partager était suffisamment grand pour que chacun des voituriers y ait une part. De 1363 à 1372, on mettra en avant les noms de Jaquemart Raingnies (surtout en 1365), Colart Wiet et surtout l'omniprésent Jehan Petit. Après l'interruption des comptes de 1373 à 1392, la situation dans ce secteur a changé. C'est Colart dou Fayt qui a relayé Jehan Petit. Il occupe - on pourrait même dire qu'il domine - ce secteur.

(644) C.C. 8789 p f°15.

(645) C.C. 39 349 f° 7 v°.

Cependant, ce n'est pas vraiment une domination sans partage puisqu'il lui arrive d'être associé à d'autres transporteurs, notamment pour remporter les marchés que la ville lance (646).

Lorsque le décès de Colart dou Fayt survient en 1407, sa veuve Margot dou Fayt reprend le travail de son mari. Ce nom marquera même la toponymie de la ville puisque la rue Margot dou Fayt sera pendant l'Ancien Régime le nom de l'actuelle rue de la Biche.

Les *keron* de Binche ou des environs se livrent à une lutte serrée pour se réserver la plus grande part du marché (647). De plus, certains doublaient leur activité avec l'exploitation d'argilières ou de sablières (cfr. supra).

La situation était différente pour les travaux domaniaux. Les corvées de charroi assuraient en grande partie le transport des matériaux utilisés dans les chantiers domaniaux. Elles étaient normalement dues par les manants, les bourgeois et les gens d'Eglise (648).

L'évolution des corvées tendra à les rapprocher d'un système de location comme nous l'explique J.-M. Cauchies (649). La réglementation concernant ces corvées visera notamment la limitation des services exigés par les avoués aux abbayes.

Une partie du transport est comptabilisée en dehors des corvées. Cela concerne essentiellement le transport d'argile, de chaux tandis que le bois et la pierre sont acheminés par les *harnas* de corvées.

(646) C.C. 39 350 f° 5 v° ; C.C. 39 375 f° 21 v° ; C.C. 39 351 f° 9 v° ; etc.

(647) Ce phénomène a pu également être observé à Namur par V. PETIT, *Les travaux publics de la ville de Namur 1385-1429*, p.154.

(648) M.-L. DE CAE, *op.cit.*, p.132.

(649) J.-M. CAUCHIES, "A propos d'une sentence concernant l'abbaye de Saint-Ghislain (1452) : la législation relative aux corvées d'abbayes en Hainaut sous Philippe le Bon", dans *Annales du Cercle d'histoire et d'archéologie de Saint-Ghislain et de la région*, I-2, 1974, p.83.

QUATRIEME PARTIE : Les hommes et leur travail

Cette dernière partie qui referme en quelque sorte ce triptyque va être l'occasion d'aborder l'aspect humain des travaux, celui qui doit nous rapprocher du quotidien de ces hommes, de ces femmes, de ces enfants, de ceux que la "grande histoire" oublie.

Dans cette approche, le caractère nominatif des données est précieux car il va permettre de suivre pas à pas le déroulement de la carrière de chacun des artisans présents dans nos comptes.

La vie de ces hommes n'est pas sans heurts. Citons pêle-mêle les guerres, les crises agricoles, les épidémies, les incendies, . . . Tous ces événements sont l'occasion d'exprimer, de rendre perceptible une solidarité que nourrit le sentiment d'appartenance à une communauté. On peut affiner cette vision en déterminant plusieurs niveaux à travers lesquels cette solidarité se développe. C'est souvent la recherche d'un sentiment de sécurité qui domine les relations entre les hommes de cette époque (650).

Nous plaçons dans ce cadre les manifestations religieuses (sécurité psychologique) mais aussi les interventions de la population dans la lutte contre les incendies de même que les mesures prises par le Magistrat pour assurer l'approvisionnement de la ville.

Solidarité donc, mais qui n'exclut pas les rivalités. Le champ d'activités économiques dans lequel se déploient les travaux publics et domaniaux est le lieu où les ambitions personnelles se focalisent et peuvent éventuellement se réaliser. Toutefois, les réussites que permettent les travaux n'ont pas la même ampleur que ceux que l'on enregistre pour les bourgeois de Binche se livrant à des activités commerciales d'une certaine envergure (651). Les acteurs des travaux, qu'ils soient simples ouvriers ou

(650) R. MUCHEMBLED, *Culture populaire et culture des élites dans la France moderne (XVe-XVIIIe siècle)*, p. 45 : « Dans de telles conditions, les paysans comme les citadins doivent s'en remettre à eux-mêmes pour assurer leur sécurité, tant physique que psychologique. Ils y parviennent plus ou moins par le jeu des solidarités sociales ».

(651) Nous nous permettons de renvoyer sur ce point au mémoire de licence - auquel nous avons déjà fait référence à plusieurs reprises - de Melle F. FOURNIER, *Le commerce des produits alimentaires et ses principaux acteurs dans la ville de Binche sous le début de la régence d'Albert de Bavière (1358-1375)*, Mémoire de lic., 1993-1994 qui éclaire ce phénomène.

maîtres, n'ont pas accès aux postes importants de jurés ou de conseillers qui seuls, permettent d'asseoir le pouvoir et le prestige d'une famille. Ils sont exclus du système représentatif de la ville. Cependant, même s'ils sont rares, certains artisans héritent de fonctions auprès du Magistrat ou du domaine comtal qui leur ouvrent plus facilement les portes de certains marchés et de certains chantiers. Mais la grande majorité des ouvriers que l'on retrouve sur les chantiers ne peuvent avoir le même parcours. Nous sommes assez mal renseignés à leur propos et ils apparaissent d'ailleurs souvent de manière furtive dans nos comptes. Les différents flux démographiques que connaissent les dernières années du XIV^e siècle et les premières du XV^e siècle apportent sans doute matière à approvisionner en main-d'œuvre les différents chantiers binchois mais il nous a été impossible de déterminer dans quelle mesure.

L'organisation des métiers binchois au bas moyen âge est difficile à saisir en l'absence d'archives pouvant nous renseigner. Toutefois, les hiérarchies sont bel et bien présentes. Elles se traduisent notamment dans les salaires journaliers. L'étude du niveau de vie pourrait nous apporter de précieux enseignements mais étant donné l'ampleur et les difficultés inhérentes à ce sujet, nous n'avons pu que l'effleurer.



photo : Coll. J. Stone.

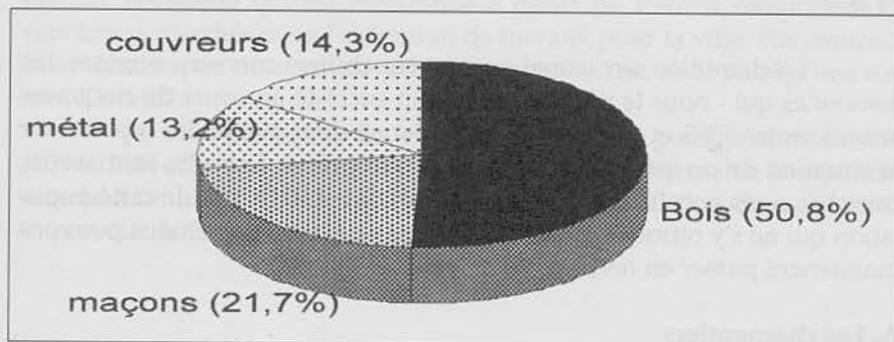
CHAPITRE 1

LES METIERS IMPLIQUES DANS LES TRAVAUX

Les professions du bâtiment regroupent une bonne part des artisans qui sont impliqués dans l'exécution des travaux publics et domaniaux. On peut ventiler ces professions en différentes catégories. Nous distinguerons ainsi les métiers du bois, de la maçonnerie, du métal et les couvreurs (652).

Pour établir le graphique suivant, nous avons relevé tous les personnages qui sont apparus dans les comptes entre 1363 et 1413.

Répartition par secteur professionnel



Avant de commenter ce graphique, il faut apporter quelques précisions concernant la place qu'occupent les métiers de la construction dans le milieu urbain. Nous n'avons pas de données chiffrées à ce sujet pour Binche. Il nous faudra donc considérer la situation telle qu'elle se présente dans d'autres villes. A Mons, le secteur textile prédominerait, le bâtiment ne venant qu'en 4^e position. Les données sur lesquelles se basent ces constatations laissent certains secteurs dans l'ombre ou du moins ne les reprennent pas entièrement (653). A Bruges, les ouvriers du bâtiment

(652) En procédant de la sorte, on rend possible la comparaison avec le graphique 11 que l'on retrouve chez J.P. SOSSON, *op.cit*, p.299.

(653) J.A. DUPONT, "Les professionnels de la construction à Mons à la fin du moyen âge", p.146.

inscrits dans une corporation représentaient environ 10 % de la population active. Cependant ces chiffres ne tiennent pas compte des terrassiers (654). C'est également le cas de notre graphique. La proportion des manouvriers et des terrassiers mentionnés comme tels dans nos comptes par rapport aux artisans, que notre premier graphique considère, nous donne le résultat suivant : environ 25 % des personnes relevées indistinctement dans les chantiers domaniaux et urbains sont des terrassiers.

Pour en revenir à notre graphique, il se dégage de celui-ci une nette prédominance des métiers du bois qui regroupent les charpentiers, les scieurs, les menuisiers. Cela semble un élément constant que ce soit à Bruges (en 1302) ou à Mons. Rien d'étonnant à cela quand on sait que le bois est le matériau principal utilisé sur tous les chantiers.

Les maçons suivent mais d'assez loin, avec un peu plus de 20% soit un cinquième des artisans du bâtiment. Les artisans du métal et les couvreurs sont, quant à eux, au coude à coude avec respectivement 13 et 14 %.

L'échantillon sur lequel portent ces chiffres concerne environ 360 personnes qui - nous le rappelons- se sont succédé au cours de cinquante années, entre 1363 et 1413. Nous ne pouvons donc prétendre représenter la situation de ces professions à un moment précis. En se basant sur les comptes, nous occultons sans doute aussi toute une partie de cette population qui ne s'y retrouve jamais. Conscients de ces limites, nous pouvons maintenant passer en revue ces métiers.

A. Les charpentiers

Les métiers du bois dans la construction ont une importance prépondérante au moyen âge.

La filière du bois commence bien sûr avec les bûcherons. En aval de l'abattage, on trouve les équarrisseurs et les scieurs de long. Puis viennent les scieurs d'ais et de lattes. Voilà pour la préparation des matériaux. La mise en œuvre du bois fait ensuite appel aux charpentiers et menuisiers.

D'emblée certains noms sortent du lot. Nous avons retrouvé rapidement la trace d'une rétribution annuelle pour l'exercice de l'office de maître charpentier de la ville. Les hommes occupant cette fonction doivent mettre leurs compétences au service de la communauté. Conseils, surveillance, contrôle et estimation de travaux font partie de leurs attributions. Ils

(654) J.P. SOSSON, *op.cit*, p. 220.

sont aussi appelés à effectuer des travaux pour le compte de la ville. Outre une gratification annuelle fixe, ils perçoivent un salaire à la journée ou au forfait lorsqu'il s'agit de travaux réalisés en tasque. Tout cela a pu être constaté au cours de ce travail.

Une grande partie des noms qui ont été relevés n'apparaît qu'à une, deux ou trois reprises. Pourtant certains artisans se distinguent par une présence plus affirmée et s'étendant sur une période parfois longue. Le caractère familial de cette activité se remarque plusieurs fois dans les comptes. Nous voyons dans les comptes de massarderie deux frères Jehan et Pierart Catherine. Ce dernier est présent de 1363 à 1372. La famille de Marpent compte trois représentants sur deux générations entre 1370 et 1396. Autre famille à compter trois membres est celle des Desmoulins. On les retrouve de 1406 à 1413. Ces artisans travaillaient essentiellement pour la ville alors que Gerard, Mikelet et Hanin de Sebourcq de 1370 à 1389 œuvreront surtout pour le domaine.

On mettra surtout l'accent sur deux personnages. Il s'agit de Gilliard Yeuwaing qui est mentionné à partir de 1397. Il remportera de nombreux marchés pour l'exécution de travaux pour la ville. Par contre, il interviendra peu dans les travaux domaniaux où on ne le voit qu'une fois en 1406-1407.

Ce n'est pas le cas de Jehan le Clerc qui se partage entre la ville (1394-1398) et le domaine (1406-1412). Il est d'ailleurs le maître charpentier attaché à l'entretien et aux travaux engagés dans les édifices domaniaux de la prévôté de Binche.

CHARPENTIERS

<u>Les noms</u>	<u>C.C.</u>
Jehan Catherine	39 363-39 364-39365-
Pierrart Catherine	39 363-39364 -39 365-39346-39366-39348-39368- 39 372-
Mathieu le charpentier	39370-39371-39372-39349-39373-39374- 39375-39377-39350- 39374-39375-39376- 39352-39377-
Gerard de Sebourcq	39 371- 8766-8769-8771-8774-
Mikelet de Sebourcq (neveu)	8771-8772-8774-8778-8780-8781-8782-8783-
Hanin Sebourcq	8782 -
Jehan dou Rieu	39 346
Gilliart Brabant	39 373 -39374-
Jehan dit Frappe-Sausse (son frère)	39373- 39374-

Gerard le Namurois (valet)	39 374-39376-
Jehan le clerc	39 346 -39374- 39 375-39377- 8784- 8785-8786-8787-8788-8789-8790-
Mahieu Festiaul (valet)	39375-39376-39 377 -
Gilliart Yeuwaing	39 377-39353-39354 -39355-39380-39356-39357-39382- 39358-39359-39360-39385-39386-39387-8784-
Jakemart Poullart	39 376 - 39350-39375-39376- 8782-8783-8786-8789-
Mathieu Poullart	39375-39376-39380-39382-
Huet le Liegeois	39 376
Bauduin le preudomme	39370-39 373-39374-39375-39376- 39377-39357-39382- 8770-8772-8787-
Jehan Wannehestre	39 380
Pierart de Waseck	39373-39350-39375-39376-
Henin Godart (valet)	39 380
Jakemart des Moulins	39 357-39373-39374-39375-39376-39357-39382-39359- 39386-39387-8790-8791
Jehan desMoulins	39359-
Pierart des Moulins	39356-
Jehan de Grecourt	39380-39356-39 357-39382-39359-39382-39359-8785-
Jehan Druart	39356-39357/39380-
Henin de le Hestre	39380-
Henin Prangiere	39380-39356-39357-
Jehan Dierpion	39356-39 357/39380- 8788-8789-
Henry dou Four	39 359-39380-
Colart de Sars	39380-
Hennin Gossuynaul	39380- 39358-39 385-39387
Henin le Bastart	39359-39385 -
Thumas Lescohier	39 385
Jehan de Marpent	8766-8767- 39371-39377
Hanin de Marpent	39374-39375-
Huart de Marpent (fils)	8766-8767-8770-8772-8776- 39371-
Jehan le Mousnier	8769-8771-8776- 39369-39370-39372-
Jehan de le Haye	8769-8770-8772- 8774-8776-8777-8778-8779-8780-8781- 8782-
Haynekin de le Haye	8765-8766-8767-8768-
Jehan Dierkelines	8770-8781-
Colart de Bray	8772-8773-8774-
Pierart de Mailaise	8773- 8774-
Jakemart de Bras	39365-39371- 39372- 8778-8781-
Hanin Valet	8777-8778-8779-8780-
Jehan le Senescout	8781-8782-

Jaquemart Varlet	8782-
Willemet le Clercq	8784-8785-8786-8788-8789-8791
Henin le Clercq	39373-
Jakemart le bisse	8790
Jehan le bisse son frere	8789-8790-
Ernekin Carpentier	8784-8785-8786-8787-
Herbol	8784-8785-8787-8787-
Jakemin Neveut	8788-
Jakemin le Welte	8788-
Willemet de Louvaing	8790-
Maistre Jehan de Meting	8767-
Jehan dou Caisne (Waudrissiel)	8769- 39365-39372-
Jehan des Espringalles	8771- 39365-
Ghillain dou Postil	8772-
Jehan le Gillier	8772-
Mathieu le Vellut	8774-
Alart le Velut	8789-
Jehan Brievet (cuvelier)	8776-8778-8780-8781-8782-8783-8784-8787-8788- 8789-8790-8791
vergeur sermenté	39364-39370-39371-39372-39377- 39355-39380-39381- 39357-39358-39359-39383-39384-39361-39387
Lorenth le Carpentier	8781-8783
Massart Jacquet	8790-8791
Nikaise le Carpentier	39365-
Gerard de Collerech	39365-
Evrart Morant	39365-
Renier de Liege	39365-
Henrion de Landellies	39365-
Colart de Bourmeries	39365-39371-
Jehan Wautier	39365-
Henin de desous le Mont	39365-
Pierart Mantiaul	39365-
Leurench Mantiaul	39365-
Jehan Mairiaul (Mt-Ste-Gen.)	39365-
Jehan Renier	39372-
Colart Sandrin (Seneffe)	39365-
Jehan Lambiert	39365-
Pieret de Seneffe	39371-
Jakemart daniaul	39350-
Jehan Maket	39350-
Jehan Aubry dit le Beghart (manv.)	39350-39374
Colin fils Jamotte de Bellecourt	39375-

Hanin de Floreffé	3375-
Colin Lowis	39375-
Mahuét de Petit Kievy	39375-
Jehan Croke	39356-39357-
Jaquemin le Kuku	39356-
Henrion de Nivelles	39356-
Pieret Reclart	39356-39357-
Jehan de Lausnes	39381-39385-
Colart de Frameries	39357-
Colart de Harveng	39357-
Willem Neveut (Boussoit)	8777-

SCIEURS

<u>Les noms</u>	<u>C.C.</u>
Colin Hanne (Morlanwez)	8765-8766 39365-
Pierart Hanne (frère)	8766-
Colin Mikiel	8767-8768-8777-
Robiert le Soyeur	8769-8770-8771-8772-
Jehan Ghillain	8787-8788-8790- 39374-
Henry le Soyeur	8787-8788- 39356-
? (Anderlues)	39376-
Hustin le Soyeur	8790-
Camouillet	8790-
Colart Adenaul	39363-39365-
Jehan Mikiel	39365-
Jaquemart Giot	39365-
Jehan Giot (son frère)	39365-
Allart le soyeur	39365-
Wautier de Ballecourt	39365-
Croicheit	39365-
Jehan Gourmont	39365-
Jehan le Soyeur	39349-39373-39350-39376-39352-39377-39353-39354-
Jehan Estievenart	39351-39352-39377-
Colart Rawesin	39352-39377-
Pierart Gripial	39356-
Hustin dou Postil	39356-
Pierart dou Bos	39356-39357-39358-39382-39385-39361-39386-39387
Jehan son frère	39358-39385-

B. Les maçons

Dans cette catégorie, on peut opérer quelques distinctions suivant le type de maçonnerie que l'on réalise. A l'époque, une grande majorité des constructions faisait appel au bois et à des maçonneries de terre. Les couvreurs de paille se confondaient souvent avec les plaqueurs. L'avantage de ce type de construction était son coût lié principalement à la relative facilité d'approvisionnement en matières premières (la terre et la paille). Par contre, l'entretien constant qu'il impliquait et la vulnérabilité face aux incendies constituèrent des arguments qui auront lentement raison de cette technique particulière.

L'usage de la pierre était essentiellement réservé aux bâtiments importants ou à certaines parties des constructions. Les coûts d'exploitation et de transport (même si, dans le cas de Binche, cela ne constituait pas un véritable handicap) expliquent son emploi parcimonieux. Souvent on constate que les maçons exploitaient en même temps leur carrière.

La maçonnerie de brique commence doucement à se répandre. Nous avons remarqué la présence de briqueteries permanentes mais dans de nombreux cas, on cuisait les briques sur place dans des fours temporaires (655).

On retrouve les maçons à d'autres travaux notamment comme paveurs. Nous les avons dans la mesure du possible distingués du reste des maçons. D'ailleurs, cette spécialisation, au fur et à mesure que les travaux de pavage augmentent, deviendra permanente. L'anthroponymie signale ce fait (untel dit Le Caucheteur).

On remarquera quelques noms. Pierard Goumand d'abord dont la présence simultanée dans les comptes de massarderie et domaniaux en fait un des artisans les plus sollicités. Il apparaît en 1363. On peut suivre le déroulement de sa carrière jusqu'en 1398.

Le caractère familial de la profession de maçon est encore plus affirmé qu'il ne l'était pour les charpentiers. Nous mettrons ainsi en exergue les familles de Bourbecq (3 représentants) et Domont (5 représentants).

(655) J.A. DUPONT, "Production et commercialisation de la brique à Mons au moyen âge", p.33.

Les noms C.C.

Willem Biaulcorps	8766-8767-8769-8770-8771-8772-8774-8776-
Pierard Goumand	39363-39365-39366-39368-39370-39349-39373-39350- 39374- 39375- 39351-39352-39377- 8766-8767-8769-8770-8771-8772-8774-8776-8777-8778- 8780- 8781-8782-8783-
Jehan Goumand	39365-
Pierart le Roquette (o)	8766-8768-
Jehan Dautry (o)m	8766-8767-8768-8770-8771-
Noel Richart m	8767-8768-8781- 39363-39365-39368-39369-39371-39372-39373-
Henry l'Arbaletrier	39363-
Jehan de Saint-Denis	8767-8774-
Jaquemart de Saint-Denis	39375-39351-39352-39380-
Jehan Boinechière	8774-8780
Henin Boinechière (Bray)	39365-39375-
Jehan dou Pieton	8774-
Lottart Biaucors	8774-
Jehan de Leuwe	8774-8776-8777
Jehan de Carnieres (o)	8776-
Henry Froussart	8777-
Jehan Raspuille (o)	8782-
Godefroit de Bourbecq	8784-8785-8787-8788-8789- 39380-39387
Pierard Bourbecque (frère)	8788- 39382-
Willeme Bourbecque (fils)	39380-39381-
Colart Domont	8784-8785- 39365-39370-39371- 39380-39382-39359-39383-39360- 39385-39361-39386-39362-39387
Le Clerchon Domont	39362-
Willemet Domont	39363-39365-39371-
Baudet Domont (frère)	39363-39365-39371-
Fievet Domont	39365-39370-
Barnaige	39363-39365-
Jehan de Duay	39363-39365-
Jakemart le machon (de Goegnies)	8785-8790- 39353-39380-39356-39381-39382-39359-39360-39385- 39361-39386-39362-39387
Henin son fils	39380-39381-39382-39385-
Jaquemin (frère)	39380-39381-39387
Colin (frère)	39380-39382-39385-39386-39387
Henry Cauwvesin	8788- 39380-39385-
Jehan Estampion le maçon	8789-8790-8791
Jakemart a le Maniere	39.365-
Jehan de Feluy	39370-

Huart de le Boussiere	39373-
Jehan de Marbais	39373-39375-
Colart Jolit	39373-39375-39351-39377-39353-39380-
Henry le machon	39375-
Pierart Maldais	39356-
Nicaise Hovrelant	39356-
Jehan le Pickart	39356-
Jakot Pillewille	39385-

Les cauchieurs

<u>Les noms</u>	<u>C.C.</u>
Jehan Estampion machon	8790-
Maistre Jehan (Ghillain)le Caucheteur	39367-39368-39370-39349-39373-39350- 39375-
Groulet	39367-
Jehan de Felui le machon	39367-
Jehan Lottart	39374-
Jehan Oniaul	39351-39352-
Colin valet Pierard Goumand	39377-
(Jehan Jaquemotte	39377-)
(Huet Wibaut	39377-)
Jossekin le cauceteur	39353-
Martin le Caucheteur	39356-
Henin Aumont le Caucheteur	39384-39386-39362-

C.Les « plakeurs »

' Nous avons distingué les *plakeurs* des couvreurs de chaume tout en ayant constaté que certains d'entre eux pratiquaient les deux activités qui ont en commun l'utilisation de la paille.

<u>Les noms</u>	<u>C.C.</u>
Pierart Foukart	8766-8767-
Jakemart Faissart	8767- 39365-
Jehan de Bliqui	8768-8770-8771-8772-
Jehan Ruet	8771-
Prevostial le placquer	8783-
Jehan de Marigny	39372-
Colart Allart de Ressay	39373-39351-
Pierart dou Pisson	39385-
Martin Artillon	39385-

D. Couvreurs

Les couvreurs de chaume.

Un bel exemple de constance familiale avec Jehan Hanon et ses 5 fils d'autant plus remarquable qu'elle se double dans le chef de Jehan Hanon d'une présence continue dans les comptes domaniaux pendant près de 40 années. Pour les travaux de couverture entrepris par la ville, nous voyons surtout Jehan de Bourmeries accompagné de son filleul, à partir de 1407.

Les noms

C.C.

Jehan Hanon dou Luch	8766-8769-8776-8777-8779-8780-8781-8782-8783-8784-8785-8787-8788-8789-8791 39375-39354-39380-
Mathies (fils)	8788-
Jakemin (fils)	8788-
Colin son fils	8783-8787-
Henryet (fils)	8787-8791
Phelippret (fils)	8783-8787-8791 39380-
Jehan Eskevin	8766-
Jehan Bonniaul	8767-
Prevostiaul	8767- 39374-39351-
Jehan Blondiaul	8767-
Gillechon Gilliart	8783-
Colart de le rue	8789-
Jehan le Bisse	8790-
Jakemart le Bisse	8790-
Colart l'Arbalestrier	39364-
Goisnies	39364-39365-39371-
Jehan de Bourmeries	39352-39377(choix bois)-39380-39356-39382-39360-39386-
Pierart le Hayt (son fillaustre)	39380-39382-
Jehan de Monstrers	39380-

Les couvreurs de tuiles et d'ardoises.

L'artisan couvreur qui se distingue est Lambiert D'Aymeries présent tant sur les chantiers domaniaux que communaux de 1381 à 1407.

<u>Les noms</u>	<u>C.C.</u>
Jehan Fuitrau	8766-8767-8769-..... 39365-39371-
Caisin (valet)	8774-
Gille le Blans	8766-8767-8770-8772- 39366-
Lambin (neveu)	8770-39370-
Colin de Wespes	8767-
Jehan Eskevin	8767-
Lambiert d'Aymeries	8774-8776-8777-8778-8780-8781-8782-8783-8785- 39373-39374-39375-39351-39376-39352-39355-39356-
Phelippart le douillier (tuiles)	8784-8785-8786-8787-8788-8790-
Jehan le Peskeur	8787-8789-8790-8791
Remy le Peskeur	8791
Lowiset de Lonoit (son valet)	8787-
Hainin Mairiaul (id.)	8787-8790-
Lambiert Denis	39365-
Jakemart de Bras (tuile)	39366-
Pierard Lescailleur	39366-
Henin Lescailleur	39371-
Jehan Courant	39356-39382-39359-39384-39385-39386-
Jehan dou Bos(neveu)	39385-

E. Les artisans du métal

Ils sont impliqués dans la fabrication des armes à feu. Nous avons remarqué les facilités accordées à Binche, en ce qui concerne le commerce du fer.

Il ne faut pas oublier les plombiers que l'on retrouve pour certains travaux de couverture et la confection de buses.

Les conditions dans lesquelles travaillaient ces artisans diffèrent quelque peu de celles des ouvriers que nous avons abordés jusqu'ici. Si les charpentiers et les maçons doivent pour accomplir leur travail se déplacer de chantier en chantier, il n'en va pas de même pour les forgerons et autres serruriers qui exercent leur art en atelier.

FER

<u>Les noms</u>	<u>C.C.</u>
Noel de Coilli	39363-39364-39365-39366-39367-39368
Phelippe de Maraige	39365- 39366-39370-39371-39372- 8765-8766-8767-8768-8769-8770-8771-8772-8774-8776- 8765-
Hanin Rigot	8765-
Jacquemin Le Steck	8765-8766-8767-8768-8769-8770-8772- 39370-39371-39372-
Jehan le Steck	39365-39368-
Gillain de Mes	8767-
Pierard Darras	8769-
Jehan le Roy	8780- 39374-39375-39376-39377-
Jehan Brougnart Fevre (Binche)	8781-8783-8784-8785-8787-8788-8789-8790-8791 39350-39374-39351-39.376-39352-39377-39356-39382- 39386-39387
Colart Collebaut	8784- 8785-8786-8787-8788-8789-8790 39349-39373-39350-39374-39351-39376-39352-39377- 39355-39356-39381-39357-39358-39382-39359-39383- 39384-39385-39361-
Gilliart de Brabant	8784-8785-8786-8787-8788-8789-8790- 39349-39354-39355-39356-39357-39358-39382-39359- 39360-39386-39387
Willaume de Naste	8765-8771-8772-8777-8778-8779-8780-8781-8782-8783-
Henri de Fegnes	8771-
Jehan Raoul fevre	8791 39387
Jehan de Trivières	39363-39364-
Maistre Anthone le Pottier destain	8780-
Gilliart le pottier destain	8787-8790-8791 39373-39375-39377-39384-39385-39387
Maistre Jehan le pottier de Maubeuge	39363-
Jehan de Lausne	39350-39351-39352-
Maistre Colart de Lem- becque fevre	39374-
Jehan Hannart (clous)	39374-
Lambert Davauls	39375-39351-
Gilbert del Ward	39353-
Jauquemart de Haynnau	9353-39354-39380-39381-39382-
Maitre Dippre ou Willaume Dyne	39380- 39356-39382-39384-39385-39386-39387
Pietre Haltenaire	39374-39375-

PLOMB

<u>Les noms</u>	<u>C.C.</u>
Colart le Merchier	39366-39369-
Jakemart Machart	39366-39371-
Jehan Guillemotte fontenier	8766-
Gilliart le pottier destain	8788-8790-
	39376-39359-39387
Willem Danauls	8791
Lambert Danauls	39349-39350-
Jehan de Gand	39387

F.Les terrassiers

<u>Les noms</u>	<u>C.C.</u>
Colart Pestiaul	8767-8768-8769-8776-8779-
	39364-39365-
Jehan Quintin le cellier	39364-39365-
Jehan de Corbie	8767-
	39363-39365-39366-
Le Plat	39363-39365-
Hedart	39363-
Pierret Colporelle	39363-39365-
Lambin del Hostellerie	39363-
Robin Roghier	39363-
Le Clerq de Broiges	39363-
Hanekin le Franchois	39363
Jehan de Peronne	39363-39365-
Jehan le Pickart	39363-
Thumas Jakelotte	39363-39365-39366-
Jakemart de Melion	8769-
Pierard Bouchart	8776-8778-8783-
Jehan Goffart	8776-
Henry Richart	8776
	39363-39365-
Jehan de Revele	8779-
Jehan le Mesuriaul	8784-8786-8787-8788-8789-8790-8791
	39354-39355-39381-39357-39358-39385-39361-
39386-39387	
Hannart le Fosseur	8784-
Lienart le Fosseur	8785-
Adam Macefier	8787-
	39354-39381-
Olivier Pot destain	8788-

Jehan de Nivelles	8790-8791 39381-
Colart de le Loire	39376-
Bauduin de Prices	8790-8791
Grant Colart	8790- 39385-39361-
Jehan de Ghois	8790- 39373-39374-39376-39377-39380-
Colart son frère	8790-
Henry Caillial	8790- 39387
Bauduin dou Luch	39367-
Pierart le Rocketier	39371-
Sohier de Faumerege	39373-39374-
Pierart Mikieul	39350-39374-39375
Jehan de Laiwe	39350-39374-39375-39351-39352-
Colart de Marbais	39350-39374-39375-39351-39352-
Jehan de Marbais	39374-
Floreffe	39374-
Moriaul d'Avesnes	39374-39380-
Nicaise Gobiart	39353
Jehan Cotrix	39355-39381-
Jehan Herbiert	39356-39381-39384-39361-39386-
Pierart Le Fosseur	39382-
Jakemart Loir	39382-39385-39387

G. Les manouvriers

Il existe toute une catégorie aux compétences professionnelles un peu vagues et qu'il est dès lors difficile de classer. Au niveau des hiérarchies, cela constitue sans nul doute un sérieux handicap.

On les retrouve souvent pour l'accomplissement des mêmes tâches : terrassements, brouettage, nettoyage des rues, d'autres menues besognes qui abondent sur les chantiers.

Payés la plupart du temps à la journée, on les distingue des autres salariés du bâtiment dans la mesure où ils ne peuvent revendiquer de compétences précises comme les charpentiers ou les maçons, par exemple (656). La ville semble constituer un réservoir assez important de cette main-d'oeuvre. Les travaux qui s'y déroulent attirent toute une population

(656) M. BAULANT, « Le salaire des ouvriers du bâtiment à Paris de 1400 à 1726 », dans *A.E.S.C.*, t.XXVI, 1971, p.474.

dans l'espoir d'un engagement sur les chantiers urbains (657). Les régions d'origine de cette main-d'œuvre sont rarement indiquées dans les comptes. Quand c'est malgré tout le cas, on constate qu'il s'agit de personnes venant de la région proche (exemple : Piéton, Le Roeulx,...). L'anthroponymie peut être utile. Les noms tels que "de Leuze", "le Liégeois", "de Brabant", "le Franchois" peuvent être l'indication d'une main-d'œuvre immigrée à Binche. Toutefois, les conditions de cette immigration demeurent dans l'ombre. Certes les crises agricoles, les épidémies sont des éléments influençant celles-ci. D'autre part, les hommes venus travailler sur les différents chantiers binchois ne se retrouvent généralement mentionnés dans les comptes qu'une fois. Le caractère permanent de cette main-d'œuvre n'est donc pas assuré dans les cas de Binche. Les dimensions de la ville ne pouvaient sans doute pas permettre de fournir du travail en suffisance à ces hommes en dehors de grands chantiers ponctuels.

Binche semble ainsi échapper au phénomène de paupérisation de la masse de main-d'œuvre qui se concentrait dans les villes plus importantes. A Binche, les *manouvriers* opérant sur les chantiers de construction se caractérisent par leur mobilité. Cette mobilité permet à Binche d'éviter un surcroît de population qui pourrait peser lourdement sur son approvisionnement alimentaire s'il devait se prolonger.

Mais on peut aussi y voir, à l'inverse une des raisons qui ont limité le développement de la ville. En fixant cette population, la ville aurait été obligée d'entreprendre de nouveaux travaux d'urbanisme mais elle aurait également eu à sa disposition une main-d'œuvre rapidement mobilisable.

L'impact fiscal qui en aurait découlé est difficilement quantifiable. Mais on peut imaginer qu'il aurait peut-être permis de donner un peu plus d'amplitude aux finances urbaines.

Les noms

C.C.

Pierart Pot destain	39367-39368-
Olivier Pot destain	39375-39376-39377-39354-39380-39381-39360-39385- 39386-39362
Henry l'Arbaletrier	39365-39366-
Colart l'Arbaletrier	39365
Gossard de Brayband	39365-
Pierard Colporelle	39365-39366-
Mickelet despinoit	39365-39366-

(657) J. HEERS, *L'Occident aux XIVe et XVe siècles. Aspects économiques et sociaux*, p.269 ; G.P. JONES, "Building in Stone in Medieval Western Europe", p.771.

Jehan de le Salveniere	39365-
Biaumont	39365-39366-39371-39372-
Boissiaul	39365-39366-
Le Steck	39365-
L'Estuveresse	39365-
Jehan Tackon	39365-
Lievin le Boskillon	39365-39366-
Noel Richart	39365-39375-39377-
Maulcorps	39365-
Martin le Fevre	39365-
Hanekin de Nivelles	39365-
Jehan de Nivelles	39381-
Jakemart de Givry	39365-
Jehan Pickeriaul	39365-
Barnaige	39365-
Colart Burlant	39365-
Wautier Despars	39365-
Jehan de Gimy	39365-
Williamme de Trahignies	39365-
Jakemin Colinet de Fontainy	39365-
Gobin Carlet	39369-39370-39371-
Jehan Patelanaille	39370-
Jakemart Traudauwe	39371-39374(oint)-
Cornel le manoeuvrier	39350-39374-39375-39376-
Lienart le Liegeois	39374-
Simonnet le Liegeois	39374-39375-
Gerardin le Manouvrier	39374-
Lienart le Manouvrier	39375-39376-39377-39354-39380-
Li Billon de Leuze	39376-
Le louchier	39376-
Colart Ostellart (Pieton)	39376-39377-39381
Fastrouillet	39376-
Gerard Destranes	39381-
Jehan Courbet	39381-
Gilliart dou Rosier dit le Franchois	39380-39381-
Jehan Thiery (Le Roelux)	39381-
Petit Henin	39381-
Estievenart Brougnart	39381-
Pierart Gripiat	39381-
Michaut de Saintes	39381-
Pieret le Deskiret	39383-39384-
Pierard des Gardins	39385-

CHAPITRE 2

ORGANISATION SOCIALE, PROFESSIONNELLE ET CADRE MATÉRIEL

A. L'organisation des métiers. Les relations maîtres compagnons.

L'étude des salaires a pour premier intérêt de mettre à jour les différences qui peuvent exister au sein d'une même profession, différences qui sont les signes visibles de l'existence de structures hiérarchiques qui régissent l'organisation des métiers. Les métiers et leurs règlements touchent aussi à la vie économique. Les actes normatifs des métiers sont inexistant à Binche pour le moyen âge (658). Cela ne veut évidemment pas dire qu'ils n'ont jamais existé. Mais nous devons, pour parler des métiers du bâtiment et de la construction, nous référer à d'autres situations plus ou moins proches.

De plus, ces professions sont assez hétéroclites et ce qui est valable pour l'une ne l'est pas nécessairement pour l'autre. La draperie binchoise nous fournit un exemple d'organisation déjà poussée (659). Mais pour les artisans du bâtiment, nous devons nous contenter de bribes éparses ou repérer certains indices même si B. GEREMEK nous dit que leur situation est analogue à celles des métiers textiles mais en plus complexe (660).

Les efforts de réglementation des métiers s'orientent surtout vers l'uniformisation des modes de fabrication, des conditions de travail (contrats, durée du travail). La répartition du travail de manière équitable afin d'éviter l'accaparement du marché par une minorité figure normalement aussi dans ses objectifs (661). En pratique, la situation est bien différente.

D'une manière générale, l'emprise des métiers atténuée le régime de libre-concurrence que J. GIMPEL se plaisait à retrouver dans le secteur

(658) J.-M. CAUCHIES, « Règlements de métiers et rapports de pouvoir en Hainaut à la fin du moyen âge », dans *Les métiers au moyen âge. Aspects économiques et sociaux. (Actes du Colloque international de Louvain-la-Neuve, 7-9 octobre 1993)*, Louvain-la-Neuve, 1994, p.36.

(659) M.-A. ARNOULD, "L'industrie drapière...", p.59, note 44.

(660) B. GEREMEK, « Les salariés et le salariat dans les villes au cours du bas moyen âge », dans *Troisième Conférence internationale d'Histoire économique. Munich 1965, Paris-La Haye, 1968*, p.556.

(661) J.-P. SOSSON, *Les travaux publics...*, p.147-150.

de la construction (662). Elle restreint aussi les possibilités d'ascension sociale ou plutôt les réserve à une minorité. La condition de maître permet à son détenteur d'avoir un accès plus facile aux enchères. La manière dont elles se déroulent, entérine bien souvent la position de supériorité financière et hiérarchique de ce personnage. Supériorité qui s'accroît encore lorsque ce dernier occupe des responsabilités qui l'attachent au pouvoir urbain ou domanial, moyennant des gages qui s'ajoutent aux paiements en tasque et les divers travaux payés à la journée qu'ils accomplissent.

A côté des maîtres se trouvent les compagnons dont le régime est nettement moins favorable. L'accès à la maîtrise sera de plus en plus difficile pour ceux-ci. Leur salaire est moins important et les entraîne souvent vers la misère (663). Nous ignorons s'il faut noircir à ce point le tableau dans le cas de Binche. Les valets profitaient quand même de la position avantageuse de leurs maîtres. Il faut aussi préciser que, par les dimensions de la ville de Binche, ces ouvriers pouvaient également étendre leur champ d'activité aux campagnes environnantes (référence au caractère saisonnier de certaines professions du bâtiment) ou travailler pour des particuliers. Il nous est impossible de saisir cet aspect, étant donné que les comptes ne les reprennent bien évidemment pas. Toutefois, la condition de ces valets les rapproche plus du statut social du serviteur (664). Les difficultés rencontrées par les compagnons ou valets prennent une acuité différente selon la durée du contrat qui les lie au maître. "Certains compagnons sont embauchés à long terme- à l'année avec souvent reconduction- et se trouvent, à l'égard du maître, dans une situation assez proche de l'apprenti, à la différence qu'ils sont payés" (665).

L'existence des métiers se révèle aussi par des conflits parfois violents, des ententes, des alliances mais hélas rien de tout cela n'apparaît dans nos comptes. Nos investigations à ce sujet ne nous entraînent, par conséquent, pas très loin.

(662) J. GIMPEL, « La liberté du travail et l'organisation des professions du bâtiment à l'époque des grandes constructions gothiques », dans *Revue d'histoire économique et sociale*, t.XXXIV, 1956, n°3, p.304.

(663) J.-P. SOSSON, "Corporation et paupérisme aux XIVe et XVe siècles...", dans *Tijdschrift voor Geschiedenis*, t. 92, 1979, p.557.

(664) B. GEREMEK, *op.cit.*, p.558.

(665) J.-M. YANTE, "L'emploi : concept contemporain et réalités médiévales", dans *Le travail au moyen âge. Une approche interdisciplinaire*, Louvain-la-Neuve, 1990, p. 371.

Aux métiers, il convient d'ajouter la dimension familiale de certaines entreprises artisanales. Cette dimension, où le maître prend des accents paternalistes, peut se rencontrer lorsque les conditions de travail sont les mêmes pour le patron et l'ouvrier (666).

B. L'apprentissage.

Le contrat d'apprentissage est le premier stade qui doit amener l'apprenti à l'exercice d'un métier. Les conditions d'apprentissage font l'objet de réglementations de la part des corporations. L'apprenti qui s'engage chez un maître le fait pour une longue période (plusieurs années). "Il paie une certaine somme lors de l'engagement et ne perçoit aucun salaire ou, en quelques professions, un faible salaire, toujours contesté par les usages. En échange, il est nourri, logé, assuré de l'emploi et, surtout, il apprend les techniques et les pratiques du métier..." (667).

Le nombre d'apprentis qu'un patron peut prendre en charge est aussi soumis à une limitation réglementée par les statuts des métiers. Il s'agit encore d'une mesure qui a pour objectif de contenir les velléités de certains artisans trop actifs ou désireux de contrôler une trop grande part du marché. On peut également y voir un moyen de maintenir la qualité technique de l'enseignement (668).

A côté des apprentis "étrangers", il faut rappeler l'apprentissage qui s'accomplit dans le cadre familial. Nous avons encore en mémoire ce couvreur assisté des ses cinq fils. Outre les liens père- fils, l'autre degré de parenté qui se rencontre est le lien oncle-neveu. Dans un autre ordre d'idées, le maintien d'une activité au sein de la famille oblige parfois la veuve à prendre une part active dans la reprise de la profession du mari. Là aussi, nous en avons eu un exemple frappant avec Margot dou Fayt.

C. Les salaires

Le caractère par trop lacunaire de nos comptes ne nous permet pas d'établir de longues séries continues. Notre examen demeurera certes superficiel mais les données dont nous disposons sont déjà révélatrices d'un certain nombre de choses.

(666) *Ibidem*.

(667) J. HEERS, *L'Occident aux XIVe et XVe siècles...*, p.270.

(668) J.-M. YANTE, *op.cit.*, p.369.

Le salaire, considéré comme le prix de la main-d'œuvre, est un phénomène sur lequel on a déjà beaucoup travaillé surtout au moyen âge. Nous n'avons pas la naïveté de croire que le débat est désormais clos.

La rémunération d'un travail peut présenter différentes modalités: à la pièce, à la journée, à la tâche. Les salaires à la journée que l'on trouve dans nos comptes sont exprimés en monnaie de compte. Leur appréciation doit être faite de manière prudente. D'une part, la durée de la journée de travail est variable d'une saison à l'autre. Ensuite, la valeur nominale de ces salaires ne permet pas d'avoir une idée du pouvoir d'achat de ce salaire. De nombreuses méthodes d'évaluation ont été proposées (669). Pour cela, la récolte des prix de certaines denrées sur une longue durée rend possible la constitution de graphiques et de séries continues véritablement expressives. Hélas, dans le cas de Binche, nous sommes malgré tout loin du compte.

Les hiérarchies que nous avons évoquées transparaissent de façon assez marquée dans les salaires. On établit une sorte de ligne de démarcation à 5 sous par jour. En-dessous de cette somme, on retrouve les aides et les manœuvres.

Même si l'éventail de ces salaires est varié, le salaire journalier d'un maître charpentier ne varie pas beaucoup. Il oscille entre 48 deniers avant 1380 pour atteindre ensuite 60 deniers. Ces 60 deniers resteront le salaire payé au maître charpentier jusqu'en 1413. Le salaire d'un compagnon-charpentier offre plus de variétés. Mais il ne dépasse pas le maximum de 54 deniers (soit 4 s. 6 d.) par jour.

Le salaire d'un maître maçon est un peu plus élevé au départ, c'est-à-dire jusqu'au début des années 1370. Il commence à 60 deniers et atteint même 90 deniers en 1371. Au début du XV^e siècle, le salaire du maître maçon se rapproche de celui du maître charpentier. Les compagnons maçons sont payés de manière variable, notamment en fonction du travail à effectuer. Mais là également, un "plafond" est observable. En général, un aide-maçon a un salaire qui va de 2 s. à 4 s. voire 4 s. 6d. grand maximum. L'habitude dans les comptes de grouper les salaires du maître et du valet nous empêche souvent d'avoir le détail des deux salaires (c'est notamment le cas pour les couvreurs dont la rémunération prend simultanément en compte le maître et son valet).

Les salaires journaliers des manouvriers atteignent un niveau "plancher" qui se situe autour de 18 deniers. On mesure l'écart qu'il peut y avoir entre le maître et un simple manœuvre. Remarquons cependant que ce niveau est assez exceptionnel. Il concerne souvent de jeunes travailleurs

(669) J.-P. SOSSON, "Corporation et paupérisme...", p.558, note 11.

qui n'ont donc aucune expérience à faire valoir. Sinon, le salaire du manœuvre oscille entre 24 et 36 deniers.

On remarquera enfin que la demi-journée de travail est payée aux deux tiers au lieu de la moitié dans les comptes domaniaux (670). Les deux maçons Willaume Biaucorp et Pierard Goumand, rétribués au salaire journalier de 7 s./jour, ont travaillé pendant 15 jours 1/2 ; ils auraient dû recevoir 108 s. 6 d. mais on les paya 109 s. 8 d..

A la vision des salaires qui ont été relevés dans les comptes, il n'a pas été possible de déceler une évolution marquée, soit à la hausse soit à la baisse des salaires.

Quant à l'étude du niveau de vie, elle souffre de l'absence de point de comparaison et des difficultés à établir une base fiable sur laquelle il serait possible de fonder l'interprétation de nos chiffres.

Cette étude, réalisable sur le papier, devrait pour être fiable collecter le maximum de données concernant le prix de denrées figurant dans les comptes domaniaux et urbains (671).

(670) M. DEBERSEE, « Une dépense à charge du duc de Bourgogne à la fin du XIV^e siècle : les travaux et réparations effectués à Lille et dans sa châtellenie », dans *Revue du Nord*, 1971, t.LIII, p.415.

(671) Un peu à l'image de ce qu'a réalisé C. PIERARD, "Prix et salaires au XIV^e siècle et au premier tiers du XV^e siècle", dans *A.C.A.M.*, 1978, t. LXX, p.9-71.

CONCLUSION

Voici arrivé le moment de conclure, bien que le terme de conclusion ne soit pas tout à fait indiqué. En effet, plus que des conclusions, ce sont des constats que nous voulons établir. Il ne nous est pas permis de donner un aspect définitif aux considérations qui vont suivre. Trop de choses sont encore à approfondir, à affiner. Les sources que nous avons utilisées sont à la base de nombreux travaux ou articles depuis l'histoire de la ville écrite par Th. Lejeune mais elles recèlent encore de nombreuses pistes de recherches, d'interprétations et d'exploitations.

Nous avons commencé par poser le cadre institutionnel de la ville. On y distinguait deux entités. Ce duo était présent dans les comptes que nous avons utilisés. L'organisation des travaux reflétait également cette double présence. Les rapports qu'entretenait le pouvoir urbain symbolisé par le Magistrat avec les autorités domaniales placées sous l'égide du comte de Hainaut ne sont pas toujours simples ni toujours cordiales. La situation se complique encore avec le statut de douaire qui caractérise la prévôté durant une grande partie de l'époque choisie comme cadre chronologique (jusqu'en 1406, moment du décès de Jeanne de Brabant).

Travaillant sur des documents comptables, leurs spécificités ne pouvaient être ignorées. Nous avons pu ainsi saisir la situation financière de la ville et du domaine. Le constat qui en découla a été celui d'une différence sensible tant au niveau des structures financières mais également dans l'évolution des recettes et des dépenses de chaque institution telle qu'elle se laisse percevoir à travers les comptes. Même si la prudence s'impose au niveau de l'interprétation des chiffres, il semble que ce ne sont pas les pages les plus noires de l'histoire de Binche qui s'écrivent entre 1363 et 1413. Certes, l'époque est marquée par de nombreuses crises. Les épidémies, les crises démographiques n'ont pas épargné la ville et ses environs. Mais son potentiel n'est pas encore entamé. En fait, les comptes de la ville s'arrêtent un peu trop tôt. Seuls, les comptes domaniaux nous permettraient de poursuivre cette évolution au cours du XVe siècle.

Grâce aux comptes, nous avons pu voir s'animer à nouveau les chantiers qui se sont déroulés à Binche dans la deuxième moitié du XIVe siècle et au début du XVe siècle. Les chantiers de l'enceinte mobilisent sans doute le plus les énergies de la ville et de sa région. Mais de nombreux équipements apparaissent à cette époque. Les travaux publics et l'urbanisme sont des prérogatives dans lesquelles le pouvoir communal peut

normalement s'exprimer avec un peu plus d'indépendance. Cependant, qu'on ne se leurre pas, cette indépendance s'inscrit dans un cadre que le pouvoir comtal maîtrise et contrôle. Ainsi, l'enceinte, considérée au XIXe siècle comme le symbole de l'affranchissement du pouvoir communal face au pouvoir seigneurial, n'est en fait que l'expression de l'emprise du pouvoir comtal à Binche qui cherche à prendre l'ascendant sur les velléités de certains potentats locaux (on se rappelle la guerre contre les seigneurs d'Enghien) (672).

Si la construction d'une enceinte répond à une volonté politique comtale, il est plus difficile pour les travaux publics d'y voir la trace d'une politique clairement assumée par les autorités urbaines. La réponse à certains besoins, la prise de conscience d'une notion de "bien public" ne sont pas suffisantes pour affirmer qu'il existait au sein du Magistrat binchois une réelle volonté d'appliquer une politique de travaux publics. La dimension de la ville et ses potentialités financières sont ici à prendre en considération (673). La population d'une ville est une des clés qui permet d'expliquer la facilité ou au contraire la difficulté que rencontre une ville à relancer son économie et à diversifier ses activités (674). Dans le cas de Binche, les chantiers étaient l'occasion de fournir un travail à une main-d'œuvre importante et venue des environs et même au-delà. Cependant ces hommes ne semblent pas s'installer de manière définitive. Une fois le chantier terminé, ceux-ci s'en vont. Cette mobilité de la main-d'œuvre trouve dans l'organisation des métiers un incitant supplémentaire. Les métiers, en limitant dans les villes l'accès à l'apprentissage puis à la maîtrise, en contrôlant le régime de soi-disant "libre-concurrence", repoussaient un nombre important d'artisans vers les frontières de la pauvreté. L'étroitesse du marché binchois, hormis le temps de grands travaux, ne permettait certes pas d'accueillir une pléthore de maîtres. Mais les procédures d'adjudications au rabais, concentraient entre les mains d'un petit nombre d'artisans les possibilités de travail.

De nombreux facteurs "sclérosants" sont donc déjà présents à Binche en ce début du XVe siècle.

En simplifiant quelque peu, les enjeux des travaux peuvent avoir quatre grandes orientations. Le premier enjeu est d'ordre pratique. Il correspond à "la réponse à la nécessité" pour reprendre l'expression de J.-P.

(672) M. DE WAHA, « Bonnes villes, enceintes et pouvoir comtal en Hainaut aux XIVe et XVe siècles », p.279.

(673) J.-P. SOSSON, "Travaux publics et politiques économiques. L'exemple de quelques villes des anciens Pays-Bas (XIVe- XVe siècle)", p.249.

(674) B. FOSSION, *op.cit.*, p.59.

Sosson (675). Sécurité (incendies,...), hygiène, urbanisme sont les domaines concernés par les travaux.

Nous mettons ensuite l'accent sur les enjeux économiques et financiers. Le poids budgétaire des travaux (dont nous avons vu qu'il n'était pas le même selon que l'on étudie les comptes domaniaux ou les comptes de massarderie) permet de prendre la mesure d'un pan de la vie économique médiévale. Les travaux stimulent aussi des réseaux économiques aux ramifications parfois très étendues (cfr. la deuxième partie de ce travail consacré aux matériaux).

Les enjeux sociaux sont incarnés notamment par les métiers qui en plus de leur rôle économique consolident tout le jeu des relations sociales dans le cadre urbain (676). L'organisation des chantiers permet aux artisans qui y participent de consolider leur position sociale et économique. Les maîtres charpentiers, maîtres maçons, par leurs fonctions, voient leurs compétences reconnues par les instances du pouvoir tant communal que comtal.

Les enjeux sociaux sont aussi représentés par cette masse mobile de manouvriers lancée sur les routes, s'arrêtant aux chantiers de construction pour y apporter leur force de travail. Même si cela n'a pas été observé à Binche, ils constituent un élément pouvant perturber l'équilibre social d'une ville.

Nous terminerons en révélant les enjeux politiques qui se déclinent d'une manière différente par rapport aux chantiers des fortifications. Pouvoir communal et pouvoir comtal ou domanial travaillent souvent de concert. Mais, souvent, on perçoit des tentatives des uns et des autres pour prendre l'ascendant tant au niveau de la décision que sur l'organisation de certains travaux. Les intérêts communaux et domaniaux ne se rejoignent pas toujours. Les travaux constituent ainsi le champ d'un affrontement parfois feutré, parfois plus virulent entre le Magistrat binchois et le pouvoir domanial.

(675) J.-P. SOSSON, "A propos des "travaux publics" de quelques villes de Flandre aux XIVe et XVe siècles : impact budgétaire, importance relative des investissements, technostructures, politiques économiques", p.390-391 : "... il ne paraît pas que cette "initiative publique" fut autre chose qu'une réponse à la nécessité."

(676) M. BOONE, « Les métiers dans les villes flamandes au bas moyen âge (XIVe-XVIe siècles) : images normatives, réalités socio-politiques et économiques », dans *Les métiers au moyen âge. Aspects économiques et sociaux* (Actes du Colloque international de Louvain-la-Neuve, 7-9 octobre 1993), Louvain-la-Neuve, 1994, p.15.

Le mémoire de licence à la base du présent ouvrage, même s'il laisse de nombreux points dans l'ombre, nous a permis de découvrir une ville et son environnement au début d'un des nombreux tournants de son histoire.

Il doit également beaucoup aux travaux de nombreux historiens et érudits qui se sont penchés sur l'histoire de cette cité, joyau de notre patrimoine. C'est le cas notamment de Samuel Glotz à qui nous dédions les pages qui précèdent.

Tournai, janvier 2006.

BIBLIOGRAPHIE

A. ARCHIVES INÉDITES

Archives Générales du Royaume (AGR)

a. Chambre des Comptes (C.C.)

Comptes du domaine

8765 (Saint-André 1372-25 mai 1373)
8766 (1373-1374)
8767 (1374-1375)
8768 (1375-1376)
8769 (1376-1377)
8770 (1377-1378)
8771 (1378-1379)
8772 (1379-1380)
8773 (1381)
8774 (1381-1382)
8776 (1382-1383)
8777 (1383-1384)
8778 (1384-1385)
8779 (1385)
8780 (1385-1386)
8781 (1386-1387)
8782 (1387-1388)
8783 (1388-1389)
8784 (1406-1407)
8785 (1407)
8786 (1407-1408)
8787 (1408-1409)
8788 (1409-1410)
8789 (1410-1411)
8790 (1411-1412)
8791 (1412-1413)

Comptes de la massarderie de Binche

39345 (7 fév. 1363- 7 fév.1364)
39363 (parties)
39364 (7 fév.1364- 7 fév. 1365) (parties)
39365 (8 juin 1364- 3 fév. 1365) (parties)
39346 (3 fév.1365 -14 sept. 1365)
39366 (parties)
39347 (14 sept.1365-14 sept.1366)

39367 (parties)
39348 (14 sept. 1366- 14 sept. 1367)
39368 (parties)
39369 (15sept.1368- 2 fév. 1369) (parties)
39370 (2 fév.1369- 2fév. 1370) (parties)
39371 (2fév. 1370- 2 fév.1371) (parties)
39372 (2 fév. 1371- 2fév.1372) (parties)
39349 (24 déc.1393-24 déc.1394)
39373 (parties)
39350 (24 déc.1394-24 déc.1395)
39374 (parties)
39375 (24 déc.1395-24 déc.1396) (parties)
39351 (24 déc.1396-24 déc.1397)
39376 (parties)
39352 (24 déc.1397-24 déc.1398)
39377 (parties)
39353 (24 déc.1403-24 déc.1404)
39354 (24 déc.1404-24 déc.1405)
39355 (24 déc.1405-24 déc.1406)
39380 (parties)
39356 (24 déc.1406-24 déc.1407)
39381 (parties)
39357 (24 déc.1407-24 déc.1408)
39358 (24 déc.1408-24 déc.1409)
39382 (parties)
39359 (24 déc.1409-24 déc.1410)
39383 (parties)
39360 (1er mai 1410-24 déc.1410)
39384 (parties)
39385 (24 déc.1410-24 déc.1411) (parties)
39361 (24 déc.1411-1er mai 1412)
39386 (24 déc.1411-24 déc.1412) (parties)
39362 (1er mai 1412-24 déc.1412)
(24 déc. 1412-24 déc.1413)
39387 (parties)

Cartulaire de Binche 1417 (copie 18e siècle)

1123

Registre des cens, rentes et redevances dus au Domaine

45430 (allouet de Binche 1427)
45431 (registre renouvelé en 1439)

b. Cartes et plans

Chaussées et chemins

1366 (datant de 1772)

Moulins

1558 (datant de 1786)

Édifices et bâtiments civils

1841 (emplacement de l'ancien château levé en 1787)

1842 (halle aux grains : année 1753)

1843 (rez-de-chaussée de l'hôtel de ville : année 1753)

c. Microfilms

Cartulaire de Bonne-Espérance

45 (tome I)

46 (tome II)

56 (tome XII)

Archives de la Ville de Binche (A.V.B.)

Recueil des rentes et biens de la Maladrerie

11/00/03/ 1

Comptes de l'Hôpital Saint-Pierre

11/00/06/ 1

Fontaines publiques

01/10/03/ 9

01/10/04/73 (aménagement d'une citerne publique 1848)

01/10/04/74 (travaux aux différents puits,
fontaines,...1840)

Pont à Bousarte

01/10/04/178 (restauration 1901)

Carrière Hubaut (faubourg Saint-Jacques)

01/01/09/989 (1861)

B. SOURCES ÉDITÉES

L. DEVILLERS, *Cartulaire des rentes et cens dus au comte de Hainaut 1265-1286*, 2 vol., Mons, 1873-1875.

ID., *Cartulaire des comtes de Hainaut de l'avènement de Guillaume II à la mort de Jacqueline de Bavière*, 6 vol., C.R.H., in-4°.

ID., *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg*, t.III, C.R.H., 1874.

C. PIERARD, *Les plus anciens comptes de la ville de Mons (1279-1356)*, C.R.H., 2 vol., in-4°, Bruxelles, 1971-1973.

C. TRAVAUX

W. ABEL, *Crises agraires en Europe (XIIIe-XXe siècle)*, Paris, 1973.

P. ALEXANDRE, *Le climat en Europe au moyen âge : contribution à l'histoire des variations climatiques de 1000 à 1423, d'après les sources narratives de l'Europe occidentale*, Paris, 1987.

J. ANCKAER, « Openbare werken te Mechelen (1350-1380). Enkele financiële en militaire aspecten », dans *Handelingen van de Koninklijke Kring voor Oudheidkunde, Letteren en Kunst van Mechelen*, 95, 1991, n°1, pp.53-73.

M.-A. ARNOULD, *Les dénombremens de foyers dans le Comté de Hainaut (XIVe-XVIe siècle)*, Commission royale d'Histoire, série in-4°, n°55, Bruxelles, 1956.

IDEM, « L'origine historique des pots-de-vin », dans *Bulletin de la Classe des lettres et des sciences morales et politiques de l'Académie royale de Belgique*, 5e série, t.LXII, 1976, pp. 216-267.

IDEM, « La ville de Chièvres et sa draperie (XIVe-XVIe) », dans A.C.A.A., t. XXIX, 1943, pp.105-157.

IDEM, « Les répercussions démographiques du sac de Binche en 1554 », dans *Mélanges Georges Smets*, Bruxelles, 1952, pp.57-71.

IDEM, « La navigabilité ancienne de la Sambre. Note de paléographie », dans *Études sur l'histoire du pays mosan au moyen âge. Mélanges Félix Rousseau*, Bruxelles, 1958, pp.52-69.

IDEM, « L'industrie drapière dans le Comté de Hainaut au moyen âge », dans *Villes et campagnes au moyen âge. Mélanges Georges Despy*, Liège, 1991, pp. 51-69.

IDEM, « Mortalité et épidémies sous l'Ancien Régime dans le Hainaut et quelques régions limitrophes », dans *Problèmes de mortalité, méthodes, sources et bibliographie en démographie historique*, (Colloque international de l'Université de Liège, 18-20 avril 1963), Liège, 1965.

IDEM, « Les plus anciens rôles d'impôts de la ville de Mons (Hainaut) 1281-1299 », dans *Mélanges de Philologie romane offerts à M. Karl Michaëlsson*, pp.11-30.

M. AUBERT, « La construction au moyen âge », dans *Bulletin monumental*, 1960, t. CXVIII, pp.241-259.

M. AUBERT, « La construction au moyen âge », dans *Bulletin monumental*, 1961, t.CXIX, pp. 7-42, 81-120, 181-209, 298-323.

J.P. BARDET - P. CHAUNU - G. DESERT - P. GOUHIER - H. NEVEUX, *Le bâtiment. Enquête d'histoire économique (XIVe-XIXe s.). I : Maisons rurales et urbaines dans la France traditionnelle*. École pratique des Hautes Études. VIe section. Industrie et artisanat, VI, Paris-La Haye, 1971.

Y. BAREL, *La ville médiévale. Système social, système urbain*. Grenoble, 1977.

M. BAULANT, « Le salaire des ouvriers du bâtiment à Paris de 1400 à 1726 », dans *A.E.S.C.*, 1971, t.XXVI, pp.463-483.

R.H. BAUTIER, « Notes sur le commerce du fer en Europe occidentale du XIIIe au XVIe siècle », dans *Revue d'Histoire de la sidérurgie*, 1960, t.I, pp.7-35 ; 1963, t.IV, pp.35-61.

R.H. BAUTIER / J. SORNAY, *Les sources de l'histoire économique et sociale du moyen âge, t.II : Les États de la Maison de Bourgogne, vol.1 : Archives des principautés territoriales. 2. Les principautés du Nord*, Paris, 1984.

J. de BEAUMONT, « Binche, ville des villes », dans *Éducation et Loisirs*, t.133, 1949, pp.71-84.

P. BENOÎT/ P. BRAUNSTEIN (éd.), *Mines, carrières et métallurgie dans la France médiévale. Actes du Colloque de Paris 19-21 juin 1980*, C.N.R.S., 1983.

P. BENOÎT/ D. CAILLEAUX (éd.), *Hommes et travail du métal dans les villes médiévales (Actes de la Table Ronde : La métallurgie urbaine dans la France médiévale. (23 mars 1984))*, Paris, 1984.

A. BERNARD, « Quelques notions sur l'hydrologie du Hainaut, 2e partie, bassin de la Haine », (ext. *Bulletin de l'Union professionnelle des Agents-voyers provinciaux du Hainaut*), 1916.

J.-L. BIGET/J. BOISSIERE/ J.-C. HERVE, *Le bois et la ville du moyen âge au XXe siècle, (Colloque de Saint-Cloud 18-19 novembre 1988)*, Saint-Cloud, 1991.

G. BIGWOOD, *Le régime juridique et économique du commerce de l'argent dans la Belgique du Moyen Age* (Académie royale de Belgique. Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques. Mémoire in -8°, 2e série, XIV, 1-2), 2 vol., Bruxelles, 1921-1922.

C. BILLEN, « Binche et sa campagne : des relations économiques exemplaires (XIIe-XIIIe siècle), dans *Villes et campagnes au moyen âge. Mélange Georges Despy*, Liège, 1991, pp.87-109.

W.P. BLOCKMANS, « The social and economic effects of plague in the Low Countries 1349-1500 », dans *R.B.P.H.*, LVIII, 1980, pp.833-863.

M. BOONE, « Les métiers dans les villes flamandes au bas moyen âge (XIV^e-XVI^e siècles) : images normatives, réalités socio-politiques et économiques » dans *Les métiers au moyen âge. Aspects économiques et sociaux (Actes du Colloque international de Louvain-la-Neuve, 7-9 octobre 1993)*, Louvain-la-Neuve, 1994, pp.1-21.

BORRELLI DE SERRES (Comte), *Recherches sur divers services publics du XIII^e au XVII^e siècle*, 3 vol., Paris, 1895-1904.

F. BRAUDEL, *Civilisation matérielle, économie et capitalisme, XV^e-XVIII^e siècle. 1. Les structures du quotidien*, Paris, 1967.

S. BRIGODE, « Courants architecturaux et monuments du Hainaut » dans *Annales du Cercle archéologique d'Enghien*, t.XIV, 1965, pp.165-214.

M. BRUWIER, « Le domaine des comtes de Hainaut du Xe au XIII^e siècle », dans *Revue de l'Université de Bruxelles*, nouvelle série, t.XXI, 1969-1970, pp.491-509.

IDEM, « La gestion des moulins, revenus et rendements », dans *Moulins en Hainaut*, Bruxelles, 1987, pp.105-128.

IDEM, « Notes sur les finances hennuyères à l'époque bourguignonne. Le domaine de Mons de 1438 à 1477 », dans *Le moyen âge*, t.LIV, 1948, pp.133-159.

IDEM, « Notes sur l'exploitation des bois de Mirwart par le comte de Hainaut en 1333 », dans *Étude sur l'histoire du pays mosan au moyen âge. Mélanges Félix Rousseau*, Bruxelles, 1958, pp.145-155.

IDEM, « Études sur le réseau urbain en Hainaut de 1350 à 1850 », dans *Le réseau urbain en Belgique dans une perspective historique (1350-1850). Une approche statistique et dynamique. (Actes du 15^e colloque international Spa, 4-6 septembre 1990)*, Crédit Communal de Belgique, coll.histoire série in-8°, 86, 1992, pp.251-316.

B. BUFFET /R. EVRARD, *L'eau potable à travers les âges*, Liège, 1950.

D. CAILLEAUX, *Les serruriers de Sens à la fin du moyen âge. dans Hommes et travail du métal dans les villes médiévales*, pp.83-108.

C. CAMERMAN, « Les pierres naturelles de construction » dans *Annales des travaux publics de Belgique*, n°4, 1960-1961, pp.325-372.

N. CANAT DE CHIZY, *Étude sur le service des travaux publics et spécialement sur la charge de maître des œuvres en Bourgogne*, dans *Bulletin monumental*, 1898, t.III, pp.245-272, pp.341-357, pp.439-473.

J.-M. CAUCHIES, « Services publics et législation dans les villes des anciens Pays-Bas. Questions d'heuristique et de méthode », dans *L'initiative publique des communes en Belgique. Fondements historiques (Ancien Régime) 11^e colloque international de Spa, 1-4 sept. 1982. Actes* (Crédit Communal de Belgique, coll. Histoire, série in-8°, n°65), Bruxelles, 1984, pp.639-688.

IDEM, « Règlements de métiers et rapports de pouvoirs en Hainaut à la fin du moyen âge », dans *Les métiers au moyen âge. Aspects économiques et sociaux (Actes du Colloque international de Louvain-la-Neuve 7-9 oct. 1993)*, P. LAMBRECHTS/J.P. SOSSON (éd.), Louvain-la-Neuve, 1994, pp.35-54.

IDEM, « A propos d'une sentence concernant l'abbaye de Saint-Ghislain (1452) : la législation relative aux corvées d'abbayes en Hainaut sous Philippe le Bon », dans *Annales du Cercle d'histoire et d'archéologie de Saint-Ghislain et de la région*, I-2, 1974, pp.69-92.

R. CHALON, *Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut*, Bruxelles, 1848, (Premier supplément, 1852 ; second supplément, 1854).

O. CHAPELOT/P. BENOÎT (éd.), *Pierre et métal dans le bâtiment au moyen âge*, Paris, 1985.

Constructions (Les) civiles d'intérêt public dans les villes d'Europe au moyen âge et sous l'Ancien Régime et leur financement. Colloque international. Spa 5-8 sept.1968. Actes. (Pro civitate. Coll. Histoire, série in-8°, 26) Bruxelles, 1971.

P. CONTAMINE, « Les fortifications urbaines en France à la fin du moyen âge : aspects financiers et économiques », dans *Revue historique*, t.CCLX, 1978, pp.23-47.

J. CORNET, « Documents sur l'extension souterraine du Maestrichtien et du Pontien dans la vallée de la Haine », dans *Bulletin de la Société belge de géologie, de paléontologie et d'hydrologie*, t.XVII, 1903, pp.184-188.

F. COURTOY, *Le travail et le commerce de la pierre à Namur avant 1500*, dans *Namurcum*, 1946, t.XXI, pp.17-29.

Y. COUTANT, *Terminologie du moulin médiéval dans le comté de Flandre*, dans *Mémoires de la commission royale de toponymie et de dialectologie*, 18, Tongeren-Liège, 1994.

IDEM, « L'étude des moulins à vent médiévaux : nouvelles pistes », dans *Revue du Nord*, LXXIV, 1992, pp.5-24.

R. DASCOTTE, « La vie forestière dans le Centre », dans *Études régionales. Annales du cercle archéologique et folklorique de La Louvière et du Centre*, 11, 1973-1974, pp.81-119.

M. DEBERSEE, « Une dépense à charge du duc de Bourgogne à la fin du XIVe siècle : les travaux et réparations effectués à Lille et dans sa châtellenie », dans *Revue du Nord*, LIII, 1971, pp.409-431.

M.-L. DE CAE, *Possessions, droits et revenus des comtes de Hainaut de 1358 à 1417*, mémoire de licence, ULB, 1938.

G. DECAMPS, « Les cloches de l'église N.-D. et Saint-Ursmer de Binche », dans *Annales du cercle archéologique de Mons*, t.XXXVI, 1907, pp.49-63.

D. DEHON, « Binche : vue d'ensemble sur la fouille de sa fortification et de ses châteaux », dans *Actes du Lille congrès de la Fédération des cercles d'Archéologie et d'Histoire de Belgique. Congrès de Mons du 24 au 27 août 2000*, Mons 2002, p.123-129.

N. DELPORTE, *Binche et la région à travers les âges*, Administration communale de la ville de Binche, 1937.

D. DELVIN, *Les noms de « Binche » et d'« Estinnes »*, Mons, 1930.

J. DEMEY, *De handarbeiders. I : De middeleeuwen*, dans *Flandria Nostra* (J.L. BROECKX, C. DE CLERCQ, J. DHONDT, M.A. NAUWELAERTS), t.I, Anvers-Bruxelles-Gand-Louvain, 1957, pp.193-259.

E. DERBAIX, *Les monuments de la ville de Binche*, 1928 (Ext. du Congrès archéologique et historique de Mons).

D. DEROEUX (éd.), *Terres cuites architecturales au moyen âge (Colloque des 7-9 juin 1985)*, Arras, 1986.

G. DESMAREZ, *L'organisation du travail à Bruxelles au XV^e siècle*, (Académie royale de Belgique. Classe des Lettres. Mémoires in -8°, LXV), Bruxelles, 1904.

G. DESPY, « Repères pour une définition de la ville médiévale », dans *Publications de la section historique de l'institut G.D. de Luxembourg*, CVIII, Luxembourg, 1992, pp.7-19.

IDEM, « Naissance de villes et bourgades », dans *La Wallonie. Le pays et les hommes*, H. HASQUIN (dir.), t.I, pp.93-129.

G. DESPY / C. BILLEN, « Les jurés dans les villes de Basse-Lotharingie au XIII^e siècle », dans *Revue du Nord*, LX, 1978, pp.7-20.

M. DETHIOUX, « Contribution à l'étude des cours d'eau de Wallonie », dans *Notes techniques du centre d'Ecologie forestière et rurale*, n°54, Gembloux, 1987.

M. DEVEZE, *La vie de la forêt française au XVI^e s.*, t.I, E.P.H.E., VI^e section, 1961.

L. DEVILLERS, « Excursions archéologiques : Binche », dans *Annales du cercle archéologique de Mons*, t.XX, 1887, pp.216-222.

IDEM, *Cartulaire des comtes de Hainaut de l'avènement de Guillaume II à la mort de Jacqueline de Bavière*, t. III.

E. DEVREUX, *Les châteaux de Binche*, Mons, 1930.

IDEM, « Entretiens archéologiques », dans *Annales de la Société archéologique de Binche*, 1938, t.VI, pp.1-12.

M. DE WAHA, *Fortifications et sites fossoyés dans le Nord du comté de Hainaut. Aspects archéologiques, historiques et monumentaux*, thèse de doctorat U.L.B., vol.V, 1983.

IDEM, « Aux origines de l'architecture de briques en Hainaut », dans *Terres cuites architecturales au moyen âge*, Arras, 1986, pp.51-59.

IDEM, « Bonnes villes, enceintes et pouvoir comtal en Hainaut aux XIV^e et XV^e siècles », dans *Villes et campagnes au moyen âge. Mélanges Georges Despy*, Liège, 1991, pp.261-281.

IDEM, « L'enceinte urbaine de Binche », dans *Activités 81 à 83 du S.O.S. fouilles*, 1984, pp.126-136.

M. DE WAHA/ F. JURION-DE WAHA, « Du « bourg » à la ville : les premières enceintes du Hainaut », dans *Études et documents du Cercle royal d'histoire et d'archéologie d'Ath et de la région*, t.VII, 1986, pp.89-160.

M. DE WAHA/ M. REVELARD, « Binche », dans *Les enceintes urbaines en Hainaut*, Crédit communal de Belgique, Bruxelles, 1983, pp.123-134.

L. DOLEZ, « Binche », dans *Atlas des villes de Belgique au XVIe s. Plans du géographe Jacques de Deventer*, C. RUELENS/E. OUVERLEAUX/ J. VAN DEN GHEYN (éd.), Bruxelles, 1884-1924.

H. DOURSTHER, *Dictionnaire universel des poids et mesures anciens et modernes*, Amsterdam, (réimpr. anastaltique éd.1840), 1965.

J. DUGNOILLE, « L'incendie d'Ath de 1435 et le problème de la reconstruction des villes en Hainaut à la fin du moyen âge », dans *Études d'histoire hainuyère offertes à M.-A. ARNOULD*, Mons, 1983 (Analectes d'histoire du Hainaut, t.I), pp.253-289.

IDEM, « Les initiatives des échevins d'Ath dans la gestion de la cité sous l'Ancien Régime », dans *L'initiative publique des communes de Belgique. Fondements historiques (Ancien Régime) 11e colloque international de Spa, 1-4 sept.1982. Actes*, (Crédit communal de Belgique, coll. Histoire, série in -8°, n°65), Bruxelles, 1984, pp.223-239.

J.A. DUPONT, « Les professionnels de la construction à Mons à la fin du moyen âge », dans *Actes du XLVIIe Congrès de la Fédération des cercles d'archéologie et d'histoire de Belgique et 2e Congrès de l'Association des cercles francophones d'histoire et d'archéologie de Belgique, Congrès de Nivelles, 23-26 août 1984*, Nivelles, I, 1984, pp.142-151.

IDEM, « Production et commercialisation de la brique à Mons au moyen âge », dans *Terres cuites architecturales au moyen âge*, Arras, 1986, pp. 33-51.

IDEM, « L'urbanisme en matière de voirie à Mons à la fin du moyen âge », dans *Études et documents du Cercle royal d'histoire et d'archéologie d'Ath et de la région*, t.VII, 1986, pp.227-253.

C. DURY, « Écologie et paysage urbain : l'inondation dans les villes du Hainaut et à Tournai (XIIIe-XVIe siècles) », dans *Annales du Cercle archéologique d'Enghien*, t.XXI, 1983-1985, pp.183-206.

IDEM, « L'urbanisme en Hainaut et à Tournai au bas moyen âge et au début des Temps Modernes. Problèmes, sources et méthodes », dans *Recueil d'études d'histoire hainuyère offertes à M.-A.Arnould*, Mons, t.I, 1983, pp.187-197.

C. DUVIVIER, *Recherches sur le Hainaut ancien du VIIIe au XIIe siècle*, Bruxelles, 1865.

C. ENLART, *Manuel d'archéologie française, part. 2, Architecture civile et militaire*, 2 vol., Paris, 1929-1930.

G. ESPINAS, *Les finances de la commune de Douai des origines au XVe siècle*, Paris, 1902.

IDEM, *La vie urbaine de Douai au moyen âge*, 4 vol., Paris, 1913.

M.L. FANCHAMPS, « Les ardoisières des Ardennes et le transport des ardoises sur la Meuse (XIIIe-XV^e siècles) », dans *Le moyen âge*, t.LXXVIII, pp.229-266.

R. FAVREAU, « Les maîtres des œuvres du roi en Poitou au XVe siècle », dans *Mélanges offerts à René Crozet*, t.II, Poitiers, 1966, pp.1359-1366.

R. FOSSIER, *Histoire sociale de l'Occident médiéval*, (Collection U. Histoire médiévale), Paris, 1970.

B. FOSSION, « Un exemple de décadence urbaine : la petite ville de Monnikerede (1393-1482) », dans *Bulletin trimestriel du Crédit Communal*, 171, 1990, pp.43-60.

J.F. OURASTIE/R. GRANDAMY, *Remarques sur les prix salariaux des céréales et la productivité du travail agricole en Europe du XVe au XXe siècle*, dans *Troisième Conférence internationale d'histoire économique. Munich, 1965* (Ecole pratique des Hautes Études.VI^e section. Sciences économiques et sociales), Paris-La Haye, 1968, pp.647-656.

R. FOURNEAU, « Carte géomorphologique et géomorphologie de la Wallonie occidentale », dans *Le point sur le i de géographie*, Liège, vol.2, 1993.

F. FOURNIER, *Le commerce des produits alimentaires et ses principaux acteurs dans la ville de Binche au début de la régence d'Albert de Bavière (1358-1375)*, mémoire de licence U.L.B., année acad.1993-1994.

L. FRANCOIS, *Quelques fontaines, puits, bassins publics de Belgique antérieurs à 1830. Mémoire couronné par l'Académie royale de Belgique*, Bruxelles, 1938.

C. GAIER, *L'industrie et le commerce des armes dans les anciennes principautés belges du XIII^e à la fin du XVe siècle*, Paris « Les Belles Lettres », 1973.

G. GARIUP, *Bray, son histoire, des origines à l'entité binchoise*, Bray, 1991.

B. GEREMEK, *Les salariés et le salariat dans les villes au cours du bas moyen âge*, dans *Troisième conférence internationale d'histoire économique. Munich 1965* (Ecole pratique des Hautes Études.VI^e section. Sciences économiques et sociales), Paris-La Haye, 1968, pp.533-574.

A. GILLARD, *L'industrie du fer dans les localités du comté de Namur et de l'Entre-Sambre-et-Meuse de 1345 à 1600*. (Pro civitate. Coll. Histoire, série in-8°, 29) Bruxelles, 1971.

B. GILLE, « L'organisation de la production de fer au moyen âge », dans *Revue d'histoire de la sidérurgie*, 1968, t.IX,, pp.95-121.

J. GIMPEL, « La liberté du travail et l'organisation des professions du bâtiment à l'époque des grandes constructions gothiques », dans *Revue d'histoire économique et sociale*, 1956, t.XXXIV-3, pp.303-314.

N. GIRARD D'ALBISSIN, « Les winages comtaux du Hainaut méridional. Contribution à une nouvelle définition des péages », dans *Hommages à la Wallonie. Mélanges d'histoire, de littérature et de philologie wallonnes offerts à M.-A.Arnould et P.Ruelle*, Bruxelles, 1981, pp.183-208.

S. GLOTZ, « Les origines de la ville de Binche », dans *Mémoires et Publications de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut*, t. LXXV, 1961, pp.62-91.

F. GOBLET D'ALVIELLA, *Histoire des bois et forêts de Belgique. Des origines à la fin du régime autrichien*, 4 vol., Paris-Bruxelles, 1927-1930.

A. GRAUX/ O. DESART/ M. HOST, *À la découverte des châteaux de Binche : exposition «Binche, ancien refuge de Bonne-Espérance, 9-10 sept. 1989»*, Binche, Commission du patrimoine historique et archéologique de la ville de Binche, 1989.

A. GUILLERME, *Les temps de l'eau. La cité, l'eau et les techniques. Nord de la France, fin IIIe- début XIXe s.*, Paris, 1983.

M. GULINCK, « Oude natuurlijke bouwmaterialen in Laag-en Midden-Belgie », dans *Technisch- en wetenschappelijk tijdschrift*, 18e année, février 1949, n°2, pp.30-31.

J. HEERS, *La ville au moyen âge en Occident. Paysages, pouvoirs et conflits*, Paris, 1990.
IDEM, *L'Occident aux XIVe et XVe siècles. Aspects économiques et sociaux*, Paris, P.U.F., Coll. Nouvelle Clio, 6e éd., 1993.

A. HIGOUNET, « Le financement des travaux publics à Périgueux au moyen âge », dans *Les constructions civiles d'intérêt public dans les villes d'Europe au moyen âge et sous l'Ancien Régime et leur financement. Colloque international. Spa, 5-8 sept. 1968. Actes*, Bruxelles 1971, pp.155-175.

C. HODEVAERE, «Le serment des Archers de Saint-Sébastien de la ville de Binche», dans *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t.XXXV, 1906, pp. 29-36.

R. HOHEISEL, « Un plan de remboursement des dettes du comte Guillaume IV de Hainaut de 1410 », dans *Bulletin de la Commission Royale d'Histoire*, t.CXL, 1974, pp.369-429.

J. HOLLESTELLE, *De steenbakkerij in de Nederlanden tot omstreeks 1560*, Arnhem, 1976.

H. JANSE, *Bouwers en bouwen in het verleden. De bouwwereld tussen 1000 et 1650*, Zaltbommel, 1965.

- W. JAPPE ALBERTS, « Mittelalterliche Stadtrechnungen als Geschichtsquellen », dans *Rheinische Vierteljahrsblätter*, 1958, t.XXIII, pp.75-96.
- F. JURION, « Deux campagnes de fouilles aux caves Bette à Binche », dans *Les Cahiers Binchois*, 1980, n°3, pp.32-38.
- A. JORIS, « Probleme der mittelalterlichen Metallindustrie in Maasgebiet », dans *Hansische Geschichtsblätter*, 1969, t.LXXXVII, pp.58-76.
- D. KNOOP/ G.P. JONES, *The Mediaeval Mason. An Economic History of English Stone Building in the later Middle ages and early Modern Times*, Manchester, 1933 (rééd. 1967).
- H. LAURENT, *La loi de Gresham au moyen âge*, Bruxelles, 1933.
- P. LAVEDAN, *Histoire de l'urbanisme. Antiquité, moyen âge*, Paris, 1926.
- M. LEFEBVRE, *Binche 1900*, s.l., 1977.
- J. LE GOFF, « Le temps du travail dans la « crise » du XIVe siècle : du temps médiéval au temps moderne », dans *Le moyen âge*, 1963, t. LXIX, pp.597-613.
- J.P. LEGUAY, *La rue au moyen âge*, Rennes, 1984.
- IDEM, *Un aspect du travail dans les villes armoricaines au moyen âge : la fabrication des canons et armes blanches*, dans *Hommes et travail du métal*, pp.185-226.
- IDEM, « Le rôle de la zone péri-urbaine dans l'approvisionnement des villes armoricaines au moyen âge », dans *L'approvisionnement des villes de l'Europe occidentale au moyen âge et aux Temps Modernes*, Flaran, Auch, 1983, pp.189-196.
- IDEM, *La pollution au moyen âge dans le royaume de France et dans les grands fiefs*, Paris, Éditions Jean-Paul Guisserot, 1999.
- T. LEJEUNE, *Histoire de la ville de Binche*, repr. anastaltique de l'éd. de 1887, Bruxelles, Éditions Culture et Civilisation, 1981.
- IDEM, « Les sceaux de la ville de Binche », dans *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t.II, 1859, pp.91-104.
- IDEM, « L'alleu de Binche et l'ancien sceau des échevins de ce domaine », dans *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t.II, pp.413-416.
- E. LE ROY LADURIE, *Histoire du climat depuis l'an mil*, Paris, 1967.
- P. LHEUREUX, *Alimentation des villes en eaux potables*, Paris, 1922.
- M. LIBERT, « Aperçu des préoccupations hydriques à Mons au XVIIIe s. », dans *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t.LXXVI, pp.169-184.
- R.S. LOPEZ, *Économie et architecture médiévale. Cela aurait-il tué ceci ?*, dans *A.E.S.C.*, 1952, t.VII, pp.433-438.

J. LORENZ (éd.), *Carrières et constructions en France et dans les pays limitrophes, II. Actes du 117e Congrès national des Sociétés Savantes, section des Sciences et section d'Histoire des Sciences et Techniques (Clermont-Ferrand, 26-30 oct. 1992)*, Paris, C.T.H.S., 1992.

A. MALISSARD, *Les Romains et l'eau : fontaines, salles de bains, thermes, égouts, aqueducs,...*, Paris, Les Belles Lettres, 1994.

E. MATTHIEU, *Liste des prévôts de Binche*, Binche, 1899.

Mémoire (La) des pierres, à la découverte du patrimoine architectural en Wallonie et à Bruxelles, Crédit Communal de Belgique, 1987.

J. MESQUI, *Le pont en France avant le temps des ingénieurs*, Paris, 1986.

H. MEURANT, *La ville et forteresse de Beaumont en Hainaut au moyen âge*, (Publications de la Société d'Histoire régionale de Rance, t.VII, 1973).

P.-C. MEURISSE, *Inventaire des archives de la ville de Binche*, Binche, 1943.

G. MONSEUR, « Les finances de la ville d'Ath au XVe siècle » dans *Annales du Cercle royal d'Histoire et d'archéologie d'Ath et de la région et musée athois*, t.XL, 1961-163, pp.17-98.

R. MUCHEMBLED, *Culture populaire et culture des élites dans la France moderne (XVe-XVIIIe siècle)*, Paris, 1978.

L. MUMFORD, *La cité à travers l'histoire*, (trad. G.et G. DURAND), Paris, 1964.

J. NAZET, « Les bourgeois dans les villes du Hainaut au XIIIe siècle », dans *La Revue de l'U.L.B.*, 1977, pp.437-459.

M. NORDRON, *Histoire de l'hydraulique : l'eau démontrée (Du Moyen Age à nos jours)*, t.2, Paris, 1992.

L. NYS, *La pierre de Tournai, son exploitation et son usage aux XIIIe, XIVe et XVe siècles*, Tournai-Louvain-la-Neuve, 1992.

Le patrimoine monumental de la Belgique, Wallonie, vol.10, province de Hainaut, arr. Thuin, t.1.

E. PERROY, « A l'origine d'une économie contractée : les crises du XIVe siècle », dans *A.E.S.C.*, 1949, t.IV, pp.167-182.

J.-M. PESEZ, « Le bois dans les constructions de la ville médiévale : les questions », dans *Le bois et la ville du moyen âge au XXe siècle*, Saint-Cloud, 1991, pp.195-202.

IDEM, « La terre et le bois dans la construction médiévale », dans *Architectures de terre et de bois (Actes du 2e Congrès archéologique de Gaule méridionale. Lyon 2-6 nov. 1983. Documents d'archéologie française, n°2)*.

C. PETILLON, « Le personnel urbain de Lille 1384-1419 », dans *Revue du Nord*, 1983, pp. 411-427.

V. PETIT, *Les travaux publics de la ville de Namur de 1395 à 1429*, 2 vol., mémoire de licence U.C.L., 1986.

C. PIERARD, *Les douaires de Jeanne de Brabant en Hainaut*, dans *Anciens Pays et Assemblées d'États*, t.XII, 1956.

IDEM, *Les aides levées par les comtes de Hainaut et leur incidence sur les finances urbaines. Un exemple : Mons avant 1433*, dans *Anciens Pays et Assemblées d'États*, t.LXX, 1975, pp.183-246.

IDEM, « Prix et salaires au XIVe siècle et au premier tiers du XVe siècle », dans *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t.LXX, Mons, 1978, pp.9-80.

IDEM, « Mons Initiative communale en fait de travaux publics aux XIIIe et XIVe siècles », dans *L'initiative publique des communes de Belgique. Fonde-ments historiques (Ancien Régime), 11e Colloque international de Spa, 1-4 septembre 1982. Actes*, Crédit Communal de Belgique, coll. Histoire, série in-8°, n°65, Bruxelles, 1984, pp.401-421.

H. PIRENNE, *Les villes et les institutions urbaines*, 2 vol., Paris-Bruxelles, 1939.

IDEM, *Histoire économique et sociale du moyen âge*, Paris, 1983.

W. PREVENIER, « Quelques aspects des comptes communaux en Flandre au moyen âge », dans *Finances et comptabilité urbaines du XIIIe au XVIe siècle. Colloque international. Blankenberge, 6-9 sept. 1962*, Collection Histoire Pro Civitate, série in-8°, 7, Bruxelles, 1964, pp.111-145.

E. PRUDHOMME, *Les échevins et leurs actes dans la province de Hainaut*, Mons, 1891.

F. QUICKE, *Les Pays-Bas à la veille de l'unification bourguignonne (1356-1384)*, Bruxelles, 1947.

J. RANDOUR, *La natalité à Binche de 1579 à 1796*, mémoire de licence U.L.B., 1961.

M. REVELARD, « Une action de sauvegarde du patrimoine historique et archéologique à Binche : l'étude et le sauvetage de l'ancien refuge de Bonne-Espérance », dans *Les Cahiers Binchois*, 1980, n°3, pp.8-23.

A. RIGAUDIÈRE, *Gouverner la ville au moyen âge*, Paris, 1993.

D. ROCHE, « Le temps de l'eau rare du moyen âge à l'époque moderne », dans *A.E.S.C.*, 39e année, 1984, pp. 383-399.

E. ROLAND, « Les incendies à Binche (1363-1412) », dans *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t.LXI, 1948-1949, pp.219-225.

IDEM, « Deux franchises fêtes marchandes à Binche au moyen âge », dans *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t.LXI, 1948, pp.105-108.

IDEM, « Une église au moyen âge. Notre-Dame à Binche (1363-1413) », dans *Documents et rapports de la Société royale d'archéologie et de paléontologie de l'arrondissement judiciaire de Charleroi*, t.XLIX, 1951-1954, pp.153-193.

E.L. SABINE, « City cleaning in mediaeval London », dans *Speculum, a journal of mediaeval studies*, vol.XII, 1937, pp.19-43.

A. SCUFFLAIRE, *Les fiefs directs des comtes de Hainaut, 1349-1504. Essai d'inventaire statistique et géographique*, t.4, Bruxelles, 1984.

M. SERVAIS, « L'hôtel de ville de Binche », dans *Bulletin trimestriel du crédit Communal de Belgique*, 1960, n°51, pp.3-13.

G. SIVERY, *Structures agraires et vie rurale dans le Hainaut*, 2 vol., Lille, 1977-1980.

IDEM, « Le Hainaut et la Peste Noire », dans *Mémoires et Publications de la Société des Sciences des Arts et des Lettres du Hainaut*, t.LXXIX, 1965, pp.431-447.

IDEM, *Les comtes de Hainaut et le commerce du vin au XIVe et au début du XVe s.*, Lille, 1969.

IDEM, « L'évolution des documents comptables dans l'administration hennuyère de 1287 à 1360 environ », dans *Bulletin de la Commission Royale d'Histoire*, CXLI, pp.133-235.

J.P. SOSSON, *Les travaux publics de la ville de Bruges, XIVe-XVe siècles. Les matériaux. Les hommes*, Bruxelles, 1977.

IDEM, « A propos du commerce du bois dans les anciens Pays-Bas méridionaux aux XIVe et XVe siècles », dans *Archives et bibliothèques de Belgique*, Bruxelles, 1994, n°45, pp.203-210.

IDEM, « Travaux publics et politiques économiques. L'exemple de quelques villes des anciens Pays-Bas (XIVe-XVe siècles) », dans *Studia Historica Oeconomica. Liber Amicorum Herman Van der Wee*, Leuven, 1993.

IDEM, « A propos des « travaux publics » de quelques villes en Flandre aux XIVe et XVe siècles : impact budgétaire, importance relative des investissements, technstructures, politiques économiques », dans *L'initiative publique des communes de Belgique. Fondements historiques (Ancien Régime), 11e Colloque international de Spa, 1-4 septembre 1982. Actes*, Crédit Communal de Belgique, coll. Histoire, série in-8°, n°65, Bruxelles, 1984, pp.379-399.

IDEM, « Corporation et paupérisme aux XIVe et XVe siècles. Le salariat du bâtiment en Flandre et en Brabant, notamment à Bruges », dans *Tijdschrift voor Geschiedenis*, XCII, 1979, pp.557-574.

IDEM, « Les métiers : norme et réalité. L'exemple des anciens Pays-Bas méridionaux aux XIVe et XVe siècles », dans *Le travail au moyen âge. Une approche interdisciplinaire. Actes du colloque international de Louvain-la-Neuve, 21-23 mai 1987*, Louvain-la-Neuve, 1990, pp.339-348.

R. SPRANDEL, *Das Eisengewerbe im Mittelalter*, Stuttgart, 1968.

F. THOMAS, « Hygiène, approvisionnement en eau et gestion hydrographique à Namur au XVe siècle », dans *Annales de la Société d'archéologie de Namur*, t.68, 1994, pp.235-305.

L. VAN ACKER, « Mergel, kalk en kalkoven in West-Vlaanderen », dans *Album Joseph Delbaere*, Rumbekke, 1968, pp.163-177.

H. VAN DER WEE, « Typologie des crises et changements de structures aux Pays-Bas, XVe-XVIe siècles », dans *A.E.S.C.*, 1963, t.XVIII, pp.209-225.

A.L.J. VAN DE WALLE, *Het bouwbedrijf in de Lage Landen tijdens de Middeleeuwen*, Anvers, 1959.

J.A. VAN HOUTTE/ A.E.VERHULST, *L'approvisionnement des villes dans les Pays-bas (moyen âge et Temps Modernes)*, dans *Troisième Conférence internationale d'Histoire économique. Munich 1965* (École pratique des Hautes Études. VIe section. Sciences économiques et sociales) Paris-La Haye, 1968, pp.73-77.

R. VAN UYTVEN, *Stadsfinanciën en stadseconomie te Leuven van de XIIIe tot het einde der XVIe eeuw* (Verhandelingen van de Koninklijke Vlaamse Academie voor Wetenschappen, Letteren en Schone Kunsten van België. Klasse der Letteren, jaargang XXIII, n°44), Bruxelles, 1961.

IDEM, « L'approvisionnement des villes des anciens Pays-Bas au moyen âge », dans *L'approvisionnement des villes de l'Europe occidentale au moyen âge et aux Temps Modernes, 5es journées internationales d'histoire de Flaran, Auch*, 1985, pp.75-117.

IDEM, « Le vin et la fiscalité des villes », dans *Les routes de la Treille*, exposition C.G.E.R., 1990, pp.203-206.

IDEM, « Notes sur la vie matérielle dans les villes des Pays-Bas méridionaux à la fin du moyen âge », dans *Château Gaillard*, IV,1969, pp.221-228.

H. VAN WERVEKE, « Monnaie de compte et monnaie réelle », dans *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, 1934, t.XIII, pp.123-152.

IDEM, « Notes sur le commerce du plomb au moyen âge », dans *Mélanges d'histoire offerts à Henri Pirenne*, t.II, Bruxelles, 1926, pp.653-662.

L. VERRIEST, *Introduction au corpus des records de coutumes et des lois de chefs-lieux de l'ancien comté de Hainaut*, t.I, Mons, 1946.

IDEM, *Le régime seigneurial dans le comté de Hainaut du XIe s. à la Révolution*, Louvain, 1956.

J. VOS, *Lobbes, son abbaye et son chapitre ou histoire complète du monastère de Saint-Pierre à Lobbes et du chapitre de Saint-Ursmer à Lobbes et à Binche*, t.II, Louvain, 1865.

M. WEBER, *La ville*, (trad. de l'allemand par P. FRITSCH), Tubingen, 1947, Paris, 1982.

R. WELLENS, « Les travaux de restauration au château de la Salle à Binche sous Philippe le Bon et Marguerite d'York », dans *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. LXIII, 1958, pp.131-136.

P. WOLFF, « Pouvoir et investissements urbains en Europe occidentale et centrale du XIII^e au XVII^e s. », dans *Revue historique*, t.258, 1977, pp.277-311.

IDEM, « L'approvisionnement des villes françaises au moyen âge », dans *L'approvisionnement des villes de l'Europe occidentale au moyen âge et aux Temps Modernes, 5es journées internationales d'histoire de Flaran*, Auch, 1985, pp.11-33.

J.-M. YANTE, « L'emploi : concept contemporain et réalités médiévales », dans *Le travail au moyen âge. Une approche interdisciplinaire. Actes du Colloque international de Louvain-la-Neuve 21-23 mai 1987*, Louvain-la-Neuve, 1990, pp.349-378.

L. ZYLBERGELD, « Les villes en Hainaut au moyen âge. Origines et premiers développements (XI^e-XIII^e siècle) », dans *Recueil d'études d'histoire hainuyère offertes à M.-A. Arnould*, Mons, 1983, t.I, pp.141-186.

ANNEXES

1. *Journal of the American Historical Association*, 1911, p. 177.

2. *Journal of the American Historical Association*, 1911, p. 177.

3. *Journal of the American Historical Association*, 1911, p. 177.

4. *Journal of the American Historical Association*, 1911, p. 177.

5. *Journal of the American Historical Association*, 1911, p. 177.

6. *Journal of the American Historical Association*, 1911, p. 177.

7. *Journal of the American Historical Association*, 1911, p. 177.

8. *Journal of the American Historical Association*, 1911, p. 177.

9. *Journal of the American Historical Association*, 1911, p. 177.

10. *Journal of the American Historical Association*, 1911, p. 177.

11. *Journal of the American Historical Association*, 1911, p. 177.

12. *Journal of the American Historical Association*, 1911, p. 177.

Code	Location	Code	Location
1000	1000-1000	1000	1000-1000
1001	1001-1001	1001	1001-1001
1002	1002-1002	1002	1002-1002
1003	1003-1003	1003	1003-1003
1004	1004-1004	1004	1004-1004
1005	1005-1005	1005	1005-1005
1006	1006-1006	1006	1006-1006
1007	1007-1007	1007	1007-1007
1008	1008-1008	1008	1008-1008
1009	1009-1009	1009	1009-1009
1010	1010-1010	1010	1010-1010
1011	1011-1011	1011	1011-1011
1012	1012-1012	1012	1012-1012
1013	1013-1013	1013	1013-1013
1014	1014-1014	1014	1014-1014
1015	1015-1015	1015	1015-1015
1016	1016-1016	1016	1016-1016
1017	1017-1017	1017	1017-1017
1018	1018-1018	1018	1018-1018
1019	1019-1019	1019	1019-1019
1020	1020-1020	1020	1020-1020
1021	1021-1021	1021	1021-1021
1022	1022-1022	1022	1022-1022
1023	1023-1023	1023	1023-1023
1024	1024-1024	1024	1024-1024
1025	1025-1025	1025	1025-1025
1026	1026-1026	1026	1026-1026
1027	1027-1027	1027	1027-1027
1028	1028-1028	1028	1028-1028
1029	1029-1029	1029	1029-1029
1030	1030-1030	1030	1030-1030
1031	1031-1031	1031	1031-1031
1032	1032-1032	1032	1032-1032
1033	1033-1033	1033	1033-1033
1034	1034-1034	1034	1034-1034
1035	1035-1035	1035	1035-1035
1036	1036-1036	1036	1036-1036
1037	1037-1037	1037	1037-1037
1038	1038-1038	1038	1038-1038
1039	1039-1039	1039	1039-1039
1040	1040-1040	1040	1040-1040
1041	1041-1041	1041	1041-1041
1042	1042-1042	1042	1042-1042
1043	1043-1043	1043	1043-1043
1044	1044-1044	1044	1044-1044
1045	1045-1045	1045	1045-1045
1046	1046-1046	1046	1046-1046
1047	1047-1047	1047	1047-1047
1048	1048-1048	1048	1048-1048
1049	1049-1049	1049	1049-1049
1050	1050-1050	1050	1050-1050
1051	1051-1051	1051	1051-1051
1052	1052-1052	1052	1052-1052
1053	1053-1053	1053	1053-1053
1054	1054-1054	1054	1054-1054
1055	1055-1055	1055	1055-1055
1056	1056-1056	1056	1056-1056
1057	1057-1057	1057	1057-1057
1058	1058-1058	1058	1058-1058
1059	1059-1059	1059	1059-1059
1060	1060-1060	1060	1060-1060
1061	1061-1061	1061	1061-1061
1062	1062-1062	1062	1062-1062
1063	1063-1063	1063	1063-1063
1064	1064-1064	1064	1064-1064
1065	1065-1065	1065	1065-1065
1066	1066-1066	1066	1066-1066
1067	1067-1067	1067	1067-1067
1068	1068-1068	1068	1068-1068
1069	1069-1069	1069	1069-1069
1070	1070-1070	1070	1070-1070
1071	1071-1071	1071	1071-1071
1072	1072-1072	1072	1072-1072
1073	1073-1073	1073	1073-1073
1074	1074-1074	1074	1074-1074
1075	1075-1075	1075	1075-1075
1076	1076-1076	1076	1076-1076
1077	1077-1077	1077	1077-1077
1078	1078-1078	1078	1078-1078
1079	1079-1079	1079	1079-1079
1080	1080-1080	1080	1080-1080
1081	1081-1081	1081	1081-1081
1082	1082-1082	1082	1082-1082
1083	1083-1083	1083	1083-1083
1084	1084-1084	1084	1084-1084
1085	1085-1085	1085	1085-1085
1086	1086-1086	1086	1086-1086
1087	1087-1087	1087	1087-1087
1088	1088-1088	1088	1088-1088
1089	1089-1089	1089	1089-1089
1090	1090-1090	1090	1090-1090
1091	1091-1091	1091	1091-1091
1092	1092-1092	1092	1092-1092
1093	1093-1093	1093	1093-1093
1094	1094-1094	1094	1094-1094
1095	1095-1095	1095	1095-1095
1096	1096-1096	1096	1096-1096
1097	1097-1097	1097	1097-1097
1098	1098-1098	1098	1098-1098
1099	1099-1099	1099	1099-1099
1100	1100-1100	1100	1100-1100

ANNEXES

liste chronologique des "maîtres-fontainiers"

C.C.	année	ville	C.C.	année	domaine
39345	1363-1364	maître Pierre le Fontenier			
39364	1364-1365	Pierart le Fontenier			
39346	1365	maître Pierre le Fontenier			
39347	1365-1366	maître Pierre le Fontenier			
39348	1366-1367	Pierre Fontenier			
		Pierart Katherine			
39369	1368-1369	maître Jehan le Fontenier			
39370	1369-1370	Jehan Lottart			
		maître Jehan Ghillemotte			
39371	1370-1371	maître Jehan Willemotte			
39372	1371-1372	----			
			8766	1373-1374	maître Jehan Ghillemotte
			8767	1374-1375	Jehan Lengles
			8768	1375-1376	Jehan Lengles
			8769	1376-1377	Jehan Lengles
			8770	1377-1378	Jehan Lengles
			8771	1378-1379	Jehan Lengles
			8772	1379-1380	Jehan Lengles
			8774	1381-1382	Jehan de Saint-Venant
			8776	1382-1383	Jehan de Saint-Venant
			8777	1383-1384	Jehan de Saint-Venant
			8778	1384-1385	Jehan de Saint-Venant
			8779	1385	Jehan de Saint-Venant
			8780	1385-1386	Jehan de Saint-Venant
			8781	1386-1387	Jehan de Saint-Venant
			8782	1387-1388	Jehan de Saint-Venant
			8783	1388-1389	Jehan de Saint-Venant
39349	1393-1394	Jehan de Saint-Venant			
39350	1394-1395	Jehan de Saint-Venant			
39375	1395-1396	Jehan de Saint-Venant			
39351	1396-1397	Jehan de Saint-Venant			
39352	1397-1398	Jehan de Saint-Venant			
39353	1403-1404	Jehan de Saint-Venant			
39354	1404-1405	Jehan de Saint-Venant			
39355	1405-1406	Jehan de Saint-Venant			
39356	1406-1407	Jehan de Saint-Venant	8784	1406-1407	Jehan de Saint-Venant
39357	1407-1408	Jehan de Saint-Venant	8786	1407-1408	Jehan de Saint-Venant
39358	1408-1409	Jehan de Saint-Venant	8787	1408-1409	Jehan de Saint-Venant
39359	1409-1410	Jehan de Saint-Venant	8788	1409-1410	Jehan de Saint-Venant
			8789	1410-1411	Jehan de Saint-Venant
39361	1411-1412	Jehan de Saint-Venant	8790	1411-1412	Jehan de Saint-Venant
39362	1412-1413	Jehan de Saint-Venant	8791	1412-1413	Jehan de Saint-Venant

C.C.	année	noms des commis aux travaux
39363	1363-1364	Jehan Lausne Obiert de Hauchin
39366	1365	Jehan Lausne
39347-39367	1365-1366	Jehan Lausne Jehan Cherise Alart Barnet
39348-39369	1366-1367	Jehan Lausne Colart le Merchier
39369	1368-1369	Jehan Cherize
39370	1369-1370	Jehan Lausne Thiri Hasart Jehan Amille
39371	1370-1371	Thiri Hasart Allart Amille Jehan Cherize Jehan Amille
39372	1371-1372	Allart Amille Thiri Hazart
39349	1393-1394	Jehan Amoury Wibiert Chisaire
39350	1394-1395	Jehan Amoury Wibiert Chisaire
39375	1395-1396	Jehan Amoury Wibiert Chisaire
39351-39376	1396-1397	Jehan Amoury Jehan de le Motte Wibiert Chisaire
39377	1397-1398	Jehan Amoury Wibiert Chisaire
39356-39381	1406-1407	Jakemart Chisaire Colart de Viviers
39358-39382	1408-1409	Jehan Pincon Pierart Chisaire
39384	1410	Colart le Fevre Jehan Bouillon
39385	1410-1411	Colart de Viviers Jehan Chisaire Caloge de Hauvrech

Les toitures des bâtiments domaniaux

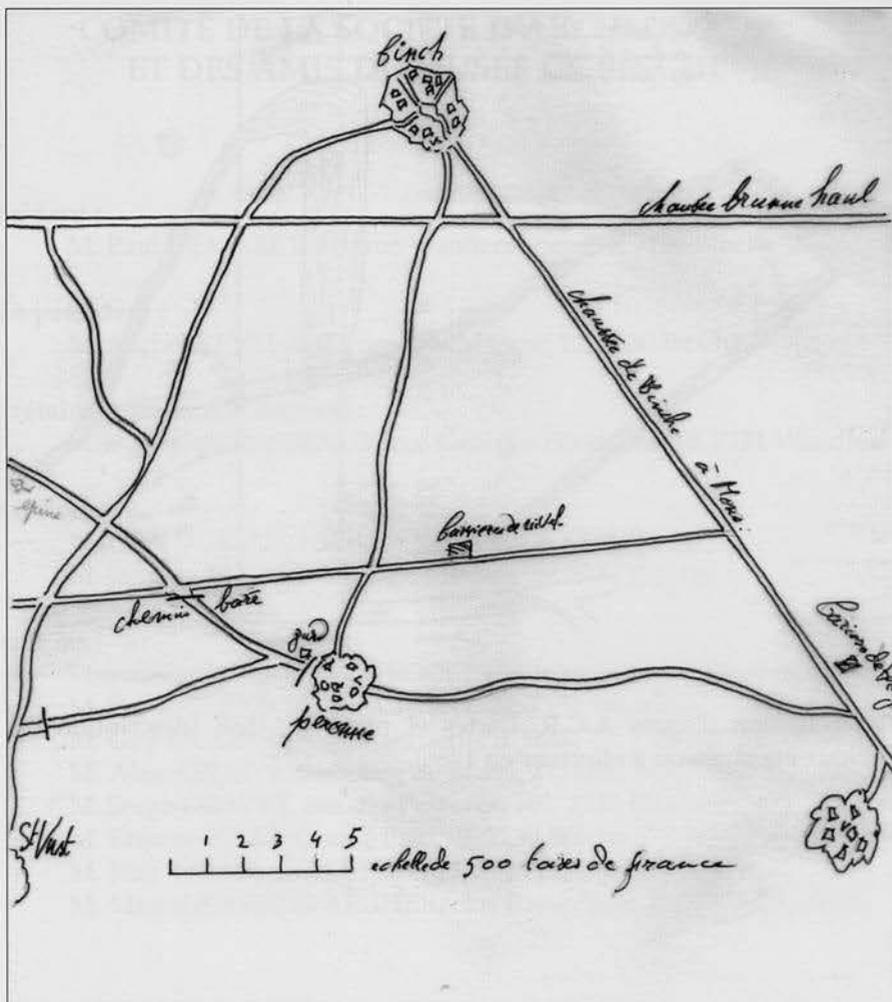
BÂTIMENTS	CHAUME	TUILE	ARDOISES
moulin à cheval	+		
estaille du Donjon	+		
garde-robe (Salle)			+
chapelle			+
garde-robe prévôt		+	
cambre pauvée		+	
porche des étuves		+	
forge (Salle)		+	
grande-Salle			+
fruiterie			+
maison du prévôt			+
chambre des chevaliers			+
moulin Vivier-le-Comte		+	
moulin de Senevelle		+	
moulin jumial		+	
halle aux draps			+
blaverie		+	

Responsable des toitures (Hôtel de la Salle)

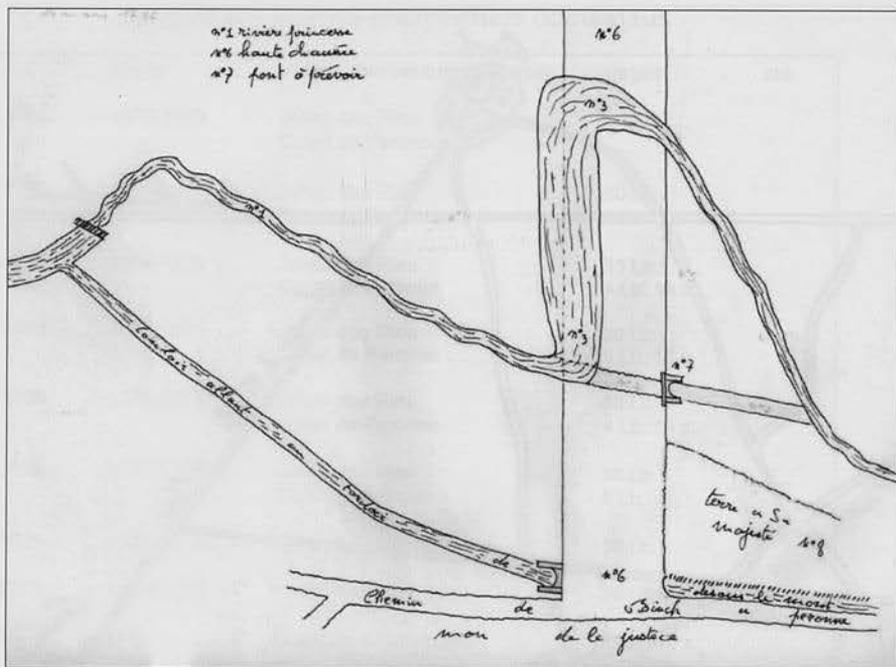
C.C.	année	nom	gages	cotte hardie
8766	1373-1374	Jehan Fuitrau	10 Lb.	6 Lb.
8767	1374-1375	Jehan Fuitrau	10 Lb.	4 Lb. 16 s.
8768	1375-1376	Jehan Fuitrau	10 Lb.	4 Lb. 18 s.
8769	1376-1377	Jehan Fuitrau	7Lb.	5 Lb. 8 s.
8770	1377-1378	Jehan Fuitrau	6Lb. 12 s. 6 d.	4Lb. 10 s.
8771	1378-1379	Jehan Fuitrau	7 Lb. 5 s.	5 Lb.
8772	1379-1380	Jehan Fuitrau	7 Lb. 5 s.	5 Lb.
8774	1381-1382	Jehan Fuitrau	7 Lb. 5 s.	76 s. 6 d.
8776	1382-1383	Jehan Fuitrau	7 Lb.2 s. 6 d.	78 s.
8777	1383-1384	Jehan Fuitrau	71 s. 3 d.	
8778	1384-1385	Jehan Fuitrau	6 Lb. 15 s.	77 s. 6 d.
8779	1385	Jehan Fuitrau	70 s.	5 Lb.
8780	1385-1386	Jehan Fuitrau	7 Lb.	4 Lb.
8781	1386-1387	Jehan Fuitrau	7 Lb.	78 s.
8782	1387-1388	Jehan Fuitrau	7 Lb.	5 Lb. 7 s.
8783	1388-1389	Jehan Fuitrau	7 Lb.	5 Lb.

Tableau des maîtres-charpentiers domaniaux

C.C.	année	maître-charpentier domanial	gages	blé
8765	1372-1373	Jehan dou Rieu Colart de Peronne		
8766	1373-1374	Jehan dou Rieu Colart de Peronne	30 Lb. 6 Lb. 5 s.	
8767	1374-1375	Jehan dou Rieu Colart de Peronne	30 Lb. 4 Lb. 16 s.	
8768	1375-1376	Jehan dou Rieu Colart de Peronne	30 Lb. 4 Lb. 18 s.	2 muis
8769	1376-1377	Jehan dou Rieu Colart de Peronne	30 Lb. 4 Lb. 16 s.	2 muis
8770	1377-1378	Jehan dou Rieu Colart de Peronne	30 Lb. 6 Lb.	
8771	1378-1379	Colart de Peronne	30 Lb.	
8772	1379-1380	Colart de Peronne	30 Lb.	
8773	1381	Colart de Peronne (+)	17 Lb.10 s.	
8774	1381-1382	Jehan de le Haye		
8776	1382-1383	Jehan de le Haye	30 Lb.	
8777	1383-1384	Jehan de le Haye	15 Lb.	
8778	1384-1385	Jehan de le Haye		
8779	1385	Jehan de le Haye	15 Lb.	
8780	1385-1386	Jehan de le Haye	30 lb.	
8781	1386-1387	Jehan de le Haye	30 Lb.	
8782	1387-1388	Jehan de le Haye	30 Lb.	
8783	1388-1389	Jehan le Mousnier	30 Lb.	
8784	1406-1407	Jehan le Clercq		
8786	1407-1408	Jehan le Clercq	25 Lb.	4 muis
8787	1408-1409	Jehan le Clercq	25 Lb.	4 muis
8788	1409-1410	Jehan le Clercq	25 Lb.	4 muis
8789	1410-1411	Jehan le Clercq	25 Lb.	4 muis
8790	1411-1412	Jehan le Clercq	25 Lb.	4 muis
8791	1412-1413	Jehan le Clercq	25 Lb.	4 muis



Reproduction d'après A.G.R. Cartes et plans n° 1366 (XVIIIe siècle).



Reproduction d'après A.G.R. Cartes et plans n° 1558 (description de travaux effectués ou à effectuer en 1786).

COMITÉ DE LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE ET DES AMIS DU MUSÉE DE BINCHE

Président :

M. Paul DEMARET, avenue Wanderpepen, 94, 7130 Binche

Vice-président :

M. Michel REVELARD, rue Saint-Fiacre, 12, 7130 Binche

Secrétaire (adresse du courrier) :

Mlle Annette RASSEAUX, rue Georges Haumont, 18, 7131 Waudrez

Trésoriers :

M. Léon DURIAU, rue de la Victoire, 14, 7130 Binche

M. Jacques THOMAS, rue de Merbes, 39, 7130 Binche

Membres :

Mme Suzanne ANTOINE-CROQUET, rue des 4 d'Gins, 34, 6540 Lobbes

M. Emile CLERBOIS, rue Clerfayt, 22, 7131 Waudrez

M. Guy DURIEUX, rue Marguerite d'York, 17, 7130 Binche

M. Alain GRAUX, faubourg de Mons, 21, 1400 Nivelles

M. Serge GRAVET, rue des Pastures, 101, 7130 Binche

M. Etienne PIRET, Grand-Place, 9, 7130 Binche

M. Jean STONE, Grand-Place, 13, 7130 Binche

M. Marcel SWEERTVAEGHER, clos Basse-Yutz, 21, 7133 Buvrines

Montant de la cotisation annuelle : 13 € donnant droit à :

- l'entrée gratuite aux conférences et à la participation aux excursions et visites guidées organisées par la SAAMB;
- la gratuité, en sus du bulletin mensuel, des "Cahiers Binchois", revue éditée par la SAAMB.

Versez votre cotisation UNIQUEMENT au compte n° 001-12 28 685-62 de la S.A.A.M.B., c/o Jacques THOMAS, rue de Merbes, 39, 7130 Binche

Publié avec le concours du
Ministère de la Communauté Française,
de la Province de Hainaut
et de la Ville de Binche

